**Zeitschrift:** Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

**Herausgeber:** Grosser Rat des Kantons Bern

**Band:** - (1926)

Rubrik: Compte général

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## CANTON DE BERNE

# COMPTE GÉNÉRAL

DF

# L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

**POUR** 

L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1925



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE Imprimerie fédérative S. A. 1926

## Index

	Page
Récapitulation générale et bilan	3 - 5
Première partie:	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7-86
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8—9
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	10-86
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	10
II. Comptes spéciaux	11-86
Seconde partie:	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	87-107
I. Fonds capital	88—99
A. Forêts	88-89
B. Domaines	88-89
C. Caisse des domaines	88-89
D. Caisse hypothécaire	90 - 91
E. Banque cantonale	92 - 93
F. Emprunts	94 - 95
G. a. Capitaux de chemins de fer	96 - 99
G. b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	98 - 99
II. Fonds d'administration	100-107
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	100-107
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	100-101
B. Placements	100-101
C. Administration courante, compte courant	100-101
D. Avances faites à des œuvres d'utilité publique	102-103
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	102-103
F. Emprunts	102—103
F. a. Emprunts temporaires	104-105
G. Caisse	104-105
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	104—105
J. Solde du compte de l'administration courante	106-107
K. Inventaire du mobilier	106—107
Appendice. Comptes des fonds spéciaux	109-145
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	147-164

Nota. — Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

# RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

# **BILAN**

		Cant	ton	de Berne — Compte g	général pour 1925		
Si	tuat	tion de la	fort	une au 31 décembre 1924	Mutations	3	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	84     158,613,280     89       84     158,613,280     89       52     276,476     93       73     267,704     02       69     515,412     11	Récapitulation et bilan		Fr.	Ct.		
25,644,797 53,982,036 177,655 30,000,000 40,000,000 — 91,515,790 — 241,320,279	90 — — 95 —	112,892,087 36,317,663 14,500,000 <b>169,137,98</b> 7	25 70 —	D. Caisse hypothécaire » 90 E. Banque cantonale » 92 F. Emprunts » 94 G.ª Capitaux de chemins de fer » 98 G.⁵ Fonds d'amortissement des chemins de fer » 98 Total de l'actif et du passif	Achats et augmentations des estimations  Nouvelles créances et remboursements de dettes  Total des augmentations .	15,762 400,453 181,785 — 1,641,500 706,500 2,450,425 5,396,425	20  45 65
120,815,849 1,410,583 31,642,121 139,455 154,008,010	52 73 69	276,476 267,704 515,412 159,672,873	93 02 11 95	II. Fonds d'administration  H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:  Page 104  Avances, placements et dépôts  Caisses et compensations par décompte Restes actifs Restes passifs	Nouvelles créances et remboursements de dettes  Recettes	320,015,072 479,382,084 483,289,053 479,072,770 1,761,758,979	08 20 08 26 62
8,318,588 162,326,599 17,976,662			_		Amortissement	2,094,369 896,947 1,764,750,296	47 76 85
241,320,279 162,326,599 403,646,879	70	169,137,987 180,303,262 <b>349,441,249</b> 54,205,630	17 21	I. Fonds capital Page 4  II. Fonds d'administration » 4  Total de l'actif et du passif Actif net	$egin{aligned}  ext{Augmentations} & \dots & \left\{ \end{aligned}  ight. \  ext{Total des augmentations} \ . \end{aligned}$	5,396,425 1,764,750,296 1,770,146,722	65 85 <b>50</b>
403,646,879  403,646,879	_	349,441,249 54,205,630 403,646,879			Augmentations	1,770,146,722 150,821,160 1,920,967,882	50 37 87

		Canton de Berne	<ul> <li>Compte général por</li> </ul>	ur 1925			
Ć	Rubriques du comp  Fr. Ct. Récapitulation et  I. Fonds capital  8,594 — Ventes et réductions des A. Forêts	Situation de la fortune au	u 31 décem	ıbre	1925		
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Récapitulation et bilan				
			I. Fonds capital	-			
99,398 160,637 — 1,364,979 2,433,445		Ventes et réductions des estimations  Nouvelles dettes et remboursements de créances	B. Domaines	25,651,965 54,283,091 171,636 30,000,000 40,000,000 — 89,779,845	70 —	112,615,567 36,308,663	89  20 70
1,000,000 5,067,054 329,371	65 —	Total des diminutions Augmentation nette	G.b Fonds d'amortissement des chemins de fer » 99  Total de l'actif et du passif  Actif net	239,886,538	 15	13,049,574 167,374,874 72,511,663	
323,222,507	88	Nouvelles dettes et rem-	II. Fonds d'administration  H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:  Page 105  Avances, placements et dépôts .	142,632,402	94	183,637,269	79
479,072,770 479,382,084 479,223,975	20 33	boursements de créances Dépenses Recettes Nouvelles dettes	Caisses et compensations par décompte Restes actifs	1,559,266 35,660,487 196,039	14 92	379,100 723,201	97 55 41
1,760,901,337 1,836,708 41,785	67 50 85	Excédent des dépenses Diminutions de l'inventaire	J. Solde du compte de l'administra- tion courante Page 107 K. Inventaire du mobilier » 107	180,048,196 — 9,173,750		184,855,417 20,372,727	72 25 —
1,762,779,832 1,970,464		Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif et du passif Passif net	189,221,947 16,006,197	33	205,228,144	97
5,067,054	65	Diminutions	I. Fonds capital Page 5	239,886,538	15	167,374,874	34
1,762,779,832	02	J		189,221,947		205,228,144	
1,767,846,886 2,299,835	<b>67</b> 83	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif et du passif Actif net	429,108,485	48	<b>372,603,019</b> 56,505,466	
1,767,846,886	67	Diminutions	Bilan Eléments de la fortune Page 5	429,108,485	48	372,603,019	31
153,120,996 1,920,967,882	20 87	Augmentations	Fortune nette	429,108,485	48	56,505,466 429,108,485	



### PREMIÈRE PARTIE

## **COMPTE**

DE LA

# FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat

Compte de profits et pertes

Compte de l'administration courante

1925

	Ca			n			l	-	-	
Budget	de 1925	Rubriques du compte	Somi	mes	s totales			Sol	des	
Doit	Avoir		Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Fortune nette								
	54,205,630 —	Situation de la fortune nette au le janvier VI, 496 Augmentation, comme ci-dessous Diminution, comme ci-dessous.	_  150,821,160	_ 37	54,205,630 153,120,996			_	54,205,630 2,299,835	
50,921,937	_	Situation de la fortune nette au 31 déc.	56,505,466			_	56,505,466	17	_	-
54,205,630	54,205,630	No. of the state o	207,326,626	<b>54</b>	207,326,626	<b>54</b>	56,505,466	17	56,505,466	17
		Compte de profits et pertes			19 10					
		A. Augmentations et diminutions de la fortune *)					,		-	
	124,709,635	1. Recettes et dépenses de l'administration courante: Recettes		_	145,429,886	5 <b>7</b>	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	50	_	_
$\frac{127,993,328}{127,993,328}$	124,709,635	-			145,429,886		/			-
_	_	B. Rectifications*)  1. Forêts: Ventes: Plus-values Infériorités de prix de vente Achats: Excédents de prix d'achat	1 1 1	_	3,184 _ _				11,442	
_	<u>-</u>	Infériorités de prix d'achat Vente de droits Achat de droits Rectifications des estimations . 2. Domaines: Ventes: Plus-values Infériorités de prix de vente		_	1,000 - 11,578 - 18,408				11,442	
_	_	Achats: Excédents de prix d'achat Infériorités de prix d'achat Vente de droits Achat de droits Rectifications des estimations . Cession de domaines curiaux . 3. Amortissement des emprunts	16,550 — — — 30,150		60 400 - 357,095		} –	_	317,929	
	4	(compris dans les dépenses de l'administration courante): Emprunt de 1895, 3 % Emprunt de 1900, 3½ % Emprunt de 1906, 3½ % Emprunt de 1911, 4 % Emprunt de 1914, 4¼ % Emprunt de 1915, 4¾%			877,500 247,000 201,000 221,000 95,000 132,000		_		1,773,500	
_	_	Report	62,354		2,165,225	_	_	-	2,102,871	-
		*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.							3	

	Ca	anton de Berne — Co	ompte gér	né	eral pour	•	1925			
Budget	de 1925	Dubriques du compte	Somm	ıes	totales			Sol	les	
Doit	Avoir	Rubriques du compte	Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Fr.	Fr.		Fr. C	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Compte de profits et pertes								
		B. Rectifications *)								
_	_	Report 4. Fonds d'amort. des chemins de fer:	62,354		2,165,225	-		-	2,102,871	-
	_	Versement	1,000,000			_	1,000,000	-		_
_		Prélèvement	_		2,450,425	45			2,450,425	45
		amortissements	2,450,425 4	45		-	2,450,425	45	_	-
_	—	tructions amorties	_  -	-	84,141	95	_	$\left -\right $	84,141	95
_		7. Compte de l'administration courante, amortissement	_  -	_	2,094,369	47		-	2,094,369	47
_	_	8. Inventaire du mobilier: Augmentations	_	_	896,947	<b>7</b> 6		_	0== 404	0.4
		Diminutions	41,785 8			_	_		855,161	
		VI, 498	3,554,565 3	30	7,691,109	63			4,136,544	- 33
jar J					Α					
3,283,693	— "	A. Augmentations et diminutions de la fortune	147,266,595 0 3,554,565 3	0 <b>7</b>	145,429,886 7,691,109	5 <b>7</b> 63	1,836,708	50	 4,136,544	_ 33
3,283,693	_	Total des mutations de la fortune	150,821,160 3				_	_	2,299,835	-

	Ca	nton de Berne — Com	pte géné	éra	al pour	19	925			
Compte de 1924*)	Budget de 1925*)	Rubriques du comtpe	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
1021	1320 )	9		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr. C	t.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	18								*	
(A)		Administration courante								
500										
	2	Récapitulation					8			
1,822,710 73		I. Administration générale	98,984					_	1,794,018	65
2,654,215 85		II. Administration judiciaire	11,481						2,700,411	45
119,399 05		III. <sup>a</sup> Justice	12,112					-	137,422	
2,335,009 49 $652,640$ $65$	$egin{array}{c c} 2,777,737 & - & \\ 735,150 & - & \\ \hline \end{array}$	III. <sup>b</sup> Police	3,617,402 1,496,732	30	6,083,032 6			-	2,465,630 675,295	
2,502,290 40	2,559,720 $-$	V. Cultes	2,510	30	2,577,359 5	50		_	2,574,849	
16,462,355 76	16,617,201	VI. Instruction publique	2,699,602	45	19,233,822	59		_	16,534,220	
37,878 90	38,467 —	VII. Affaires communales	774	70	38,821 8				38,047	
6,670,021 36	6,549,646 —	VIII. Assistance publique	966,735		7,967,656	28		_	7,000,921	01
1,307,613 46		IX.ªEconomie publique	993,946	33	2,301,314 4				1,307,368	
2,272,767 12	2,285,847 —	IX. b Service sanitaire	4,610,114	94	6,786,283	39	_	-	2,176,168	95
5,480,627 82	5,373,345 —	X. Travaux publics et chemins	2 /7/ 707	20	0.046.400	20			r //c coo	~ 4
11,864,424 55	11 909 175	de fer	3,471,767	30	8,918,400 8 12,277,575 8	25	_	-	5,446,633 12,277,575	
1,231,619 44		XII. Finances	409,282	19					1,278,968	
1,899,372 65		XIII. Agriculture	3,455,702	69	5,151,086	36		_	1,695,383	
338,204 65		XIV. Economie forestière	238,391	95	549,170 9			_	310,779	
1,133,815 14	1,001,100 -	XV. Forêts domaniales	2,311,597	35	1,096,085	)4	1,215,512	31		_
2,092,259 38		XVI. Domaines de l'Etat	2,526,042	-2	220,122 6	33	2,305,919	3 <b>7</b>	_	
264,011 50		XVII. Caisse des domaines	9,171	50	272,365	<b>4</b> 0			263,193	90
1,887,886 60	1,765,000 -	XVIII. Caisse hypothécaire	26,472,929	97	24,577,939 7	12	1,894,990		_	_
2,400,000 -	2,400,000 -	XIX. Banque cantonale	25,964,124	25	23,564,124 2	25 20	2,400,000			
$2,\!263,\!963,\!52 \ 10,\!423,\!10$	$egin{array}{c c} 1,420,483 & - \ 5,100 & - \ \end{array}$	XX. Caisse de l'Etat	5,237,651 596,450					၁၁		_
100,610 19		XXII. Régales de la chasse, de la	330,430	40	307,130	ŧυ	9,320			_
100,010	01,000	pêche et des mines	287.262	95	199,291 7	76	87,971	19		_
995,158 $90$	1,012,690 —	XXIII. Régie des sels	2,912,427	35	1,809,853 5					_
2,054,728 $ 17$	1,849,695 —	XXIV. Timbre	2.234.346	10	109,412	28	2,124,933	82		_
4,590,046 $55$	4,357,000 —	XXV. Emoluments	5,315,593	-	<b>7</b> 85,358 6	34	4,530,234	36	_ '	
1,938,328 —	2,000,000	XXVI. Taxe des successions et dona-	2.07/ 525	00	740 740		0.055.055	CC		
177,958 10	166,000 _	tions	3,074,725	02	716,749	36	2,357,975	66		
177,998 10	100,000	liques	196,670		20,311		176,359		_	
1,010,915 91	1,014,000	XXVIII. Patentes d'auberge et permis	100,010		20,511		170,009		. —	
	. ,	de vente des spiritueux	1,179,972			)4	1,012,185	26		_
337,758 50	202,655 —	XXIX. Part de la recette de l'alcool	472,861			-	337,758	90	_	
763,446 90	$789{,}515$ —	XXX. Part au bénéfice de la Banque	001-0-	, .						
042 500 00	020,000	national suisse	684,737	10	4 050 000	_	684,737		_	-
$egin{array}{c} 943,582 & 02 \ 34,533,947 & 30 \end{array}$	936,080 -	XXXI. Taxe militaire	2,313,116	35	1,352,036 4		961,079 33,815,659	95		_
504,696 80	200,000	XXXII. Impôts directs	39,530,870 2,023,794	7%	2,231,414			.)g	207,619	02
		7		-		,0				32
57,234,828 28		Recettes	145, 429, 886	57		_	57,047,800	11		_
58,419,860 18	58,672,321 -	Dépenses	·	-	147, 266, 595	J7	-	-	58,884,508	61
- $        -$	3 282 802	Excédent des récettes	1,836,708	_ KA	_	_	1 226 700	۲n	_	_
		L'Accuent des dépenses		-			1,836,708			-
<u>58,419,860</u> <u>18</u>	<u>58,672,321</u> —		<u>147, 266, 595</u>	<u>U7</u>	147, 266, 595	17	58,884,508	61	58,884,508	61
		#								
L ,							l			

<sup>\*)</sup> Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

	C	Canton de Berne — Compte	général	pour 192	5	
Compte	Budget	Dubulguas du comento	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1924	1925	Rubriques du compte	bru	ites	nett	es
Fr. C	t. Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct
	14.	Administration courante				
D 28		Comptes spéciaux				
		I. Administration générale				
		A. Grand Conseil	(B) (A)	9		
145,958 2		1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions I, 1		109,096 75		109,096 75
145,958 2	5 142,000 $-$			$\begin{array}{c c} 109,096 & 75 \end{array}$		109,096
e e	8		*			
		B. Conseil-exécutif				
130,600 –	130,600 —	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif I, 3		130,600 —		130,600 _
130,600	_ 130,600 _			130,600 —		130,600 _
			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			>
		C. Crédit du Conseil-exécutif				
15,454 68 10,475 10	3	1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque I, 8 2. Subventions en faveur d'œuvres	441 50	17,093 20		16,651 70
	20,000	d'utilité publique		5,580 70		5,580 70
976 4		des sciences	· .	1,399 80	_	1,399 80
26,906 23	3 20,000 —	[ 4. Secours	441 50	24,073 70		23,632 20
30,000	,					,
		D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.	,			4
4,662 -	6,000 -	1. Députation au Conseil des Etats . I, 13 2. Commissaires	-  -	$\begin{array}{c c} 4,302 & - \\ 53 & 30 \end{array}$		$\begin{array}{c c} 4,302 & - \\ 53 & 30 \end{array}$
4,662	7,000 -	Z. Commissaires		4,355 30		4,355 30
·		E. Chancellerie d'Etat				
47,158 45		1. Traitements des fonctionnaires I, 15	_  -	40,824 55		40,824 55 80,599 20
83,515 70 5,321 25	6,400 —	2. Traitements des employés	410 35	80,599 20 6,806 70	_  _	6,396 35
$ \begin{array}{c cccc} 107,820 & 80 \\ 17,412 & 20 \end{array} $	18,000	4. Frais d'impression	$ \begin{array}{c cccc} 27,065 & 15 \\ 7,915 & 40 \end{array} $	151,404 15 24,089 65	_  _	124,339 - 16,174 25
35,200 <b>— 296,428 4</b> 0	35,200 — 284,706 —	6. Loyers	 35,390 90	$\begin{array}{r rrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrr$		35,200 — <b>303,533 3</b> 8
100,420 40	201,100		99,990 90	- 550,52 <del>1</del> 25		303,000

		C	anton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25		W-711-00-1	
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	$\mathbf{s}$	Recettes	8	Dépense	S
1924		1925	Austriques du compes		bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
			I. Administration générale								
			F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois								
14,000 - 26,753 8 8,360 - 33,457 5	-1	$egin{array}{c} 14,000 & -\ 26,000 & -\ 8,700 & -\ 43,000 & -\ \end{array}$	<ol> <li>Fermage de la Feuille officielle I, 43</li> <li>Abonnements des aubergistes I, 43</li> <li>Frais de rédaction du bulletin des séances I, 44</li> <li>Frais d'impression du bulletin des</li> </ol>	17,000 26,680 —		7,000 - 10,040	_	10,000 26,680 —		10,040	
1,064	05	11,700 —	séances et du bulletin des lois I, 46	43,680	50	33,706 <b>50,746</b>	-			33,706 7,065	
1,001		11,,00		19,000	- 00	00,110	-			*,000	-
2			G. Feuille officielle du Jura et ses annexes								
5,000 $7,702$ $6,248$		$egin{array}{c c} 5,000 & - \ 8,000 & - \ 11,000 & - \end{array}$	<ol> <li>Fermage de la Feuille officielle I, 47</li> <li>Abonnements des aubergistes I, 47</li> <li>Frais d'impression du compte rendu</li> </ol>	8,500 7,703		_		8,500 7,703	$\frac{-}{25}$	_	-
1,170	-	1,000 -	duGrandConseil et du bulletin des lois I, 48 4. Mise à jour du Compte rendu du Grand Conseil	_		7,242 780		. —	_	7,242 780	
5,284	10	1,000 —		16,203	<b>25</b>	8,022		8,180	60	_	-
		4	H. Préfets					9			
234,275 8,600 5,397 29,239 29,495	- 30 35 -	230,221 — 8,600 — 3,000 — 32,500 — 30,460 —	1. Traitements des préfets	- - - 160 - 160		221,700 8,600 5,234 29,622 30,460 <b>295,617</b>	10 40 —	- - - -		221,700 8,600 5,234 29,462 30,460 <b>295,457</b>	1040
301,001		352,101	'			,011	-		_	800,101	-
20			J. Secrétariats de préfecture					·			
253,320 8 248 2	30 25	252,023 - 200 -	1. Traitements des secrétaires de préfecture I, 58 2. Indemnités des remplaçants			253,9 <b>7</b> 8	55 —	_		253,9 <b>7</b> 8	5
600,528   2 34,535   9 26,735   -	20	610,274 - 35,500 - 28,530 -	3. Traitements des employés 1, 61 4. Frais de bureau	3,108 —	_ 25 _	609,274 39,783 28,530	45	_ 	_	$609,274 \\ 36,675 \\ 28,530$	2
915,368	20	926,527 _		3,108	25	931,566	-		=	928,458	-
				2							

Compte	Budget		Recettes	, 1	Dánana	_	Recette		D.5	
de 1924	1925	Rubriques du compte		s bru	Dépense tes	s		net	Dépense tes	8
Fr. C			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
	·	Administration accurants								
		Administration courante								
22		I. Administration générale								
$\begin{vmatrix} 145,958 \\ 130,600 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 2 \\ - \end{vmatrix}$	142,000 — 130,600 —	A. Grand Conseil	_	_	109,096 130,600		_	_	109,096 130,600	
26,906 2	20,000	C. Crédit du Conseil-exécutif	441	50	24,073			-	23,632	
4,662  -	7,000 —	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires		_	4,355		_	-	4,355	
$296,428 \mid 4 \\ 1,064 \mid 0$		E. Chancellerie d'Etat	35,390 43,680		338,924 50,746	25 30	_	_	303,533 7,065	8
$\begin{array}{c c} 5,284 & 1 \\ 307,007 & 7 \end{array}$	0   1,000	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes H. Préfets	16,203 160			65	8,180	60	295,457	-
915,368 2	926,527 —	J. Secrétariats de préfecture	3,108	25	931,566	85		-	928,458	6
$\frac{822,710}{7}$	$\frac{1,826,314}{}$	Les dépenses sont inférieures au budget	98,984	40	1,893,003	05	-	-	1,794,018	6
		de fr. 32,295.35	W.						-	
7		II. Administration judiciaire					9			
		A. Cour suprême								
$236,592 \begin{vmatrix} 6 \\ 1,296 \end{vmatrix} 2$	$\begin{vmatrix} 236,600 \\ 2,400 \end{vmatrix} - \begin{vmatrix} 236,600 \\ 2,400 \end{vmatrix}$	1. Traitements des juges I, 68 2. Indemnités des juges-suppléants I, 69	_		234,526 $1,234$		_	_	234,526 1,234	
$\frac{1,280}{237,888}$ $\frac{2}{8}$		2. Indemnites des jages suppleants 1, oe	_	_	235,760	-		_	235,760	
		B. Greffe de la Cour	,							
56,335 7		1. Traitements des fonctionnaires I, 70	_	_	56,865			-	56,865	
73,114 2 7,998 4	7,000 —	2. Traitements des employés I, 71 3. Frais de bureau I, 74	- 10		72,518 7,847	20 05	_	_	72,518 7,837	0
21,088 9	18,000	4. Service, chauffage et éclairage du Palais de justice	, _		17,996	60			17,996	6
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	5. Loyers	90		22,800 1,852	_	_		22,710 1,852	-
551 5		7. Chambre des avocats, indemnités								
183,228	182,788	des membres et frais de bureau I, 80	100		877 180,756	-			877 180,656	
		C. Tribunaux de district			,				,	-
294,342 9	300,600 -	1. Traitements des présidents de tribunal I, 81	, <u> </u>	_	299,891	65	_	_	299,891	6
5,043 – 62,818 6	7,500 -	2. Indemnités des vice-présidents I, 94 3. Indemnités des juges et des juges-		-	11,419	84	_	-	11,419	8
		suppléants	_ 	_ 95	58,936 47,880		_	_	58,936 47,797	
44,545 7. 39,305 –	45,670 —	5. Loyers	- 82		45,670		_	_	45,670	
$ \begin{array}{c c} 945 & 6 \\ 29 & 6 \end{array} $		6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires 7. Frais de déplacement de l'autorité	_		_		_	-	_	
		de surveillance		-	/ — // // // // // // // // // // // // //	- 64		-	463,715	e e
447,030 5	460,070 —		82	95	463,798	04			405,710	0

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	5
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes Dépenses
$1924^{\text{de}}$	1925	Rubriques du compte	bru	ites	nettes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct. Fr. Ct.
		Administration courante	0		
		II. Administration judiciaire			
		D. Greffes des tribunaux de district			
220,433 65 2,414 05 300,403 05 20,662 45 16,806 —	$\begin{array}{c c} 1,500 \\ 312,500 \\ 22,500 \\ 18,240 \\ \end{array}$	1. Traitements des greffiers I, 95 2. Indemnités des remplaçants I, 97 3. Traitements des employés I, 99 4. Frais de bureau I, 102 5. Loyers I, 103	6,000 — 227 10 155 50 — 6,382 60	22,214 65 18,240 —	215,271 20 9,667 30 303,850 65 22,059 15 18,240 - 569,088 30
		E. Ministère public			
71,599 20 451 —	450 —	1. Traitements des fonctionnaires I, 104 2. Frais de bureau du procureur général I, 105		71,600 — 449 15	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
5,969 35		3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant I, 106		6,823 20	- 6,823 20
1,150 — <b>79,169 55</b>	1,150 — 79,600 —	4. Loyer	_  -	$egin{array}{c c} 1,150 & - \\ \hline 80,022 & 35 \\ \hline \end{array}$	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
73,103 33	79,000			00,000	- 00,000
		F. Cours d'assises	8		
11,844 70 4,363 25		1. Indemnités des jurés I, 109 2. Frais de déplacement et d'entretien	_  -	13,294 50	— — 13 <b>,2</b> 94 50
		de la Cour d'assises I, 111		5,313 60	- <b>- 5,313</b> 60
482 60		3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers I, 113		593 20 7,105 55	_
6,031 — 16,350 —	17,950 —	4. Frais de bureau		17,950 —	<b>— —</b> 17,950 <b>—</b>
39,071 55	51,450 _			44,256 85	
					2
	4.500	G. Offices des poursuites et des faillites		20,	•
1,504 40		1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance I, 117	_  -	1,307 50	
$221,728 \ 05$ $2,144 \ 70$	2,000 —	2. Traitements des fonctionnaires I, 118 3. Indemnités des remplaçants I, 119		222,077 10 1,745 85	$egin{array}{c cccc} - & - & 222,077 & 10 \ - & 1,745 & 85 \ \end{array}$
324,113 80 364,164 85		4. Traitements des agents de poursuites I, 129 5. Traitements des employés I, 132		340,356 55 363,913 90	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
35,738 60 26,485 60	32,000 —	6. Frais de bureau	1,626 59 3,289 45	30,770 — 35,861 —	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
30,821 —	33,570 —	8. Loyers		33,320 —	_ <u> </u>
1,006,701 _	997,470		4,916 04	$\frac{1,029,351}{90}$	
,					
		a vita			8

	C	anton de Berne — Compte	généra	l pour 192	25	18-
Compte de 1924	Budget 1925	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses orutes	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Ct. Fr. Ct.		
		Administration courante  II. Administration judiciaire				
		<u>-</u>				
		H. Conseils de prud'hommes				
11,249 25 11,249 25	12,000 — 12,000 —	1. Frais, part de l'Etat I, 141		9,653 55 9,653 55		9,653 <b>9,653</b>
11,243 23	12,000 =			3,000 00		3,000
		J. Tribunal administratif				
22,399 20 17,418 60 16,288 20 4,108 95 3,500 — <b>63,714 95</b>	22,400 — 17,762 — 15,000 — 5,000 — 3,500 — <b>63,662</b> —	1. Traitements des fonctionnaires       I, 142         2. Traitements des employés       I, 143         3. Indemnités des membres       I, 144         4. Frais de bureau       I, 146         5. Loyer       I, 147	  	22,400 — 17,814 10 17,197 20 4,120 55 3,500 — 65,031 85		22,400 17,814 17,197 4,120 3,500 <b>65,031</b>
8,205 55 7,200 — 5,717 60 4,016 55 302 45 <b>25,442 15</b>	7,200 —	K. Tribunal de commerce  1. Traitement du greffier I, 148 2. Traitement de l'employé I, 149 3. Indemnités des membres I, 150 4. Frais de bureau et de déplacement I, 151 5. Bibliothèque I, 153		8,266 20 7,200 — 7,708 85 4,483 — 131 60 27,789 65	 	8,266 7,200 7,708 4,483 131 27,789
237,888 80 .83,228 85 .47,030 55 .660,719 20 .79,169 55 .39,071 55 .006,701 — .11,249 25 .63,714 95 .25,442 15 .654,215 85	239,000 — 182,788 — 460,070 — 580,340 — 79,600 — 51,450 — 997,470 — 12,000 — 63,662 — 30,267 — 2,696,647 —	A. Cour suprême B. Greffe de la Cour C. Tribunaux de district D. Greffes des tribunaux de district E. Ministère public F. Cours d'assises G. Offices des poursuites et des faillites H. Conseils de prud'hommes J. Tribunal administratif K. Tribunal de commerce  Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 3,764.45		95 463,798 64		235,760 180,656 463,715 569,088 80,022 44,256 1,024,435 9,653 65,031 27,789 2,700,411

Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes	s   bru	Dépenses tes	8	Recette	s   nett	Dépense ses	es.
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
	ı	Administration courante								
		III.ª Justice	-							
	>	A. Frais d'administration de la Direction								
$     \begin{array}{c cccc}                                 $	13,100 — 16,837 — 7,500 — 30,000 — 3,090 —	1. Traitements des fonctionnaires I, 154 2. Traitements des employés I, 155 3. Frais de bureau I, 164 4. Frais de justice I, 380 5. Loyers			13,029 13,837 10,810 51,998 3,090	20 10 92			13,029 13,837 8,780 50,136 3,090	7 3
954 05	1,000	5. Loyers	150		690				540	
74,545 45	71,527	de notaires 1, 170	4,041		93,456		_		89,414	
, .			*							
		B. Commission de législation et revision des lois								
1,179 40	1,500 —	1. Frais de revision, de rédaction	<i>E</i> 1		3,983	25			3,983	
1,179 40	1,500 -	et d'impression I, 177		_	3,983				3,983	-
,	,	v.							4	
		C. Inspectorat								
26,407   50 $4,719   -$	26,700 - 4,800 -	1. Traitements des fonctionnaires I, 178 2. Traitement de l'employé I, 179	_		26,699 4,800	40	_		26,699 4,800	
5,799 90	5,000 —	3. Frais de bureau et de déplacement I, 181		-	5,823	95	-	_	5,823 <b>37,323</b>	3
36,926 40	36,500 _			-	37,323	90			91,929	-
	a)	D. Apprentissages								
3,000  - 3,747  80	$\begin{array}{c c} 3,000 & - \\ 3,600 & - \end{array}$	1. Enseignement	8,000 71	10	11,000 3,772	60	_	_	3,000 3,701	)
6,747 80	6,600 _		8,071	10	14,772				6,701	<u>_</u>

		C	anton de Berne — Compte	généra	al	pour 1	92	25			
Compte		Budget	Dubulausa du compto	Recette	s	Dépense	s	Recettes	\$	Dépense	s
1924		de 1925	Rubriques du compte	. 0	bru	ites		No. 3	net	tes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		¥	Administration courante	,					,		
			III a Lustico					(4)			
			III. <sup>a</sup> Justice							8	
74,545 1,179	45 40	71,527 - 1,500 -	A. Frais d'administration de la Direction . B. Commission de législation et revision des	4,041	75	93,456	52			89,414	77
36,926			lois	_		3,983 3 <b>7</b> ,323	35 35	_	_	3,983 3 <b>7</b> ,323	35 35
6,747	80	6,600 —	D. Apprentissages	8,071	-	14,772	60		_	6,701	50
119,399	05	$-\frac{116,127}{-}$	Les dépenses sont supérieures au budget	12,112	85	149,535	82		=	137,422	97
			de fr. 21,295.97	_							
						*					
		r	III. <sup>b</sup> Police	н				,			
			A. Frais d'administration de la Direction								
44,583	05	44,917	1. Traitements des fonctionnaires I, 184	_ ,	_	44,916	40			44,916	40
86,460 19,663	50	87,955 —	2. Traitements des employés I, 185 3. Frais de bureau I, 193	9,243	10	90,441 26,448			_	90,441 17,205	85 55
6,720	_	6,720 —	4. Loyers	<u> </u>	_	6,720	_		_	6,720	
157,427	20	<u> 159,592</u> <u> </u>	*	9,243	- 10	168,526	90		_	159,283	80
			B. Passeports, arrestations et conduites	18		-					
13,732	85	13,000 -	1. Police des passeports et des étrangers I, 195	_	_	11,935			_	11,935	
24,418 25,081	60	25,000 -	2. Frais d'arrestations	- 6,589	- 95	23,616 29,707	45 —		_	23,616 23,117	
63,232			o. Frais de conductes	6,589			<del>50</del>		=	58,668	-
				/3						7 9	
		~	C. Corps de police								
27,000 1,650,745	_ 05	27,167 $-$	1. Traitements des fonctionnaires . I, 209 2. Solde des gendarmes I, 221	 5 659	<u>-</u>	26,266 1,661,422	30 40	_	_	26,266 1,655,762	
31,536	60	47,288 —	3. Habillement	_	_	47,241 2,001	20	-		47,241 2,001	20
1,363 1,499	65	2,000 — 1,500 —	4. Equipment et armement I, 224 5. Service d'identification I, 225		80	1,797 3,957			-	1,535 3,957	55
4,040 126,566	25	4,000 — 131,254 —	6. Frais de bureau I, 228 7. Loyers I, 239	<b>7</b> 50	_	133,148	95	_	_	132,398	95
25,826			8. Indemnités de logement et de mobilier	-	_	30,012			-	30,012	
$11,757 \\ 5,427$	30	5,000   -	9. Soins médicaux 1, 247 10. Frais divers d'administration I, 251	_	_	6,814 4,933			_	6,814 4,933	25 05
12,443	35		11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction I, 258	_	_	11,873	70	_	-	11,873	70
40,000	_	40,000 -	12. Quote-part du produit des amendes I, 259	40,000		_	_	40,000	_		25
1,858,207	=	$\frac{1,924,345}{-}$		40,671	30	1,929,467	00		_	1,002,100	- 20
			a.	1							

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	anton de Berne — Compte								
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	11	Dépense	s	Recettes	11	Dépense	<b>es</b>
1924	1925			bru				nett		_
Fr. Ct.	Fr. Ct.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
		Administration courante								
		* ,								
		III. <sup>b</sup> Police								
		D. Drivers	* * *							
		D. Prisons								
26,531 55		1. Prisons de la ville de Berne a. Nourriture	3,617	_	31,910	63	_	_	28,293	: 6
25,987   15 19,700   —	30,000 — 19,700 —	b. Frais divers d'entretien I, 264 c. Loyers I, 265	_		21,728 19,700		_		21,728 19,700	
100,524 53	, i	c. Loyers	8,692	52	107,441				98,748	
26,328 07	28,500	b. Frais divers d'entretien I, 287	18		29,736	01		-	29,718	3
$ \begin{array}{c c} 49,210 \\ \hline 248,281 \\ \hline 30 \end{array} $	50,570 — 270,770 —	c. Loyers	12,327	<b>52</b>	52,570 <b>263,086</b>	-			52,570 <b>250,759</b>	
,	, , , , ,	, ·			1000,000			П	1,00,100	-
		E. Etablissements pénitentiaires								
10.010.00	00.000	1. Pénitencier de Thorberg	10-			20				
43,219 80 4,167 85	4,300 —	<ul><li>a. Administration.</li><li>b. Enseignement et culte</li><li>c</li></ul>	495 350		46,304 5,565	67	-		45,808 5,215	,
25,909   71   88,270   25	120,000	c. Nourriture	2,435 4,686		124,589 74,938	31 45		_	122,154 $70,251$	
23,190 - 214,929 68	24,400 —	e. Loyer	400 434,293	-	$24,400 \\ 230,772$	_	_	95	24,000	
38,224 78	32,000 —	g. Exploitation agricole	181,609	38	149,445	65	32,163			
<b>31,603 15 1,657 50</b>		Roulement $h$ . Augmentations et diminutions à l'inventaire	<b>624,270</b> 9,072		<b>656,016</b> 9,666				<b>31,745</b> 59 <b>4</b>	,
34,256	38,300 —	i. Pensions	32,594	_		_	32,594	-		
995 35	-25,000 $-$	I, 288	665,936	<u>63</u>	665,683	38	253	<b>25</b>		4
							-8			
45,049 40	42,000 -	2. Maison de travail de St-Jean-Anet a. Administration	605	85	45,660	50	_;		45,054	
2,110 55 02,373 35	1,900 —	b. Enseignement et culte	2,338	_	1,921 91,495	70		-	1,921	
78,918 05	55,000 —	d. Entretien	21,998		75,742	25		_	89,156 53,743	3
$\begin{array}{c c} 20,140 & - \\ 61,302 & 18 \end{array}$	$\begin{vmatrix} 21,240 \\ 34,000 \end{vmatrix}$ —	$e. \;  ext{Loyer.} \; \dots \; $	1,260 119,594	 75	22,200 33,064		86,530	- 65	20,940	,
10,134 91	97,140 —	g. Exploitation agricole	292,994	32	195,846	55	97,147	77		-
77,154 26 14,197 70	79,000	Roulement $h$ . Augmentations et diminutions à l'inventaire	<b>438,791</b> 21,565		<b>465,930</b> 37,288				<b>27,138</b> 15,722	-
47,585 10		i. Pensions	70,459	60	285	-	70,174	-		-
15,371 46	50,000 —	I, 288	530,816	77	503,503	55	27,313	22		-
							, si			
		* ,								

			anton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25			
Compte		Budget de	Rubriques du compte	Recettes	s	Dépense	s	Recettes	8	Dépense	es
1924		1925	Austriques du compte		bru	tes			netí	es	
Fr.	Ct.	Fr. C	6	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			III. <sup>b</sup> Police								
			E. Etablissements pénitentiaires			a .					
66,216 11,910 195,746 188,606 27,248	60 55 50	8,300   - 185,500   - 140,000   - 41,000   -	3. Pénitencier de Witzwil  a. Administration  b. Enseignement et culte  c. Nourriture  d. Entretien  e. Loyer	$\begin{array}{c} - \\ 4,544 \\ 26,727 \\ 2,384 \end{array}$	- 65 05 80	10,252 205,311 206,256 41,000	25 80 96 —	_ _ _		72,383 10,252 200,767 179,529 38,615	25 15 91
42,811 642,777 <b>195,859</b>	06 98	423,400 - 17,000 -	f. Industries	1,060,829 1,324,607	80 <b>63</b>	541,893 1,248,895	33 <b>69</b>	518,936 <b>75,711</b>	47		=
1,011 43,426 238,275	<b>40</b>		h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions	35,858	<b>7</b> 0 65	3 <b>7,2</b> 40	<b>5</b> 0	45,104	- 65	1,381	80
21,366 1,289 58,010 37,412 5,760 9,301 6,825 107,712 2,747 21,080 9,883 99,261	30 87 57 -45 36 01 20 85 57	1,200 - 54,900 - 30,000 - 5,760 - 8,000 - 11,360 19,000	4. Maison disciplinaire de Trachselwald- Montagne de Diesse  a. Administration	10,155 4,188 150 57,598 108,985 181,268 15,051 22,758 3,867 222,946	-10 80 -60 29 29 60 50 95	1,586 68,518 43,938 6,060 48,616 91,501 283,641 21,994 4,310	60 65 34  30  13 20  85		29 	23,229 1,586 58,363 39,749 5,910 — — — — 102,372 6,942 — 442 86,999	60 60 60 55 54 60 
25,078 1,170 54,430 43,979 6,560 37,922 7,900	20 40 80 - 50 - 80	1,300 - 48,000 - 31,000 - 16,200 - 30,000 - 2,000 - 92,730 -	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank a. Administration. b. Enseignement et culte c. Nourriture. d. Entretien e. Loyer. f. Industries. g. Exploitation agricole.  Roulement	3,524 19 2,696 10,810 - 58,027 42,296 117,375	90 45 05 - 45 90 <b>60</b>	1,338 54,456 56,673 16,200 14,295 34,244 207,675	30 75 95 - 20 80 85	43,732 8,052		26,942 1,318 51,760 45,863 16,200 — — 90,300	3 40 3 30 3 90 
857 21,934 — 64 210	55 —	2,000 -	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions	24,176 2,000	35		90	$23,943 \\ 2,000$		7,840 - - 79,197	_
64,319	25	72,230	I, 289	144,518	95	216,716	65		-	72,197	<u> </u>

		C	anton de Berne — Compte	généra	1	pour 1	92	25			
Compte		Budget	Delate and de accounts	Recettes		Dépense	s	Recettes	8	Dépense	S
de 1924		1925	Rubriques du compte	1	bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
			Administration courante			4					
			III. <sup>b</sup> Police								
			E. Etablissements pénitentiaires	~							
995 15,371 238,275	46 <b>03</b>	25,000 - 50,000 - 50,000 -	1. Pénitencier de Thorberg	665,936 530,816 1,405,570	77		55	27,313	22		-
99,261		87,000 —	4. Maison disciplinaire de Trachselwald- Montagne de Diesse	222,946	34	309,946			_	86,999	
64,319 60,317		72,230 — 184,230 —	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank			216,716 2,981,985				72,197 12,196	
			F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme								
_	-	$7,729 \left  -7,729 \right  -$	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool I, 290 2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des	7,729				7,729		_	-
	_		détenus libérés	— 7,700	_	7,729	_		-	7,729	-
	=			7,729	=	7,729	_		Н		-
						×					
			G. Frais de justice et de police								
149,064 303,049			1. Frais de police criminelle I, 328 2. Emoluments et remboursements de	332	45	146,063	77	-	-	<b>145,7</b> 31	
300	44	300 –	frais	55 <b>7,</b> 491	86	291,596 300	32	265,895	54	_ 300	-
2,195		3,000 -	4. Emoluments de la Cour suprême I, 340	4,858 2,369			90	1,130	55	36,222	
34,764 1,500		30,000 - 1,500 -	5. Frais de police	2,309						1,500	
<b>4,4</b> 53	85	5,000 -	jeunes gens placés à l'étranger . I, 366 7. Chambres de conciliation I, 368	_	_	1,500 1,978	40	_		1,978	, /
			8. Frais de police extraordinaires, grèves etc			204	_			204	: .
115,161	72	16,200 _		565,051	76	483,962	04	81,089	72		- -
								9.			
			* .	,							
100 155	0.5	100 700	H. Etat civil								
180,160		,	1. Traitements des officiers de l'état civil	_	_	180,578		- "	_	180,578	
3,180 <b>183,340</b>			2. Frais d'inspections et frais divers I, 374			2,438 183,016	-			2,438 183,016	-1-
100,040	10	107,000				100,010	10		-	100,010	- -

	C	anton de Berne — Compte	généra	1 1	pour 1	92	25			
Compte de	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes	3	Dépense	s
1924	1925	Talling an Compto	l l	brut	tes			net	tes	
Fr. Ct	. Fr. Ct.	*	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
*		Administration courante			9	æ.				
	4	III. <sup>b</sup> Police			. *					
157,427 63,232 1,858,207 248,281 60,317 74 	$\begin{array}{c} 68,000 \\ 1,924,345 \\ 270,770 \\ 4184,230 \\ - \\ 216,200 \\ 187,000 \\ - \end{array}$	A. Frais d'administration de la Direction . B. Passeports, arrestations et conduites C. Corps de police D. Prisons E. Etablissements pénitentiaires	12,327	95 35 52 67 - 76 -	7,729 483,962 183,016	50 60 54 95 - 04 10	81,089	- - 72 -	159,283 58,668 1,882,796 250,759 12,196 — 183,016 <b>2,465,630</b>	55 25 02 28 — 10
		IV. Affaires militaires								
		A. Frais d'administration de la Direction	2							
20,700 — 48,250 — 9,977 95 4,200 — 867 — 83,994 95	4,200 — 3,000 —	1. Traitements des fonctionnaires II, 2 2. Traitements des employés II, 3 3. Frais de bureau II, 8 4. Loyers II, 8 5. Mobilisation, frais des préparatifs II, 9	6,700 - - - 6,700		20,700 55,575 10,397 4,200 1,871 92,744	50 — 35	_		20,700 48,875 10,397 4,200 1,871 86,044	50 50 — 35
		B. Commissariat des guerres								
7,600 — 8,600 — 91,125 30 8,999 30 6,700 —		1. Traitement du commissaire des guerres	4,000  1,664 	_	11,600 8,600 89,414 10,660 6,100	 95 <b>7</b> 0			7,600 8,600 89,414 8,996 6,100	95 05
743 65 10,368 16		7. Frais divers d'administration II, 22 8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'admi- nistration <sup>1</sup> / <sub>6</sub> (voir IV. F. 6.) II, 24	200		1,320	90	10,205	40	1,120	90
31,104 56 649 75	800 _	9. Part des ateliers dans les frais d'administration ¼ (voir IV. G. 6.) II, 24 10. Assurance contre les accidents . II, 25	30,616 332	15 95	965	1-	30,616 —		- 632	
82,945 35	84,250 —		47,019	15	128,662	15		_	81,643	3 -

Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Administration courante  IV. Affaires militaires	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr.
5,337 — 5,337 —	8,300 — 8, <b>300</b> —	C. Dépôt de Tavannes  1. Loyers	5,063 — 5,063 —	13,360 — 13,360 —		8,297 8, <b>29</b> 7
7,600 — 6,600 — 39,461 80 5,998 65 21,056 45 83,850 — 525 45 97,392 35	7,600 — 6,600 — 38,000 — 6,000 — 108,730 — 83,850 — 500 — 83,580 —	D. Administration des casernes  1. Traitement de l'intendant des casernes II, 27 2. Traitements des employés II, 29 3. Entretien II, 38 4. Achat de literie II, 40 5. Loyers	31,036 35 	5,994 25 117,570 — — — 528 40	83,850 — ———————————————————————————————————	7,600 6,600 37,683 5,994 108,726 — 248 83,002
54,275 — 5,623 50 53,803 95 41,866 90 9,298 45 <b>64</b> ,8 <b>67</b> 80	54,000 — 6,000 — 56,000 — 142,100 — 9,500 —	E. Administration des arrondissements  1. Traitements des commandants d'arrondissement a. Traitements	 47 95  47 95	54,000 — 6,393 40 56,045 60 141,799 70 11,743 20 269,981 90		54,000 6,393 55,997 141,799 11,743 <b>269,933</b>

			anton de Berne — Compte	gener	- 11	pour 1	,		- 11		
Compte de		Budget de	Rubriques du compte	Recette	s	Dépenses	3	Recettes	8.	Dépense	S
1924		1925	Nuoriques du compte		bru	tes		er a	nett	es	
Fr. Ct	t.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
	1										
			Administration courante								
						2 20	١				
	ļ	4	IV. Affaires militaires				.				
		ä	F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes								-
438,684 30	0	500,000 -	1. Achats, salaires des ouvriers II, 63	<b>95,7</b> 93	95	636,340	35			540,546	
$\begin{array}{c c} 42 & 56 \\ 7,017 & - \end{array}$		$\begin{vmatrix} 200 \\ 15,000 \end{vmatrix} -$	<ul> <li>2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 67</li> <li>3. Intérêts du fonds de roulement . II, 68</li> </ul>	18 —		165 13,208	80			147 $13,208$	
7,000 -	_	7,250 - 532,980 -	4. Loyer	610,621	-	7,250		610,621	60	7,250	
502,714 1 10,368 1		10,530 –	6. Frais d'administration (IV. B. 8.) . II, 72		_	10,205			-	10,205	
39,687	5		* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	706,433	55	667,169	75	39,263	80		-
	1	-									
			G. Conservation et entretien du matériel								
			de guerre								
46,952 4	5	70,000 —	1. Habillement, armement personnel et équipement II,100	566,273	50	610,840	45		_	44,566	
3,266 8 4,918 9		3,600 — 8,000 —	2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 94 3. Transports ,	1,951 $6,284$	40 95	5,257 13,462	50 30	_		3,306 <b>7,177</b>	
1,442 6 42,670 -	0	$\begin{array}{c c} 1,600 \\ 55,480 \\ -\end{array}$	4. Assurance contre l'incendie II, 99 5. Loyers II, 99	6,500		1,526 61,880				1,526 55,380	;
31,104 5		31,590 —	6. Frais d'administration (IV. B. 9.) . II, 100			30,616				30,616	;
30,355	5	<u> 170,270                                  </u>		581,009	85	723,583	<u>10</u>			142,573	-
				*		*					
			H. Vente de matériel de guerre cantonal	* .				,			
1,626 7	- 1	500 —	1. Vente d'ancien matériel de guerre II, 101				_	1,595			
1,626 7	<u>'0</u>	500 —		1,595	05		_	1,595	05		-
	1							180		,	
el .	١		J. Dépenses militaires diverses	,							
21,469 2	25	25,000 —	1. Sociétés de tir	_	-	23,357 13,003	15		_	23,35 <b>7</b> 43,003	1
7,592 5		10,000 -	3. Secours aux familles de militaires II, 107			33,153	<b>7</b> 5			8,299	)
29,061 8	80	35,000		24,854	25	69,514	<u>75</u>		_	44,660	)
				1.00						- a. '	
								4 a			

			Canton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	s	Dépense	S	Recette	S	Dépense	es
1924		1925	Austrques un compte		bru	ıtes			net	ttes	
Fr.	Ct.	Fr. C		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			IV. Affaires militaires								
83,994 82,945 5,337 97,392 264,867 39,687	35 - 35 80		A. Frais d'administration de la Direction B. Commissariat des guerres C. Dépôt de Tavannes D. Administration des casernes E. Administration des arrondissements F. Confection des effets d'habillement et	6,700 47,019 5,063 124,009 47	15 - 50	13,360 207,012	15 - 15	, — —		86,044 81,643 8,297 83,002 269,933	65 65
130,355		170,270 -	d'équipement des troupes G. Conservation et entretien du matériel de	706,433	55	667,169	75	39,263	80	_	-
1, <b>626</b> 29,061	70 80	500 - 35,000 -	guerre	24,854	$\begin{array}{c} 05 \\ 25 \end{array}$	69,514	- <b>7</b> 5	1,595 —	05 —	44,660	50
652,640	<u>65</u>	735,150	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 59,854.15	1,496,732	30	2,172,028	15		=	675,295	85
			V. Cultes								
			A. Frais d'administration de la Direction								
1,272 800	_	1,200 800 –	1. Frais de bureau II, 112 2. Traitement du secrétaire II, 113		_	1,586 800			_	1,586 800	
2,072	<u>85</u>	2,000			_	2,386	<b>85</b>		_	2,386	85
			B. Culte protestant								
1,637,030 10,287 37,046 72,057 35,700 11,587	50 10 20	1,655,000   - 10,300   - 37,150   - 72,100   - 35,700   - 11,250   -	1. Traitements des pasteurs II, 115 2. Suppléments de traitement II, 117 3. Indemnités de logement II, 117 4. Indemnités de chauffage II, 118 5. Pensions de retraite II, 119 6. Subventions à des collatures et	68 - - - - -	95   	1,649,778 10,400 36,477 72,096 35,700	65 20 20	_		1,649,709 10,400 36,477 72,096 35,700	65 20 20
580	_	580 -	à des ecclésiastiques externes II, 120 7. Allocation en faveur du culte	-	-	11,212	50	_	_	11,212	50
801	35	801 -	protestant de Soleure II, 121 8. Contributions de communes à la	_		580	-	_	-	580	-
2,536 226,750- 3,000		3,000 - 246,260 - 3,000 -	rétribution de pasteurs II, 121 9. Commission des examens de théologie II, 122 10. Loyers II, 123 11. Contribution aux frais du culte	801 1,280 —	35 — —	$\begin{array}{c} - \\ 2,975 \\ 246,260 \end{array}$		801 — —	35 — —	1,695 246,260	
_	_	5,000 -	des sourds-muets II, 124 12. Jubilé de la Réforme 1928; sub-	-	-	3,000		_	-	3,000	
_	_	_  -	side, 1er versement II, 124 13. Delémont, paroisse protestante, rachat de l'indemnité de logement II, 124	_		5,000		_	-	5,000	
2,035,774	20	2,078,539	rachat de l'indeminte de fogement II, 124	2,150	30	23,000 <b>2,096,480</b>				23,000 <b>2,094,329</b>	
, ,		, , ,		,200	-	,,	-	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		-,001,000	-

		C	anton de Berne — Compte	généra	1	pour 1	92	5			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	$\mathbf{s}$	. <b>Dépense</b>	$ \mathbf{s} $	Recettes	8	Dépenses	s
1924		1925	Rubliques du compte		bru	tes			nett	es	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			V. Cultes							•	
*	1		C. Culte catholique romain								
394,262 1,300 4,200 1,800 9,625 2,781	_	401,400 — 1,300 — 4,200 — 1,800 — 12,200 — 2,781 —	1. Traitements du clergé II, 125 2. Suppléments de traitement II, 127 3. Indemnités de logement II, 128 4. Indemnités de chauffage II, 128 5. Pensions de retraite II, 129 6. Part aux traitements de l'évêque, du		_	402,495 1,300 3,914 1,800 14,047	50 —	=	_	402,495 1,300 3,914 1,800 14,047	50 —
7,900 105			doyen du chapitre et du secrétaire de la conférence diocésaine II, 130 7. Traitements des chanoines bernois II, 131 8. Commission des examens de théologie II, 132	- - 320		2,781 7,900 260	_ 65	_ _ 	_ - 35	2,781 7,900 —	
421,974	90	431,781 _	/	320	-	434,498	95	_	H	434,178	95
			D. Culte catholique chrétien	-							
36,452 400 1,496 1,158 2,750 211	— 05 30 —	40,700 — 400 — 1,950 — 1,400 — 2,750 — 200 —	1. Traitements des curés II, 133 2. Suppléments de traitement II, 135 3. Indemnités de logement II, 136 4. Indemnités de chauffage II, 137 5. Traitement de l'évêque II, 138 6. Commission des examens de théologie II, 139	- - - - 40		37,412 400 1,950 1,400 2,750 81				37,412 400 1,950 1,400 2,750	-
42,468	<b>45</b>	47,400 —		40		43,993	<b>45</b>			43,953	45
2,072 2,035,774 421,974 42,468 <b>2,502,290</b>	20 90 45	2,078,539 - 431,781 - 47,400 -	A. Frais d'administration de la Direction B. Culte protestant C. Culte catholique romain D. Culte catholique chrétien  Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 15,129.20	320 40		2,386 2,096,480 434,498 43,993 <b>2,577,359</b>	25 95 45	- - - -	_	2,386 2,094,329 434,178 43,953 <b>2,574,849</b>	95 95 45
2		8	VI. Instruction publique								
P			A. Frais d'administration de la Direction et du Synode				9				
9,154 38,956 11,875 1,600 10,077	20 71 —	9,517 — 39,206 — 12,000 — 1,600 — 10,000 —	1. Traitement du secrétaire II, 140 2. Traitements des employés II, 141 3. Frais de bureau II, 147 4. Loyers II, 147 5. Indemnités des commissions d'exament des experts frais de déplacement II 152		_ _ _ _	9,100 39,206 11,917 1,600 25,046	15 85 —			9,100 39,206 11,917 1,600	85 85 —
4,477	-		men et des experts, frais de déplacement II, 152 6. Frais du Synode		_	10,995	95		=	10,995	95
76,141	01	76,823		14,982	20	97,865	95		_	82,883	75

		C	anton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25			
Compte		Budget de	Rubriques du compte	Recettes	s	Dépense	s	Recettes	8	Dépense	es
1924		1925	Russiques du Compte	2	bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante				5				
٠			VI. Instruction publique								-
			B. Université								-
<b>77</b> 3,90 <b>7</b>	40	754,841 —	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université II, 156	<b>77,</b> 565	25	839,164	85	_		<b>761,</b> 599	6
5,325		5,400 -	2. Droits d'immatriculation II, 158	5,409	50	_		5,409	50	_	-
182,857 139,567	25 15	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	3. Traitements des assistants II, 160 4. Traitements des employés II, 162	3,114 $2,160$	15	187,677 143,650		_	_	184,563 141,490	
123,026	10	130,000 -	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.)	10,341		132,236				121,895	
228,000		227,560 —	6. Loyers	-	-	227,560	-	_	_	227,560	)  _
48,000	-	48,000	7. Bibliothèque de la ville, subvention II, 174 8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires:	_		48,000			-	48,000	-
3,944 3, <b>7</b> 05	24		1. Clinique chirurgicale II, 177	_		4,117		_	-	4,117	
6,387	65		2. Clinique médicale II, 179 3. Cabinet d'anatomie II, 182	_		3,919 6,502	09	_		3,919 6,502	
7,934	06		4. Cabinet de physiologie II, 185	4.200	-	5,697	30		-	5,697	3
2,540 $914$			5. Cabinet d'ophtalmologie II, 219 6. Institut d'otiatrie et de laryngologie II, 188	1,300		3,879 840				2,5 <b>7</b> 9 <b>84</b> 0	
3,700	03		7. Institut pathologique II, 190		-	3,897	27		-	3,897	2
4,148 4,113			8. Laboratoire de chimie médicale II, 193 9. Institut d'hygiène et de bactériologie II, 195	_		4,959 4,136	39 45	_	_	<b>4,9</b> 59 <b>4,1</b> 36	
2,700			10. Institut « Pasteur » II, 196	5,000	-	7,700			-	2,700	)  -
6,005 10,856			11. Laboratoire de chimie organique II, 199 12. Laboratoire de chimie inorganique II, 204			6,637 $10,662$		_		6,637 $10,662$	
13,737		*	13. Cabinet de physique et Obser-					ı			
1,776	30		vatoire	82	60	19,287 $2,846$	77 90			19,205 $2,846$	1
2,136	10		15. Collections minéralogiques II, 213	_		2,392	55		_	2,392	5
1,989 $2,675$			16. Institut de géologie II, 215 17. Collections zoologiques II, 217	_	-	2,688 2,745	90		-	2,688 $2,745$	
5,704	75		18. Institut pharmaceutique II, 227			5,507	41			5,507	4
1,165 $2,285$		100,000 —	19. Institut pharmacologique II, 222 20. Institut de dermatologie II, 225		-	1,583			-	1,583	
1,766	85		21. Clinique des maladies infantiles II, 226			3,601 1,884		_		3,601 1,884	
1,201	20		22. Institut géographique II, 228 23. Institut psychologique II, 229	*		1,256 655	20	-	-	1,256	
897			24. Collection d'objets d'art historiques II, 230			897		_	_	655 89 <b>7</b>	
305 5,200	25		25. Biologie physico-chimique II, 231 26. Cabinet d'anatomie) . II, 233	_	-	304			-	304	
-	-		27. Cabinet de physiologie	· <u>×</u>		5,010 —	-	_	_	5,010	0
984 869	13		27. Cabinet de physiologie	10,293	70	14,784		_	-	4,491	
897	30		30. Clinique chirurgicale	_		954 1,006		_		954 1,006	
882			31. Clinique médicale	47.000	-	534		_	_	53 <b>4</b>	
6,085 3,274	99		33. Pharmacie	14,800		3,661 3,927	60 85	11,138	<b>4</b> 0	3,927	8
2,154	50		32. Clinique ambulatoire	_	-	2,142			-	2,142	6
	- 50		35. Inspection des viandes	_			20	_		 268	2
20,581	75		37. Emoluments des laboratoires . II, 248	20,150	10	-		20,150	10		_
8,067		1 E E O O E O	38. Bibliothèques des séminaires . II, 252			9,558		_		9,558	
79,283	71	1,579,973 —	A reporter	150,216	35	1,728,740	11	-	-	<b>1,578,</b> 523	76

			C	anton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25			
Compte		Budget		Dubelius de compte	Recette	S	Dépense	s	Recette	s	Dépense	es
1924		<sup>de</sup> 1925		Rubriques du compte		bru	ites			net	ites	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
,				Administration courante								
				VI. Instruction publique								
				B. Université Report	150 216	35	1,728,740	11			1,578,523	76
1,5 <b>7</b> 9,283	71	1,579,973	_	9. Jardin botanique II, 254							1,070,020	
75 (70	04	74 000		a. Entretien	<b>1,5</b> 59	45	65,933 18,670	49			81,044	04
<b>7</b> 5, <b>4</b> 70	91	71,000		c. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne	2,000	_	_			-	01,044	04
6,405	20	6,000	-	10. Hôpital vétérinaire II, 254	71,137	10	55,241	65	15,895	45		
				11. Policlinique  ( a. Traitements	_	_	44,385 44,150	<u>,                                      </u>			,	
56,254	<b>1</b> 0	58,506	-	b. Appareils, médicaments, etc II, 261 c. Subvention de la municipalité	8,471	45	44,150	30	} -	-	55,063	85
				de Berne II, 261 12. Institut dentaire	25,000	-	<del>-</del> ,	-	J			
				( a. Traitements	5,120	90	25,912					
				b. Matériel d'enseignement II, 384 c. Lover		_	16,591 11,600	70				
25,292	05	<b>2</b> 9,33 <b>7</b>	_	d. Amortissement de frais d'agrandissement			10,500		} '-	-	29,233	50
				<i>e.</i> Recettes	25,249	90	-	-				53
				f. Subvention de la municipalité de Berne II, 270	5,000	_		_	J		-	
				13. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile	v v				2			
410,000	-	420,000	_	a. Contribution aux frais des cliniques	let second		420,000				420,000	
28,292	_	23,000	-	b. Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques II, 271			,					
3,000		3,000	_	dans les cliniques 11,271 c. Contribution aux frais de l'ins-	_	-	32,120	-			32,120	) —
13,051		13,060		titut de radiographie II, 271 $d$ . Amortissement des avances pour constructions II, 272		_	3,000 28,020	<u>-</u>	_	-	3,000 13,020	
10,707	_	10,707	-	e. Indemnité p <sup>r</sup> l'entretien d. bâtiments 11, 272			10,750		_	-	10,750	
1,500	-	1,500		14. Subvention de l'Etat pour la po- liclinique de l'hôpital «Jenner» II, 272		_	1,500	_		-	1,500	)
2,196,445	<b>57</b>	2,204,083	_	C. Ecoles moyennes	308,755	15	2,517,115	35		_	2,208,360	20
156,600	_	155,000	_	1. Ecole cantonale de Porrentruy,								
<b>786,462</b>	25			subvention de l'Etat II, 273 2. Subventions de l'Etat aux écoles	Η,	-	155,000	-	_	-	155,000	
				moyennes supérieures II,276 3. Subventions de l'Etat aux pro-	47,498	-	842,857	95	_	-	<b>7</b> 95,359	95
2,009,508	<b>5</b> 0			gymnases et écoles secondaires . II, 282	i <b>4</b> 95	50	2,043,552	60	-	-	2,043,057	
20,050 204,007	_ 85	16,800 202,793		4. Inspections II, 283 5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes . II, 284	1,388	35			_		16,800 196,080	65
15,500		16,700	-	6. Bourses II, 286 7. Remplacement de maîtres malades II, 289	4,764 $11,247$	30 20	19,975 33,825	70	_	_	15,210 22,578	70 5   50
$\begin{array}{c c} 21,320 \\ 2,322 \end{array}$	_	25,000 4,000		8. Remplacement de maîtres astreints								
311,797	05	315,000	_	au service militaire II, 290 9. Caisse d'assurance, subside II, 292	168	_	2,594 323,033		_	-	$\begin{array}{c c} 2,426 \\ 323,033 \end{array}$	45
1,000		1,000		10. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes II, 293	200	_	1,200	_	_	-	1,000	)
885	_	1,000	_	11. Cours de perfectionnement II, 294		_	1,000	_	_	_	1,000	<u> </u> _
3,529,452	95	3,550,293	_		65,761	35	3,637,307	70		- -	3,571,546	35

			C	anton de Berne — Compte	genera	.I	pour 1	92	25		2	
Compte de		Budget de		Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recette	S	Dépense	es
1924		1925		two transfers and compre		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	С
				VI. Instruction publique								
				. D. Ecoles primaires							ar .	
7,323,059	20	7,375,000	-	1. Contributions aux traitements des								
21,484	_	20,000		maîtres	662 60, <b>7</b> 08	10	7,378,625 $24,408$	25 35	- 36,299	- 65	<b>7</b> ,3 <b>77</b> ,963	1
359,637	50	350,000	_	3. Pensions de retraite II, 303	43,933	 75	389,716	45	30,299	-	345,782	7
656,946			_	4. Caisse d'assurance, subside II, 304	100,000	_	<b>7</b> 66,323				666,323	
30,000	-	20,000		5. Subventions à des écoles pour ma-	,		, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		,		, , , , , , , ,	
22.222		00.000		tériel d'enseignement et bibliothèques II, 310	9,504	30	29,502		_	_	19,998	
60,000	_	60,000	-	6. Subventions pour la construction de maisons d'école II, 311	40,000	_	100,000		-	-	60,000	
814,723		820,000	_	7. Ecoles de couture II, 314	396		820,361	20		-	819,964	
5,953 12 <b>7</b> ,819	10	6,000 $125,500$		8. Gymnastique II, 315	6,074	05	12,074		_	-	6,000	
3,750	55	4,000		9. Inspecteurs d'écoles II, 317 10. Enseignement par sections de classe II, 318	_	-	125,734		_	-	125,734	
27,239		28,000		11. Enseignement des travaux manuels II, 319	_	_	3,661 2 <b>7</b> ,515		_		3,661 $27,515$	
60,267		63,000		12. Subventions pour fournitures scolaires II, 321	_		59,2 <b>27</b>	25			59,227	21
67,229	90	<b>7</b> 5,000	_	13. Ecoles complémentaires II, 322	16,763	90	81,483	95			64,720	0
85,300	_	110,000		14. Remplacement d'instituteurs malades II, 330	37,978	75	114,013			_	76,034	
6,817	50	7,000	_	15. Remplacement des maîtresses de	- 1,- 1 -		,	_			,	
30,450	_	33,000	_	couture malades	3,195	50	9,586	50	_	-	6,391	-
00,100		00,000		pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc. II, 337	_	_	34,300	_	_	_	34,300	-
4.45.055		4.00.000		17. Enseignements de l'économie domestique								
147,377	70	168,383	-	a. Ecoles complémentaires publi-	444 = 40		040 454	٥.				
13,500		12.700		ques et cours	144,713	-	312,154	25		-	167,441	25
15,500	_	13,700		b. Écoles complémentaires privées	49.900		27.000				40.700	
500		800		et cours	12,209 $400$		24,909 $600$	_		_	12,700	
13,383		13,383		d. Prélèvement sur la dîme de l'alcool II, 345	13,383		- 000		13,383	_	200	,
51,908	_	53,000	_	18. Maîtresses de couture, caisse de	10,000		, —		10,000		_	
01,000		00,000		retraite, subvention II, 346	1,131	35	53,000	_		_	51,868	6
11,061	_	8,000		19. Remplacement de maîtres astreints	1,101		00,000				01,000	0.
		,		au service militaire II, 349	217	_	14,842	_	_	_	14,625	_
46	20	200	-	20. Commission concernant les presta-			,				,	
				tions en nature II,350	_		40	50	-	_	40	50
848,720	<b>35</b>	9,987,200			491,270	40	10,382,077	75			9,890,807	38
				E. Ecoles normales								
2				1. Ecole normale allemande des instituteurs								
				A. Section inférieure à Hofwil								
19,828	60	19,740	-	a. Administration	236		19,956				19,719	
75,138		74,184	-	b. Enseignement	19,310		96,002		- ,	-	76,692	20
37,389		36,000	-	c. Nourriture	2,490		38,411		_		35,921	4(
31,115 20,370	10	32,000 20,370	-	d. Entretien	1,167	00	31,599	95	_	-	30,432	
1,273	40	1,000		e. Loyer	2,000	10	22,370	QE	4 447	25	20,370	-
					3,530		2,415		1,114	25		-
182,568		181,294	-	Roulement	28,735		210,756		-	-	182,021	
39,495	Ub	21,000	-1	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,530	55	2,602	20		$-\ $	1,071	65
	_	34,000		h. Pensions	41,920				41,920			_
143,477	<u>50</u>	147,294		II, 351	72,185	60	213,358	90		_	141,173	30

		anton de Berne — Compte			· II	
Compte de 1924	Budget <sup>de</sup> 1925	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses
Fr.   Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct		Fr. Ct.	Fr. C
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Administration courante	FI. Ci	rr. Ot.	FF. Ct.	rr. C
		VI. Instruction publique				
		E. Ecoles normales				
694 75 4,590 40 4,100 — 780 70 387 70 84,467 70 8,040 45	7,500 — 4,100 — 700 — 500 — 83,994 — 5,000 —	B. Section supérieure à Berne a. Administration 1. Mobilier, achat et entretien II,352 2. Chauffage, éclairage, etc. II,354 3. Concierge II,356 4. Frais de bureau II,382 5. Bâtiments, entretien II,358 b. Enseignement 1. Traitements II,360 2. Matériel d'enseignement, hibliothèque, etc. II,364	3 80 1,715 60 54 45 44 90 54,644 - 184 30	4,952 35 4,100 — 728 05 473 65 439,798 — 5,397 75		290 74 3,236 75 4,100 - 673 66 428 75 85,154 - 5,213 4
$egin{array}{cccc} 14,900 & -\ 42,017 & 05\ 2,031 & 60\ \hline m{62,010} & m{35} \end{array}$	2,800 —	c. Loyer	56,652 05	16,100 — 46,773 30 2,191 35 <b>220,808 95</b>		16,100 - 46,768 3 2,191 3 164,156 9
13,704 — 60,522 75 16,695 29 10,605 51 01,527 55 1,834 — 7,880 — 9,506 — 04,987 55	17,000 — 13,000 — 101,870 — 5,510 — 9,870 —	2. Ecole normale de Porrentruy  a. Administration	28 20 20 50 - 1,471 10 1,519 80 988 50 9,660 - - 12,168 30	59,795 21 16,548 79 12,311 68 101,979 03 1,493 50 - 9,480 -		13,295 11 59,774 7 16,548 7 10,840 5 100,459 2 505 - 9,480 - 100,784 2
16,834 05 23,521 47 35 18 23,043 85 12,300 — 75,734 55 39,959 — 3,333 — 9,387 50 21,748 05	43,025 — 5,800 — 12,300 — <b>76,400</b> — 4,000 — 18,600 —	3. Ecole normale de Thoune  a. Administration	1,485 80 5,129 65 4,690 90 	43,721 37 188 14 5,220 50 12,300 — 76,837 11 6,888 20 — 18,510 —	4,000	13,921 3 38,591 77 188 1 529 6 12,300 — 65,530 76 6,888 26 — 18,510 — 86,928 96

	C	anton de Berne — Compte	généra	1 1	pour 1	92	25			
Compte	Budget	Dubelause du compte	Recettes		Dépenses	3	Recettes		Dépense	S
1924	1925	Rubriques du compte	1	bru	tes		n	ett	es	
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		VI. Instruction publique			X					
		vii monuom puomquo							•	
		E. Ecoles normales								
		4. Ecole normale de Delémont	_							
12,841 90 44,282 74	$\begin{array}{c c} 12,200 & - \\ 44,350 & - \end{array}$	$a. \ \mathrm{Administration} \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ . \ $	11		12,774 $44,565$	47	_		12, <b>7</b> 64 44,554	12
17,489 23 13,963 80	19,000  - 14,500  -	c. Nourriture $d.$ Entretien	695	<b>2</b> 5	17,028 13,281	14 69	_		16,332 13,281	89 69
18,270 — 1,306 70	18,270 — 1,900 —	e. Loyer	928	<u>-</u>	18,270 2,729		-  -		18,270 1,800	-
108,154 37	110,220 —	Roulement	1,644	60	108,648	90			107,004	
675   30 12,505   —	11,000 -	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire $h$ . Pensions	1,623 12,150	90	595 —	95 —	1,027 $12,150$	95	_	_
96,324 67	99,220 _	11, 367	15,418	<b>50</b>	109,244	<b>85</b>		_	93,826	35
										2
10.000	12.000	5. Dépenses diverses	<b>.</b>		10 500				40.000	
16,020 — 5,000 —	$\begin{array}{c c} 16,020 \\ 10,000 \end{array}$	a. Pensions	500		16,520		_	-	16,020	
11,557	12,000 _	tionnement $c$ II, 369 $c$ . Caisse d'assurance, subside II, 369	_		10,000 11,993	- 40		_	10,000 11,993	
32,577 _	38,020 _		500		38,513	<u>40</u>			38,013	40
04.000	04.000		4.000		00.400				04.000	
21,800 — 21,800 —	21,800 — 21,800 —	6. Musée scolaire suisse, subvention II, 370	1,300 1,300		23,100 23,100	_			21,800 21,800	
3		*	,				5			
60,000 -	60,000 —	7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.) II, 370	60,000		**		60,000			
60,000 -	60,000 -	won scoraire lederale (v1. J. 2. c.) 11,370	60,000	_			60,000			-
		3								_
			(8)							
-			* ,							

Compte	Budget		Recettes	,	Dépense	$_{\rm s}$	Recettes		Dépense	g
1924	de 1925	Rubriques du compte	30	bru	-			,   nett	-	, is
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
		Administration courante	*							
TO THE RESERVE OF THE PARTY OF		VI. Instruction publique								
		E. Ecoles normales								
43,477 50 62,010 35	147,294 — 164,194 —	1. Ecole normale allemande des instituteurs A. Section inférieure à Hofwil B. Section supérieure à Berne	72,185 56,652		213,358 220,808			_	141,173 164,156	
<b>805,487 85</b> 104,987 55 121,748 05	311,488 — 106,230 — 91,000 —	2. Ecole normale de Porrentruy	128,837 12,168 15,306	30 35	<b>434,167</b> 112,952 102,235	53 31			<b>305,330</b> 100,784 86,928	3
96,324 67 <b>28,548 12</b>	99,220 — <b>607,938</b> —	4. Ecole normale de Delémont	15,418 171,730		109,244 <b>758,600</b>				93,826 <b>586</b> ,8 <b>69</b>	- 1
32,577 — 21,800 — 60,000 —	38,020   - 21,800   - 60,000   -	5. Cours de répétition et pensions 6. Musée scolaire, subvention 7. Allocation prélevée sur la subvention fé-	500 1,300	_	38,513 23,100	40	_		38,013 21,800	
322,925 12	607,758 —	dérale pour l'école primaire	60,000 <b>233,530</b>		820,213	- 94	60,000		<b>586,683</b>	
9,810 10 27,524 85 34,159 62	10,000 — 28,350 — 35,600 —	F. Institutions de sourds-muets  1. Etablissement de Münchenbuchsee a. Administration	21 504 1,106	05	9,927 28,487 35,469	39	- -	_	9,905 2 <b>7</b> ,983 34,363	
29,086 19,180 470 05 1,186 2,109	24,000 — 19,180 — 1,000 — 2,000 —	d. Entretien	1,239 	50 - 30 60 -	28,097 19,180 13,840 6,362 2,177	95 -40 10 50	493 1,026		26,858 19,180 — — 2,177	3
$egin{array}{c c} 120,\!213 & 31 \\ 80 & 70 \\ 50,\!982 & 10 \\ \hline \end{array}$	117,130  - - 48,000  -	Roulement $i$ . Augmentations et diminutions à l'inventaire $k$ . Pensions	24,594 1,326 49,949	30	143,542 1,452		_ _ 49,9 <b>4</b> 9	- 80	118,948 126	
69,311 91	69,130 —	II, 371	75,870	<u>60</u>	144,995	25	_		69,124	:-
12,000 —	12,000 —	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern Subvention de l'Etat	_		12,000		_		12,000	- 1
12,000 —	<u> 12,000                                 </u>	II,371		=	12,000	-		-	12,000	-
	2									
2,978 60	2,900 —	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,978	-	_		2,978		E	
2,978 60	2,900 _	II,371	2,978	<u>60</u>		_	2,978	60		_

	C	anton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25			
Compte	Budget	Dubulance du commte	Recette	S	Dépense	$\mathbf{s}$	Recette	8	Dépense	s
1924	1925	Rubriques du compte	e :	bri	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante	·							
		VI. Instruction publique								
		F. Institutions de sourds-muets	j.							
$69,311   91 \\ 12,000   -$	69,130 — 12,000 —	1. Etablissement de Münchenbuchsee 2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.	75,870 —	60	144,995 12,000		-		69,124 $12,000$	
2,978 60	2,900 —	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,978	-		_	2,978	60	— WO 146	-
78,333 31	<u></u>	•	78,849	20	156,995	25		=	78,146	- 05
		G. Encouragements aux beaux-arts								
33,500 -	33,500 -	1. Musée historique, subvention II, 372	15,000	-	51,500 3,000		_		36,500 3,000	
$\begin{array}{c c} 3,000 & - \\ 3,000 & - \end{array}$	$\begin{array}{c c} 3,000 \\ 3,000 \\ - \end{array}$	2. Musée des beaux-arts, subvention II, 372 3. Musée académique, subvention . II, 372		-	3,000	_		_	3,000	-
$\begin{array}{c c} 4,300 & - \\ 1,214 & - \end{array}$	$\begin{array}{c c} 4,300 & - \\ 1,214 & - \end{array}$	4. Ecole de musique, subvention . II, 373 5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions II, 373	_	_	4,300 1,214		_	_	4,300 1,214	
300 —	300 -	6. Bibliographie de la Suisse, subvention II, 373		-	300	_	_	-	300	-
$\begin{array}{c c} 523 & 45 \\ 3,500 & - \end{array}$	$\begin{array}{c c} 3,000 & - \\ 3,500 & - \end{array}$	7. Conservation des monuments historiques II, 374 8. «Bärndütsch», subvention II, 375	4,500 —	_	7,479 3,500		_	_	2,979 $3,500$	30
22,500 —	22,500 —	9. Théâtre de Berne, subvention . II, 375	_	-	22,500			-	22,500	-
600    3 <b>7,</b> 400	$\begin{array}{c c} 600   - \\ 37,400   - \end{array}$	10. Musée alpin, subvention II, 376 11. Musée historique, agrandissement II, 376	_		37,400	_	_		600 3 <b>7</b> ,400	
500 -	500 -	12. Musée jurassien de Delémont, subvention	_		500				500	
110,337 45	112,814 —	vention	19,500	-	135,293	-	_	_	115,793	
		H. Librairie scolaire					10			
789,204 85	810,510 —	1. Matériel d'enseignement a. Provisions en magasin au 1 <sup>er</sup> janvier.	3,629	05	721,796	85	_	_	718,167	80
181,740 55	106,425 —	b. Frais de confection de matériel d'enseignement	<u> </u>	-	275,760	90		_	275,760	90
329,229 90 1,183 65	276,017   - 1,500   -	c. Produit de la vente de matériel d'enseignement $d$ . Exemplaires gratuits	333,809 —	65	-2,222	- 75	333,809	65	$_{2,222}^{-}$	<b>7</b> 5
718,167 80	725,845 —	e. Provisions en magasin au 31 décembre	741,261		4,175	15	737,086			
75,268 65	83,427 —		1,078,700	65	1,003,955	<b>65</b>	74,745	_		. _
						ĺ				
		2. Frais								
24,300 80 1,275 50	$\begin{bmatrix} 24,550 \\ 2,000 \\ - \end{bmatrix}$	a. Traitements	_	_	25,268 1,343	<b>7</b> 5	_		25,268 $1,343$	
7,169 85	6,290	c. Frais de magasin et de bureau	35	85	5,455	65	_	_	5,419	80
4,150 — 1,498 15	$\begin{array}{c c} 4,150 \\ 2,200 \\ - \end{array}$	d. Loyer	-2,580	<u>-</u>	4,150 3,830				4,150 1,249	
21,636 50	22,540 $-$	f. Intérêts du fonds de roulement		_	26,017	65			26,017	65
60,030 80	61,730 —	* *	2,616	30	66,065	$\frac{25}{}$			63,448	95
		,								

		anton de Berne — Compte	generai	pour	192	.5			
Compte	Budget de	Rubriques du compte	Recettes	Dépense	es	Recettes	S	Dépense	es
1924	1925	Rubriques du compte	b	rutes			nett	es	
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante							
		VI. Instruction publique							
		H. Librairie scolaire							
4,425 15	4,000 -	3. Emploi du produit a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition		3,685				3,685	80
$\begin{array}{c c} 10,812 & 70 \\ \hline 15,237 & 85 \end{array}$	$\begin{array}{c c} 17,697 & - \\ \hline 21,697 & - \end{array}$	b. Versement au fonds de réserve		- 7,610 - 11,296				7,610 11,296	
10,231	21,037			11,290	- 00			11,290	00
75,268 65 60,030 80	83,427 — 61,730 —	1. Matériel d'enseignement	$1,078,700 \atop 2,616 \atop 3$	5 1,003,955 0 66,065		74,745		- 63,448	QF
15,237 85	21,697 —	Produit	1,081,316 9	5 1,070,020	90	11,296	05		_
15,237 85	21,697 —	3. Emploi du produit		- 11,296 5 1 081 316				11,296	05
		11,011	2,002,020	3,001,010	-				-
		J. Subvention fédérale pour l'école primaire							
404,636 40	404,636 —	1. Subvention de la Confédération . II,378 2. Emploi de la subvention	404,636 4	0 –	-	404,636	40	-	-
100,000  -	100,000 —	a. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.) II, 379	_	100,000	_	_		100,000	, _
44,000 —	44,000 —	b. Suppléments de pension à des instituteurs retraités II,379		44,000				44,000	
60,000 —	60,000 -	c. Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI.E.7.) II, 379		60,000		-		60,000	Ì
40,000 —	40,000 —	d. Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires II,380		40,000	1 1	_		40,000	
60,000 —	60,000 —	e. Subventions extraordinaires en faveur		40,000				40,000	
100,636 40	100,636 —	de l'école primaire selon l'art.14 de la loi sur les traitements de corps enseignant II, 380	-  -	60,000	-	_	-	60,000	·
100,030 40	100,030 —	f. Subventions aux communes pour la délivrance de vêtements et d'aliments		_ 100,636	40			100,636	: 40
		aux élèves primaires nécessiteux II, 380	404,636 4			_		-	_
	\							ž	
		K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme							
1,000 -	1,000 -	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool II, 381	1,000 -	_	_	1,000			_
1,000	1,000 —	2. Garderies d'enfants, subvention . II, 381	1,000	- 1,000 - 1,000				1,000	)  -
			1,000		-				-

	C	Canton de Berne — Compte	généra	1	pour 1	92	<u>2</u> 5		2	
Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes		Dépense ites	s	Recette	s net	Dépense ttes	es
Fr.	ct. Fr. Ct	•	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		VI. Instruction publique								
3,529,452 9,848,720 622,925 78,333 110,337 4	57 2,204,083 — 95 3,550,293 — 95 9,987,200 — 2 607,758 — 81 78,230 —	A. Frais d'administration de la Direction et du Synode B. Université C. Ecoles moyennes D. Ecoles primaires E. Ecoles normales F. Institutions de sourds-muets G. Encouragements aux beaux-arts H. Librairie scolaire J. Subvention fédérale pour l'école primaire K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme  Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 82,980.86	65,761 491,270 233,530 78,849 19,500 1,081,316 404,636 1,000	15 35 40 80 20 - 95 40	2,517,115 3,637,307 10,382,077 820,213 156,995 135,293 1,081,316	35 70 75 94 25 30 95 40	    	-	82,883 2,208,360 3,571,546 9,890,807 586,683 78,146 115,793 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	20 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3
17,858 3 13,633 3 4,987 2 1,400 - <b>37</b> ,878 <b>9</b>	$\begin{bmatrix} 13,742 \\ 5,500 \\ 1,200 \end{bmatrix}$	VII. Affaires communales  A. Frais d'administration de la Direction  1. Traitements des fonctionnaires III, 1 2. Traitements des employés III, 2 3. Frais de bureau et de déplacement III, 5 4. Loyers III, 6  Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 419.85		_	1,200	75 10 —	_		18,025 13,741 5,080 1,200 38,047	75 4(
27,800 - 81,017 6 13,994 3 1,800 - 124,611 9	0 14,000 — - 1,800 —	VIII. Assistance publique  A. Frais d'administration de la Direction  1. Traitements des fonctionnaires III, 7 2. Traitements des employés III, 8 3. Frais de bureau	  	<b>7</b> 5 —	27,966 83,120 24,373 1,800 <b>137,259</b>	05 50 —	_		27,966 82,320 22,949 1,800 <b>135,036</b>	05 75

Compte de 1924		Budget 1925		Rubriques du compte	Recette	s bru	Dépense	s	Recettes	s   nett	Dépense	S
	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		Ct.	Fr.	Ct.		C
Fr.	٠.,	Fr.	Ot.		F1.	0.	11.	Ŭ.,	11.	00.	11.	
				Administration courante			2					
				VIII. Assistance publique								
				B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique								
433	90	500	-	1. Commission cantonale III, 16	_	-	431	50	_		431	5
26,175	_	<b>26,</b> 300		2. Inspecteur cantonal et adjoints a. Traitements III, 18		_	26,308		_	_	26,308	
16,985 1,050	10 —	17,000 1,050		b. Frais de bureau et de déplacement III, $21$ $c$ . Loyer III, $22$	_	-	1,050	<del>_</del>	_	_	16,380 1,050	
24,987		25,000	_	3. Inspecteurs d'arrondissement . III, 26			25,265	***		-	25,149	-  -
69,631	60	69,850	_		1,499	50	70,818	65		$\vdash$	69,319	-
				C. Assistance des indigents					=			
				1. Subventions aux communes	*							
448,883	58	<b>2,4</b> 00,000	-	a. Subventions pour l'assistance	900	28	2,522,201	74			2,521,202	
203,639	93	1,200,000	-	permanente III, 29 b. Subventions pour l'assistance								
				temporaire III, 32 2. Assistance extérieure:			1,143,157				1,140,497	
910,025 209,697	75 12	900,000 <b>1,150,00</b> 0	_	a. Assistance hors du canton . III, 64 b. Subventions suivant le § 59 de la	173,536	$\frac{5}{5}$	1,270,540	22		-	1,097,003	,
200,000	_	200,000		loi sur l'assistance publique III, 97 3. Subventions extraordinaires aux	143,413	3 61	1,462,169	60		-	1,318, <b>7</b> 55	,
1			_	communes III, 112		-	200,000	-		_	200,000	
972,246	<b>38</b>	5,850,000			320,60	9 72	6,598,069	21		-	6,277,459	-
£							,					
				D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions					ļ	1,		
11,950		,		(1. Hospice de l'Oberland à Utzigen III, 113			11,975	_		_	11,975	5
11,325				2. Hospice du Seeland à Worben . III, 113 3. Hospice du Mittelland à Riggis-	_	-	11,300			-	11,300	
11,325				berg III, 113	-	-	11,450		-	-	11,450	)
8,425		*		4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil III, 11	i –	_	8,225	-	_	-	8,225	5
9,275		85,000	-	5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl III, 11.		_	9,475	. _	_	-	9,475	5
11,725				6. Hospice de l'Emmental à Frienisberg		_	- 11,525			_	11,525	
6,975			-	7. Hospice du district de Signau	a .		7,025				7,02	
14,100	_			à Langnau III, 11 8. Hospices communaux divers . III, 11		_	13,875				13,87	
85,100	_	85,000				_=	84,850	_		_	84,85	0

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	5	
Compte	Budget de	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	Rubriques du compte	bru	ites	nett	es
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct
		Administration courante				
		VIII. Assistance publique	,			
		E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions				
2,500 — 5,000 — 2,500 — 3,500 — 3,500 —	2,500 — 5,000 — 2,500 — 3,500 — 3,500 —	1. Orphelinst de Saignelégier III, 116 2. Maison d'éducation Victoria, Wabern III, 116 3. Orphelinst de Belfond III, 116 4. Orphelinst de Porrentruy III, 117 5. Orphelinst de Courtelary III, 117		2,500 — 5,000 — 2,500 — 3,500 — 3,500 —		2,500 - 5,000 - 2,500 - 3,500 - 3,500 -
6,000 — 2,500 — 5,000 — 6,000 — 3,200 — 10,000 —	6,000 — 2,500 — 5,000 — 2,500 — 10,000 —	6. Orphelinats de Delémont III, 117 7. Orphelinat de Reconvilier III, 118 8. Maison d'éducation d'Oberbipp III, 118 9. Maison d'éducation d'Enggistein III, 118 10. Maison d'éducation du Steinhælzli III, 118		6,000 — 2,500 — 5,000 — 5,000 — 2,500 —		6,000 - 2,500 - 5,000 - 5,000 - 2,500 -
10,000	10,000 -	11. Maison pour enfants faibles d'es- prit de Berthoud III, 119 12. Maison pour enfants faibles d'es-		10,000 —	-  -	10,000
1,000 —	1,000 -	prit de Steffisbourg III, 119 13. Etablissement de Balgrist III, 119		10,000 —	_	10,000 -
60,700 —	<u>59,000</u> _			59,000 _		59,000 -
		F. Maisons cantonales d'éducation  1. Landorf				
9,630 95 9,184 95 24,013 25 20,882 15 6,850 — 16,769 68	9,600 — 9,100 — 23,000 — 16,000 — 8,980 — 10,100 —	a. Administration	83 15 112 80 1,305 20 2,173 40 120 — 49,141 55	9,156 85 25,214 90 19,368 22 9,100 —	 	9,539   4 9,044   6 23,909   7 17,194   8 8,980   -
53,791 62 258 10 17,757 50	56,580 — - 17,800 —	Roulement g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	<b>52,936</b> 10 1,226 40 18,067 50	1,753 10		<b>54,014</b> 526 7
36,292 22	38,780 _	III, 120	72,230	110,413 30		38,183
9,782 25 7,604 65 23,101 17 13,832 70 5,660 —	9,500 — 8,950 — 22,000 — 12,500 — 7,350 —	2. Aarwangen a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyers	15 50 9 90 52 – 2,743 –	9,289 20 24,387 09 16,713 50 7,350 —	 	9,696 6 9,279 3 24,335 0 13,970 5 7,350 -
3,605 83 56,374 94 5,249 — 18,722 50	$egin{array}{ccccc} 3,250 & - & & & & & & & & & & & & & & & & & $	f. Exploitation agricole  Roulement g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	24,489 26 27,309 66 1,569 — 17,275 —		6,079 65 - 1,120 - 15,602 50	58,551 - -
42,901 44	39,500 —	III, 120	46,153 66	87,983 —		41,829

Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. C
		Administration courante	X -			
		VIII. Assistance publique				
		F. Maisons cantonales d'éducation				
7,086 45 5,681 55 19,963 50 14,113 09 4,900 —	8,500 — 7,100 — 20,000 — 12,000 — 4,900 —	3. Cerlier  a. Administration	43 55 332 65 340 80 2,151 90	5,885   65 23,355   96 17,596   62 4,900   —		7,956 5,553 23,015 15,444 4,900
4,143     17       47,601     42       2,640     20       10,382     50	$egin{array}{c c} 4,000 & - \ \hline 48,500 & - \ - \ 9,500 & - \ \hline \end{array}$	f. Exploitation agricole	48,815   22 <b>51,684</b>   12 2,056   60 15,150   -	105,488 56	3,064 99 	53,804 —
39,859 12	39,000 —	III, 120	68,890 72			38,210
9,392 95 9,408 40 22,920 32 14,605 — 6,370 — 11,721 15 50,975 52 1,886 —	8,920 — 9,250 — 22,000 — 12,000 — 6,370 — 6,600 — 51,940 —	4. Kehrsatz  a. Administration	163 — 2,087 20 1,750 35 — 59,780 47  63,781 05 1,867 —	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	9,051 86	9,146 9,178 21,269 13,417 6,370 — <b>50,330</b> 797
12,856 70	13,500 —	h. Pensions	14,125	1,380 —	12,745 —	
40,004 82	38,440	III, 120	79,773 09	118,155 59		38,382
7,996 10 8,481 10 23,078 85 18,801 15 4,950 — 8,638 95 54,668 25	7,200 — 8,600 — 21,500 — 15,000 — 6,000 — 5,800 —	5. Bretièges  a. Administration	590 - 141 29 581 - 1,493 50 307 50 37,673 59 40,786 80	22,903 20 17,801 85 6,120 — 30,586 05 94,493 10	7,087 50	53,706
$\begin{array}{c c} 400 & - \\ 14,572 & 50 \end{array}$	13,500	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	2,224  - 16,650  -	$\begin{bmatrix} 2,569 \\ 1,597 \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} 2,569 \\ 50 \end{bmatrix}$	$\begin{array}{c c} - & - \\ 15,052 & 50 \end{array}$	345 —
40,495 75	39,000 —	III, 121	59,660 8	98,659 60		38,998
×4	Š				*	

	C	Canton de Berne — Compte	général	pour 192	<u>2</u> 5	
Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes bru	Dépenses ites	Recettes net	Dépenses tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.	, ,	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante  VIII. Assistance publique	× .			2
		F. Maisons cantonales d'éducation				
8,581 70 9,025 50 24,540 33 12,732 75 5,520 — 794 50 <b>61,194</b> 78 2,589 80 14,940 — 48,844 58	9,500 — 9,700 — 27,000 — 14,000 — 6,590 — 2,500 — 64,290 — 14,580 — 49,710 —	6. Sonvilier  a. Administration.  b. Enseignement  c. Nourriture.  d. Entretien  e. Loyer.  f. Exploitation agricole  Roulement  g. Augmentations et diminutions à l'inventaire  h. Pensions.	- 14 70 180 - 436 - 73,730 45 74,361 15 1,120 10 14,775 - 90,256 25	26,558 18 15,274 75 6,590 — 71,362 39 <b>134,997</b> 85 3,744 10 1,207 50	2,368 06 2,367 50	8,478 59 6,719 24 26,378 18 14,838 75 6,590 — — — 60,636 70 2,624 — — 49,693 20
48,844 58	49,710 —	III, 121	90,256 25	139,949 45		49,693 20
7,992 50 6,589 65 11,464 65 6,800 70 3,290 — 1,736 35 34,401 15	8,100 — 6,710 — 10,400 — 6,000 — 3,290 — 1,100 —	7. Loveresse  a. Administration	288 235 235 12,153 12,676	7,986 65 6,761 35 11,518 35 7,030 10 3,290 — 11,355 — 47,941 45	   798 -	7,986 65 6,761 35 11,230 15 6,795 10 3,290 — — — 35,265 25
$\begin{vmatrix} 322 \\ 9,518 \end{vmatrix} - 75$	8,100	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire $h$ . Pensions	490 — 9,9 <b>7</b> 5 —	1,610 — 468 <b>7</b> 5	-9,506 $25$	1,120
25,204 40	25,300 _	III, 121	23,141 20	50,020 20		26,879 _
36,292 22 42,901 44 39,859 12 40,004 82 40,495 75 48,844 58 25,204 40 <b>273,602 33</b>	39,000 — 38,440 —	1. Landorf	72,230 — 46,153 66 68,890 72 79,773 02 59,660 80 90,256 25 23,141 20 440,105 65	110,413 30 87,983 — 107,101 56 118,155 59 98,659 60 139,949 45 50,020 20 712,282 70	    	38,183 30 41,829 34 38,210 84 38,382 57 38,998 80 49,693 20 26,879 — 272,177 05
48,844 58 25,204 40	25,300 —	5. Bretieges	90,256 25 23,141 20	139,94 50,02	49 45 20 20	49 45 — — 20 20 — —

Campto	Budget		Donatte	Dáranasa	Docatton	Dánanasa
Compte de 1924	de 1925	Rubriques du compte	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr.
		Administration courante		. `		
		VIII. Assistance publique	,			
		G. Subventions diverses				
49,448 40 9,930 70	$\begin{array}{c c} 45,000 \\ 20,000 \\ - \end{array}$	1. Bourses d'apprentissage III, 125 2. Assistance de malades étrangers	140 —	58,655 15	-  -	58,515
5,000	5,000	au canton III, 131  3. Subventions à des sociétés de	18,464 45	38,063 12	-  -	19,598
19,750	20,000 -	secours à l'étranger III, 134 4. Secours en cas de dommages dus	-  -	5,000 —	-  -	5,000
		aux éléments	$\frac{-}{18,604}$ $\frac{-}{45}$	19,965 30 121,683 57		19,965 <b>103,079</b>
34,129 10	90,000 _		18,604 45	121,085 57		100,079
		W.				
		H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme				
42,765 — 42,765 —	$egin{array}{c c} 42,765 & - \ 42,765 & - \ \end{array}$	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 135 2. Subventions III, 256	57,938 05 32,676 15	90,614 20	5 <b>7,</b> 938 05	 5 <b>7</b> ,938
	42,703	2. Subventions	90,614 20			
		J. G. L. Linn & Jos. henitony et Stablisse				
		J. Subventions à des hôpitaux et établisse- ments de charité pour nouvelles constructions et installations				
03,000 -	_  -	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité III, 137	93,078 _	_	93,078 _	_
03,000	_	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité III, 137		93,078 —	_  -	93,078
			93,078 —	93,078 —		_
			,			

	(	Canton de Berne — Compte	général	pour 192	25	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925		br	utes	net	tes
Fr. C	t. Fr. Ct		Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		VIII. Assistance publique				
124,611 9 69,631 6		A. Frais d'administration de la Direction . B. Commission et inspecteurs de l'assistance	<b>2,223 7</b> 5	137,259 95		135,036 20
,	8 5,850,000	publique	1,499 50 320,609 <b>7</b> 2	6,598,069 21		69,319 15 6,277,459 49
85,100 - 60,700 -	- 85,000 - - 59,000 -	D. Hospices régionaux d'invalides, subventions E. Maisons d'éducation des districts et privées,		84,850 —	_	84,850 —
273,602 3	3 269,730 -	subventions	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			$ \begin{array}{c c} 59,000 \\ 272,177 \\ 103,079 \\ 12 \end{array} $
84,129 1	90,000	G. Subventions diverses H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme L. Subventions à des hêriteux et établisse	90,614 20		_  -	103,079 12
		J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations	93,078 —	93,078 —	_  _	_  _
6,670,021 3	6 6,549,646  —	tions of mistantions is a second second		7,967,656 28		7,000,921 01
-		IX.ª Economie publique				
0.000	0.000	A. Frais d'administration de la Direction		0.000		0.000
$egin{array}{c c} 9,600 & - \ 27,537 & 70 \ 5,453 & 60 \ \end{array}$		1. Traitement du secrétaire III, 138 2. Traitements des employés III, 139 3. Frais de bureau III, 142	1,004	$egin{array}{c c} 9,600 & - \ 27,662 & 40 \ 6,308 & 80 \ \hline \end{array}$		9,600   27,662  40 5,304  80
2,565 — <b>45,156 3</b> (	2,560 —	4, Loyers		2,560 —	_   _	2,560 — 45,127 20
40,100	45,625	·	1,004	46,131 20		45,127
		P. Statisticae				
10,600 -	10,600 _	B. Statistique 1. Traitement du chef de bureau. III, 144	_  _	10,600 _	_  _	10,600 —
12,618   75 11,626   70	12,000	2. Traitements des employés III, 145 3. Frais de bureau et d'impression III, 147	-905   -65	12,744   25 12,858   35		12,744   25 11,952   70
$\begin{array}{c c} 1,050 & - \\ \hline 35,895 & 45 \end{array}$	1,050 — 36,394 —	4. Loyers	905 65	$\begin{array}{c c} 1,050 & - \\ \hline 37,252 & 60 \end{array}$		1,050 — 36,346 95

			C	anton de Berne — Compte	généra	1	pour 1	92	25			
Compte		Budget		Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recette	es	Dépense	s
1924		1925		Rubliques du Compte	ŀ	bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				IX.ª Economie publique								
				C. Commerce et industrie								
10,764	30	12,000	-	1. Encouragements au commerce et	2,212		11,391	50	at .		9,179	50
10,720	_	13,000	_	à l'industrie en général III, 151 2. Bourses III, 154	3,270	_	17,140	-	_		13,870	-
481,254	1	490,000	-	3. Ecoles professionnelles et industrielles III, 158 4. Chambre du commerce et de l'industrie	478,392	-	983,962	-	_		505,570	
19,033		19,200	-	a. Traitements des fonctionnaires . III, 159 b. Indemnités de séance et de		-	19,200		_	-	19,200	-
1,194	- 1	_,,,,,	-	route III, 160		_	1,144	25	_	-	1,144	25
8,320	)5	11,000	-	c. Frais de bureau et de déplace- ment, publications III, 162	1,500	_	10,035			-	8,535	
19,135 5 5,010 -		19,952 5,010		d. Traitements des employés III, 164 e. Loyers III, 165	1,200		19,390 6,323				19,390 5,123	10 35
		,		5. Encouragement du tourisme	1,200		0,020				0,120	
40,000		40,000		a. Sociétés de développement, subventions III, 166	_	_	40,000	_	_	-	40,000	_
5,000 -	-	5,000	-	b. Office fédéral du tourisme, subvention	_		5,000	_	_		5,000	_
3,000 -	-	3,000	-	c. Association d'industrie hôte-							, and	
88,426	<b>4</b> 5	90,000	_	lière, subvention III, 167 6. Apprentissages III, 172	20,127	35	3,000 118,115		_		3,000 9 <b>7</b> ,988	$\frac{-}{25}$
-  -	-	2,500	-	7. Loi sur la protection des ouvrières, inspection III, 173			1,818	50	_		1,818	50
50,000 -	-	25,000	-	8. Caisse de secours de l'Oberland,							-	
10,000 -	_	10,000	_	subvention, amortissement III, 174 9. Orientation professionnelle et pa-			25,000	_			25,000	
	-			tronage des apprentis, subventions à des institutions bernoises III, 174			10,000	_			10,000	
50,000 -	-	_  -	-	(Exposition cantonale d'arts et			,				,	
_  -	-	_  -	_	métiers de Berthoud, subvention) 10. Maîtres d'écoles industrielles,								
001 040 5	10	MAR 000	_	pensions			2,182 <b>1,273,703</b>				2,182 <b>767,002</b>	
801,858 7	4	747,662	$\exists$		300,701	99	1,213,103	10			101,002	90
			-	D. Musée des arts et métiers								
45,487 6	5	45,268		1. Musée des arts et métiers a. Traitements III, 175			44,675	05		_	44,675	05
7,460 6	0	7,500 -	_	b. Bibliothèque et collection III, 177	911 5	50	7,627	<b>7</b> 0			6,716	20
$\begin{array}{c c} 3,594 & 7 \\ 656 & 6 \end{array}$		3,600 - 800 -	-	c. Frais d'administration III, 179 d. Matériel d'enseignement III, 180	_		3,610 <b>7</b> 93				3,610 <b>7</b> 93	15 55
1,774 8	5	1 000	_	e. Expositions, cours, conférences III, 181	3,622	_	5,742	15	_		2,120	15
1,469 2	5	1,500 -	-	f. Mobilier, outillage III, 182	_	$-\ $	1,495	25	_		1,495	25
5,534 8	o o	5,700		g. Chauffage, éclairage et net- toyage III, 185	_	_	4,979		_		4,979	
12,000 -	_	12,000 -	_	h. Loyer			12,000				12,000	-
77,978 5	9	78,168	-	A reporter	<b>4,5</b> 33	00	80,923	20	_		<b>7</b> 6,389	10

Control of the Contro	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	5	
Compte	Budget de	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	Rubliques du Compte	bru	ites	net	tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		IX.ª Economie publique	,			
77,978 59	78,168 -	D. Musée des arts et métiers Report	4,533 50	80,923 20	_  -	<b>76,389 7</b> 0
13,875 — 946 75	14,000 — 1,000 —		_	14,000 80 1,003 60	_  -	14,000 80 1,003 60
$\begin{array}{c c} 974 & 65 \\ 2,197 & 95 \end{array}$	1,000 2,500 —	c. Mobilier, outillage III, 188 d. Chauffage, éclairage et net- toyage III, 189		956 30 2,496 50		956 30 2,496 50
287   95 1,320   — 865   —	360 — 1,320 — 1,000 —	e. Frais divers	$ \begin{array}{c c} - & - \\ 15 & - \\ 1,590 & - \end{array} $	336   63 1,335   — 15   —	 	336 63 1,320 —
$egin{array}{c c} 4,288 & 35 \ 24,382 & 85 \ 2,500 & - \end{array}$	$egin{array}{c c} 5,000 & - \ 24,109 & - \ 2,500 & - \ \end{array}$	<ol> <li>4. Produit des travaux des élèves. III, 194</li> <li>5. Subvention de la ville de Berne III, 195</li> <li>6. Subvention de la bourgeoisie de Berne III, 195</li> </ol>	5,497 90 21,936 49 2,500 —		5,497   90 21,936   49 2,500   —	
1,400 - 19,279 -	1,740 — 20,919 —	7. Subventions diverses III, 196 8. Subvention de la Confédération III, 196	1,760 — 23,244 —		$\begin{array}{c c} 1,760 \\ 23,244 \\ - \end{array}$	
44,865 69	43,080 _		61,076 89	101,067 03	-	39,990 14
		E. Technicum de Berthoud				
171,472 60 10,374 48	175,200 12,800	1. Enseignement a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement 2. Administration		190,875 65 12,046 25	_	190,875 65 11,838 25
1,098 50 7,521 04 16,168 10	$ \begin{array}{c c} 1,500 \\ 8,650 \\ -21,700 \\ - \end{array} $	<ul> <li>a. Commission de surveillance et d'examen</li> <li>b. Frais de bureau et de déplacement .</li> <li>c. Chauffage, éclairage et nettoyage</li> </ul>	751 90 155 —	1,279 50 8,032 12 15,830 55		$\begin{array}{c} 1,279 \\ 7,280 \\ 22 \\ 15,675 \\ 55 \end{array}$
6,947   50   -	7,250 — 44,400 —	d. Concierge	_  -	6,999 50 44,400 —	_  -	6,999 50 44,400 —
$egin{array}{c c} 245,582 & 22 \\ 19,167 & - \\ 45,805 & 40 \\ \hline \end{array}$	271,500 — 17,000 — 51,109 —	Roulement 5. Ecolages	1,114 90 18,768 — 52,028 89	279,463 57 	$ \begin{array}{c c} - & - \\ 18,768 - \\ 52,028 89 \end{array} $	278,348 67
56,999 — 3,750 —	56,673 — 4,000 —	7. Subvention de la Confédération 8. Bourses	59,094	3,800	59,094 —	3,800 -
127,360 82	150,718 _	III, 197	131,005 79	283,263 57		152,257 78

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	<u> </u>	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	Rubildues au compte	bru	tes	nett	es
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
8		Administration courante				
		IX.ª Economie publique				
•	8	F. Technicum de Bienne				
218,435 80 33,145 85  1,406 75 3,625 — 8,971 — 12,973 65 5,680 — 1,239 40 28,000 — 313,477 45 13,076 — 14,292 55 1,733 80 1,585 90 62,508 70 62,508 70 150 — 153,167 50	32,420 —  2,950 —  7,800 —  13,538 —  5,900 —  810 —  28,000 —  314,934 —  13,000 —  12,000 —  1,750 —  63,279 —  69,547 —  1,400 —	a. Technicum  1. Enseignement  a. Traitements des professeurs  b. Matériel d'enseignement  2. Administration  a. Commissions de surveillance et d'examen  b. Traitements  c. Frais de bureau et de déplacement  d. Chauffage, éclairage et nettoyage  e. Concierges  3. Bureau d'observation des montres  4. Loyer  Roulement  5. Ecolages  6. Produit des travaux des élèves  7. Recettes diverses  8. Intérêts des capitaux  9. Subvention de la ville de Bienne  10. Subvention de la Confédération  11. Bourses	713 60   1,755 65   526 20   2,995 45  14,759 -  13,800 35  945 -  1,785 90  71,495 30  75,003  180,784 -	1,808 60 3,650 —		244,984 25 44,113 30 1,808 60 3,650 — 7,619 93 12,022 70 5,500 — 880 50 28,000 —  348,579 28 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
17,921 90 393 10 10 — 300 — 1,235 — 615 — 960 — 1,550 — 22,985 — 950 — 4,552 — 6,828 — 275 — 10,930 —	21,387 — 430 — 1,050 — 1,075 — 1,055 — 850 — 1,550 — 27,577 — 500 — 5,673 — 8,509 — 450 — 13,345 —	b. Ecole des chemins de fer  1. Enseignement a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement 2. Administration a. Commission de surveillance et d'examen b. Traitements c. Frais de bureau et de déplacement d. Chauffage, éclairage et nettoyage e. Concierges 3. Loyer Roulement 4. Ecolages 5. Subvention de la ville de Bienne 6. Subvention des Chemins de fer fédéraux 7. Bourses		16,580 30 200 — 300 — 1,172 — 1,055 — 960 — 1,550 — 21,817 30 — — — — — 700 — 22,517 30		16,580 30 200 - 300 - 1,172 - 1,055 - 960 - 1,550 - 21,817 30 - - - - 700 - 10,813 30
*			2.			

n		D 1			_	1		1		- 1		
Compte de 1924	9	Budget de 1925	5	Rubriques du compte	Recette	s bru	Dépense tos	s	Recette	s   nett	Dépens	es
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.			-
Fr.	01.	rt.	Oi.	Administration courante	Fr.	Oi.	Fr.	Gi.	Fr.	Ct.	Fr.	C
				IX.ª Economie publique	**							
				F. Technicum de Bienne								
17,155 200 20	-	16,020 230 180	-	c. Ecole des postes 1. Enseignement a. Traitements des professeurs b. Matériel d'enseignement 2. Administration a. Commission de surveillance et ex-			19,0 <b>7</b> 2 205				19,0 <b>7</b> 2 205	
300 1,235 615 960		1,050 1,075 1,055 850	_	perts	  -  -		- 300 1,172 1,055 960			_ _ _ _	 300 1,172 1,055 960	2 .
1,550 <b>22,035</b>		1,550 <b>22,010</b>	_	3. Loyer			1,550 <b>24,314</b>	-			1,550 <b>24,314</b>	)
200 4,959 5,409 150		500 4,852 5,403 300	=	4. Ecolages	1,000 5,182 6,218		_ _ _	_ _ _	1,000 5,182 6,218	-	_ _ _	
11,617		11,555		2001.000	12,400		24,314				11,914	Ł
.53,167 10,930 11,617	<u> - </u>	13,345 11,555	_	a. Technicum	180,784 11,704 12,400		352,299 22,517 24,314	30	,  		171,515 10,813 11,914	3
75,714	<u>50</u>	180,858	_	III, 198	204,888	_	399,131	03		=	194,243	3
				G. Poids et mesures								
2,000 589 8,470 1,831 1,250	55 30 65	2,000 1,000 9,000 1,500 1,250	_	1. Traitement de l'inspecteurIII, 1992. Frais de bureau et de déplacementIII, 2003. Frais d'inspectionIII, 2014. Poids, mesures, appareilsIII, 2025. LoyerIII, 202	_ _ _ _ 	- - 50 -	2,000 418 6,778 1,345 1,250	65 65 60			2,000 418 6,778 1,195 1,250	3
14,141	<u>50</u>	14,750	_		150	50	11,792	90			11,642	3
				H. Police des denrées alimentaires								
10,600 33,893		10,600 34,312		<ul> <li>1. Laboratoire du chimiste cantonal <ul> <li>a. Traitement du chimiste cantonal III, 203</li> <li>b. Traitements des assistants, du <ul> <li>commis \( \epsilon \) du concierge</li> <li> III, 204</li> </ul> </li> </ul></li></ul>	_	_	10,600 34,311	1		_	10,600 34,311	
7,500 7,316		7,500 9,000		c. Loyer	_ _ 149	- -	7,500 7,760	-			7,500	)
10,587	-	9,000		e. Recettes des analyses III, 211	10,971	40	964	40	10,007		7,611 —	
48,723	30	52,412	-	A reporter	11,120	70	61,136	56	_	-	50,015	)

	C	anton de Berne — Compte	général <sub>l</sub>	pour 192	5	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	Rubriques du compte	bru	tes	nett	tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		IX.ª Economie publique				
		H. Police des denrées alimentaires				
48,723   30	52,412 —	Report 2. Inspections	11,120 70	61,136 56	-  -	50,015 86
35,625 65 13,804 90	$\begin{vmatrix} 35,959 \\ 16,000 \end{vmatrix}$ —	a. Traitements des experts III, 212	- 31 80	35,958 50 14,697 55	-  -	35,958 50 14,665 75
448 —	1,500 —	b. Frais de bureau et de déplacement III, 214 c. Cours d'instruction	_	_  -		<u> </u>
$egin{array}{c c} 4 & - \ 45,692 & 95 \ \end{array}$	450   — 49,185   —	3. Frais de bureau et d'impression III, 216 4. Subvention de la Confédération III, 217	$\begin{array}{c c} 6 & - \\ 49,485 & 45 \end{array}$	125 50 — —	49,485 45	119 50 —
52,904 90	57,136 —	a dunious as in domination are, zero	60,643 95	111,918 11		51,274 16
		I Magning proper à combattre Polocelisme				
26,770	97 668	J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	27,444 20		27,444 20	
18,600	27,668	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool III, 218 2. Mesures propres à combattre	27,444 20		27,444 20	10.000
8,170 -	27,668 —	l'alcoolisme en général III, 218 3. Subventions pour les asiles	_	18,650 —	-  -	18,650 —
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,,	d'alcoolisés et pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie III, 219	_	8,794 20		8,794 20
		u margents adonnes a rivrognerie 111, 219	27,444 20	27,444 20		
		K. Police du feu				
8,161 30	8,000 -	1. Police du feu III, 220	120 -	8,120 _		8,000 -
1,554 30	2,500 —	2. Inspection du matériel d'incendie III, 222	6 -	1,490 10		1,484 10
9,715 60	10,500	· 	<u> 126</u> <u> </u>	9,610 10		9,484 10
45,156 30	45,823 —	A. Frais d'administration de la Direction .	1,004 -	46,131 20		45,127 20
35,895 45	36,394 —	B. Statistique	905 65		_  -	36,346 95 767,002 35
801,858   70 44,865   69	747,662 - 43,080 -	D. Musée des arts et métiers	61,076 89	101,067 03	_  -	39,990 14
127,360 82 175,714 50	150,718 — 180,858 —	E. Technicum de Berthoud	131,005   <b>7</b> 9 204,888   <b>-</b>	283,263 57 399,131 03		152,257   78 194,243   03
14,141 50	14,750 —	G. Poids et mesures	150 50	11,792 90	_  _	11,642 40
52,904 90	5 <b>7</b> ,136 —	H. Police des denrées alimentaires J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	60,643   95 27,444   20	27,444 20		51,274   16
9,715 60	10,500 —	K. Police du feu	126 —	9,610 10		9,484 10
$\frac{1,307,613}{46}$	1,286,921	Les dépenses sont supérieures au budget	993,946 33	2,301,314 44		1,307,368 11
		de fr. 20,447.11				
8		THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF TH			×	
					1	
		*	19			

		C	anton de Berne — Compte	généra	1	pour 1	92	25			
Compte		Budget	Data da accesada	Recettes	8	Dépense	$\mathbf{s}$	Recettes		Dépense	s
de 1924		1925	Rubriques du compte		bru	ites		1	nett	tes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
25			Administration commute								
			Administration courante								
			IX. <sup>b</sup> Service sanitaire								
			A. Frais d'administration			45					
3,087	95	4,000 -	1. Collège de santé, examens et inspections	1,629	50	4,213	35	_		2,583	85
14,100	-	14,267	2. Traitements des fonctionnaires. III, 229		-	14,266 7,200	65	_	-	$14,\!266$ $7,\!200$	65
$7,200 \ 2,497$	 25	$\begin{array}{c c} 6,700 \\ 2,500 \\ - \end{array}$	3. Traitement de l'employé III, 230 4. Frais de bureau III, 232	130	-	2,627	40	_		2,497	40
1,200	_	1,200 —	5. Loyers III, 233	-	-	1,200 <b>29,507</b>		_	-	$\frac{1,200}{27,747}$	
28,085	20	-28,667 $-$		1,759	30	29,501	40		=	21,141	90
			B. Service sanitaire en général								
16,932	65	6,000 -	1. Frais généraux III, 239	112,089		85,495	_	26,594	85		_
2,363 350		3,500 —	2. Vaccinations III, 238 (Indemnités à des médecins)	5,839	40	1,605	15	4,234	25	-	
232,585	20	266,000 —	3. Subventions aux hôpitaux de district III, 245	134,878	80	365,000			_	230,121	20
20,000	-	20,000 -	4. Subventions aux établissements	101,010		20,000				20,000	
325,681	60		sanitaires spéciaux III, 246 5. Subvention à l'hôpital de l'Ile . III, 246		_	327,711	60	_	_	327,711	60
280,000 <b>7</b> 5,000	_	280,000   - 75,000   -	6. Extension du service public des aliénés III, 247 7. Mesures propres à prévenir et		-	280,000	-			280,000	
		,	combattre la tuberculose III, 248		-	75,000 169,750			-	75,000 169,750	
276,500 —	_	$\begin{array}{c c} 169,750 \\ 3,000 \end{array}$	8. Hôpital de l'Île, aide financière . III, 249 9. Union cantonale des samaritains,	_ ,							
1,195,547	00	1 190 950	subside III, 249	959 909	 05	3,000 <b>1,327,561</b>				$\frac{3,000}{1,074,753}$	
1,190,047	00	1,133,250 -	ν	202,000	- 00	1,021,001	-		_	1,011,100	-
81,452	en	79,000 -	C. Maternité	2,056	45	77,790	80			75,734	35
6,081	70	5,000 —	1. Administration	12,078	-	17,971	65	_	_	5,893	65
109,981 $122,568$		117,000   - 124,000   -	3. Nourriture	4,080 34,275				_	_	114,298 135,824	
3,467	50	3,000 -	5. Policlinique gynécologique	2,792	95	6,567	30		-	3,774	35
28 50,150	40 —	75,000 -	6. Laboratoire de radiographie	4,357	50	4,961 <b>7</b> 5,000		_		604 75,000	
373,673	30	403,000 -	Roulement	59,641	35	470,770		_	_	411,129	-
92,042	20	100,000 —	8. Pensions des femmes en traitement	100,311	20	62	25				-
6,970 8,125	_	$\begin{array}{c c} 6,000 \\ 6,000 \end{array}$ —	9. Pensions des élèves sages-femmes 10. Pensions des élèves garde-malades	9,200 8,100		1,316 168		7,883 7,932		_	_
1,659	25		11. Augmentation et diminutions à l'inventaire	19,593		15,524			25		-
268,195	35	291,000 —	III, 250	196,845	<u>55</u>	487,842	15			290,996	60
			D. Cours d'instruction des sages-femmes							Ø:	
2,779	50	2,000 -	1. Indemnités de subsistance et de déplacement III, 251	83	-	1,840	30	_	-	1,757	30
67	_	0.000	(Désinfectants, subventions)	വ	-	1 040	90			1 858	90
2,846	<b>9</b> U			83	-	1,840	30		$\vdash$	1,757	<u> 30</u>

		8	C	anton de Berne — Compte	généra	1	pour 19	25			
Compte	,	Budget de	8	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	Recette	s	Dépense	S
1924		1925		Rubriques du compte	1	ru	tes		net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct
				Administration courante							
				IX. <sup>b</sup> Service sanitaire							
				E. Asile d'aliénés de la Waldau							
407,877 3,159 546,598 339,083 64,437 22,525 49,490	50 95 66 65 80	2,700 517,405 350,600 65,200 38,700		1. Administration 2. Enseignement et culte 3. Nourriture 4. Entretien 5. Loyers 6. Industries 7. Exploitation agricole	16,891 10 26,017 19,222 9,303 150,913 252,538	25 80 80  85	431,902 2 4,016 6 578,044 2 338,575 8 72,665 - 115,495 0 216,859 3	3 — 0 — 6 — - — 8 35,418		415,010 4,006 552,026 319,353 63,362 —	3 4 0
, <b>289,140</b> 22,119	57 80 40 17	1,287,800 		Roulement 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire 9. Pensions	474,898 21,059 1,092,319 73,631	$-20 \\ 45 \\ 22$	1,757,558 41,192 29,159 - 1,827,910 5	0 — 5 1,063,159 - <b>7</b> 3,631	- 60	1,282,660 20,133 — — — — — — — — — 166,002	
		100,000		,						v	-
				F. Asile d'aliénés de Münsingen							
372,870 3,351 430,595 339,774 158,724 43,840 54,228	15 25 25 50 20	2,500 425,000 312,600 165,000 21,500		1. Administration	52,910 119 50,426 12,220 5,900 268,992 251,211	50 50 90 — 60	3,041 9 497,223 1 363,901 6 169,387 5	5 — 5 — 5 — 5 — 0 — 0 53,646	- - - 20 8 20	377,733 2,922 446,796 351,680 163,487	3 6
	<b>25</b> 20	1,236,600 —	_	Roulement 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire 9. Pensions des malades à Münsingen 10. Pensions des malades à Meiringen 11. Indemnités à l'asile privé d'aliénés à Meiringen		10 80	38,653 2	40 — 20 93 <b>7</b> ,260 70 13 <b>7</b> ,07 <b>7</b>			) :
414,937	60	427,600		,	1,775,645	<b>5</b> 5	2,200,527			424,882	
				G. Asile d'aliénés de Bellelay		0.0	400,000			490 497	7 .
126,169 2,133 211,166 222,183 31,473 18,863 23,806	75 80 21 30 90	2,100 210,000 209,630 46,200 6,900		1. Administration	1,154 111 42,143 15,941 2,636 90,109 175,667	10 90 45 70 60	2,408 4 245,266 2 213,485 3 48,315 6 74,814	i5 — 10 — 37 — 35 — 70 15,294			7 2 3
550,457 2,812 375,313	02 35	575,530		Roulement 8. Augmentations et diminutions à l'inventaire 9. Pensions	<b>327,764</b> 13,540 379,760	82 10 50	884,156 18,986 7,951	27 — 55 — 25 371,809	9 25		6
172,330	87	207,530		III, 255	721,065	42	911,094	<u> </u>	_	190,028	3

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 19	25	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	Kuoriques du compte	br	ntes	net	ites
Fr. Ct.	Fr. Ct.	,	Fr. Ct	. Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		IX. <sup>b</sup> Service sanitaire				
28,085 20 1,195,547 80 3 268,195 35 2,846 50 190,823 80 414,937 60 172,330 87 2,272,767 12 9	291,000 — 2,000 — 189,800 — 427,600 — 207,530 —	G. Asile d'aliénés de Bellelay	196,845 55 83 - 1,661,907 87 1,775,645 55 721,065 42	1,327,561 75		27,747 90 1,074,753 70 290,996 60 1,757 30 166,002 68 424,882 12 190,028 65 <b>2,176,168 95</b>
		X. Travaux publics et chemins de fer  A. Frais d'administration de la Direction				
40,985 — 47,346 70 21,001 05 5,680 — 115,012 75	41,242 — 39,115 — 22,000 — 5,500 — <b>107,857</b> —	1. Traitements des fonctionnaires IV, 1 2. Traitements des employés IV, 2 3. Frais de bureau et de déplacement IV, 10 4. Loyers IV, 13	1,711 — 1,711 — 1,711 —	41,241 70 39,010 20 23,711 30 5,500 — 109,463 20		41,241 70 39,010 20 22,000 30 5,500 — 107,752 20
46,891 70		B. Service des arrondissements  1. Traitements des ingénieurs d'arrondissem <sup>t</sup> IV, 14	,	47,708 60		47,708 60
81,921 85 21,002 30 6,670 — <b>156,485</b> 85	86,587 — 23,000 —	2. Traitements des employés IV, 15 3. Frais de bureau et de déplacement IV, 394 4. Loyers IV, 26	8,010 — 29,398 95 — — — <b>37,408 95</b>	89,005 10 52,378 75 6,540 —		80,995 10 22,979 80 6,540 — 158,223 50
350,001 05 100,003 10 2,404 55 2,656 10 29,989 75 800 —	100,000   - 7,000   - 3,000   - 30,000   -	C. Entretien des bâtiments de l'Etat  1. Bâtiments de l'administration IV, 59 2. Bâtiments curiaux IV, 89 3. Eglises IV, 82 4. Places publiques IV, 83 5. Bâtiments d'exploitation rurale . IV, 87 (Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux)	33,845 35 2,956 60 - - 11 90	102,902 20 2,674 20 1,948 50 29,943 10		349,752 35 99,945 60 2,674 20 1,948 50 29,931 20
485,854 55	490,000 —	e e	36,813 85	521,065 70		484,251 85

. 1		anton de Berne — Compte						11		_
Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes	s   brut	Dépenses		Recette	11	Dépense	es.
								nett		_
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	(
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
		D. Constructions nouvelles de bâtiments			v					
82,647 85	300,000 -									
		1. Travaux préliminaires et surveillance IV, 92 2. Berne, bâtiments administratifs,	607	90	72,527	1			71,919	
		travaux divers IV, 94 3. Berne, institut pharmacologique et	_		5,389	50			5,389	)
		pathalogique, agrandissement IV, 96	12,600		6,594	25	6,005	<b>7</b> 5	_	
		4. Wangen, château, transfert des cabinets d'aisance IV, 97	_	-	5,449	<b>7</b> 5	_		5,449	)
		5. Berne, dépôt de remonte, égout des écuries	_	-	1,378	80	_	-	1,378	;
		6. Berne, jardin botanique, mur de soutènement et terrasse IV, 98	_	_	979	60	_		9 <b>7</b> 9	)
		7. Berne, rue des Greniers n°s 8, 14 et 16, transfert de l'office des pour-							•••	
		suites et faillites IV, 98 8. Berthoud, château, nouveaux bu-			<b>47</b> 5	60	_	-	475	
		reaux et archives pour la commis- sion d'impôt d'arrondissement IV, 98			3,289	<b>7</b> 5	_	_	3,289	)
		9. Saignelégier, préfecture, installa- tion d'une chambre de bains IV, 99			2,115	50			2,115	)
		10. Chevenez, bâtiment de la gendar- merie, travaux de réfection IV, 99	_		110		_		110	
		11. Sonvilier, grange, porcherie et écurie de chevaux, travaux divers IV, 99	_		4,248	30	_		4,248	4
		12. Porrentruy, Tour Réfouse, tra-								
		vaux de réfection IV, 100  13. Bienne, technicum, correction de	_		7,863	20	_		7,863	•
		la rue de la Source et installation d'un escalier	3,240		1,000	_	2,240		_	
		14. Berne, arsenal, canalisation et pavage	_	_	13,988	90			13,988	3
		15. Aarberg, cure, nouvelle toiture IV, 101 16. Münsingen, asile d'aliénés et école d'agri-	_	-	1,133	50	_		1,133	)
		culture, installation d'un clarificateur IV, 101	65	<b>7</b> 5	131	50	_		65	,
		17. Berne, hôpital de l'Ile, ancienne policlinique, travaux divers IV, 101	_		1,128	85			1,128	3
		18. Berne, hôpital de l'Ile, institut bac- tériologique, travaux de constuction IV, 102	_	-	22,999	30	_		22,999	)
		19. Cerlier, maison d'éducation, nouvelle porcherie IV, 103	_	-	2,928		_		2,928	
		20. Fraubrunnen, château, clôture . IV, 103 21. Berne, hall de gymnastique de	1—1		2,771		_		2,771	
		l'école normale, construction d'une mansarde	_		1,130	60	_		1,130	)
82,647 85	300,000 -	A reporter	16,513	65	157,634		_		141,120	

		Canton de Berne — Compte				
Compte de	Budget de	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925		bru	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. C
		Administration courante				
		X. Travaux publics et chemins de fer	,			
		D. Constructions nouvelles de bâtiments				
282,647 85	300,000 —	Report	16,513 65	157,634 40	-  -	141,120 7
		22. Loveresse, maison d'éducation, adjonction d'une remise à la grange IV, 104 23. Berne, ancienne caserne de ca-		6,000	_  -	6,000
		vallerie, transformation IV, 104	_  _	5,343 30		5,343
		24. Berne, hôtel de ville, transformation des cabinets d'aisance . IV, 104	446 85	20,736 50		20,289
		25. Sutz, cure, transformation des cabinets d'aisance IV, 105	_  _	2,534 95	_	2,534
		26. Berthoud, château, installation de fontaines	-  -	1,147 50	_	1,147
		27. Berne, jardin botanique, installation de deux couches IV, 105	_  _	1,425 25		1,425
		28. Porrentruy, jardin botanique, nouvelle serre	_	2,020 25	_  -	2,020
		29. Rütti, école de laiterie, projet d'agrandissement	-  -	1,200		1,200
		30. Aarwangen, château, agrandissement du logement du geôlier . IV, 106	-  -	6,076 —	-  -	6,076
		31. Koppigen, cure, installation d'un égout IV, 107 32. Koeniz, château, clôture IV, 107		1,328 55 7,916 95		1,328 7,916
		33. Oberbalm, cure, installation d'une buanderie		1,199 85	, _  _	1,199
7		34. Berne, institut de physique, institut de physique institut de physiqu	-  -	2,048 20	_  _	2,048
		35. Berne, rue des Remparts no 10, installation de chéneaux IV, 108		1,131	_  _	1,131
	s	36. Langenthal, école d'agriculture, nouvelle porcherie IV, 108 37. Rütti, école d'agriculture, amé-	_	809 75	_  -	809
	v	nagement de la partie supérieure de l'écurie des chevaux IV, 108	7,678 35	7,678 35		_
		38. Langenthal, école d'agriculture, remise IV, 109 39. Delémont, préfecture, autogarage IV, 109		$\begin{bmatrix} 251 \\ 2,000 \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} 10 \\ -10 \end{bmatrix}$		251 2,000
		40. Sonvilier, maison d'éducation, clôture		800 _		800
		41. Ruegsau, cure, installation d'une conduite d'eau IV, 109	_  _	1,609 25	_  _	1,609
		42. Mâche, cure, installation d'une chambre de bains IV, 109	_  _	787 50		787
	×	43. Berne, policlinique chirurgicale, institut pathologique et pharma-	* ,			
82,647 85	300,000 —	ceutique, nouvelles écuries IV, 110	24,638 85	$\begin{array}{c c} 17,221 & 80 \\ \hline 248,900 & 45 \end{array}$		$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$
54,041 00	500,000 —	A reporter	24,000 00	440,900 43		224,201

Fr.   Ct.   Fr.   Ct.   Administration courante   Fr.   Ct.   Fr	Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépense	s	Recette	- 11	Dépense	8
Administration courante   X. Travaux publics et chemins de fer   D. Constructions nouvelles de bâtiments   Report   24,638   85   248,900   45   -   224,261   45   Witzveil, petitencier, projection   -     2,000   -   2,000   -   2,000     46   Hindelback, acisona tisciplinatire, installation de substance publication de l'assistance public	1924	1925				Gt				la
D. Constructions nouvelles de bâtiments   Report   24,638 85   248,900 45     224,261   44. Berne, institutdephysique, nouveaux cabinets d'aisance et chambre noire IV, 110     2,000	Fr. Gt.	Fr. Ct.	Administration courante	FF. Ct.	Fr.	Ot.	Fr.	Ct.	FT.	Ct
Report   24,638   85   248,900   45     224,261   24,638   248,900   45     224,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   248,900   45     244,261   24,638   24,638   248,900   45     244,261   24,638   24,638   248,900   45     244,261   24,638   24,638   248,900   24,638   248,900   24,638   248,900   24,638   248,900   24,638   2			X. Travaux publics et chemins de fer						,	
282,647   S5   300,000   -44. Berne, instituted physique, nouveaux cabinets of siasunce et chambre noire IV, 110   -     2,000     2,0279   -     2,000     2,0279   -     2,000   -			D. Constructions nouvelles de bâtiments			ı				
dealinets d'aisance et chambre noire IV, 110	9			24,638 85	248,900	45	_	-	224,261	6
45. Witzwil, pénitencier, projet pour un nouveau bâtiment du directeur IV, 110	282,647 85	300,000			211	30	_		211	:
46. Hindelbank, maison disciplinaire, installation de cabinets d'aisance IV, 112			45. Witzwil, pénitencier, projet pour							
47. Berthoud, château, prisons, installations de sûreté dans les cellules IV, 112			46. Hindelbank, maison disciplinaire,				_			-
lations de sûreté dans les cellules IV, 112   48. Berne, nucien garde de corps de gendarmerie, nouveau plancher dans le magasin IV, 112				_  -	20,279	-	_		20,279	1
gendarmerie, nouveau plancher dans le magasin IV, 112			lations de sûreté dans les cellules IV, 112	-  -	145	-	_	-	145	-
49. Berne, Stift, installation d'un bureau pour la direction de l'assistance publique IV, 112			gendarmerie, nouveau plancher		,					
bureau pour la direction de l'assistance publique IV, 112			dans le magasin IV, 112 49. Berne. Stift. installation d'un	-  -	315	15			315	'
50. Melchnau, cure, installation d'une chambre de bains IV, 118			bureau pour la direction de l'as-		6/4	70			6/1	
51. Berne, musée des arts et métiers, installation de vitrines IV, 118     3,000   -   -   3,000     52. Ritti, école d'agriculture, reconstruction du bâtiment incendié . IV, 118     16,820   25   -   16,820     53. Berne, rue de Greniers n° 14—16, transformations pour les bureaux de l'office des poursuites IV, 118     742   60   -   742     54. Berne, institut pathologique et pharmacalogique, réfection de l'ancien bâtiment IV, 119   -   30,386   20   -   30,386     82,647 85 300,000   -   24,638 85 324,637 30   -   299,998     82,647 85 350,000   -   24,638 85 374,637 30   -   299,998     83,647 85 350,000   -   24,638 85 374,637 30   -   349,998     Asiles d'aliénés (avance pour l'extension du service public des aliénés):   3. Frais de surveillance des travaux IV, 118   4. Bellelay, construction de logements pour les gardiens IV, 113   5. Waldau, installation des eaux et hydrantes IV, 114   1,750   10,471 50   -   -   -     558,299 45 150,000   -			50. Melchnau, cure, installation d'une							
Section   Sect							_			-
truction du bâtiment incendié . IV, 118			installation de vitrines IV, 118		3,000				3,000	)
transformations pour les bureaux de l'office des poursuites IV, 118 54. Berne, institut pathologique et pharmacalogique, réfection de l'ancien bâtiment IV, 119  82,647 85 300,000 — 50,000 — 2. Amortissement IV, 110 — 50,000 — 24,638 85 324,637 30 — 299,998  82,647 85 350,000 — 2. Amortissement IV, 110 — 50,000 — 50,0			truction du bâtiment incendié . IV, 118	_  -	16,820	25	_	-	16,820	,
de l'office des poursuites IV, 118 54. Berne, institut pathologique et pharmacalogique, réfection de l'ancien bâtiment IV, 119  82,647 85 300,000										
Pharmacalogique, réfection de l'ancien bâtiment IV, 119   -			de l'office des poursuites IV, 118	_  -	742	60	. —		742	1
24,638   85   324,637   30     299,998   24,638   85   324,637   30     299,998   24,638   85   324,637   30     50,000			pharmacalogique, réfection de		00.000	00			00.000	
2. Amortissement   2. Amortiss	82 647 85	300 000	l'ancien bâtiment IV, 119							
82,647 85 350,000 —  Asiles d'aliénés (avance pour l'extension du service public des aliénés):  3. Frais de surveillance des travaux IV, 118 4. Bellelay, construction de logements pour les gardiens IV, 113 5. Waldau, installation des eaux et hydrantes IV, 114 6. Waldau, canalisation IV, 114 7. Waldau, construction de logements pour les gardiens IV, 116 8. Waldau, bâtiment à Wankdorf, buanderie IV, 115 9. Waldau, installation de cellules pour femmes IV, 117 2,896 35 2,896 35 — —				24,038					,	
Asiles d'aliénés (avance pour l'extension du service public des aliénés):    3. Frais de surveillance des travaux IV, 118   10,471   50   10,471   50       4. Bellelay, construction de logements pour les gardiens IV, 113   33,831   33,831       5. Waldau, installation des eaux et hydrantes IV, 114   17,500   17,500   -   -     6. Waldau, canalisation IV, 114   1,776   70   1,776   70   -   -     7. Waldau, construction de logements pour les gardiens IV, 116   25,690   50   25,690   50   -       8. Waldau, bâtiment à Wankdorf, buanderie IV, 115   7,028   55   7,028   55   -     -     9. Waldau, installation de cellules pour femmes IV, 117   2,896   35   2,896   35   -     -			2. Amortissement	94 638 85						-
du service public des aliénés):  3. Frais de surveillance des travaux IV, 118 4. Bellelay, construction de logements pour les gardiens IV, 113 5. Waldau, installation des eaux et hydrantes IV, 114 7. Waldau, canalisation IV, 114 7. Waldau, construction de logements pour les gardiens IV, 114 7. Waldau, construction de logements pour les gardiens IV, 116 8. Waldau, bâtiment à Wankdorf, buanderie IV, 115 9. Waldau, installation de cellules pour femmes IV, 117  2,896 35  4,5000  10,471 50  10,471 50  10,471 50  10,471 50  10,471 50  10,471 50  17,500  17,500  17,7	02,011	300,000		24,030	314,031	30			<b>3 3 3 3 3 3 3 3 3</b>	,
4. Bellelay, construction de logements pour les gardiens IV, 113   33,831			Asiles d'aliènes (avance pour l'extension du service public des aliénes):							
Manual   M				10,471 50	10,471	50	_		-	
150,000   45   150,000   17,500   17,500   17,500   17,500   17,500   17,706   17,7			ments pour les gardiens IV, 113	33,831 _	33,831	-	_	-		
58,299 45 150,000 -   6. Waldau, canalisation IV, 114 1,776 70 1,776 70 -   -   -   -     7. Waldau, construction de logements pour les gardiens IV, 116 25,690 50 25,690 50 -   -   -   -   -     8. Waldau, bâtiment à Wankdorf, buanderie IV, 115 7,028 55 7,028 55 -   -   -   -     9. Waldau, installation de cellules pour femmes				17,500 _	17,500	_	_	_	_	
ments pour les gardiens IV, 116   25,690   50   25,690   50   -   -   -   -				1,776 70	1,776	70	-		_	
buanderie	58,299 45	150,000 —	ments pour les gardiens IV, 116	25,690 50	25,690	50	_	-	_	
9. Waldau, installation de cellules pour femmes			buanderie IV, 115	7,028 55	7,028	55	_		_	
			9. Waldau, installation de cellules	2.896 3	2.896	35	_		_	
82,647 $85$ $350,000$ $ 129,833$ $45$ $479,831$ $90$ $  349,99$			10. Waldau, nouvelle chaudière IV, 117	6,000	6,000	_			<b>349,99</b> 8	-

			C	anton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25			
Compte		Budget de 1925	t	Rubriques du compte	Recettes		Dépense ites	s	Recette	s net	Dépense tes	es
	a.		C.					CL		Ct.		Ct.
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	٠			Administration courante								
				X. Travaux publics et chemins de fer								
				E. Entretien des ponts et chaussées	e							
2,015,010	_	2,036,000	-	1. Traitements des cantonniers IV, 144			1,974,149 1,294,204				1,973,948 1,061,995	
		$1,000,000 \\ 250,000$		2. Entretien des routes IV, 240 3. Travaux de réfection et digues IV, 254			375,649			_	349,993	70
2,154	96	2,400	-	4. Assurance immobilière IV, 256	_	-	2,081	44	_	-	2,081	44
30,000	_	30,000 <b>1,400,000</b>	-	5. Service des automobiles IV, 2t0 6. Taxe des automobiles et des	9,922		,			_	29,999	90
	-	1,400,000		motocycles IV, 261		-	1,997,323		_	-	-	-
3,397,117	62	3,318,400	-		2,265,310	75	5,683,329	92		=	3,418,019	17
250,000	10	250,000		F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées  1. Constructions diverses:								
200,000	10	250,000		1. Routes du I <sup>er</sup> arrondissement, renforcement de ponts IV, 263	_	_	21,806	15	_	_	21,806	15
				2. Route du Beatenberg, correction à Kienberg IV, 264	7,300		9,420	80	_	_	2,120	80
				3. Route de St-Ursanne à Ocourt, correction	25,000		32,862				7,862	
				4. Route de Biglen à Eglisport, correction IV, 268	5,590		6,107			-	517	45
				5. Route de Zweisimmen à Lenk, transformation du pont du Bettelriedbach IV, 268	440		105	60	334	40		-
				6. Ancien pont de Hinterkappelen, produit de la vente IV, 269 7. Route de Metzerlen à Biederthal,	3,000	-	_	_	3,000	-	_	-
				correction	1,500	_	8,383 —	55 —		_	8,383	55 —
				formation du pont du Glütschbach IV, 270	-	-	4,233	80	_	-	4,233	80
8				10. Route de Gstaad à Lauenen, correction à Enge IV, 270	_	_	504	10	_	-	504	10
				11. Route de Porrentruy à Delle, correction	_	-	1,862	35	_	-	1,862	35
				12. Route de Porrentruy à Cœuve, élargissement à Cœuve IV, 271	5,400	_	11,450	_	-		6,050	-
				13. Route d'Anet à Pont de Thièle, correction à Champion IV, 272		-	59,995	65		-	59,995	65
				14. Route de Signau à Langnau, correction à Ey	1,400	-	5,693	30	_	-	4,293	30
				15. Route de Frutigen à Adelboden, diverses corrections IV, 274 16. Route du III <sup>e</sup> arrondissement . IV, 275	<u> </u>	_	9,883 1,809		_		9,883 1,809	
				17. Route de Berne à Aarberg, pont de Halen et routes d'accès IV, 275	_	_	2,311	75	_	-	2,311	<b>7</b> 5
250,000	10	250,000	_	A reporter	49,630		176,430	45			126,800	45

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	25	
Compte	Budget	Dubelouse du sommés	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de <b>1924</b>	1925	Rubriques du compte	bru	tes	nett	tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
8		Administration courante				
		X. Travaux publics et chemins de fer				
		F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées				
250,000 10	250,000 —	Report 18. Aarberg, pont de l'ancienne Aar IV, 276	49,630 _	176,430 45 13,040 60		$\begin{array}{c c} 126,800 & 45 \\ 13,040 & 60 \end{array}$
		19. Route de Zollikofen à Fraubrun- nen, transformation du pont à Urtenen IV, 276	_  _	4,990 45	-  -	4,990 45
		20. Route de Boltigen à Bulle, transformation	-  -	3,981 60	_  -	3,981 60
		21. Route d'Attisholz à Dürrmühle, transformation de pont IV, 277 22. Route de Bienne à Sonceboz, correction IV, 287 23. Route de Bienne à Madrèche, correction IV, 278	$\begin{bmatrix} - & - \\ 2,900 & - \\ 2,500 & - \end{bmatrix}$	$ \begin{array}{c cccc} 16,842 & 75 \\ 17,914 & 75 \\ 2,000 & - \end{array} $	_ _ 500 _	16,842 75 15,014 75
		24. Route de Porrentruy à Alle, correction à Alle IV, 279		1,166	_	1,166
		25. Interlaken, Höhebrücke, transformation IV, 279 26. Route de Bienne à Sonceboz, correc-		20,544 10	-	20,544 10
		tion dutronçon Reuchenette-La Heutte IV, 280 27. Route de Hasle à Lauterbach,	430 50	25,624 10	-  -	25,193 60
		IVe classe, nouvelle construction IV, 280 28. Route de Wynigen à Hirsbrunnen,	-  -	500 —	-  -	500 —
		IVe classe, nouvelle construction IV, 281 29. Route de Frutigen à Kandersteg,	-  -	4,750 —	-  -	4,750 —
		pont de l'Engstligen à Frutigen IV, 281 30. Route de Bützberg à Murgenthal,	-  -	9,575 90	-  -	9,575 90
		réparation de pont IV, 281 31. Route de Belp à Holenstutz, in-	-  -	4,838 05	-  -	4,838 05
		stallation d'un trottoir IV, 281 32. Route de Diessbach à Stalden, rigoles IV, 282 33. Pont de l'Aar à Wangen, réparations IV, 282 34. Route de Laupen à Gümmenen,		$ \begin{array}{c c} 600 \\ 2,000 \\ 4,437 \end{array} $	, =  -	$ \begin{array}{c c} 600 \\ 2,000 \\ 4,437 \end{array} $
		correction IV, 282 35. Route d'Unterseen à Brienz,	-  -	5,900 —	-  -	5,900 —
		asphaltage du Höheweg IV, 282 36. Route d'Interlaken à Zweilütschi-		5,000 —		5,000 —
		nen, correction à Interlaken IV, 282 37. Route de Diemtigen à Horboden,		5,300 —	_	5,300
		IVe classe, correction IV, 282 38. Route de Thoune à Amsoldingen,		7,472 05		7,472 05
		correction à Thoune IV, 283 39. Route de Sigriswil à Merligen, IVe classe, correction IV, 283		8,000  - 3,000  -		3,000 -
		40. Route de Thoune à Steffisbourg, correction à Unterdorf IV, 283		4,000		4,000
		41. Route de Thoune à Steffisbourg, correction à Oberdorf IV, 283		4,339 45	_  _	4,339 45
		42. Route de la Grande Scheidegg, travaux de sûreté à Sägiloch IV, 283		1,400 —		1,400 —
		43. Route de Walkringen à Schlattacker, IVe classe, nouvelle constuction IV, 283	_	5,579 50		5,579 50
250,000 10	250,000 —	A reporter	55,460 50	359,226 95		303,766 45

Compte				anton de Berne — Compte	genera	LI	pour r	92	.5			
_		Budget		Dubelings du compte	Recette	s	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	s
de 1924		de 1925		Rubriques du compte		bru	tes			net	tes	
Fr. C	t.	Fr.	Ct.	,	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				X. Travaux publics et chemins de fer								
1				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées								
250,000 1	0	250,000	_	Report	55,460	50	359,226	95	_		303,766	45
				44. Route de Thörishaus à Neuenegg, correction à Neuenegg IV, 284	_	-	4,803	_	_	-	4,803	-
				45. Route de Niederscherli à Oberscherli, correction IV, 284		-	5,000	_	_'	_	5,000	_
				46. Route de Schächli à Schönbrunnen, IVe classe, nouvelle construction IV, 284			5,000	_	_	_	5,000	_
				47. Route de Spirchen à Littewil, IVe classe, nouvelle construction IV, 284		_	5,000				5,000	_
	İ			48. Route de Mittelhäusern à Thörishaus, passage souterrain IV, 284	_		2,000				2,000	
				49. Route de Thörigen à Spych, IVe classe, nouvelle construction IV, 284			5,500				5,500	
				50. Route de Hasle à Lauterbach, IVe classe, correction de la IIIe section IV, 285	_		4,000		_		4,000	
A Linear Control	1			51. Pont de la Birse à Riederwald, nouvelle construction IV, 285	_		2,500				2,500	
				52. Route de Montfavergier à Sairains-			4,000		_		4,000	
				Montfavergier, correction IV, 285 53. Route de Mervelier à Scheulte,	_				_		3,000	
N .				IVe classe, mur de soutènement IV, 285 54. Route de Tramelan à Chevenez,	******		3,000					
				IVe classe, correction IV, 285 55. Transfert de la rubrique X. F. 2 IV, 286	100,000		5,000 —	_	100,000		5,000	_
250,000 1		250,000	-	2. Amortissement IV, 282	155,460	50	<b>405,029</b> 100,000		_		<b>249,569 1</b> 00,000	
100,000   - <b>350,000</b>   1		100,000 <b>350,000</b>		Z. Amortissement	155,460	50			_		349,569	-
	-											
				G. Travaux hydrauliques								
319,395 4	.0	320,000	-	Travaux hydrauliques:								
	l			1. Ecluses de l'Aar à Thoune et Unterseen, entretien IV, 293	_		1,425	70	-	_	1,425	70
				2. Frais divers IV, 296 3. Singine entre la Schwarzwasser	6,288	05	8,146	49	_		1,858	44
				et la Sarine IV, 297 4. Lammbach et Schwandenbach à	15,000		35,304	10	_		20,304	10
				Brienz, endiguement, IVe projet IV, 298	15,450		5,717	-	9,732	55		_
319,395 4	0	320,000	-	A reporter	36,738	05	50,593	74	_	-	13,855	69

		anton de Berne — Compte	generai	pour 192	<u>.</u>	
Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes bru	Dépenses	Recettes nett	Dépenses
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Administration courante	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. C
		Administration courante				
		X. Travaux publics et chemins de fer				
		G. Travaux hydrauliques		The state of the s	r.	
319,395 40	320,000 -	Report 5. Emme entre Kemmeriboden et	36,738 05	50,593 74	-  -	13,855 6
		la frontière cantonale, correction IV, 299 6. Simme à Gwatt près Zwei-	102,800 -	143,862 75		41,062 7
		simmen, correction IV, 300 7. Gürbe supérieure, endiguement IV, 300	14,100 — 9,100 —	18,357 30 180 —	8,920 -	4,257 3
		8. Lauenenbach, endiguement entre Gstaad et Enge IV, 301	_	4,613 45	_  -	4,613 4
		9. Birrengraben et Sundgraben au Beatenberg, endiguement IV, 303 10. Kander, correction à Oberaugand,	-  -	318 45		318
N N		commune de Wimmis IV, 331 11. Lombach dans sa partie supé-	_  -	8,000	_  -	8,000
		rieure, projet IV, 303  12. Aar entre l'embouchure de la		513 15	_  -	513
	~	Gürbe et le Felsenauwehr IV, 303 13. Trub et ses affluents, nouveau		4,000 —	_  -	4,000
		projet	2,000 —	5,578 50	-  -	3,578
		bach et Oey IV, 304 15. Grüne dans les communes de Sumis-	4,965 —	6,965 —	-  -	2,000
		wald et Lützelflüh, endiguement . IV, 304 16. Grüne dans la commune de Lützelflüh,	2,900 —	6,959 55		4,059
		partie inférieure, endiguement IV, 305 17. Ruisseau à Jegenstorf, endiguement IV, 305	8,000   -	10,118 10 5,516 30	_  -	2,118 5,516
		18. Zinggengraben, endiguement dans la commune de Trub IV, 305 19. Ortbachgraben, endiguement dans	-  -	1,400 —	-  -	1,400
В		la commune de Trubschachen, IV, 306 20. Urtenen, correction entre Münch-	697 10	1,720 40		1,023
		ringen et Holzmühle, première partie	4,000 -	10,000 -	_	6,000
		ringen et Mattstetten, seconde partie IV, 306	7,561 10	12,561 10	· _  _	5,000
		22. Rothachen dans sa partie supérieure, endiguement IV, 307	5,000 —	11,500 —		6,500
		23. Aar, correction entre Thalmatten et l'embouchure de la Sarine . IV, 307 24. Hornbach, endiguement dans la	33,000 —	37,000 —		4,000
		commune de Sumiswald IV, 332 25. Suze, correction à Courtelary . IV, 308	15,000 -	47 — 21,000 —		$\frac{47}{6,000}$
		26. Sulgenbach à Berne, correction IV, 308 27. Glyssibach à Schwanden, endi-		4,000 —		4,000
210.25		guement IV, 308		2,186 05		2,186
319,395 40	320,000 -	A reporter	245,861 25	366,990 84	-	121,129

	•	Canton de Berne — Compte	genera	1 1	pour 1	92	<b></b>			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recette	es	Dépense	S
1924	1925	Rubriques du compte	h	rut	tes			nett	es	
Fr. Ct.	Fr. Ct		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
319,395 40	320,000 -	G. Travaux hydrauliques  Report	245,861	25	366,990	84			121,129	5
		28. Wärgistalbach à Grindelwald, endiguement IV, 309 29. Birse, correction à Tavannes IV, 309 30. Alpbach à Hasleberg, endiguement IV, 309	14,064 10,000	- 75 -	9,234 23,064 14,000	<b>7</b> 5	_ _ _		9,234 9,000 4,000	-
		31. Alpbach à Meiringen, endiguement	2,300		3,500 3,000	_	_		1,200 3,000	
		33. Aar, correction à Thoune et Uttigen IV, 346 34. Ruisseau de Cornol, correction . IV, 311 35. Allaine à Alle, correction IV, 311 36. Allaine à Porrentruy, correction IV, 311	11,667 12,500 35,000		1,752 16,258 22,500 38,000	15 —	_ _ _ _		1,752 4,591 10,000 3,000	1
		37. Aar entre Schützenfahr et Elfenau, barrage IV, 312 38. Sarine, correction entre Laupen et		-	11,127	20		-	11,127	2
		Oltigen, travaux complémentaires IV, 312 39. Lombach à Unterseen, endigue-	9,600	-	11,600		_		2,000	-
		ment dans la partie inférieure. IV, 312 40. Dürrbach, affluents à Bowil,	8,050	-	12,050	-	_	-	4,000	-
		endiguement	_	-	1,000		-		1,000	-
		travaux complémentaires IV, 343 42. Sarine, correction entre Laupen et	2,700	-	3,700		_		1,000	
		Gümmenen, digue des grandes eaux IV, 313 43. Ruisseau à Boécourt, correc-	10,000		18,000	1	_		8,000	
		tion IV, 314 44. Engstligen, correction à Frutigen IV, 331 45. Turbach à Gstaad, endiguement IV, 331	10,000 8,200 —		13,000 8,239 296	70	_		3,000 39 296	7
		46. Kalberhönibach à Gessenay, endiguement	_	-	207	20	_		207	2
		47. Sarine, correction, entre Gstaad et Châtelet, IIe projet IV, 315 48. Kapfbach près St-Etienne, endi-		-	4,160	05	_		4,160	,
		guement IV, 316 49. Seitenbach à Lenk, endiguement IV, 316	9,800 —	_	12,250 356		_		$2,450 \\ 356$	
		50. Aar, correction entre Dählhölzli et Bodenacker	31,519	45	34,519	45	_		3,000	,  -
		endiguement IV, 317 52. Ruisseau à Oberwichtrach, en-	920	-	1,650	05	_		<b>7</b> 30	C
319,395 40	320,000 —	diguement IV, 317  A reporter	422,182	- 45	1,323 631,782			-  -	$\frac{1,323}{209,599}$	- -
,3	,,,,,,,	Traportor	,102		552,102	_ I			200,000	

	C	anton de Berne — Compte	généra	<b>1</b> j	pour 1	92	25			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	$\mathbf{s}$	Recette	s	Dépense	s
1924	1925	Rubriques du compte	k	ru	tes			nett	tes	
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
240 205 40	220,000	G. Travaux hydrauliques	422,182	45	631,782	1.1			209,599	00
319,395 40	320,000 —	Report 53. Engstligen, affluents entre Fru-	422,162	43			_			
		tigen et Adelboden, endiguement IV, 318 54. Mühlebach, endiguement dans la			7,330				7,330	
		commune de Mirchel IV, 318 55. Ruisseau à Boécourt, correction	_	-	5,944		_		5,944	50
		à Bassecourt, H <sup>e</sup> projet IV, 318 56. Aar entre Meiringen et le lac de	4,334	-	<b>4,</b> 33 <b>4</b>	-	_		_	-
		Brienz, entretien IV, 318 57. Ilfisgraben, endiguement dans la	-	-	9,311	70			9,311	70
		commune de Langnau IV, 332	_	-	1,577	45	_		1,577	4
		58. Gürbe, correction entre Pfandersmatt et Belp, IIe projet IV, 320	7,285	94	11,645	94	_	-	4,360	-
		59. Aar, correction entre la Gürbe et Dählhölzli IV, 320		_	2,000	_	~	-	2,000	-
		60. Suze, correction à Courtelary, 3e lot	8,667		10,167			_	1,500	-
		61. Correction de ruisseau entre Wangen et Wangenried IV, 321	25,690		36,690				11,000	
		62. Soulce, correction du ruisseau . IV, 321 63. Hühnerbach et Kneugraben à	9,000	-	9,000			-		-
		Langnau, endiguement IV, 332		-	526	05			526	0
		64. Aar, correction entre Runtigen et Aarberg IV, 332	9,000	_	15,262	_	_		6,262	-
		65. Kurzeneigraben entre Wasen et Hintersattel		_	334	35			334	3
		66. Gürbe, correction entre Belp et l'Aar, He projet	_		2,000				2,000	, _
		67. Münsingen, ruisseau du village,	and the same of th		337				337	
		correction					_			
		entre Boujean et Perles IV, 323 69. Canal de Stegmatten à Bretièges,	30,000	_	42,000				12,000	
		correction	4,000		12,000		_		8,000	
		3e lot'''. IV, 324 71. Lyssbach, correction à Lyss IV, 324	15,000 15,500		$23,000 \\ 20,500$		_	_	8,000 5,000	
		72. Lauenenbach à Tom IV, 324	5,000 2,100	-	8,658 3,446	20	_	-	3,658 1,346	2
		73. Ilfis, correction, barrage IV, 325 74. Lauterbrunnen, torrents, endi-			*					
		guement, premier projet IV, 325 75. Aar, correction à Bodenacker,	8,516	1	10,836				2,320	
		commune de Muri IV, 325 76. Engstligen et Allenbach, endigue-	4,480	55				-	1,000	
		ment à Adelboden IV, 326 77. Gürbe dans la montagne, éboule-	_	-	20,261	-	_	-	20,261	-
		ment au Ziegerhubel IV, 327		_	441	-		_	441	
319,395 40	320,000 —	A reporter	<b>57</b> 0, <b>7</b> 55	94	894,867	63			324,111	6

Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	1	Dépense	$\mathbf{s}$	Recettes		Dépense	<b>3</b> S
1924		1925			bru	tes			nett	es	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.	•	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante			ø					
			X. Travaux publics et chemins de fer								
			G. Travaux hydrauliques								
319,395	<b>4</b> 0	320,000 —	Report	5 <b>7</b> 0 <b>,7</b> 55	94	894,867	63		-	324,111	69
			78. Heitibach à Wengi, endiguement dans la partie inférieure, IV <sup>e</sup> projet IV, 327 79. Allaine, correction à Porrentruy,	10,000	-	10,000	_		-		-
			premier lot IV, 327 80. Doubs, correction à St-Ursanne IV, 328	20,000 11,334		20,000 11,334		_	-	_	_
			81. Sorne, correction à Delémont, premier et deuxième lots IV, 328 82. Mühlebach à Brienz, rigoles IV, 328 83. Bunderbach à Kandergrund, en-	7,670 4,296	_ 65	7,670 4,296	_ 65	. —	_		-
			diguement de la partie infé- rieure, troisième projet IV, 329 84. Guntenbach et affluents, endi-	10,000	-	10,000	_	_	-		-
			guement IV, 329	4,600	-	4,600	_		-	_	_
9			85. Sagibach à Stechelberg, endi- guement IV, 329 86. Suze, correction à Courtelary,	3,197	05	3,197	05	_			_
×	İ		troisième lot	8,800 7,100		8,800 8,253	_ 55	_	-	- 1 <b>,</b> 153	 55
			ment	5,487	_	. —	-	5,487	_	_	-
319,395	<b>4</b> 0	320,000 -		663,240	64	983,018	88		-	319,778	24
100,000		100,000 -	2. Amortissement IV, 350		_	100,000	_		_	100,000	_
419,394		420,000 —	,	663,240	64	1,083,018		_	_	419,778	-
7,353 84,995		8,500 — 75,000 —	3. Traitements des barragistes et des digueurs IV, 354 4. Correction des eaux du Jura,	1,574	20	10,107	85	-	_	8,533	65
84,995 40,000	70 —	75,000 — 40,000 —	f entretien des canaux IV, 360 5. Correction des eaux du Jura,	80,090	24	80,090	24	_	-	_	-
400 840	<u> </u>	400 500	fonds d'endiguement, versement IV, 361	-	-	40,000				40,000	-
466,749	05	468,500 _	,	744,905	08	1,213,216	97			468,311	$-\frac{89}{89}$
2			¥ · · ·								

	С	anton de Berne — Compte	général	pour 1	92	5			
Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes	<b>Dépense</b> rutes	s	Recettes	ette	Dépense	s
	-		ļ	t. Fr.	Ct.		t.	Fr.	Ct.
Fr.	t. Fr. Ct.	Administration courante	FF.	t. Fr.	01.	Fr. C	, 6.	Fr.	Oi.
		X. Travaux publics et chemins de fer							
		H. Concessions hydrauliques							
19,270   - 15,507   1 6,793   7 2,610   -	$\begin{bmatrix} 8,000 \\ -2,250 \end{bmatrix}$	1. Traitements des fonctionnaires IV, 362 2. Traitements des employés IV, 363 3. Frais de bureau et de déplacement IV, 367 4. Loyer IV, 369	3,500   - 1,500   - 2,418   - - 57,157   -	20,500 22,938 10,422 2,250	60 70	- - - - 57,157		17,000 21,438 8,004 2,250	60 70
40,947 4,094	6 45,000 — 4,500 —	5. Emoluments de concessions IV, 371 6. Versement au fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments IV, 371	57,157	5,715	70			 5, <b>71</b> 5	70
7,328	0 1,507 —		64,575 -	- 61,827	_	2,748	_		_
		J. Service topographique et cadastral							
10,498 1 58,884 3 9,995 1 1,530 -	59,375 — 5 10,000 — 1,530 — 10,000 —	1. Traitement du géomètre cantonal. IV, 370 2. Traitements des employés IV, 371 3. Frais de bureau et de cadastre . IV, 376 4. Loyers IV, 377 5. Frais de triangulation, amortissement IV, 378	17,870	- 10,600 52,383 0 27,853 - 1,530 10,000 1,000	55 65 —			10,600 52,383 9,983 1,530 10,000 1,000	55 05 —
1,000	1,000	6. Assurance des documents cadastraux IV, 379 7. Exposition agricole suisse, frais de participation IV, 380	9,264		1			993	
91,907 5	5 92,505 —	de participation	27,135					86,489	
02,000		K. Chemins de fer et navigation	. ,				1	,	_
9,020 - 10,056 1 1,505 6 500 - 6,521 1	$\begin{bmatrix} 10,290 \\ 2,500 \\ - \end{bmatrix}$	1. Traitement du chef de service . IV, 382	- - 66 -	9,250 7,012 2,566 500	15 15 —	_		9,250 7,012 2,500 500	15 15 —
8,278 3,200		gation IV, 387 6. Emoluments de concessions IV, 389 7. Subventions à des entreprises	8,547	6,050	<b>7</b> 0  -	8,547	50	6,050 —	70
5,000	5,000	de navigation IV, 390 8. Frais d'études de projet, amortissement IV, 391	_  -	5,000 5,000		_		5,000 5,000	
27,524	0 30,740 —		8,613	0 35,379				26,765	40
350,000   466,749   7,328   1 91,907   5	5	A. Frais d'administration de la Direction B. Service des arrondissements C. Entretien des bâtiments de l'Etat D. Constructions nouvelles de bâtiments E. Entretien des ponts et chaussées F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées C. Travaux hydrauliques H. Concessions hydrauliques J. Service topographique et cadastral Chamins de for et payignation		55 521,065 479,831 5,683,329 0 505,029 1,213,216 61,827 113,624	45 70 90 92 95 97 - 80	2,748	3	107,752 158,223 484,251 349,998 3,418,019 349,569 468,311 — 86,489 26,765	50 85 45 17 45 89 60
27,524		K. Chemins de fer et navigation						5,446,633	
0,480,627	$\frac{2 5,373,345 }{ }$	Les dépenses excèdent le budget de fr. 73,288.51	3,471,767	8,918,400	09			,440,033	01
						·			

			C	anton de Berne — Compte	généra	al	pour 1	92	25			
Compte		Budget	l	D.I. in the second	Recette	s	Dépense	s	Recette	s	Dépense	es
de 1924		192 <b>5</b>		Rubriques du compte		bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				XI. Emprunts								
				A. Remboursements et intérêts								
050.000		077 500		1. Remboursement du capital:								
852,000	_	877,500	_	a. Emprunt de 1895, fr. 33,834,500, 3 % V, 1	_	-	877,500	_	_	_	877,500	_
239,000	-	247,000	-	b. Emprunt de 1900, fr. 17,054,000, $3\frac{1}{2}\%$ V, 1		_	247,000	_		_	247,000	
194,500	_	201,000	-	c. Emprunt de $1906$ .								
212,500	_	221,000	_	fr. 18,618,500, $3\frac{1}{2}$ % V, 1 d. Emprunt de 1911,		-	201,000	_		-	201,000	
91,000		95,000		fr. $29,386,500, 4\%$ V, 1 e. Emprunt de 1914,		-	221,000	-		-	221,000	-
31,000				fr. $14,909,000, 4^{1/4}$ $0/0$ V, 2		-	95,000		_	-	95,000	)
-	-	132,000	_	f. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, $4^3/_4$ $^0/_0$ V, 2		_	132,000			_	132,000	)
1,040,595		1,015,035 -		2. Intérêts: a. Emprunt de 1895,			,				,	
				fr. 33,834,500, 3 % V, 3		_	1,015,035	_	_	-	1,015,035	, _
613,900	-	605,535	-	b. Emprunt de 1900, fr. 17,054,000, 3½% V, 3	_	_	601,212	50	_	_	601,212	50
655,033	75	648,112	-	c. Emprunt de 1906.			648,112				648,112	
1,183,960	_	1,175,460 -	_	fr. 18,618,000, 3½ % V, 3 d. Emprunt de 1911,	_		,			-	,	
635,566	25	631,613		fr. $29,386,500, 4\%$ V, 3 e. Emprunt de 1914,	_	-	1,175,460		_	-	1,175,460	-
712,500		712,500		fr. 14,909,000, $4\frac{1}{4}$ % V, 4 f. Emprunt de 1915,	_	-	631,613	<b>7</b> 5	_	-	631,613	75
1	_			fr. $15,000,000, 4\frac{3}{4}$ % V, 4		-	712,500		_	_	712,500	,
1,250,000		1,250,000	-	g. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % V, 4			1,250,000	_	_	_	1,250,000	)
600,000	-	600,000	-	h Emprunt de 1990			600,000				600,000	-
181,140	_	181,140	-	fr. 10,000,000, 6 % V, 4 i. Bons de caisse de 1920,							'	
720,000	_	720,000	_	fr. $3,019,000, 6\%$ V, 5 k. Bons de caisse de 1921,		-	181,140	-	_	-	181,140	'   -
1,375,000		1 375 000 -		fr. 12,000,000, 6 % V, 5 l. Emprunt de 1921,		-	484,650	-	_	-	484,650	1
				fr. $25,000,000, 5\frac{1}{2}\%$		-	1,375,000	-	_	-	1,3 <b>7</b> 5,000	, <u> </u> _
1,125,000	_	1,125,000	_	m. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, $4^{1/2}$ % V, 5		_	1,125,000	_	_	_	1,125,000	)
_	-		-	<i>n</i> . Bons de caisse de 1925, fr. $8,000,000, 5^{1/2}$ % V, 5	_		220,000				220,000	)
-  -		_  -	-	o. Emprunt de 1925,								
11,681,695		11,812,895		fr. 12,000,000, 5 % V, 6		_	300,000 <b>12,093,223</b>	1		-=	300,000 <b>12,093,223</b>	
37,146	_			B. Frais des emprunts 1. Provisions, frais de transport et agio V, 6			47,149				47,149	
6,470 6	60	6,000  -	-	2. Frais d'annonces et d'impression . V, 7	Amountain)	-	24,432	65	_	_	24,432	
45,362 8 93,750 -	50 —	18,750		(Frais de l'emprunt de 1915, amortissement) 3. Frais de l'emprunt de 1921, amortissement V, 8	_	_	18,750			_	18,750	)
			-	4. Frais de l'émission de bons de caisse de 1925 V, 9		-	94,019	90		_	94,019	90
182,729	_	89,250	=			_	184,352	_		_	184,352	
11,681,695 182,729		11,812,895   - 89,250   -		A. Remboursements et intérêts	_	_	12,093,223 184,352			_	<b>12,</b> 093,223 184,352	
11,864,424	-	· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_	Les dépenses sont supérieures au budget	_		12,277,575			=	12,277,575	-
			-1	de fr. 375,430.85				1		-		1

Compte de	Budget		Rubriques du compte	Recette		<b>Dépense</b>	s	Recettes		<b>Dépense</b>	8
1924	1925				bru				net	T	_
Fr. Ci	t. Fr.	Ct.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
			XII. Finances								
			A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines	,							
9,558 12,983 5,851 1,045 9,810 75 <b>39,249</b>	4,500 1,050 1,000		1. Traitement du secrétaire V, 10 2. Traitements des employés V, 11 3. Frais de bureau et de déplacement V, 14 4. Loyers V, 15 5. Frais judiciaires	2,905 - - 2,905		9,468 11,609 12,324 1,050 — 34,451	30 - -			9,468 11,609 9,418 1,050 — 31,545	8 8
30,810	3,001	_	B. Contrôle cantonal des finances	,		, , , , , ,		-			1
38,183 30 80,068 75 6,998 75 9,378 66 19,875 76 3,290	5 82,000 5 3,000 0 5,000 0 20,000 - 3,290		1. Traitements des fonctionnaires V, 17 2. Traitements des employés V, 18 3. Frais de bureau V, 23 4. Frais d'impression et de reliure . V, 25 5. Frais du service des chèques postaux V, 26 6. Loyers V, 27	2,522 383 - 450	35 — —	38,350 81,163 7,280 8,603 21,018 3,540	45 45 20 85 —	- - - - - -		38,350 81,163 4,758 8,219 21,018 3,090	4 3 1 8 8 8 9
157,795	0 151,640			3,355	$\frac{70}{}$	159,955	95		_	156,600	- 2
05 /55 0	05.000		C. Recettes de district			00.652	70			00.652	7
97,455 29 112,076 13 17,253 60 5,395 - 249,008 60 16,828 6	5 104,250 0 10,000 - 5,395 6 172,900		1. Traitements des receveurs       V, 37         2. Traitements des employés à Berne et Bienne       V, 39         3. Frais de bureau       V, 41         4. Loyers       V, 43         5. Provisions       V, 49	5 237,935 237,940	- 99		45 70 —		_ _ _ 99	99,653 121,852 21,047 5,845 — 10,462	7 7
		_	D. Caisse de prévoyance	,		,				,	1
023,815 $25,987$ $4$	5 1,170,000 5 25,000		1. Subvention de l'Etat V, 52 2. Frais d'administration	165 <b>,</b> 080	05 —	1,2 <b>4</b> 3,839 —		_	_	1,078,758 —	9
,049,802 8	0 1,195,000	_		165,080	05	1,243,839			_	1,078,758	3 6
1,601	5 1,600	-	E. Assurance mobilière 1. Primes V, 52			1,601	05		_	1,601	0
1,601 0	5 1,600					1,601	05		_	1,601	_ 0
1,601 0	0 151,640 6 43,745 0 1,195,000		A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines		70 99 05 —	159,955	95 85 — 05	- - - - - - - -		31,545 156,600 10,462 1,078,758 1,601 1,278,968	2 8 9 9 0

Compte	T	Budget			Recettes	s	Dépenses	,	Recette	s	Dépense	S
de 1924		1925		Rubriques du compte		bru	_			nett	_	12.51
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
				Administration courante			v					
				XIII. Agriculture								
				A. Frais d'administration de la Direction								
11,200 55,771 5,998	-1	8,600 55,615 6,000	-	1. Traitements des fonctionnaires V, 53 2. Traitements des employés V, 54 3. Frais de bureau et de déplacement V, 58 4. Vétérinaire cantonal:	1,000  2,550	-	9,600 56,004 8,537	60			8,600 56,004 5,987	į (
5,300 5,994 3,500	95	5,300 6,000 3,500	-	a. Traitement       V, 60         b. Frais de bureau et de déplacement       V, 63         5. Loyer	5,985 — —		6,600 3,500				4,614 6,600 3,500	)
87,764	<b>85</b>	85,015	_	*	9,535	85	94,842	30		-=	85,306	-
				B. Economie rurale								
31,817		32,000		<ol> <li>Encouragements à l'agriculture:</li> <li>a. Encouragements en général V. 64</li> <li>b. Encouragements à la viticulture:</li> </ol>	<b>22,</b> 366	35	50,986	70	_		28,620	,
2,000		2,000		aa. Subvention pour essai de plants américains V, 65	2,000		4,000		_	-	2,000	
11,579 2,737 33,896	50	18,000 5,000 5,000	-	bb. Mesures contre le phylloxéra V, 66 cc. Encouragements en général V, 67 c. Mesures contre les ennemis de l'agriculture	634 19,600						14,703 2,655	
5,300 8,787 6,999	68	5,300 8,875 7,000	-	2. Amendement des terres:  a. Traitement de l'ingénieur agricole V, 69 b. Traitements des aides V, 70 c. Frais de bureau et de déplacement V, 73	5,985 10,377 182	65	17,742	10			4,614 7,364 7,019	Ł
1,550 00,000		1,550 500,000		d. Loyer V, 73 e. Subventions p.l'amendement de terres	-	-	950		_		950	
49,607 60,000 87,047	55	50,000 160,000 36,000	-	et la construction de chemins de montagne V, 79 3. Elève de l'espèce chevaline V, 81 4. Elève de l'espèce bovine V, 85 5. Elève du petit bétail V, 87	81,589 127,017 16,160	50 85 15	287,017 52,160	60 85 15			500,000 49,615 160,000 36,000	; )
79 <b>,7</b> 02	$\frac{-}{92}$	70,000	_	6. Restitutions de primes V, 91 7. Assurance contre la grêle, subventions V, 92 8. Assurance du bétail:	21,230 65,979		131,959	52		-	65,9 <b>7</b> 9	)
68,584	85	44,700	79	a. Subventions de l'Etat V, 93 b. Contribution du fonds d'assurance du bétail V, 94 c. Subventions de la Confédération V, 94 d. Patentes de marchands de bétail V, 98	24,569 2 <b>7</b> 5,396 265,183	25	_	_	_		36,269	)
6,458 2,450 32,000	25 —	6,858 2,450 50,000	-	9. Ecole de maréchalerie:  a. Cours V, 100 b. Loyer V, 101  10. Subside à la caisse des épizooties,	4,167 —	45	2,450	-	_ _		8,996 2,450	)
		,004,733	_	amortissement V, 101	 1,510,022	_	50,000	1-	_	_	50,000 <b>977,238</b>	

	C	anton de Berne — Compte	général	<b>l</b> _p	our 1	92	25			
Compte	Budget	D.I.	Recettes		Dépenses	s	Recettes	8	Dépense	s
1924	de 1925	Rubriques du compte	b	rut	es			neti	es	
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. C	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
		Administration courante			and the second					
		XIII. Agriculture								
		C. Ecole d'agriculture								
46.004.70	10,000	1. Ecole:	2.074	20	ra 00a	20			10.001	
46,904 70 306 20	$\begin{array}{c c} 49,200 \\ 2,000 \end{array}$	$egin{array}{lll} a. &  ext{Enseignement} & . & . & . & . & . & . & . & . & . & $	3,941	-	53,003 1,993	40	_		49,061 1,993	
29,609 30	26,700 -	c. Administration	13,802	_	43,360	55	_		29,558	3
27,047 05 25,711 63	20,000   - $29,000   -$	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	61,117 7 24,887 3		87,616 42,221		_		26,498 17,334	
9,600  -	12,300 —	f. Loyer	<u> </u>	_	12,300		_	-	12,300	
5,479 20	8,000 —	g. Travaux des élèves	5,904 -			_	5,904			-
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	131,200 —	Roulement $h$ . Augmentations et diminutions à l'inventaire	109,652 4 4,984 -	10	<b>240,494</b> 15,394	61	_		130,842 10,410	
20,040	25,000 —	i. Pensions des élèves	23,450	_	<u>-</u>	-	23,450	_	_	
2,974 -	2,500 -	k. Bourses	_  -	- 2/	<b>1,7</b> 52	<b>4</b> 0		-	1 <b>,7</b> 52	
22,588 47 89,749 21	23,700 —	l. Subvention de la Confédération	26,275 6 164,362 0		257,641	01	26,275	04		-
23,474 90	$\frac{85,000}{15,000} \frac{-}{-}$	2. Exploitation du domaine	152,736	_	130,467		$\frac{-}{22,269}$	06	93,278	-
23,474 90	15,000 —	2. Exploitation du domaine	152,736		130,467		22,269			-
89,749 21	85,000 —	1. Ecole	164,362	_	257,641	_		-	93,278	-
23,474 90	15,000 —	2. Exploitation du domaine	152,736	67	130,467	61	22,269		_	Ì
2,748 50	2,500 — 1,500 —	3. Cidrerie	20,985	40	17,240	45	3,744	95	-	
	1,500 —	ticipation	1,530 -	-	3,188	<b>7</b> 0		-	1,658	,
63,525 81	69,000 —	V, 102	339,614	11	408,537	77			68,923	
		D. Ecole de laiterie								
		1. Ecole:	***	20	00.050				×0 ×01	
58,124 85	56,864 — 500 —	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	41,397	69	99,959	29 —	_		58,561	
10,962 41	11,200 —	c. Administration	525 8		11,925	55	. —	-	11,399	,
29,372 85 11,580 10	28,000   - 15,000   -	d. Nourriture	$3,907 \mid 5$ $2,125 \mid 5$		34,009 15,408		_		30,101 13,283	
4,110	6,450	e. Entretien	<u>-</u> -	_	6,450		_		6,450	
14,150 21	118,014 —	Roulement	47,956	49	167,753		_		119,796	,
1,240  -		g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	3,776   - 32,400   -		$\begin{array}{c} 525 \\ 244 \end{array}$		3,251 32,156		_	
31,175  -	25,000 — 1,600 —	$\tilde{h}$ . Pensions des élèves	52,400  - -	_	600		52,130 —		600	)
28,328 95	28,000 —	k. Subvention de la Confédération	28,864	25	_	-	28,864	25	-	
_  -	_  -	l. Exposition agricole suisse, frais de participation			1,558	60	_		1,558	3
53,406 26	66,614 —		112,996	74	170,680				57,683	- 1
,			, , ,					П		-
		4					3			-
				i						

Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes 1	bru	Dépenses tes	8	Recettes	nett	Dépense es
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.
		XIII. Agriculture  D. Ecole de laiterie				Œ.			
7,472 59 7,986 35 9,081 09 10,222 10 70 — 9,387 15 47,843 40	9,000 — 4,500 — 6,500 — 12,000 — 1,000 — 10,000 — 280,000 —	2. Laiterie:  a. Loyers et impôts  b. Entretien des bâtiments  c. Ustensiles et machines  d. Combustible et éclairage  e. Traitements et salaires  f. Frais divers  g. Achat de lait	2,350 3,055 263 3,642 — 3,441	65  95 	9,366 3,365 8,236 12,942 250 12,543 350,012	75 80 70 - 45			7,016 310 7,973 9,299 250 9,101 350,012
71,407 57 24,369 95 <b>3,714 84</b>	320,000 — 5,000 — 2,000 —	h. Produits	411,238 124,513 <b>548,506</b>	95 <b>17</b>	45,229 111,994 <b>553,942</b>	85 90 <b>46</b>	366,008 12,519 —		5,436
53,406 26 3,714 84 49,691 42	66,614 — 2,000 — 64,614 —	1. Ecole	112,996 548,506 <b>661,502</b>	17	170,680 553,942 724,623	46			57,683 5,436 <b>63,120</b>
45,424 40 11,500 — 39,077 50 12,550 — 8,430 —	44,000 — 11,500 — 45,500 — 12,550 — 12,000 —	E. Ecoles agricoles d'hiver  1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti:  a. Enseignement	2,783 — — — — —		49,456 12,200 35,065 17,700 12,000	_	  -  -		46,673 12,200 35,065 17,700 12,000
16,981 90 43,168 — 2,750 — 21,619 02 —	125,550 — 45,500 — 2,500 — 22,000 — 1,500 —	Roulement f. Pensions g. Bourses h. Subvention de la Confédération l. Exposition agricole suisse, frais de participation	2,783 40,150 — 24,782 —	10	126,421 70 933 — 1,500	_ _ _	40,080 — 24,782 —	-	123,638 
54,944 88	62,050 —	V, 103	67,715	10	128,924	10			61,209

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	25	
Compte	Budget	Dubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	Rubriques du compte	bru	tes	nett	es
Fr. Ct.	Fr. Ct.	,	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
-		Administration courante				
		XIII. Agriculture			* .	
		E. Ecoles agricoles d'hiver				
		2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Mün-				в
87,578 35	92,770 —	$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	12,818 55		_  _	89,957 90
256 80 30,582 45	500  — 30,900  —	b. Expérimentations	3,727 84	541 <b>7</b> 5 35,538 59		541   <b>7</b> 5   31,810   <b>7</b> 5
27,521 30		d. Nourriture	45,506 85	76,973 71		31,466 86
39,321 45	32,100 —	e. Entretien	18,183 85	51,312 70		33,128 85
18,350 — 3,764 —	18,450 — 4,000 —	f. Loyer	$\begin{array}{c c} - & - \\ 3,354 & 40 \end{array}$	18,450 —	3,354 40	18,450 —
199,846 35	202,670 —	Roulement	83,591 49	285,593 20		202,001 71
1,072 90		h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	14,101 45	5,262 $65$	8,838 80	
55,480 —	55,500 —	$i. \text{ Pensions.} \ldots \ldots \ldots$	54,000 —	5 <b>7</b> 50	53,942 50	
$\begin{array}{c c} 900 - \\ 42,060 & 72 \end{array}$	5,550 — 43,835 —	k. Bourses	47,229 60	850 —	$\frac{-}{47,229} \frac{-}{60}$	850 —
		m. Exposition agric. suisse, frais de participation		3,600 14		3,600 14
104,278 53	108,885 —		198,922 54			96,440 95
7,714 25	12,000 —	n. Exploitation du domaine	122,650 60		3,843 77	
96,564 28	-96,885 $-$	V, 103	321,573 14	414,170 32		92,597 18
		3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:	44.045.00	04 000 50		*0.0× <b>=</b> .00
55,619 91	$\begin{bmatrix} 50,040 \\ 1,000 \end{bmatrix}$ —	a. Enseignement	11,345 36	$\begin{array}{c c} 64,602 & 72 \\ 1,082 & 75 \end{array}$		53,257 36 1,082 75
$\frac{-}{18,159}$ $\frac{-}{25}$	18,000 —	$egin{array}{lll} b. &  ext{Expérimentations} & . & . & . & . & . & . & . & . & . & $	2,949 30	22,294 99	_  _	19,345 69
29,913 13	48,000 —	d. Nourriture	20,165 85	55,104 58		34,938 73
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	24,000 - 20,400 -	e. Entretien	12,066 56	$\begin{array}{c cccc} 60,791 & 22 \\ 20,400 & - \end{array}$		$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
1,000 -	2,000 -	f. Loyer	1,000 -		1,000	
191,050 37	159,440 —	Roulement	47,527 07		_ + _	176,749 19
1,246 35	-  -	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	17,010 85	28,939 20		11,928 35
36,570 — 300 —	$egin{array}{c c} 37,250 & - \ 2,000 & - \ \end{array}$	$i. \ { m Pensions} \ \ . \ \ \ . \ \ \ \ \ . \ \ \ \ \ \ . \$	32,672 50	759 05 1,050 —	31,913 45	1,050
$24,943 \begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$		l. Subvention de la Confédération	28,883 05	_  _	28,883 05	-  -
		m. Exposition agric. suisse, frais de participation		1,574 19		1,574 19
131,083 52	100,190 —	Particular landaria	126,093 47	256,598 70	$\frac{-}{3,220}$ $\frac{-}{89}$	130,505 23
4,031 45	3,000 -	n. Exploitation du domaine V, 104	81,864 67 207,958 14	78,643 78 <b>335,242</b> 48	3,220 89	$\frac{-}{127,284}$ $\frac{-}{34}$
$\begin{array}{c c} 127,052 & 07 \end{array}$	97,190 —	<b>'</b>	207,955	333,242 48		121,204 34
21,604 05	24,000 -	4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy:  a. Enseignement	841 10	24,211 60	_	23,370 50
141 10	24,000 —	b. Expérimentations	_  _			-  -
2,771 80	2,800 —	c. Administration	423 40	1,985 61	-  -	1,562 21
16,933   80 5,305   55	$\begin{array}{c c} 21,120 & - \\ 4,980 & - \end{array}$	$egin{array}{llll} d. &  ext{Nourriture} & . & . & . & . & . & . & . & . & . & $		17,071 40 4,117 90		$egin{array}{c c} 17,071 & 40 \ 4,117 & 90 \ \end{array}$
46,756 30	52,900 —	Roulement	1,264 50	47,386 51		46,122 01
11,250 —	13,200 —	f. Pensions	12,600	1,200	11,400 —	<u> </u>
800 -	1,200 —	g. Bourses	$\begin{array}{c c} - & - \\ 12,312 & 20 \end{array}$	600  -	$\begin{array}{c c} - & - \\ 12,312 & 20 \end{array}$	600  -
10,657 07	12,000 -	v, 104	26,176 70	49,186 51	12,012 20	23,009 81
$\begin{array}{c c} 25,649 & 23 \end{array}$	<u>28,900</u> —	v, 104	~0,110 10	±0,100 01		~ <del>0,000</del> 01
			1	1 1	i j	

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	25	
Compte	Budget	Dubriques du compto	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1924	de 1925	Rubriques du compte	br	utes	nett	es
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante		× 0	2	
	6	XIII. Agriculture				
		E. Ecoles agricoles d'hiver				
54,944 88 96,564 28	62,050 — 96,885 —	<ol> <li>Ecole agricole d'hiver de la Rütti</li> <li>Ecole agricole d'hiver de Schwand-Mün-</li> </ol>	67,715			61,209 —
127,052 07 25,649 23		singen	$egin{array}{c c} 321,573 & 14 \ 207,958 & 14 \ 26,176 & 70 \ \end{array}$	335,242 48	-  -	$\begin{array}{c c} 92,597 &   18 \\ 127,284 &   34 \\ 23,009 &   81 \end{array}$
304,210 46		•	623,423 08			304,100 33
,		F. Ecole d'économie alpestre de Brienz				
21,064 35	23,950 _	a. Enseignement	1,738 -	25,201 25		23,463 25
$\begin{array}{c c} - & - \\ 9,754 & 45 \end{array}$	100  - 9,700  -	b. Expérimentations	4,360 -	14,684 10		$\frac{-}{10,324} \begin{vmatrix} -\\10 \end{vmatrix}$
9,943 44 4,115 04	$\begin{array}{c c} 11,022 \\ 5,063 \\ - \end{array}$	d. Nourriture	14,547 - 7,422 68	23,082 66	-  -	8,535   66 3,407   28
4,000	4,000 —	f. Loyer	_  _	4,000 —		4,000
$\frac{-}{48,877}$ $\frac{-}{28}$	100 — 53,935 —	g. Cours de vacher	480 - 28,547 6			114 85 <b>49,845 14</b>
231 — 9,975 —	$egin{array}{c} -\ 9,450 \ -\ \end{array}$	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire i. Pensions.	3,754 4. 9,275 -	292 10		
816 60	800 —	k. Bourses		875 —		875 —
9,941 20 2,104 40		l. Subvention de la Confédération m. Laiterie	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		11,437 05	1,502 73
<u> </u>		n. Exposition agricole suisse, frais de participation		460 85		460 85
32,113 08	36,335 —	V, 105	86,393 7			28,509 32
	150	G. Ecole cantonale d'horticulture				
41,266 50	43,750 —	d'Oeschberg  a. Enseignement	3,876 0	5 44,045 27	, _  _	40,169 22
658 70	2,500 —	b. Expérimentations	867 3	- 3,703   95		3,703 95
16,666 50 21,924 55	16,800 —	$c. \                                   $	7,597 4	0 31,454 96		17,930   70 23,857   56
33,210 60 13,300 —	12,500   — 17,350   —	e. Entretien	2,902   7 1,500   -	$\begin{bmatrix} 25,469 & 25 \\ 19,100 & - \end{bmatrix}$		$22{,}566 \mid 50 \mid -17{,}600 \mid $
8,000 —		g. Travaux des élèves	10,000 -		10,000 —	
<b>119,026 85</b> 10,598 20		Roulement h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	<b>26,743 5</b> 8,802 1		$\begin{bmatrix} - & - \\ 2,259 & 10 \end{bmatrix}$	115,827 93
26,275	19,000 -	<i>i.</i> Pensions	21,800	- 50 -	21,750 -	
20,786 77	1,000   21,540	k. Bourses	24,574 0	- 600   - 5   -   -	24,574 05	600  -
19,487 75	10,000  -	m. Jardin d'école	11,595 8			19,530 90
		ticipation	90 -	4,995 50	-	4,905 50
<b>102,051 03</b> 13,959 54		o. Exploitation du domaine	<b>93,605</b>   <b>4</b> 67,575   8			<b>92,281</b> 18 4,969 57
116,010 57		V, 105	161,181 2			97,250 75
		,				

Compte	Budget	9	Recettes		Dépense	s	Recettes		Dépense	S
de 1924	de 1925	Rubriques du compte		bru	-			nett	-	,
Fr. Ct.	Fr. Ct.	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
*		Administration courante	, **.		3 7, 4					
		XIII. Agriculture			ij					
		H. Ecoles ménagères								
23,757 30	23,700 —	1. Schwand-Münsingen: a. Enseignement	2,200	<b>7</b> 5	26,199	87			23,999	
2,400 — 17,537 —	$\begin{array}{c c} 2,400 & - \\ 18,000 & - \end{array}$	b. Administration	_		2,250 $17,922$	60	_		2,250 $17,922$	
7,500 —	7,200 —	d. Entretien		-	6,400	_	_		6,400	_
7,350 —	7,350 —	e. Loyer	400	-,	7,350	-	400		7,350	-
$   \begin{array}{c c}     \hline     500 \\     \hline     58,044 \\     \hline     30 \\   \end{array} $	400 —	f. Travaux des élèves	2,600		60,122	17	400		57,521	176
26,265	58,250   - $27,600   -$	g. Pensions	27,600	-	- 00,122	-	27,600		-	-
200 —	2,250 —	h. Bourses	_	-	1,200	-		-	1,200	-
8,175 —	6,900 -	i. Subvention de la Confédération	5,192	_			5,192			
23,804 30	26,000 —	V, 106	35,392	75	61,322	47			25,929	7
12,125 15	13,150 —	2. Brienz: a. Enseignement	691	45	12,486	92		_	11,795	4
4,464 65	4,600 -	b. Administration	_	-	4,357	15		-	4,357	1
7,120 -	7,680 -	c. Nourriture	· ·	-	7,056		_	-	7,056 3,230	
3,320 — 4,000 —	3,470   4,000	$egin{array}{llll} d. &  ext{Entretien} & . & . & . & . & . & . & . & . & . & $			3,230 4,000		_		4,000	
150  -	250 —	f. Travaux des élèves	250	-		_	250	-		_
30,879 80	<b>32</b> ,650 —	Roulement	941	45	31,130	07		-1	30,188	6
8,100  -	8,000 — 600 —	g. Pensions $h$ . Bourses	8,466	65	66 466		8,400	- 1	- 466	6
5,915	5,625 —	i. Subvention de la Confédération	5,402		<del>-</del>	-	5,402		<del>-</del>	-
17,664 80	19,625 —	V, 106	14,810	10	31,663	37			16,853	2
		3. Langenthal:			40.404	- 1			40.000	2
10,936 55 3,156 —	$\begin{array}{c c} 16,200 & - \\ 2,500 & - \end{array}$	$egin{array}{lll} a. &  ext{Enseignement} & . & . & . & . & . & . & . & . & . & $	1,201	15	$\frac{12,121}{2,100}$	51	_		10,920 2,100	
7,128	$\frac{2,500}{9,500}$ $-$	c. Nourriture	_		6,766			-	6,766	50
3,800 —	3,800 —	d. Entretien	_	-	3,700	-	_	-	3,700	-
300	6,000 — 400 —	e. Loyer	300		6,000		300		6,000	
24,720 55	37,600 -	Roulement	1,501	15	30,688	01		_	29,186	80
7,200 -	9,600 -	g. Pensions	7,112		103	55	7,008	95		-
1,200 -	800 -	$ar{h}$ . Bourses	_ 1 050	-	600		 1,858	-	600	_
10,372 —	6,800 —	V, 107	1,858 10,471		31,391	56	1,000		20,919	Q.
8,348 55	22,000 _	<b>V</b> , 107	10,471	00	51,591	90		-	20,313	-
23,804 30	20,000 -	1. Schwand-Münsingen	35,392		61,322	47		-	25,929	7:
17,664 80	19,625 -	2. Brienz	14,810		31,663	37		-	16,853	2'
8,348 55	22,000 —	3. Langenthal	10,471		31,391	-	_	-	20,919	-
49,817 65	-67,625 $-$		60,674	50	124,377	40			63,702	- 9
		J. Inspection des viandes								
2,185 35	5,000 —	1. Cours d'instruction V, 108	3,354	<b>4</b> 0	6,687	60	_	-	3,333	2
3,533 —	4,000 —	2. Frais divers V, 109		-	3,898		<u> </u>		3,898	
5,718 35	9,000		3,354	40	10,585	85	<del></del>		7,231	4

		C	anton de Berne — Compte	généra	al	pour 1	92	<b>!</b> 5		dent is a comment and comment	
Compte		Budget	Data da a samula	Recette	S	Dépense	$\mathbf{s}$	Recettes	3	Dépense	es l
de <b>1924</b>		<sup>dе</sup> 1 <b>925</b>	Rubriques du compte		bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			XIII. Agriculture								
87,764			A. Frais d'administration de la Direction .	9,535					-	85,306	
1,190,520 $63,525$		$\begin{bmatrix} 1,004,733 & - \\ 69,000 & - \end{bmatrix}$	B. Economie rurale	$\begin{bmatrix} 1,510,022 \\ 339,614 \end{bmatrix}$		2,487,261 408,537	39 77	_		977,238 $68,923$	
49,691	42	64,614 —	D. Ecole de laiterie	661,502	91	724,623	14			63,120	23
304,210			E. Ecoles agricoles d'hiver	623,423 86,393						304,100 28,509	33
32,113 116,010			G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oesch-	00,555	13	,					
,			berg	161,181					-	97,250	75
49,817 5,718			H. Ecoles ménagères	60,674 $3,354$						63,702 7,231	
		$\frac{3,000}{1,697,347}$ $-$	9. Inspection des viandes			5,151,086				1,695,383	
1,055,572		1,031,041	Les dépenses sont inférieures au budget	3,100,100	- 00	3,131,000	-			2,000,000	-
			de fr. 1,963. 33								
				ŀ							
			XIV. Economie forestière								
			A. Frais de l'administration centrale des forêts								
16,153			1. Traitements des fonctionnaires V, 110	2,880		19,200		_	-	16,320	
27,739			2. Traitements des employés V, 111	5,825 3,077		29,977 13,730	45	_		24,152 10,652	
$10,\!380$ $2,\!390$		11,000 — 2,390 —	3. Frais de bureau et de déplacement . V, 133 4. Loyers V, 117	260			-	_	_	2,390	
56,663	-			12,042	55		-			53,515	
	_	- 50,500	B. Police forestière	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	_		_		$\Box$		
			1. Conservat∈urs des forêts:							00 N 00 0 00	
22,020			a. Traitements des conservateurs des forêts V, 118	9,540		31,800	-	_	-	$22,260 \\ 2,031$	20
2,425 7,288			b. Frais de bureau V, 120 c. Frais de déplacement V, 121	100 1,650		2,131 8,294				6,643	
880	_	880 -	d. Lovers V, 121		_	880			-	880	-
120,879	86	121,935 —	2. Inspecteurs forestiers:	51,499	97	174,038	15			122,538	18
9,189			a. Traitements des inspecteurs forestiers V, 122 b. Frais de bureau V, 125	19	-	11,121	14	-	_	11,102	14
31,805	33	30,000 —	c. Frais de déplacement V, 128	7,388	25	37,007			-	29,619	
7,736 71,933		7,880 - 70,500 -	d. Loyers       V, 129         3. Garde forestiers       V, 132	12,693	10	8,028 82,180				8,028 69,486	
56,537		56,900 -	4. Quote-part de l'administration des forêts							""	
£ 000	,,	6.000	domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers V, 134	57,095	89	- 4,128	05	57,095	89	4,128	05
5,092			5. Assurance contre les accidents V, 134	190 000	01	359,609			H	219,622	
222,714	36	223,055 —		139,986	01	555,009		_	F	213,022	- 13
			C. Encouragements à l'économie forestière								
8,782	<b>4</b> 9	10,000 —	1. Allocations pour des plans d'amé-								
			nagement et encouragement à la sylviculture V, 138	86,278	84	93,763	85	_	_	7,485	01
50,000	_	30,000 —	2. Endiguements de torrents et re-	55,2.0						,	
	- 1		boisements	_		30,000	-	_		30,000	-
58,782		40,000 —	2010011011011	86,278						37,485	

		С	anton de Berne — Compte	généra	al	pour 192	<u>2</u> 5	
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924		1925	Nuoriques du compte		bru	tes	net	tes
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
			Administration courante					
			XIV. Economie forestière					
			D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages					
43	85	1,000 —	1. Subventions V, 140	83	<b>7</b> 5	240 —	_  _	156 25
43		1,000 —		83	75	240 —		156 25
56,663 222,714 58,782	36	59,583 — 223,055 — 40,000 —	A. Frais de l'administration centrale des forêts B. Police forestière	12,042 139,986 86,278	81	359,609 54	_  _	53,515 05 219,622 73 37,485 01
43	85	1,000 —	D. Protection des monuments naturels et	.,		,		
338,204	g K	323,638 —	des plantes sauvages	238,391	75 95			156 25 310,779 04
330,204	00	323,030 —	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 12,858.96	200,001	- 30	343,170 33		310,773 01
	e e		XV. Forêts domaniales					
			A. Produits principaux et produits intermédiaires					
1,672,358 385,016	_	1,600,000 — 310,000 —	1. Produits principaux V, 141 2. Produits intermédiaires V, 141	1,737,616 409,088		_	1,737,616 — 409,088 —	
2,057,374	_	1,910,000 —		2,146,704			2,146,704 —	
			B. Produits accessoires					
373 3,359	_	1,200 -	1. Vente de souches V, 142 2. Vente de tourbe, etc V, 143	143 4,831			143 — 4,831 —	
55,457	85	55,300 —	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche V, 146	54,326	65	177 40	54,149 25	
59,190	35	<b>57,000</b> —		59,300	65	177 40	59,123 25	
						,		
			C. Frais d'exploitation					
31,833 100,000	33		1. Cultures forestières V, 165 2. Chemins V, 167	<b>94,77</b> 3	20	136,231 38 100,000 —		41,458 18 100,000 —
74,416		$oxed{100,000}{75,000}$ —	3. Frais de garde V, 168	9,389	50	83,477 45		74,087 95
437,508 3,094	_	400,000 —	4. Frais de façonnage V, 169 5. Frais d'abornement et de plans . V, 170			458,984 — 3,017 35	-  -	458,984 — 3,017 35
11,114	40	10,000 —	6. Frais des mises V, 172	-	-	11,177 80		11,177 80
$124 \\ 12,776$			7. Frais judiciaires V, 173 8. Endiguement de cours d'eau et travaux	_	-	40		40
			de consolidation de terrains ébouleux . V, 174	_	_	7,117 68	3	7,117 68
23,785 <b>694,652</b>	-		9. Entretien des bâtiments V, 177	104,162	70	17,352 39 817,398 01		17,352 35 713,235 31
054,052	<del>0</del> 0	012,000		104,102	10	011,000		110,200 31

		C	anton de Berne — Compte	généra	al	pour 1	92	25			
Compte de 1924		Budget de 1925	Rubriques du compte	Recette		Dépense ites	S	Recette	s net	Dépense tes	<b>3</b> S
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.		Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
	J.	21. 00.	Administration courante					***	J.		
			XV. Forêts domaniales								
			D. Charges								
71,349 150,283		72,000 — 155,000 — 1,000 —	1. Impôts de l'Etat V, 180 2. Impositions communales V, 189 3. Bois pour endiguements	1,430 —	) 	75,220 137,570	49 02 —			75,220 136,140 —	
221,633	01	228,000 —		1,430		212,790	51			211,360	51
			E. Frais d'administration			2			The second secon		
56,537	05	56,900 —	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers V, 195	_		57,095	89			57,095	80
9,926	25	9,000 —	2. Assurance contre les accidents V, 195	<del>-</del>	_	8,623				8,623	<b>2</b> 3
66,463	<u>30</u>	65,900			_	65,719	12		_	65,719	12
2,057,374	_	1,910,000 -	A. Produits principaux et produits intermédiaires	2,146, <b>7</b> 04				2,146, <b>7</b> 04			
59,190			B. Produits accessoires	59,300	65	177	40	59,123	25		
694,652 221,633	01	228,000 -	C. Frais d'exploitation	104,162 1,430		817,398 212,790				713,235 211,360	51
66,463			E. Frais d'administration		_	65,719	12		-	65,719	12
1,133,815	14	1,001,100 _	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 214,412.31	2,311,597	35	1,096,085	04	1,215,512	31		_
5								ė			
*		1									
			XVI. Domaines de l'Etat	8 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12				š			
8			A. Produit			u.					
545,439 18,069 13,480 5,526,215 212,000 936 2,842	40 - - 30	543,500 — 18,600 — 16,570 — 1,690,830 — 216,000 — 1,000 —	1. Fermages des domaines civils V, 200 2. Fermages des domaines curiaux . V, 201 3. Loyers des églises V, 203 4. Loyers des bâtiments de l'administration V, 204 5. Loyers des bâtiments militaires . V, 205 6. Vente de produits V, 206 7. Recettes diverses V, 207	549,640 19,021 16,570 1,696,230 216,000 335 3,949	45 - - 90	1,699 - 5,400 - 10	_	547,941 19,021 16,570 1,690,830 216,000 325 3,949	- - 90		
2,318,982	<b>4</b> 5	2,487,500 _		2,501,747	15	7,109	70	2,494,637	45	_	
						=		я.			

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	25	
Compte de 1924	Budget  de  1925	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses ites	Recettes nett	Dépenses es
Fr. Ct.			Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.
	,	Administration courante				
		XVI. Domaines de l'Etat				
		B. Frais d'exploitation		2		*
10,000 - 557 85 42 75 2,754 55 82,334 34 95,289 49	500 — 3,500 — 92,000 —	1. Frais de culture et d'améliorations V, 208 2. Frais d'abornement et de plans 3. Frais de surveillance V, 210 4. Frais des ventes et amodiations . V, 211 5. Assurance contre l'incendie V, 214				10,000 — 97 20 532 80 75,705 90 86,335 90
		C. Charges	2 "			
59,594 98 68,075 65 3,762 95	70,000 —	1. Impôts de l'Etat V, 217 2. Impositions communales V, 223 3. Frais pour le service des eaux . V, 235	592 57 14,065 43 9,636 25	77,453 09 13,318 —		35,312 7' 63,387 60 3,681 7
131,433 58		<u></u>	24,294 25	126,676 43		102,382
2,318,982 45 95,289 49 131,433 58 2,092,259 38	106,300 —	A. Produit	- 60	86,336 50 126,676 43	2,494,637 45 ————————————————————————————————————	86,335 9 102,382 13
					,	
		XVII. Caisse des domaines		- 1		
9,003 58 273,015 05		A. Intérêts des créances V, 236 B. Intérêts des dettes V, 236	9,171 50	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	9,171 50	272,365 4
264,011 50	266,200 —	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 3,006.10	9,171 50	272,365 40	)	263,193 9
						, ,

		C	Canton de Berne — Compte	général	pour	192	25			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépense	es	Recettes	S	Dépense	s
1924		1925	Kustiques un compe	b	rutes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr. Ct.		Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante							the state of the s
			XVIII. Caisse hypothécaire							
			A. Produit							
20,590,247 611,470		$\begin{array}{ccc} 21,480,000 & - \\ 672,000 & - \end{array}$	1. Intérêts des prêts hypothécaires 2. Intérêts des prêts aux communes	<b> 22,</b> 580,150   6   648,073   7			<b>22,</b> 580,090 648,073		_	
395,028			3. Intérêts des placements temporaires	401,380 5	0 –	_	401,380			-
246,761	44	20,000 —	4. Intérêts des correspondants	772,902 0	1 71,567	95	701,334	06		-
216,612			5. Commissions	275,402 7						-
16,017 $1,227,488$			6. Loyer du bâtiment de l'établissement. 7.ª Intérêt de l'emprunt de 1897,	34,440 -	12,399	30	22,040	10		
			fr. $41,064,500, \hat{3}\%$	_  -	- 1,206,011	85	_	-	1,206,011	85
964,171		953,000 —	7. Intérêt de l'emprunt de 1905, fr. 27,625,000, 3½ %	-	953,142	65	_	-	953,142	65
608,775			7.º Intérêt de l'emprunt de 1913, fr. 13,655,000, 4½ %		594,745	-	_	-	594,745	-
950,000		950,000 —	7.d Intérêt de l'emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 43/4 %		950,000	-	_	_	950,000	
900,000	- 1	900,000 —	fr. $20,000,000, 4\frac{1}{2}\%$	_  -	900,000	-	_	-	900,000	-
70,000	- 1	70,000 —	7. Intérêt de l'emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3½ %		70,000	-	-	_	70,000	-
91,666	65	-  -	7.g Intérêt de l'emprunt de 1924, fr. 20,000,000, $5^{1/2}$ %			-		_	1,100,000	_
17,284	<b>7</b> 5	20,000 —	8. Frais de paiement des coupons et des obligations		22,206			_	22,206	21
8,181,373			9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse		- 8,906,768	65			8,906,768	
2,570,087	17	2,755,000 —	10. Intérêts des dépôts en compte courant	193,203 9	5 3,033,372				2,840,168	
		2,160,000 —	11. Intérêts des dépôts d'épargne	_  -	-1,978,355				1,978,355	
1,500,000		1,500,000 - 18	12. Intérêt du fonds capital		- 1,500,000 - 180,000		_		1,500,000 $180,000$	
1,330,593			13. Interets du londs de reserve		1,400,069	35	_		1,400,069	35
240,000		200,000 —	15. Versement au fonds de réserve	_  -	- 300,000	_		_	300,000	
6,238	<b>7</b> 5	10,000 —	16. Frais d'ameublement, amortissement.	82  -	7,438	45			7,356	45
5,170			17. Valeurs, bénéfice de cours	8,917 5		-	8,917	55	C70.000	-
307,298 47,226		450,000 — 50,000 —	18. Amortissement des frais des emprunts 19. Impôt fédéral sur les coupons		- 6 <b>7</b> 0,000 50,132			-	670,000 50,132	
	-		19. Import lederal sur les coupons	04 044 559 0	_			0.0	30,132	50
914,212	58	815,000 —		24,914,553 0	0 44,000,070	12	908,877	90		- -
	-									
		5	B. Frais d'administration							
30,550		30,000 -	1. Indemnités des organes administratifs .		28,135	15	_		28,135	15
395,696		410,000 -	2. Traitements des fonctionnaires et des							1
		01.000	emplo <b>y</b> és	_  -	396,134			-	396,134	
34,717 8		34,000 -	3. Caisse de secours, subside		34,512			-	34,512	
20,000 - 54,455 4		$20,000   -   \\ 58,000   -  $	4. Loyers	39,797 6	$\begin{bmatrix} 20,000 \\ 83,245 \end{bmatrix}$	40			$20,000 \\ 43,447$	
9,094		8,000 -	6. Frais judiciaires et de poursuites	18,579 28	8 10,236	95	8,342	33		_
526,325		550,000 —		58,376 89					513,887	71
,	- -				,,,,,,,,,,,			$\neg$	,	
			*							
	I	1 1	!	1	11.	1				

Compte		Budget			Recettes		Dépense	g	Recettes	.	Dépense	S
de 1924		de 1925		Rubriques du compte		Į.	ites	o.		net	-	Ö
Fr.	Ct.	Fr. C	t.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
				Administration courante								
				XVIII. Caisse hypothécaire								
500,000	_	1,500,000	-	C. Intérêts du fonds capital	1,500,000	-	_	_	1,500,000		_	-
,500,000	_	1,500,000	=		1,500,000			=	1,500,000			-
914,212 526,325 500,000	78	815,000 - 550,000 - 1,500,000 -	-	A. Produit	58,376	89	572,264	60	908,877 — 1,500,000		513,88 <b>7</b>	7
887,886	<u>60</u>	1,765,000	_		26,472,929	<u>97</u>	24,577,939	72	1,894,990	<b>25</b>		_
				Les recettes sont supérieures au budget de fr. 129,990.25	*)							
		,										
				XIX. Banque cantonale								
				A. Produit de l'exercice					-			
611,499		2,500,000	-	1. Produit du compte d'effets de change. 2. Intérêts:	2,069,366	55	_	_	2,069,366	55	_	-
<b>27</b> 5,8 <b>4</b> 3	<b>7</b> 5	257,348 -	-	a. Intérêt de l'emprunt de 1899 de	*		253,645				253,645	
_	_	2,652	-	fr. 8,493,000, $3\frac{1}{2}\%$	_		255,045		_		255,045	
		3,660,000 -	-	obligations	<b>21,</b> 009,369	<del>7</del> 9	16,717,535	25	5,291,834	54	_	_
227 728	17	2,600,000  - 400,000  -		<ul><li>3. Commissions et droits de garde</li><li>4. Impôts cantonaux et municipaux</li></ul>	_	44	248,709	36		86	248,709	
977,775 184,486	22 75	} 1,500,000 -	-	5. Pertes	- 70,745	- 69	757,870 257,660			_	757,870 186,914	1 5
504,812 70,000			-	7. Bénéfice sur fonds publics 8. Versement au fonds de réserve spécial	638,986	<b>7</b> 8	_	-	638,986	78	_	-
,	/, Q	4,200,000		pour créances	_		80,000 4,558,445				80,000 4,558,445	
		<b>2,400,000</b> -		o. Flais a administration	25,964,124				3,083,753			_
				B. Emploi du produit								
250,000 207,533		-  -	-	1. Versement au fonds de réserve ordinaire 2. Versement au fonds de réserve pour	_	-	350,000	-	_	-	350,000	-
		,		créances		_	333 <b>,7</b> 53	-			333,753	
457,533	<b>54</b>		-				683,753	<u>58</u>			683,753	58
857.533	54	2,400,000 -		A. Produit de l'exercice	<b>25.</b> 964.124	25	<b>22.</b> 880.370	67	3,083,753	58	_	-
457,533			_	B. Emploi du produit	<u>-</u>	_	683,753	58	_		683,753	58
400,000	_	2,400,000	_	V, 238	<u>25,964,124</u>	<u>25</u>	23,554,124	<u>25</u>	2,400,000			- -

Compto		Budget	-		Doodfor	,	Dénonce	, 1	Rogettee	,	Dánanga	16
Compte de 1924		вицден de 1925		Rubriques du compte	Recettes	s   bru	Dépenses tes	۱ ا	Recettes	neti	Dépense tes	S
	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.		Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
				Administration courante			·					
*				XX. Caisse de l'Etat					,			
				A. Intérêts des créances								
				1. Intérêts des placements:								
		1,441,488 2,344,195	_	a. Obligations       V, 240         b. Actions       V, 241         2. Intérêts d'avances:				45 85	1,379,545 2,736,048	95	_	-
154,908 325,120	48	65,750	_	<ul> <li>a. Administrations spéciales V, 242</li> <li>b. Oeuvres d'utilité publique V, 243</li> </ul>	165,220 <b>7</b> 9,333	36	500	_	165,220 78,833	36		-
$145,593 \ 38,312$				<ul><li>3. Intérêts de prêts pour constructions V, 244</li><li>4. Intérêts de créances diverses et</li></ul>	*			10			_	
1,907		_		intérêts moratoires	37,927 6,786		731				_	
20,503 91,9 <b>7</b> 9	75	$21,000 \\ 62,000$	_	6. Impôt fédéral sur les coupons V, 253 7. Emoluments de dépôt V, 253			22,176 81,155				22,176 $81,155$	
107,893	40		_	8. Bénéfice sur cours	110,663	-		_	110,663		<u> </u>	-
,576,397	<u>14</u>	4,126,983	_		4,849,125	79	290,749	40	4,558,376	39		+
				,	S S		, 1					
				B. Intérêts des dettes	ē.							
<b>17</b> 3 569	04	1,400,000		1. Intérêts des dépôts: a. Administrations spéciales V, 254	_		1,287,005	06	_		<b>1,287,</b> 005	,
40,008 443	30	20,000	-	b. Consignations judiciaires V, 257	254	<b>7</b> 0	70,379 174	62		_	70,124 174	Ė
77,483	80			c. Consignations administratives V, 258 d. Fonds spéciaux. V, 258	3,064	95		45		_	39,371 225,469	
6,120 22,699	33	8,000	-	<ul> <li>e. Dépôts divers V, 260</li> <li>2. Escomptes pour paiements au comptant V, 265</li> </ul>	_	_	20,199			_	20,199	
992,116	10	1,271,000	_	3. Intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale V, 265	385,206	31	1,270,648	40			885,442	1
,312,433	$\frac{62}{}$	2,706,500			388,525	96	2,916,312	80		_	2,527,786	_
				-								
				*								
						Taxana Sapone						
		4,126,983	_		4,849,125	79	290,749	40	4,558,376	39	_	
	-	2,706,500 <b>1,420,483</b>	E	B. Intérêts des dettes			2,916,312 3,207,062	-		-	2,527,786	)
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			_	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 610,106.55	3,.57,001		3,1001,000		3,000,000	- 3		-
				40 11. 010,100.00								

*		Canton de Berne — Compte	général	pour 19	925	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	Kubriques du compte	b	rutes	net	tes
Fr.	t. Fr. C	t.	Fr. C	t. Fr.	Ct. Fr. Ct.	Fr. Ct
,		Administration courante	· ·	*		
		XXI. Amendes et confiscations				
	2	A. Amendes			,	
275,856 2 21,177 4 6,622 9 11,051 8 3,564 8	0 25,000 - 0 8,500 - 5 6,000 - 3 3,000 -	1. Amendes prononcées V, 269 2. Amendes commuées V, 272 3. Amendes prescrites V, 275 4. Amendes administratives V, 281 5. Part des amendes fédérales V, 284	307,628 6 8,828 9 1,720 3 318,177 9	20,163 - 16,260 5 210 3 —	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	20,163   40 16,260   50 
000,010	7.0,000	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	910,111	0 30,301	210,950	
	*	P Emploi du produit des emendes				
13,218	5 12,000 -	B. Emploi du produit des amendes  1. Frais de perception V, 288		13,801	06	13,801 06
12,672 2		2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers V, 291	-	15,737		15,737 45
40,000	- 40,000 -	3. Contribution aux traitements du corps de la police V, 294	_	40,000	_	40,000 -
134,878 8 134,878 8 3,784 5	$0 \begin{vmatrix} 102,000 \\ 4,500 \end{vmatrix} - $	4. Part des communes V, 295 5. Part du service sanitaire V, 296 6. Parts diverses d'amendes V, 299		134,878 134,878 2,582	80	134,878 80 134,878 80 2,582 90
$\frac{76,759}{262,672}$		7. Report à compte nouveau V, 301	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$			279,590
				6		
		C. Indemnités et confiscations				
$9,859 \atop 563 \\ 7$		1. Indemnités V, 306 - 2. Confiscations V, 306	$11,234 \begin{vmatrix} 0 \\ 175 \end{vmatrix} 2$		$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
10,423		2. Comisculous	11,409 2			
262,672 5 262,672 5 10,423 1	8 275,500 -	A. Amendes	318,177 9 266,863 1 11,409 2	9 546,453	25 – –	279,590
10,423			596,450 4			
		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 4,220.—				,
20						
v.				1		

Compte	Budget		Recettes		Dépenses	8	Recettes	,	Dépense	S
de 1924	de 1925	Rubriques du compte		oru1	_		1	nett	es	
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		XXII. Régales de la chasse, de la								
		pêche et des mines								
		A. Chasse								
76,520 -	180,000 -	1. Patentes de chasse V, 308	162,660	-	160		162,500	-		-
2,139 50	1,300	2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émoluments pour demandes tardives de patentes V, 310	2,640	40	84	_	2,556		_	-
20,930 - 17,682 -	$egin{array}{c c} 14,000 & - \ 18,000 & - \ \end{array}$	3. Taxes pour permis de chasse d'hiver V, 311 4. Suppléments pour surveillance de	14,437	50	_	-	14,437	50	_	-
17,000	10,000	la chasse, 10 % V,311 5. Frais de surveillance et de garde et	16,266	-	_		16,266			-
	<b>7.1</b> 000	relèvement de la chasse:	0.400	7-	FO 000				r0.002	0
$\begin{array}{c c} 50,914 & 70 \\ 40,000 & - \end{array}$	51,000 - 40,700 -	a. Refuges des hautes régions V, 314 b. Régions ouvertes V, 317	2,122	75	53,026 40,700	-			50,903 40,700	
3,815 40	4,000 -	c. Frais d'administration V, 318		-	3,355	75	_	-	3,355 1,001	
499 25 446 80	500  - 500  -	d. Indemnités pour dommages dus au gibier V, 320 e. Protection des oiseaux V, 322	130 —		1,131 490	_	_		490	-
52,956 —	54,000 -	6. Part des communes, 30 % V, 323	- 7,928	07	48,765	-	- 7,928	07	48,765	-
7,495 12 76,134 47	8,000 — <b>70,600</b> —	7. Indemnité de la Confédération . V, 323	206,185		147,712	30	58,473			-
,		B. Pêche			,					Ī
29,962 —	28,500 _	1. Ferme de la pêche et patentes . V, 325	31,220	05	<b>7</b> 5	_	31,145	05	_	_
26,732 35	26,300 -	2. Frais de surveillance et de perception V, 329	8,701	70	35,025	20	<del>-</del>		26,323	
2,907 80 16,926 20	2,000   - $16,000   -$	3. Encouragements à la pisciculture. V, 330 4. Indemnité de la Confédération. V, 331	10,180 16,431		11,716	00	16,431	68	1,536 —	-
2,243 50	1,600	5. Etablissement de pisciculture V, 332	4,806		2,183	55	2,622			-
 19,491 <i>5</i> 5	500 — <b>17,300</b> —	6. Frais de justice	71,339	<b>43</b>	49,000	- 55	22,338	88		-
		* •			,		,			
	100	C. Mines								
1,200 — 2, <b>500</b> —	$\begin{array}{c c} 1,200 \\ 2,500 \end{array}$ —	1. Traitement de l'inspecteur des mines V, 335 2. Droits d'exploitation du minerai de fer V, 336	$\frac{-}{2,500}$	-	1,200	-	$\frac{-}{2,500}$		1,200	-
$\frac{2,500}{3,684}$ 17	$\begin{array}{c c} 2,300 & - \\ 3,200 & - \end{array}$	3. Droits de concession pour carrières	2,500				2,500			
		et pour exploitation de la houille et de l'ardoise V, 338	7,237	90	1,357	41	5,880	49		
_	500 —	4. Recherche de gisements miniers . V, 339		_	21	50	<u> </u>		21	
4,984 17	4,000		$\frac{9,737}{}$	90	2,578	91	7,158	99		
76,134 47	70,600 _	A. Chasse	206,185	62	147,712	30	58, <b>47</b> 3	32		
19,491 55	17,300  —	B. Pêche	71,339	43	49,000	55	22,338	88	_	-
4,984 17	4,000 —	C. Mines	9,737	-	2,578	-	7,158			- -
00,610 19	91,900	Les recettes sont inférieures au budget	287,262	95	199,291	76	87,971	19		- -
		de fr. 3,928.81			ā.			-		

Compte		Budget		Dulai Ju ac	Recette	S	Dépense	S	Recette	s	Dépense	es
de 1924		de 1925		Rubriques du compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr. C	t.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	
				Administration courante								
			`	XXIII. Régie des sels								
				,								
107,194				A. Commerce des sels			76,620	30			76,620	١
657,814 3	35	1,650,000	_		2,590,39 <b>7</b>		914,356	20	1,676,041		-	,
$egin{array}{c} 3,169 \ 1,952 \ - \end{array}$	-	$2,400 \\ 2,800$	-	3. Sel de table ordinaire	11,013 4,953		7,070 $2,200$				_	
$\frac{1,952}{33,995}$	- 30	34,000	_	4. Sel marin	90,619	10	52,369			25	_	
_  -	-	240		6. Farine d'engrais	_	-		-	_		_	
$\begin{array}{c c} 2,984 & 1 \\ 600 & 2 \end{array}$		1,600 600	_	7. Sel pour doreurs	10,795 1,918		6,157 1,343				_	
194 8	35	_	_	9. Tartre moulu	555	50	435	50	120		_	
$\begin{array}{c c} 4,104 & 6 \\ 76,620 & 3 \end{array}$		2,500	_	10. Sel iodé	127,829 72,989	20	70,095	75	57,733 72,989		_	
	· ·	1,694,140	_	11. Valeur des sels en magasin au 31 décembre		-	1,130,648	75		-		-
		, , , , ,		B. Frais d'exploitation			-,,	-		-		-
24,000 -	_	24,000	_	1. Intérêts du fonds de roulement	_		24,000	_	_	_	24,000	)
24,065 1	5	125,000	-	2. Frais de transport	_	-	124,558			-	124,558	3
265,315 - 24,136 = 9	0	$265{,}000$ $25{,}000$		3. Commissions des débitants	_		265,662 23,878	50 —			265,662 $23,878$	2
1,879 7	0	5,500	_	5. Frais divers d'exploitation	6		3,943			_	3,937	1
962 8		100	_	6. Recettes diverses	492	-		-	492			_
438,433	20	444,400	=		498	-	442,042	25			441,544	t
10.107	.0	20,000		C. Frais d'administration			10.766	25	,		40.700	•
19,124 6 4,611 2	5	$\frac{20,000}{5,000}$		1. Traitements des fonctionnaires 2. Frais de bureau	7	60	19,466 4,914				19,466 4,907	
10,900 -		11,350	_	3. Loyers	720	_	12,150	_	_	_	11,430	)
512 4	0	700	_	4. Assurance contre les accidents	131	-	631		-		499	
40,648 2	5	37,050	_		859	55	37,162	<u>55</u>		=	36,303	-
				D. Fonds pour l'assurance cantonale en cas								
				de vieillesse et d'invalidité			000000				200 000	
200,000 -	1	200,000	_	1. Versement			200,000 200,000	_			200,000 <b>200,000</b>	
200,000	-	200,000				H	200,000	=		=	200,000	_
							9					
674.241	05	1,694,140		A. Commerce des sels	<b>2.911.06</b> 9	80	1,130.648	<b>7</b> 5	1,780.421	05		
438,433 9	0	444,400		B. Frais d'exploitation	498	-	442,042	25			441,544	E
40,648   2	5	37,050 200,000	-	C. Frais d'administration	<b>85</b> 9	55	37,162	55	_	-	<b>36,</b> 303	•
	-	200,000	_	de vieillesse et d'invalidité	_	_	200,000	_	41	_	200,000	,
95,158	0	1,012,690	_		2,912,427	35	1,809,853	<b>55</b>	1,102,573	80		
	7		_	Les recettes sont supérieures au budget								-

Compte de 1924		Budge de 1925	t	Rubriques du compte	Recettes	1	Dépenses ites	8	Recette	s nett	Dépens tes	es
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
				Administration courante								
				XXIV. Timbre								
				A. Droits de timbre								
91,193 645,872 66,422 360,904	40 —		_	<ol> <li>Papier timbré</li> <li>Timbres mobiles</li> <li>Timbre des cartes à jouer</li> <li>Part au produit du timbre fédéral</li> </ol>	70,191	50 50	20		80,364 653,709 70,191 1,429,167	50 50	_ _ _	-
164,392	25	1,960,000		V, 377	2,233,453	<u>35</u>	20	_	2,233,433	35	_	- -
				B. Frais d'exploitation								
44,300 37,888				1. Matière et entretien des appareils V, 383 2. Commissions des débitants V, 385	892 —	75 —	44,311 38,354				43,418 38,354	
82,189	33	83,000			892	<u>75</u>	82,665				81,773	
				C. Frais d'administration								
8,600 12,150 5,799	-1	8,600 12,275 5,500		<ol> <li>Traitement du chef de bureau V, 386</li> <li>Traitements des employés V, 387</li> <li>Frais de bureau V, 388</li> </ol>	_		$8,600 \\ 12,275 \\ 4,921$	_	_		8,600 12,275 4,921	-
925 27,474	-	930 <b>27,305</b>		4. Loyer	_		930 <b>26,726</b>	_			930 <b>26,726</b>	-
,		,					30,130	-				-
164 392	25	1,960,000		A. Droits de timbre	2,233,453	35	20		2,233,433	35		
82,189 27,474	33	83,000 27,305		B. Frais d'exploitation	892 —		82,665 26,726	78 50	_		81,773 26,726	0.5
054,728	17	1,849,695		Les recettes excèdent le budget de fr. 275,238.82	2,234,346	10	109,412	28	2,124,933	82	_	- -

Comptode 1924	,	Budget de 1925	5	Rubriques du compte	Recette	s bru	Dépense ites	S	Recette	s nett	Dépense tes	<b>3</b> 8
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
				Administration courante	gen g		37.					
				XXV. Emoluments			-					
		:		A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites	\$ 5				8			
		2,000,000		1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture VI, 10	1,859,415	34	2,829	93	1,856,585	41		-
434,696 016,302		· '		<ul> <li>2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture VI, 43</li> <li>3. Emoluments des greffes des tribunaux et</li> </ul>	952,560	_	452,378	02	500,181	98	_	-
2,973				des offices des poursuites et des faillites VI, 77 4. Frais de perception VI, 81	1,074,480 —	_	35,818 2,248	90 50	1,038,661 —	10		- 55
498,033	18	3,347,500			3,886,455	34	493,275	<b>35</b>	3,393,179	99		- -
		a ac		B. Chancellerie d'Etat			ø					
127,474	80	110,000	-	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation VI,83	122,400	_	546	20	121,853	80	_	
127,474	80	110,000	_	,	122,400		546	20	121,853	80	_	
									n .			
29,900	_	30,000	_	C. Greffe de la Cour suprême  1. Cour suprême, émoluments en af-	3							
·		Í		faires civiles, émoluments de chan- cellerie et droits de patente VI,84	33,800			_	33,800		_	
19,960 $17,900$		20,000 20,000		2. Emoluments du Tribunal administratif VI, 85 3. Emoluments du Tribunal de commerce VI, 86 (Emoluments en matière pénale, voir III <sup>b</sup> , G. 2.)	24,840 19,600		_	_	24,840 19,600			
	_	1,200	-	4. Emoluments de la Chambre des avocats				_				
67,760	_	71,200	-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	78,240				78,240			
				D. Justice et police								
207,080		<b>'</b>	-	1. Emoluments de la direction de la police VI,93	217,040	_	790		216,250			
126,785 120 120		,		2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés VI, 95	123,288		 <b>7</b> 3	_	123,288 132,713			
129,188 251,155	25			3. Patentes des commis-voyageurs . VI, 96 4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles VI, 97	132,787 581,049						_	
11,157 2,349		10,000	_	5. Emoluments du contrôle des cinématogr. VI, 98 (Emoluments des courtiers en immeubles)	13,650		32			70		
723,017	55	650,000			1,067,815		291,420	<b>50</b>	776,394	<u>50</u>		_

Rubriques du compte   Nortes   Nortes   Nortes   Nortes					25	92	pour 1	ral	génér	<ul><li>Compte</li></ul>	anton de Berne —	C		
1924   1925	penses	Dépe	s	ttes	Recette	S	Dépenses	ttes	Recette		Pubriques du com		I	_
Administration courante  XXV. Emoluments  E. Direction de Pintérieur  1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1		tes	nett	]			tes	bru		ompte	Rubriques du com			
XXV. Emoluments   XXV. Emoluments   XXV. Emoluments   E. Direction de Pintérieur   1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	r. C	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.			Fr. Ct.	Ct.	Fr.
E. Direction de Pintérieur  1. Droits de concession . VI, 100   15,194   02   93   93   15,101   02    23,100   21,500   21,500   21,500   21,500   21,1925   57   135,100   21,1925   135,100   21,1925   135,100   21,1925   135,100   21,1925   135										courante	Administration co			
2,769   35   2,700   17,616   10   13,000   23,100   23,100   21,500   24,150   -     24,150   -									S.	nents	XXV. Emolume			
17,616   10   13,000   21,500   2   Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie   VI, 103   24,450   -										atérieur	E. Direction de l'inté			
23,100	-  -	_					23	41 07						
## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ## ##	_  -	_					93			ibre du	3. Emoluments de la Chambr			
F. Direction des finances   1. Emoluments et patentes des débitants de sel	_  -					_				rie VI, 103	commerce et de l'industrie			
1. Emoluments et patentes des débitants de sel			. 00	28	41,968	99	116	85 09	42,085	nonaog	F Direction des fine	37,200 _	45 3	43,485
121,625   57   135,000     2. Emoluments de la commission cantonale des recours   VI, 106   110,947   57												100		300
Cantonale des recours   VI, 106   110,947   57   -   110,947   57	-  -	_		00	300	_		00	300	VI, 105	bitants de sel			
6. Direction des affaires sanitaires 1. Emoluments VI, 107 7,350 — — 7,350 —  3.498,033 18 3,347,500 —  A. Emoluments des secrétariats de prétecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites 3,886,455 34 493,275 35 3,393,179 99 127,376 — 77,200 — 127	_  -	_	<b>57</b>	47	110,947	_	_	47 57	110,947	mission VI, 106	2. Emoluments de la commi cantonale des recours	135,000 —	57 I3	121,625
8,350 - 6,000 - 3,498,033 18 3,347,500 - A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites			57	17	111,247	_		47 57	111,247			135,100 _	<b>57 1</b> 3	121,925
8,350 - 6,000 - 4. Emoluments							Ä			g ganitaires	C. Direction des offeines			
3,498,033   18   3,347,500	_  _			50	7.350			50 —	7 350		7	6,000		8 350
127,474   80   110,000   67,760   71,200   71,200	_  -	_	1—1			_	_				i. Emolamentos		_	
donations  A. Produit  2,478,313 712,570,000 — 1. Taxe ordinaire		    	80 50 50 57 —	53 40 94 58 47 50	121,853 78,240 776,394 41,968 111,247 7,350	20 50 59 —	546 291,420 116 —	00   — 40   — 15   — 85   09 47   57 50   —	78,240 78,240 1,067,815 42,085 111,247 7,350	offices des pour-	ture, des greffes et des off suites et des faillites B. Chancellerie d'Etat C. Greffe de la Cour suprême D. Justice et police	110,000 — 71,200 — 650,000 — 37,200 — 135,100 — 6,000 —	80 11 - 7 55 65 45 3 57 13	127,474 67,760 723,017 43,485 121,925 8,350
	,418 36	- 599,4			_	76	609,488	70 40	10,070	VI, 113 % VI, 113	donations  A. Produit  1. Taxe ordinaire		71 51	
1,984,607 — 2,057,000 — 3,074,432 69 668,528 37 2,405,904 32		_								, . ,			_	

Compte de		Budget	;	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	S	Recettes	8	Dépense	<b>3</b> S
1924		1925		Nuoriques du compte		bru	tes			nett	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
		*		Administration courante								
				XXVI. Taxe des successions et donations				*				
				B. Frais de perception	я							
42,398 3,880	63 3 <b>7</b>	5,600		<ol> <li>Commissions des percepteurs VI, 115</li> <li>Frais divers de perception VI, 116</li> </ol>	1	<b>7</b> 5	45,023 3,197	80			44,732 3,196	0
46,279	_	57,000			292	33	48,220	99			47,928	6
2												
,984,607 46,279	_	2,057,000 57,000	_	A. Produit	3,074,432 292	69 33	668,528 48,200	3 <b>7</b> 99	2,405,904 —	32		6
,938,328	_	2,000,000			3,074,725			<u>36</u>	2,357,975	66	<u>-</u>	_
				Les recettes sont supérieures au budget de fr. 357,975.66								
				The second secon								
				XXVII. Redevances pour forces hydrauliques			,					
				B. Produit	190							
198,175 19,817	<i>15</i> 55	185,000 18,500		1. Redevances VI, 175 2. Part du fonds de secours en cas	196,670	_	160	_	196,510	-	· _	-
				de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 % VI, 176			19,651	_	_		19,651	-
178,358	10	166,500			196,670	_	19,811	=	176,859	_		-
				B. Frais de perception								
400	_	500	_	1. Frais d'impression et autres VI, 177	<u> </u>		500 <b>500</b>	_			500 <b>500</b>	-
400		500	_				300	_		-	300	
178,358 400	10	166,500 500	_	A. Produit	196,670	_	19,811 500		176,859 —		- 500	-
177,958	10	166,000	_		196,670		20,311	_	176,359			-
		,		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 10,359.—								

		C	anton de Berne — Compte	généra	ıl	pour 1	92	25			
Compte de 1924		Budget de 1925	Rubriques du compte	Recette	s bru	Dépense tes	8	Recettes	s net	<b>Dépense</b> tes	s
Fr.	Ct.	Fr. Ct	a - *	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								Market and the second s
			XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux	,							
iii		7	A. Patentes d'auberge								
1,086,428 107,903			1. Patentes d'auberge VI, 183 2. Part des communes, 10 % VI, 184	1,123,124	40	36,043 107,903		1,087,081	15 —		- 04
978,525	71	990,000 -		1,123,124	40		-		11	Property of the Control of the Contr	
54,697 22,068 32,628	<b>7</b> 5		B. Permis de vente des spiritueux  1. Permis de vente VI, 186  2. Part des communes, 50 % VI, 189	56,847 ————————————————————————————————————		23,145		56,577 — — — — 33,432		23,145 ———	-
238	50	1,000 -	C. Frais de perception  1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression . VI, 190	1		425	65			425	65
238	<b>50</b>	1,000 -	de percepulon es a impression . VI, 130			425	-	-		425	-
978,525 32,628 238	70	25,000 -	A. Patentes d'auberge	56,847	40 80	143,946 23,415 425	-	33,432	11 80 —	_ _ _ 425	_ 65
1,010,915	91			1,179,972	20		-	1,012,185	26		_
			Les recettes sont inférieures au budget de fr. 1,814.74								

	C	Canton de Berne — Compte	général	pour 192	<u></u> 25	
Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes bru	Dépenses tes	Recettes nett	Dépenses es
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct
		Administration courante				
		XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool				
337,758 50	337,758 —	<ol> <li>Versement de la Confédération . VI, 191</li> <li>Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:</li> </ol>	472,861 90	_  -	472,861 90	-
	135,103 —	(a. Direction de la police VI, 191 b. Direction de l'instruction publique VI, 191 c. Direction de l'assistance publique VI, 192 d. Direction de l'intérieur VI, 192 (Extourne des dépenses de 1923)		9,729 — 14,383 — 57,938 05 27,444 20		9,729 14,383 — 57,938 27,444 20
39,943 80 <b>337,758 50</b>	202,655 —	(e. Remboursement d'avances . VI, 192		25,608 75		25,608 75
331,138 30	202,033 =	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 135,103. 90	472,861 90	135,103	337,758 90	
		XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse				
539,515 20 223,931 70	539,515 — 250,000 —	1. Indemnité de 80 ct. par tête de la population domiciliée VI, 193 2. Part au bénéfice selon art. 27 de la	539,515 20	y	539,515 20	
763,446 90	789,515 —	loi sur la Banque nationale suisse VI, 193	$\begin{array}{c c} 145,221 & 90 \\ \hline 684,737 & 10 \end{array}$		145,221 90 684,737 10	
	,	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 104,777. 90				
	2					

	C	anton de Berne — Compte	général	pour 192	25	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1924	1925	1	bru	ites	nett	ies
Fr. Ct.	Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
,	8	XXXI. Taxe militaire				
		A. Taxe militaire				
$egin{array}{cccc} 1,733,403 & 75 \ 303,713 & 01 \ 29,944 & 30 \ \end{array}$	300,000 -	<ol> <li>Contribuables présents VI, 194</li> <li>Contribuables absents du pays . VI, 196</li> <li>Militaires astreints au paiement</li> </ol>	1,811,414   20 323,422   15	5,444 60 —	1,805,969 60 323,422 15	
16,484 55	5,000 -	de la taxe	36,637 30 56,052 75	98,661 30	_  _	$\begin{array}{c c} - & - \\ 42,608 & 55 \\ 4.055,478 & 00 \end{array}$
1,025,288 26 1,025,288 25		5. Part de la Confédération, 50 % VI, 201		1,055,178 90 1,172,347 <b>50</b>	 1,055,178 90	1,055,178 90
		P. Freiz de describer et de reconstitue				
38,437 50		B. Frais de taxation et de perception  1. Traitements des fonctionnaires VI, 202	_	38,812 50	-  -	38,812 50
$egin{array}{c c} 6,700 & - \\ 11,301 & 30 \\ 101,590 & 50 \\ \end{array}$		2. Traitement de l'employé VI, 204 3. Frais de taxation VI, 205		$\begin{array}{c c} 6,700 \\ 10,767 \\ 05 \end{array}$	_	$\begin{array}{c c} 6,700 \\ 10,767 \\ 05 \end{array}$
4,000 —	,	<ul> <li>4. Frais de perception, d'impression et de poursuites VI, 209</li> <li>5. Contribution au traitement du</li> </ul>	1,175 65	117,109 35	_  _	115,933 70
82,023 07		commissaire des guerres VI, 211 6. Part de la Confédération aux	_  -	4,000 —	-  -	4,000 —
1,700 -	2,300	frais de perception VI, 211 7. Loyer VI, 211	84,414 30	2,300 -	84,414 30	2,300
81,706 23	81,420 —		85,589 95			94,098 95
1,025,288 25 81,706 23 <b>943,582</b> 02	81,420 —	B. Frais de taxation et de perception	85,589 95	1,172,347 50 179,688 90 1,352,036 40		94,098 95

			C	anton de Berne — Compte	généra	1	pour 19	92	25			
Compte		Budget	;	Dubatana da samata	Recettes		Dépenses	8	Recettes	s	Dépense	s
de <b>1924</b>		1925		Rubriques du compte	1	bru	tes		:	nett	es	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	9	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				VVVII Lungâte dineste								
				XXXII. Impôts directs								
				A. Impôt sur la fortune								
7,477,298 $4,145,770$				1. Impôt foncier, $3^0/_{00}$ VI, 214 2. Impôt des capitaux garantis par	7,657,781	50	62,568		<b>7</b> ,59 <b>5</b> ,213			-
159,764	73	60,000	_	hypothèques, 3%, VI, 217 3. Recouvrement complémentaire . VI, 225	4,303,866	70	10,150		4,293,715 107,805		_	_
11, 782, 833					12,070,915				11,996, 734			_
				B. Impôt du revenu								
14,831,070	50	14.400.000		4 Impôt du royenu de Ire elegee								
4,101,800				4,5 % VI, 228 2. Impôt du revenu de IIe classe,	16,847,199		2,000,000	-	<b>14,</b> 847,199	-	_	-
1,284,381				7,5 % VI, 230 3. Recouvrement complémentaire . VI, 244	4,413,090 926,081	_ 10	500,000	_ 49	3,913,090 832,639	77	_	-
20,217,251				5. Recouvrement complementaire. VI, 244			2,593,441	-				- =
			П									T
1 7 1 0 000	~0	700,000		C. Impôt additionnel	E 0EE 0E0	E 4	9/0 506	62	751	00		
4,716,090 <b>4,716,090</b>				1. Produit VI, 253	$\frac{5,255,258}{5,255,258}$				4,414,751 4,414,751	_		-
				D. Frais de taxation et de perception			·					-
		8 1		1. Commissions de l'impôt du revenu:								
$160,616 \\ 98,029$				<ul> <li>a. Traitements des employés . VI, 263</li> <li>b. Indemnités des membres VI, 265</li> </ul>	5,684	80 —	166,474 89,740	45 48			160,789 89,740	
64,036	30	60,000		c. Frais divers VI, 277 2. Commission cantonale des recours:	_	-	65,419	60	_	-	65,419	60
126 001	20	125,000		a. Présidence et secrétariat: 1. Traitements VI, 280			121,129	40			121,129	1/1
126,981 13,381		20,000	_	2. Indemnités des membres VI, 283	_	_	14,012	95		-	14,012	9
46,504	_	40,000		3. Frais divers VI, 288 b. Inspectorat:	. —	_	40,252				40,252	
157,084 40,817				1. Traitements VI, 296 2. Frais de bureau et de		_	164,164		1		164,164	
				déplacement VI, 304 3. Provisions de perception:	1,573	70			ļ		38,286	
236,070 627,985				a. pour l'impôt sur la fortune . VI, 307 b. pour l'impôt du revenu VI, 307	_	_	239,232 637,807	$\frac{42}{80}$	_		239,232 637,807	8
155,810 1,749	06	153,000	-	c. pour l'impôt additionnel VI, 307 4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt VI, 308	_	_	157,656 3,407	90			157,656 3,407	90
22,269	20	22,500		5. Indemnités aux communes VI, 309	-	_ /.¤	22,504	40	_		22,504 107,894	4
103,091	50	15,000		6. Frais divers de perception VI, 348 7. Frais de l'inventaire officiel VI, 325	12	25	12,873	55	_		12,861	30
32,543 1,898,062	-			8. Statistique des impôts, frais VI, 327			30,395 <b>1,913,994</b>				25,241 <b>1,900,401</b>	-
_,000,000	-	1,110,000			25,55%	50	-,-25,002	-			,,	- -

Compte de 1924	Budget de 1925	Rubriques du compte	Recettes b	Dépense rutes	es Recet	tes net	Dépense tes
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Administration courante	Fr. C	rt. Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr.
		XXXII. Impôts directs					
		E. Frais d'administration			8 5		
83,141 10 127,013 80 63,781 75 10,230 — <b>284,166 65</b>	136,000 — 62,000 — 10,530 —	1. Traitements des fonctionnaires. VI, 329 2. Traitements des employés VI, 331 3. Frais de bureau et de déplacement VI, 343 4. Loyers VI, 343	4,734 3 	9,990	65 — 80 — — —		84,141 135,528 58,693 9,990 <b>288,353</b>
30 3,200			-,:	,			
1,782,833 94 0,217,251 55 716,090 59 898,062 13 284,166 65	19,480,000 — 5,100,000 — 1,775,060 —	A. Impôt sur la fortune	<b>22,</b> 186,370   1	9 2,593,441 4 840,506 0 1,913,994	63 4,414, <b>7</b> 5	8 77 1 88	- - 1,900,401 288,353
3,533,947	·	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 314,550. 41	39,530,870 9	5,715,211	33,815,65	9 59	<u>-</u>
		XXXIII. Imprévu					
4,239 65		1. Successions en déshérence VI, 345 2. Restitutions anonymes	20,920 4		_	6 28	_
000,000	200,000 —	3. Assistance en cas de chômage . VI, 391 4. Exposition agricole suisse à Berne	2,002,874 3		31 –		100,000
790 — 8,146 45		1925, subside VI, 393 5. Allocations pour loyers VI, 393 6. Divers VI, 393	_	100,000 4,960 11,756			100,000 4,960 11,756
04,696 80	200,000 —	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 7,619.92	2,023,794	42,231,414			207,619

## SECONDE PARTIE

## **COMPTE**

**DES** 

## ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

- I. Compte du fonds capital
- II. Compte du fonds d'administration

1925

		Cant	on	de Berne — Compte g	énéral pour 1925		
Sit	uati	on de la f	ortı	me au 31 décembre 1924	Mouvemen	t	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				I. Fonds capital			
				A. Forêts			
25,644,797	_	_		Estimation cadastrale fr. 25,644,797.—	Plus-value des ventes de forêts	3,184 1,000 11,578	_
25,644,797	-		-	Total de l'actif VII, 1	Total des augmentations .	15,762	-
				*			
53,982,036				B. Domaines  Estimation cadastrale fr. 69,982,036.—*)  *) Domaines civils fr. 62,937,947. —	Vente de droits Achats de domaines	400 24,490	
53,982,036			_	Domaines curiaux . * 7,044,089. —  fr. 69,982,036. —  Total de l'actif VII, 2	Plus-value des ventes de domaines Infériorités de prix d'achat Augmentation de l'évaluation des domaines Total des augmentations.	18,408 60 357,095 <b>400,453</b>	
				C. Caisse des domaines			
177,655	90	-		1. Créances pour ventes VII, 3  Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000. —	Créances nouvelles: Ventes de forêts Ventes de domaines	4,274 41,364	_
		1,621,001	16	2. Dettes pour achats VII, 3	Paiements pour des acquisitions	84,490	_
_		3,807,234	93	3. Caisse hypothécaire, compte courant	Créances rentrées	5 <b>1,6</b> 5 <b>7</b>	20
177,655 5,250,580	<b>90</b> 19	5,428,236	09	VII, 4 Total de l'actif et du passif Passif net	Total des augmentations .	181,785	20

		Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1925			
	d	es capitaux	Situation de la fortune au	ı 31 décem	bre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr	Ct.
	111111111111111111111111111111111111111		I. Fonds capital	1		4	
		ч	A. Forêts				
4,274 4,320	  -	Ventes de forêts Diminution de l'évaluation des forêts	Estimation cadastrale fr. 25,651,965.—	25,651,965	_	_	_
8, <b>594</b> 7,168		Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif VII, 1	25,651,965			
ra -							
e.				· ·			
		2	B. Domaines				
41,364 16,550 11,334 30,150		Ventes de domaines Excédents de prix d'achat Infériorités de prix de vente Diminution de l'évaluation des domaines.	Estimation cadastrale fr. 70,283,091.—*)  *) Domaines civils fr. 63,187,327. — Domaines curiaux	54,283,091			
99, <b>39</b> 8 301,055		Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif VII, 2	54,283,091		_	
ŕ							
¥		4	9				
			C. Caisse des domaines	**			
5 <b>1,</b> 65 <b>7</b> ,	20	Créances rentrées	1. Créances pour ventes VII, 3	171,636	70		-
		Dettes nouvelles:	Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000. —	y.			
<del></del>	-	Achats de forêts Achats de domaines	2. Dettes pour achats VII, 3			1,561,001	16
84,490	_	Dépenses: Paiement de dettes	3. Caisse hypothécaire, compte courant VII, 4			3,840,067	<b>7</b> 3
160,637 21,148	20	Total des diminutions Augmentation nette (Diminution de la dette nette)	Total de l'actif et du passif Passif net	171,636 5,229,432	<b>70</b> 19	5,401,068	89
		* x		u.		*	
			*				

				de Berne — Compte ge	1		a conservation
Sit	uati	ion de la f	ortu	ne au 31 décembre 1924	Mouvemen	t	
Doit	,	Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	I. Fonds capital	·	Fr.	Ct
		,		D. Caisse hypothécaire *)			
30,000,000 <b>30,000,000</b>	_		_	1. Fonds capital de l'Etat . VII, 6 Total de l'actif		<u>-</u>	
3,878,367 ————————————————————————————————————		3,600,000 143,014,500 175,823,300 50,386,647 61,097,104 310,225 2,885,536 4,796,363 441,913,676 30,000,000		*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse  Fonds de réserve  Emprunts Dépôts contre obligations et bons de caisse Dépôts d'épargne Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines) Coupons et obligations d'empruntss Caisse Prêts hypothécaires Prêts aux communes Valeurs Correspondants Frais des emprunts Immeubles Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes  Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	Nouvelles créances et rembour- sements de dettes	1,375,500 20,442,900 19,174,491 3,492,192 6,980,282 39,163,254 74,168,439 1,187,060 1,219,862 147,633,573 34,440 7,438 19,720,029 91,729,646 426,329,109	40 666 100 777 155 500 311 — 455 156 08

	d	es capitaux	Situation de la fortune au	u 31 décen	ıbre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr.	
		,	D. Caisse hypothécaire *)				
		. —	1. Fonds capital de l'Etat VII, 6 Total de l'actif	30,000,000 <b>30,000,000</b>			-
480,000 33,011,600 19,661,189 9,653,743 7,111,496 39,273,979 44,542,123 1,549,194 1,267,098 58,605,275 670,000 34,440 7,438 18,731,883 91,729,646 426,829,109		Nouvelles dettes et rembourse- ments de créances Total des diminutions	*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse  Fonds de réserve	3,848,518		4,080,000 141,639,000 188,392,000 50,873,345 67,228,806 441,439 6,947,204 4,874,610 464,476,407 30,000,000	

	Cant	on	de Berne — Compte g	énéral pour 1925		
Situa	tion de la fo	ortu	ne au 31 décembre 1924	Mouvemen	t	
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr. C	t. Fr.	Ct.	I. Fonds capital  E. Banque cantonale *)	•	Fr. C	Ct.
40,000,000 – 40,000,000 –	2 250 000		1. Fonds capital de l'Etat VII, 6  Total de l'actif  *) Situation et mouvement des capitaux de la Banque  Fonds de réserve.			
1,623,634 9 1,154,392 5 37,309,373 4 890,567 6 13,804,643 6 206,412,894 2 26,513,155 7 36,159,417 7 10,750,530 4 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	11,455,000 79,235,761 151,296,333 15,715,694 52,033,284 9 2 5 0 0 0 0 3	90 	Fonds de réserve Réserve spéciale pour créances Emprunts Bons de caisse Acceptations Comptes de dépôts Carnets d'épargne Correspondants Siège central et succursales Caisse Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Effets avec nantissement Fonds publics Coupons Comptes lombards Accrédités Prêts Créances hypothécaires Immeubles (incl. bâtiments de la banque) Mobilier Dettes hypothécaires Cautions Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et réescompte des portefeuilles Compte de profits et pertes Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	Nouvelles créances et rembour- sements de dettes	645,000 - 11,423,500 - 21,448,845 876,707,736 476,786,526 72,516,704,181 875,497,668 700,133,615 804,802,625 139,409,266 4,061,867 42,859,218 64,307,523 26,032,514 560,312,513 15,662,426 11,142,899 2,278,755 68,927 2,836,524 83,874,875 79,708,015	30 41 41 41 41 41 41 41 41 41 41 41 41 41

		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1925			
	Ć	les capitaux	Situation de la fortune au	u 31 décem	bre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		_	E. Banque cantonale *)  1. Fonds capital de l'Etat VII, 6 Total de l'actif	40,000,000 <b>40,000,000</b>	_		
250,000 293,733 25,403,000 15,598,258 875,089,964 85,218,781 2,505,880,024 875,497,668 700,048,049 803,096,013 135,296,481 3,895,886 44,822,663 64,123,416 27,867,909 571,652,847 8,170,279 6,421,100 2,050,832 68,927 4,117 2,836,524 4,183,027 79,934,235 <b>6,837,703,742</b>		Nouvelles dettes et rembourse- ments de créances  Total des diminutions	*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque  Fonds de réserve Réserve spéciale pour créances Emprunts Bons de caisse Acceptations Comptes de dépôts Carnets d'épargne Correspondants Siège central et succursales Caisse Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Effets avec nantissement Fonds publics Coupons Comptes lombards Accrédités Prêts Créances hypothécaires Immeubles (incl. bâtiments de la banque) Mobilier Dettes hypothécaires Cautions Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et réescompte de profits et pertes Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)			3,100,000 877,687 6,924,500 112,812,000 5,604,412 77,617,989 12,475,786 51,096,034 8,702,059 119,973 1,834,774 3,083,753 443,977,561 40,000,000	98 

		Cant	on	de Berne — Compte g	énéral pour 1925		
Si	tuati	ion de la f	ortı	ne au 31 décembre 1924	Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte	*	Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				I. Fonds capital			
				F. Emprunts			
_	-	33,834,500		<ol> <li>Emprunt de 1895, fr. 33,834,500, 3 %</li> <li>Emprunt de 1897, fr. 40,353,000, 3 % (Caisse hypothécaire)</li> </ol>	Remboursement	877,500	
	_	17,301,000		3. Emprunt de 1899, fr. 7,589,500, 3½ % (Banque cantonale) 4. Emprunt de 1900, fr. 17,301,000, 3½ % 5. Emprunt de 1905, fr. 27,312,500,	Remboursement	247,000	
_	-	18,618,000	_	$3\frac{1}{2}$ % (Caisse hypothécaire) 6. Emprunt de 1906, fr. 18,618,000,	Remboursement	201,000	_
	-	29,386,500		3½ % 7. Emprunt de 1911, fr. 29,386,500, 4 %	Remboursement	221,000	
_		3,752,087	25	8. Emprunt de 1913, fr. 13,349,000, 4½ % (Caisse hypothécaire) 9. Emprunt de 1914, fr. 14,909,000, 4¼ % Part du fonds capital fr. 3,752,087.25 Part de la Caisse de l'Etat (Voir H,	Remboursement	95,000	
_		10,000,000		Caisse de l'Etat) . ** 11,156,912.75 fr. 14,909,000. —  10. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 43/4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)  11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 43/4 % (Caisse hypothécaire) —  12. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)  13. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %  14. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000,		- ,	
		112,892,087	25	<ul> <li>5½% (Voir H, Caisse de l'Etat)</li> <li>15. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4½% (Voir H, Caisse de l'Etat)</li> <li>16. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5% (Voir H, Caisse de l'Etat)</li> <li>Total du passif</li></ul>	Diminution de la dette	1,641,500	
				<u></u>			
	ē						

		Canton de Berne	e — Compte général poi	ır 1925			
	đ	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décen	nbre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			I. Fonds capital				
			F. Emprunts				
	-	_	1. Emprunt de 1895, fr. 32,957,000,			32,957,000	
			3 % 2. Emprunt de 1897, fr. 39,620,500, 3 % (Caisse hypothécaire) 3. Emprunt de 1899, fr. 6,924,500,				
_			3½ % (Banque cantonale) 4. Emprunt de 1900, fr. 17,054,000, 3½ % 5. Emprunt de 1905, fr. 26,989,500,			17,054,000	
_	_		3½ % (Caisse hypothécaire) 6. Emprunt de 1906, fr. 18,417,000,			18,417,000	
_			3½ % 7. Emprunt de 1911, fr. 29,165,500,	*		29,165,500	
1,364,979	95	Report de la Caisse d'Etat	4 % 8. Emprunt de 1913, fr. 13,029,000, 4½ % (Caisse hypothécaire) 9. Emprunt de 1914, fr. 14,814,000,	· _		5,022,067	20
			4½% Part du fonds capital fr. 5,022,067.20 Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat). > 9,791,932.80 fr. 14,814,000. —			-	
, _		_	10. Emprunt de 1915, fr. 14,868,000, 43/4 % (Voir H, Caisse de l'Etat) 11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 43/4 % (Caisse hypothécaire) 12. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat) 13. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000,	ı <u></u>	_	10,000,000	_
			6 %  14. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)  15. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)  16. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (voir H, Caisse de l'Etat)				
1,364,979 276,520	<b>95</b> 05	Augmentation de la dette Diminution nette de la dette	Total du passif VII, 8			112,615,567	20

		Cant	on	de Berne — Compte g	énéral pour 1925	
Sit	uati	on de la f	ortı	ine au 31 décembre 1924	Mouvemen	ıt
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
				I. Fonds capital		
				G.ª Capitaux de chemins de fer		
				Actions		
160,000		_	_	1. Huttwil-Wolhusen		_  _
2,151,500		_	_	2. Hasle-Konolfingen-Thoune	_	_  -
480,000			-	3. Spiez-Erlenbach	_	_
3,155,000	-		_	4. Berne-Neuchâtel (Directe)		
358,560	-	_	_	5. Berne-Muri-Worb		
350,000	-	_	_	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	_	
859,000	_	_	_	7. Porrentruy-Bonfol-frontière		_
1,724,500	_	_	_	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe		
64,500 2,184,000	_	_		9. Fribourg-Morat-Anet 10. Erlenbach-Zweisimmen	_	
500,000		_		10. Erienbach-Zweisimmen 11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle		
300,000		_	_		_	
807,200	_	_	_	compagnie 12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	_	
1,230,000			_	13. Montreux-Oberland bernois	_	
980,000		_	_	14. Berne-Schwarzenbourg		
10,334,000		_	_	15. Chemin de fer des Alpes bernoises		_  _
474,000		-	-	16. Soleure-Moutier		_  _
463,500	_	_	_	17. Langenthal-Jura		
1,768,500	_	_	_	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	_	_  _
293,000	-	_	-	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen		_  _
270,000		-	_	20. Zweisimmen-Lenk	_	
880,000	-	_	-	21. Vallée de la Worblen	- ·	
<b>2</b> 59,200	-	_	-	22. Mâche-Montménil		-  -
195,000	-	_	-	23. Huttwil-Eriswil	_	-  -
90,000	-	_	-	24. Tramelan-Tavannes	–	
1,103,500	-	_	-	25. Soleure-Berne	Prise d'actions	697,500 -
868,000	-	_	_	26. Tramelan-Breuleux-Noirmont	_	_  -
1,035,500	-	_	-	27. Bienne-Tæuffelen-Anet		
567,500	-	_	_	28. Langenthal-Melchnau		_   _
402,500		_	_	29. Soleure-Niederbipp	_	
160,000				30. Steffisbourg-Thoune-Interlaken		
34,168,460	-	-	-	Total de l'actif VII, 9	Total des augmentations . Diminution nette	<b>697,500</b> — 1,64 <b>7</b> ,875 —
				Obligations	Dimination neglectics.	1,011,010
				Obligations		
216,000	-	_	-	1. Frutigen-Brigue Ire hyp.	_	-  -
12,553,000	-	_	-	2. Frutigen-Brigue IIe hyp.	_	-  -
789,000			_	3. Moutier-Longeau I <sup>re</sup> hyp.		
13,558,000	_		_	Total de l'actif VII, 9	Total des augmentations .	
				D-44 12/2-1-1/		
				Prêts pour l'électrification		
<b>2,262,1</b> 50		-	-	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	_	
837,515	25	_	-	2. Spiez-Erlenbach	_	
1,160,689	50	_	-	3. Erlenbach-Zweisimmen	_	-  -
2,375,010	-	_	-	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	_	_   _
836,302	50	_	_	5. Berne-Schwarzenbourg	_	
7,471,667	25	_	-	Total de l'actif VII, 9	Total des augmentations . Diminution nette	- 79,070 50

		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1925			
	đ	es capitaux	Situation de la fortune au	ı 31 décem	bre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.	*		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			I. Fonds capital				
			G. <sup>a</sup> Capitaux de chemins de fer				
		,	Actions				
_	_	_	1. Huttwil-Wolhusen	160,000	_	_	_
_	-		2. Hasle-Konolfingen-Thoune	2,151,500		_	-
_	_	_	3. Spiez-Erlenbach	$480,000 \\ 3,155,000$		_	_
_		<del></del>	5. Berne-Muri-Worb	358,560		_	
-	_	·	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds.	350,000			_
687,200	-	${f Amortiss ement}$	7. Porrentruy-Bonfol-frontière	171,800		_	-
_	_		8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	1,724,500			_
_	_	_	9. Fribourg-Morat-Anet	64,500 2,184,000			
-	_		11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle	2,104,000			
			compagnie	500,000	_	_	-
322,880	-	Amortissement	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	484,320		_	-
_	_	_	13. Montreux-Oberland bernois 14. Berne-Schwarzenbourg	1,230,000		<del>-</del>	-
	_		15. Chemin de fer des Alpes bernoises	980,000 10,334,000		_	
-	_	_	16. Soleure-Moutier	474,000		_	_
	_		17. Langenthal-Jura	463,500		_	-
972,675	-	Amortissement	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	795,825	-		-
_	_	_	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen 20. Zweisimmen-Lenk	293,000 270,000	-	_	_
	_	_	21. Vallée de la Worblen	880,000	_		
155,520	-	Amortissement	22. Mâche-Montménil	103,680			-
-	-		23. Huttwil-Eriswil	195,000	-	_	-
_	-		24. Tramelan-Tavannes	90,000		_	-
	_		25. Soleure-Berne	1,801,000 868,000	_		
207,100	_	Amortissement	27. Bienne-Tæuffelen-Anet	828,400			
_ ′	_	<del>-</del>	28. Langenthal-Melchnau	567,500		_	-
_	-		29. Soleure-Niederbipp	402,500	_	_	-
_	_	. —	30. Steffisbourg-Thoune-Interlaken .	160,000	_		<u> </u>
2,345,375	-	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 9	32,520,585	-		-
		•	,				
			Obligations				
_			1. Frutigen-Brigue I <sup>re</sup> h <b>yp.</b>	216,000	_		_
_	_		2. Frutigen-Brigue IIe hyp	12,553,000	-		-
_	_	-	3. Moutier-Longeau Ire hyp	789,000	_		
_	_	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 9	13,558,000	_	_	
			Prêts pour l'électrification			Sec. 1	
<b>2</b> 3,992	50		1. Chemin de fer des Alpes bernoises	2,238,157	50	_	_
9,336	80		2. Spiez-Erlenbach	828,178	45	_	-
11,844	_	Remboursements	3. Erlenbach-Zweisimmen	1,148,845	50	_	-
25,069	55	1	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	2,349,940	45	_	-
8,827	65	)   m	5. Berne-Schwarzenbourg	827,474	85		_
79,070	50	Total des diminutions	Total de l'actif VII, 9	7,392,596	75	_	-
							$\vdash$
1							
I	1	I	ı İ		1 1	I.	1 1

Sit	uati	on de la fo	rtu	ne au 31 décembre 1924	Mouvemen	t	
Doit	uau	Avoir	)1 tu	Rubriques du compte	Mouvemen	1	
	aı			Aubriques du compte		Doit	1 500
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
				I. Fonds capital			
		×		G.ª Capitaux de chemins de fer		6	
				Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	\$		7
36,317,663	70	_	_	Divers VII, 9	_	_	_
36,317,663	70	_	-	Total de l'actif	Total des augmentations .		-
			-		Diminution nette	9,000	-
				Banque cantonale		,	
_	_	36,317,663	70	-	Remboursement	9,000	_
_	_	36,317,663	70	Total du passif	Total des diminutions	9,000	_
					,		-
34,168,460	_		_	Actions	Prix d'actions	697,500	-
13,558,000 7,471,667	$\frac{-}{25}$	_	_	Obligations Prêts pour l'électrification	_	_	_
36,317,663	70	_		Papiers-valeurs repris par l'Etat de la	<b>—</b> ;	_	_
	_	36,317,663	<b>7</b> 0	Banque cantonale Banque cantonale	Remboursement	9,000	_
91,515,790	95	<b>36,317,663</b> 55,198,127	70 25	Total de l'actif et du passif Actif net	Total des augmentations . Diminution nette	<b>706,500</b> 1,726,945	_
		, ,					
				G. <sup>b</sup> Fonds d'amortissement des chemins de fer			
_	_	14,500,000	_	1. Compte courant VII, 10	Prélèvement	2,450,425	45
		14,500,000	_	Total du passif	Total des diminutions	2,450,425	-
			_	The same parameters and the same parameters are parameters and the same parameters are same and the same parameters are same and the same parameters are same and the same parameters are same parameters are same and the same parameters are same and the same are same and the same are same are same and the same are same			_
					1		
						e e	

		Canton de Bern	T				
	d	es capitaux	Situation de la fortune au	u 31 décen	ıbre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.	*		Fr.	Ct.	Fr.	
			I. Fonds capital			**	
			G.ª Capitaux de chemins de fer				
			Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	,			
9,000	_	Remboursement	Divers VII, 9	36,308,663	70		
9,000	_	Total des diminutions	Total de l'actif	36,308,663	70	_	
					-		-
						*	
			Banque cantonale			,	
_	_	_	Compte courant VII, 10	— .		36,308,663	3
	_	Total des augmentations	Total du passif		_	36,308,663	
9,000	_	Diminution nette			-		-
			,			v	
,345,375	-	Amortissements	Actions	32,520,585 13,558,000		_	
<b>7</b> 9,0 <b>7</b> 0		Remboursements	Obligations	7,392,596	<b>7</b> 5	_	
9,000	_	Remboursement _	Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	36,308,663 —	70	 36,308,663	1
2,433,445	50	Total des diminutions	Total de l'actif et de passif	89,779,845		<b>36,308,663</b> 53,471,181	3
							-
			G. b Fonds d'amortissement des chemins de fer	,		,	
,000,000	_	Versement	1. Compte courant VII, 10	_	_	13,049,574	
,000,000	-	Total des augmentations	Total du passif	—.·		13,049,574	-
,450,425	45	Diminution nette	, -				_
		-					
i i		v v		* *			
		*					
			,	1			
		e					
						a	
			*				

	4	Cant	on	de Berne — Compte g	énéral pour 1925		
Sit	uati	on de la f	ortı	ine au 31 décembre 1924	Mouvemen	ıt	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat			
				A. Administrations spéciales			
				(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)			
61,482 39,400 20,909 60,999 228,665 1,348,445 27,325 237,196 2,701,530 1,499,870 2,995,425 32,727,145 3,080,391 2,708,388 — 6,966 — — 47,744,142		- 1,965,749 150,035 127,890 11,670 1,217 - 55,389 - 25,974,942 326,955 4,736,564 3,268 - 1,664,224 5,208,969 - - 40,226,878 7,517,264	79 70 - 40 - 05 46 25	a. Administration générale VII, 44 b. Administration judiciaire VII, 46 c. Justice VII, 65 d. Police VII, 112 e. Administration militaire VII, 116 f. Instruction publique . VII, 164 g. Assistance publique . VII, 184 h. 1. Economie publique . VII, 197 h. 2. Service sanitaire . VII, 217	Nouvelles avances et remboursements de dépôts  Total des augmentations.  Diminution nette	113,500 1,800 55,764 1,260,123 649,338 1,574,819 359,079 661,687 1,929,754 4,241,958 313,718 216,773,376 1,358,728 4,010,302 469,192 660 18,753,717 3,521,993 29,899 256,079,413 6,282,652	
		, ,		B. Placements			
	15		_	Valeurs VIII, 296	Achats et bénéfice sur cours	12,163,282	05
49,671,465	15	_	-	Total de l'actif	Total des augmentations.	12,163,282	05
20,630,388	22		_	C. Administration courante  1. Compte courant VIII, 297 (Voir pages 10 et 106)	Nouvelles avances: Excédent des dépenses de l'administration courante	1,836,708	50
20,630,388	22		-	Total de l'actif	Total des augmentations . Diminution nette	1,836,708	50
					Diminution nette	257,660	97

		Canton de Bern			. L	1025	
	a	es capitaux	Situation de la fortune au	1	ibre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	_
Fr.	Ct.		W F 1 B 1	Fr.	Ct.	Fr.	C
			II. Fonds d'administration				
		,	H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat	0			
			A. Administrations spéciales				
		7	(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)				
111,212 800 71,920 1,130,784 565,817 1,619,963 356,961 680,934 2,058,086 3,493,913 829,436 214,428,692 1,436,087 3,695,544 469,022 375 28,882,608 2,500,005 29,899 262,362,065	20 	Nouveaux dépôts et rem- boursements d'avances	a. Administration générale VII, 44 b. Administration judiciaire VII, 46 c. Justice VII, 65 d. Police VII, 112 e. Administration militaire VII, 116 f. Instruction publique . VII, 164 g. Assistance publique . VII, 184 h. 1. Economie publique . VII, 197 h. 2. Service sanitaire . VII, 217 i. Travaux publics VII, 374 k. Chemins de fer VII, 396 l. Finances VII, 572 m. Agriculture VII, 563 n. Administration des forêts VIII, 47 o. Intendance du timbre . VIII, 109 p. Affaires communales . VIII, 123 q. Intendance des impôts deguerre VIII, 157 r. Intendance des impôts VIII, 167 s. Office cantonal du travail VIII, 175 Total de l'actif et du passif	63,770 40,400 4,754 102,290 322,240 1,312,903 20,973 225,903 2,573,198 2,232,326 2,479,707 41,438,252 2,900,949 2,799,807 — 7,251 1,566,684 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —			31 3 3 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
			B. Placements				
326,900	_	Remboursement et amortissem.	Valeurs VIII, 296	61,507,847			-
<b>326,900</b> 11,836,382	05	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif	61,507,847		_	_
			C. Administration courante			· ·	
		Remboursement d'avances:	1. Compte courant VIII, 297 (Voir pages 10 et 107)	20,372,727	25	_	-
2,094,369	47	Amortissement					
2,094,369	47	Total des diminutions	Total de l'actif	20,372,727	25	_	
					_	1	
				×			

		1164 I'd TA	nrts:	me au 31 décembre 1924	Mouvement	+	
		1	oi tu		Mouvemen		
Doit		Avoir	1	Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	II. Fonds d'administration		Fr.	C
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat			
				D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts			
632,721	<b>4</b> 3	739,972	_ 75		Nouvelles avances et rem-	239,111	1
/ /	66 61	4,299 202,335		immobilière VIII, 359 3. Avances diverses VIII, 381 4. Reboisements VIII, 407	boursements de dépôts .	5,460,997 47,180 250,633	3 5
2,769,853	70	<b>946,607</b> 1,823,246	<b>59</b> 11	Total de l'actif et du passif Actif net	Total des augmentations . Diminution nette	<b>5,997,922</b> 98 <b>7</b> ,12 <b>7</b>	38 0'
						: E	
				E. Dépôts à la Caisse de l'Etat			
-  -	-	201,958		1. Consignations judiciaires. IX, 37	(	366,285	15
_		1,388		2. Consignations administratives IX, 43	,	<b>12,08</b> 3	70
	_	923,640	20	3. Dépôts des offices de poursuites IX, 79	   Remboursements de dépôts {	1,501,908	04
_	_			4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts IX, 209	•	20,642,913	9
		136,895	15	5. Fonds spéciaux, compte courant IX, 462 6. Dépôts divers IX, 463		8,813,569	80 55
	_	1,263,882	20		Total des diminutions des	240,005	
					dépôts	31,576,766	19
	l			* * *	,		
			21	*	·		
				F. Emprunts			
_	-	11,156,912	<b>7</b> 5	1. Emprunt de 1914, 41/4 % IX, 455	Report à la part du fonds capital	1,364,979	98
_	_	15,000,000 25,000,000	_	2. Emprunt de 1915, 43/4 % IX, 455 3. Emprunt de 1919, 5 % . IX, 455	Remboursement	132,000	-
_		25,000,000 25,000,000	_	4. Emprunt de 1921, 5½ % IX, 456 5. Emprunt de 1923, 4½ % IX, 456	_ _		_
	-		-	6. Emprunt de 1925, 5 % . IX, 456		- 400 000	-
		101,156,912	75	Total du passif	Total des diminutions Augmentation nette	<b>1,496,979</b> 10,503,020	95 05

		Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1925			
12	II. Fonds d'administration   H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat						
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			II. Fonds d'administration				
			A ST TWO COLORS AND ST THE ST				
200,762 $6,321,171$			2. Etablissement d'assurance	671,070	53	_	-
209,080 254,034		et nouveaux dépôts	3. Avances diverses VIII, 381			4,299	80
6,985,049	45	Total des diminutions		2,660,414	40		
352,186 12,480 1,363,261 20,642,913 8,813,569 269,711 31,454,123 122,642	95 80 35 <b>25</b>	Nouveaux dépôts  Total des augmentations des dépôts	1. Consignations judiciaires. IX, 37 2. Consignations administratives IX, 43 3. Dépôts des offices de poursuites IX, 79 4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts IX, 209 5. Fonds spéciaux, compte courant IX, 462 6. Dépôts divers IX, 463			1,785 784,993 — — — 166,600	70 23 - - - 95
12,000,000 12,000,000	-	——————————————————————————————————————	F. Emprunts  1. Emprunt de 1914, 4½ % IX, 455  2. Emprunt de 1915, 4¾ % IX, 455  3. Emprunt de 1919, 5 % . IX, 455  4. Emprunt de 1921, 5½ % IX, 455  5. Emprunt de 1923, 4½% IX, 456  6. Emprunt de 1925, 5 % . IX, 456  Total du passif			9,791,932 14,868,000 25,000,000 25,000,000 12,000,000 111,659,932	_ _ _

		Cant	on	de Berne — Compte g	énéral pour 1925		
Sit	uat	ion de la f	ortı	ine au 31 décembre 1924	Mouvemen	t	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat			
				F. a. Emprunts temporaires		15	
	_ 	3,019,000 12,000,000 —		1. Bons de caisse, 6%, Ire série IX, 456 2. Bons de caisse, 6%, IIe série IX, 456 3. Bons d. caisse, 5½%, IIIe série IX, 456	$ \left. \begin{array}{c} \text{Remboursements} \\ - \end{array} \right. $	3,019,000 7,845,000 —	_
	_	15,019,000	_	Total du passif	Total des diminutions	10,864,000	_
			-	G. Caisse			
1,410,583	52	276,476	93	1. Recettes de district IX, 466	Recettes de caisse	85,692,341	68
1,410,583	- 52	276,476	93	2. Caisse des décomptes IX, 466  Total de l'actif et du passif	Recettes par décompte Total des recettes	393,689,742 <b>479,382,084</b>	52 20
1,410,565	38	1,134,106		Actif net	Total des recettes	479,382,084	20
31,642,121 139,455 31,781,577	73 69 42	267,704 515,412 783,116	11	échues) IX, 464  b. Restes passifs (dettes échues) IX, 465	Nouveaux restes actifs (mandats de perception) Paiements de restes passifs (dépenses)	483,289,053 479,072,770	08
31,761,377	42	30,998,461	29	Total de l'actif et du passif Actif net	Total des augmentations .	962,361,823	34
						,	
47,744,142 49,671,465 20,630,388	77 15 22	40,226,878	35 — —	A. Administrations spéciales Page 100 B. Placements » 100 C. Administration courante,		256,079,413 12,163,282	01 05
	70	946,607	59	compte courant » 100 D. Avances à des œuvres d'u-	Nouvelles créances et rem-	1,836,708	50
- - -	_	1,263,882 101,156,912 15,019,000	20 <b>7</b> 5 —	tilité publique » 102  E. Dépôts à la Caisse de l'Etat » 102  F. Emprunts » 102  F. a. Emprunts temporaires . » 104	boursements de dépôts	5,997,922 31,576,766 1,496,979 10,864,000	38 19 95 —
1,410,583 31,642,121 139,455 <b>154,008,010</b>	84 52 73 69 78	276,476 267,704 515,412	93 02 11	G. Caisse	Recettes	<b>220,015,072</b> 479,382,084 483,289,053 479,072,770 <b>1,761,758,979</b>	
5,664,863	1/			Passif net			

,		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1925			
	d	es capitaux	Situation de la fortune a	u 31 décem	ıbre	1925	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		* 4	II. Fonds d'administration				
		*	H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat				
			F. a. Emprunts temporaires				
8,000,000		— — Emission	1. Bons de caisse, 6%, Ire série IX, 456 2. Bons de caisse, 6%, IIe série IX, 456 3. Bons de caisse, 5½%, IIIe série IX, 456	_ 	  	4,155,000 8,000,000	-  -  -
8,000,000 2,864,000	_	Total des augmentations Diminution nette	Total du passif		-	12,155,000	_
2,001,000		· ·					
2							
85,383,027	74	Dépenses de caisse	G. Caisse 1. Recettes de district IX, 466	1,559,266	50	115,845	97
393,689,742	52	Dépenses par décompte	2. Caisse des décomptes IX, 466		_		_
<b>479,072,770</b> 209,313	<b>26</b> 94	Total des dépenses Augmentation nette	Total de l'actif et du passif Actif net	1,559,266	50	115,845 1,443,420	
			1				
			H. Restes (Créances et dettes échues)				
479,382,084	20	Rentrée de restes actifs (recettes)	a. Restes actifs (créances échues) IX, 464	35,660,487	14	379,100	55
479,223,975	33	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement)	b. Restes passifs (dettes échues) IX, 465	196,039		723,201	
958,606,059	<b>53</b>	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	35,856,527	06	1,102,301	96
3,755,763	81	Augmentation nette	Actif net			34,754,225	10
262,362,065 326,900	71 —		A. Administrations spéciales Page 101 B. Placements » 101	58,091,414 61,507,847	09 20	56,856,802 —	37
2,094,369	47	Nouveaux dépôts et rem-	C. Administration courante, compte courant » 101	20,372,727			
6,985,049	<b>4</b> 5	boursements de créances	D. Avances à des œuvres d'u- tilité publique » 103	2,660,414		1,824,295	36
31,454,123 12,000,000	25		E. Dépôts à la Caisse de l'Etat » 103 F. Emprunts » 103		_	1,141,239 111,659,932	26
8,000,000			F. a. Emprunts temporaires . » 105		_	12,155,000	_
<b>323,222,507</b> 479,072,770	88 26	Dépenses	G. Caisse	1,559,266	50	<b>183,637,269</b> 115,845	97
479,382,084 479,223,975	20 33	Recettes Nouvelles dettes	H. a. Restes actifs » 105 b. Restes passifs » 105	35,660,487 196,039		379,100 <b>7</b> 23,201	
1,760,901,337 857,641	<b>67</b> 95	Total des diminutions Diminution nette	Total de l'actif et du passif Passif net	180,048,196		184,855,417	72

Situ	uati	on de la fo	ortu	me au 31 décembre 1924	Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		,	Fr.	C
			8	II. Fonds d'administration			
					,	,	
				J. Compte de l'administration courante			
_	-	20,630,388	<b>2</b> 2	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 100). IX, 457	Amortissement	2,094,369	4
_	_	20,630,388	22		Total des diminutions	2,094,369	- 4
	_				_		- -
				*			
-							
*				K. Inventaire du mobilier			
,380,032	07		8	1. Inventaire de l'adminis-			
		_		tration générale IX, 458  2. Inventaire des établisse-		796,138	8
5,938,556	85			2. Inventaire des établissements de l'Etat IX, 459	Augmentation à l'inventaire	100,808	ę
3,318,588	92		_	Total de l'actif	Total des augmentations .	896,947	7
					,		╁
		-					
		=		,			
		er e			,		
					,		
				`	2		
						e.	
	Ï		I				
						a	
				7			
					,		
,							
		*				41	

Canton de Berne — Compte général pour 1925  des capitaux Situation de la fortune au 31 décembre 1925										
	d	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décem	31 décembre					
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir				
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	(			
			II. Fonds d'administration							
			J. Compte de l'administration courante			¥1				
		Excédent des dépenses de l'administration courante	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 101). IX, 457			20,372,727				
1, <b>836</b> , <b>708</b> 257,660	<b>50</b> 97	Total des augmentations Diminution nette	Total du passif	_	_	20,372,727	9			
,			*,							
ř.										
			•							
			K. Inventaire du mobilier							
1,539	<b>5</b> 0		1. Inventaire de l'adminis- tration générale IX, 458	3,174,631	43	_				
40,246	35	Diminution à l'inventaire	2. Inventaire des établissements de l'Etat IX, 459	5,999,119		, <u> </u>				
	8 <b>5</b> 91	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif	9,173,750	83	_				
		,					-			
	ı									
				**						
			* '				-			
,				•						
		,								
				. *						
				,						
					·					

## **APPENDICE**

## COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

## CANTON DE BERNE

**POUR** 

1925

Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

	Situ	ation de	la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	6	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	ŧ.	Recettes	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		, T.	Fr.	Ct
2,017,316	81			1. Caisse des épizooties Caisse de l'Etat fr. 2,017,316. 81	Intérêts Taxes d'importation Produit des certificats Amendes Utilisation Taxes des propriétaires de bétail Subsides de la Confédération Divers	95,502 11,916 431,540 2,582 101,688 409,803 227,312 1,740	90 15 02 05
ę				* *	Total des augmentations .	1,282,085	2.
72,429	60	_		2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 42,429. 60  30,000. —  fr. 72,429. 60	Intérêts	4,073 4,073	-
<b>528,4</b> 39	97	5,978	54	3.a Institution Victoria  Domaine  Mobilier  Caisse hypothécaire  Actif  Caisse, solde passif  Passif  Passif  T. 290,100. —  » 78,953. —  » 159,386. 97  fr. 528,439. 97  fr. 5,978. 54  fr. 5,978. 54  fr. 522,461. 43	Pensions	42,847 5,600 2,091 12,101	60
					Total des augmentations . Diminution nette	<b>62,640</b> 14,918	
20,000	_	_	-	3.º Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 20,000. —	Intérêts	1,000 180 920 1,161 3,261	6
	8					1,352,060	-

	C	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 19	925	* 1	
		de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	5	
Dépenses		8 1	Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.	ı		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
213,676 450,726 21,149	 30	Frais des certificats	1. Caisse des épizooties Caisse de l'Etat fr. 2,593,125. 87	2,593,125	87	: <u>-</u>	
	15 06	Total des diminutions Augmentation nette					
500 <b>500</b> 3,573		Bourses Total des diminutions Augmentation nette	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire Valeurs    1	76,002	70	_	
1,000 642 174 1,924 1,161 14		Part d'intérêts du fonds de construction	3.a Institution Victoria  Domaine Mobilier Caisse hypothécaire Extances actives Actif Caisse, solde passif Passif Fr. 507,542. 72	512,879	40	<b>5,33</b> 6	68
	25 06	Part d'intérêts du fonds de l'harmonium					
3,261	60	Subventions pour trous- seaux et apprentissages	3. Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 20,000. —	20,000	-	_	
3,261	60	Total des diminutions			·	Y	
<b>7</b> 87,596	81	·.	A reporter	3,202,007	97	5 <b>,3</b> 36	68

	С	Comptes	d	es fonds spéciaux du canton	de Berne pour 192	5	
	Sit	tuation da	a la	fortune au 31 décembre 1924	Modification	S	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
2,638,186	38	5,978	54	Report		1,352,060	26
12,844	62		_	3.° Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 12,844. 62	Intérêts	642 ————————————————————————————————————	_
3,487	71	. —	-	3.4 Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 3,487. 71	Intérêts	174 30 <b>204</b>	39
38,487	75	_		3.º Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 38,487. 75	Intérêts	1,924 1,225 3,149	-
2,311		_	-	3.º Fonds de garantie de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,311. —	Suppléments de pensions .  Total des augmentations .	843 843	
298	10	<del>-</del>		3.8 Fonds de construction de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 298. 10	Legs	321 14 336	90
665	25	· <u> </u>		3. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 665. 25	Intérêts	33 33	25 <b>25</b>
21,932	10	1,855	39	4. Fonds d'éducation de la maison canto- nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 21,932. 10 Solde passif ** 1,855. 39	Intérêts	1,041 1,710 875	_
<b>29</b> ,023	27		-	fr. 20,076. 71  5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 28,981. — Solde actif #42. 27  fr. 29,023. 27	Total des augmentations .  Intérêts	1,375 1,672 350 3,398	55 50 —
2,747,236	18	7,833	93	A reporter		1,364,293	58

	C	Comptes des fonds s	spéciaux du canton de Berne	pour 19	925		
	(	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	1925		
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
<b>7</b> 87,596	81		Report	3,202,007	97	5,336	68
541	<b>5</b> 0	Secours à des élèves	3.º Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 12,945. 35	12,945	35	_	_
<b>541</b> 100		Total des diminutions Augmentation nette					
26	50	Dépenses diverses	3.4 Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 3,665. 60	3,665	60		_
26 177		Total des diminutions Augmentation nette					
2,524	95	Frais d'instruction d'une élève	3.º Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 39,112. 20	39,112	20	_	-
<b>2,524</b> 624		Frais divers  Total des diminutions  Augmentation nette	Caisse hypothecaire in 35,112. 20	-			25.
708	_	Remboursement de parts de garantie	3.f Fonds de garantie de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,446.—	2,446		<del>-</del>	_
<b>708</b> 135	_	Total des diminutions Augmentation nette					
	_	- ,	3.º Fonds de construction de l'institution Victoria	634	35		-
336		Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 634. 35				
	_	<del>-</del>	3. <sup>h</sup> Fonds d'harmonium de l'institution Victoria	698	<b>5</b> 0	-	_
33		Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 698. 50				
1,125 2,230		Bourses d'apprentissage Secours divers	4. Fonds d'éducation de la maison canto- nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 22,973. 85 Solde passif » 2,626. 09	22,973	85	2,626	09
<b>3,355</b> 271	<b>70</b> 05	Total des diminutions Augmentation nette	fr. 20,347. 76				
300 2,824	 65	Bourses d'apprentissage Secours divers	5. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 29,256. 55	29,296	67	_	_
<b>3,124</b> 273		Total des diminutions Augmentation nette	Solde actif   Solde actif   7. 29,296. 67	P			
		v					
797,878	11		A reporter	3,313,780	<b>4</b> 9	7,962	77

	C	Comptes	d	es fonds spéciaux du canton de Ber	rne pour 1925
	Si	tuation de	e la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications
Actiř		Passif		Fonds spéciaux	Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr. Ct.
2,747,236	18	7,833	93	Report	1,364,293 58
29,444	66	—		tonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 29,442. 10 Quote-pa Subventi	1,398 50 art des pensions
18,730	20	<del></del>	_	tonale d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 18,715. 85 Quote-pa Subventi	888 95 1,597 50 ons
			9		
69,992	10	1,826	67	tonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 69,992. 10 Salda marif.	3,232 60 art des pensions
17,308	55	443	57	Caisse hypothécaire fr. 17,308. 55 Subvention	822 15 art des pensions
2,882,711	69	10,104	17	A reporter	1,376,475 78

			spéciaux du canton de Berne				
		de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	1925		
Dépenses	8		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
797,878	11		Report	3,313,780	49	7,962	77
				2			
 1,454	- 65	Bourses d'apprentissage Secours divers	6. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 30,840. 60	30,843	51		_
<b>1,454</b> 1,398	<b>65</b> 85	Total des diminutions Augmentation nette	Solde actif   Solde 30,843.51				
			,				
_ 1,596	_ 95	Bourses d'apprentissage Secours divers	7. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Bretièges	19,619	70		_
<b>1,596</b> 889	<b>95</b> 50	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 19,604. 80 Solde actif # 14. 90 fr. 19,619. 70				
			. ,	٠,	-		
375 4,042		Bourses d'apprentissage Secours divers	8. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 69,224. 70	69,224	70	663	97
<b>4,417</b> 395	<b>30</b>	Total des diminutions Augmentation nette	Solde passif   Solde passif   ** 663. 97   fr. 68,560. 73				
				,			
			* *				
1,888	70	Bourses d'apprentissage Secours divers	9. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 18,130. 70	18,130	70	1,124	77
<b>1,888</b> 140	<b>70</b> 95	Total des diminutions Augmentation nette	Solde passif * 1,124. 77 fr. 17,005. 93				
	÷				×		
				,			
807,235	71		A reporter	3,451,599	10	9,751	51

	Si	tuation de	e la	fortune au 31 décembre 1924 Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recette	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct
2,882,711	69	10,104	17	Report	1,376,475	78
7,462	10	_		10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 7,462. 10  Quote-part des pensions . Intérêts	468 355 <b>824</b>	30
					Y	
878,775	0.5	_		11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 878,775. 05	41,263	45
				Total des augmentations .	41,263	45
151,472	70	_		12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 151,472. 70  Subvention du fonds du Mushafen	6,835 9 <b>,</b> 200	
				Total des augmentations . Diminution nette	<b>16,035</b> 590	80 05
144,390	70	-		13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 144,390. 70	6,858	
				Total des augmentations .	6,858	60
4,064,812	24	10,104	17	A reporter	1,441,457	68

			spéciaux du canton de Berne				
,	(	le la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	
Dépenses	1		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.	*		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
807,235	71	,	Report	3,451,599	10	9,751	51
38 785	15	Total des diminutions	10. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 8,248. —	8,248		-	
,00			•			,	
24,845 1,860 9,200	_	Bourses Subventions pour écolages Subvention au fonds du Schulseckel	11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 883,733. 50	883,733	50	. –	
<b>36,305</b> 4,958	_	Frais d'administration Total des diminutions					
2,500 1,440	_	Bourses de voyage Subventions pour voyages Prix	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 150,882. 65	150,882	65	3 <u>-</u>	
		Bourse Fædminger Total des diminutions					2
		·	·				
3,429	30	Contribution aux bourses des écoles moyennes	13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 147,820. —	147,820	_	_	-
<b>3,429</b> 3,429	<b>30</b> 30	, a		,			
000 001	04			/ 6/0 000	or	0.754	EA
863,634	01		A reporter	4,642,283	25	9,751	51

	Sit	uation de	la	fortune au 31 décembre 1924 Modificati	ons	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recette	)S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	•	Fr.	(
		40.404	4.5		4 / / 4 / 5 17	
4,064,812	24	10,104	17	Report	1,441,457	- (
5,777	40		-	14. Fonds d'orgue de l'Université  Coirce harathéorine fa 5.777.40	. 274	
				Caisse hypothécaire fr. 5,777. 40 Total des augmentations	. 274	
						-
					40.000	
114,253	10		-	15. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 114,253. 10  Amendes militaires	. 12,299 5,544	:
				Restitutions	. 138	
				Total des augmentations	. 17,982	
		. 4				-
*						
						-
62,707	25	_	-	16. Fonds de l'institution des sourds- muets	. 2,978	
				Caisse hypothécaire fr. 62,707. 25 Total des augmentations	. 2,978	1
R.						
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
79,602	02	_		17. Fonds de secours de l'institution de Intérêts	. 3,694	
,				sourds-muets de Münchenbuchsee  Griege harmath facing for 70/46 25	. 280	
ā				Solde actif	3,974	1
		,		fr. 79,602. 07		-
-						

	(	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	1925	\$	
Dépenses		,	Fonds spéciaux	Actif	Passif		
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	C
863,634	01		Report	4,642,283	25	9,751	5
_ _ 	- - 40	— Total des diminutions Augmentation nette	14. Fonds d'orgue de l'Université Caisse hypothécaire fr. 6,051. 80	6,051	80	_	
570 6,700	60	Fournitures à des recrues indigentes Traitement d'un employé de la Direction des affaires militaires	15. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 124,965. —	124,965			_
7,270 10,711	<b>60</b> 90	Total des diminutions Augmentation nette					,
	60 60	Contribution aux frais des établissements & sourds-muets Total des diminutions	16. Fonds de l'institution des sourds- muets Caisse hypothécaire fr. 62,707. 25	62,707	25	_	-
3,539	85 70		17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 79,910. 90 Solde actif ** 125. 87 fr. 80,036. 77	80,036	77	- -	-

	С	omptes	de	es fonds spéciaux du canton de Berr	e pour 1925
	Si	tuation da	ı la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr. Ct.
4,327,152	06	10,104	17	Report	1,466,667
78,174	15	-		18. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 78,174. 15  Total des	3,678 10 augmentations . 3,678 10
28,423	85	863	43	de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 28,423. 85 Subventio	1,346 50 110 10 1,456 60
20,879	45	22	70	des employés de la Maternité  Coirce broathéasine for 20,870, 45	990 05 30 augmentations . 1,034 35
8,515	<b>7</b> 5			21. Médaille Haller Caisse hypothécaire fr. 8,515. 75 Total des	
13,751	30	·		22. Bourse Lücke Caisse hypothécaire fr. 13,751. 30 Intérêts . Total des	
4,476,896	56	10,990	30	A reporter	1,473,894 33

(	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	925		
	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	5	
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr. Ct.		1	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
877,423 06		Report	4,916,044	07	9 <b>,7</b> 51	51
3,461 50 3,461 50 216 60	Total des diminutions	18. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 78,390. 75	78,390	75	_	_
i.			·			2
847 75	Secours à des accouchées	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 28,070. 35	28,169	27	_	-
847 75 608 85	Total des diminutions Augmentation nette	Solde actif <u>* 98. 92</u> fr. 28,169. 27				
688 25	Frais d'assurance  Total des diminutions Augmentation nette	20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 21,069. 50 Solde actif ** 133. 35 fr. 21,202. 85	21,202	85	_	
	Médailles Total des diminutions Augmentation nette	<b>21. Médaille Haller</b> Caisse hypothécaire fr. 8,920. 20	8,920	20	_ ,	
653 10	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	22. Bourse Lücke Caisse hypothécaire fr. 14,404. 40	14,404	40	_	
882,420 56	,	A reporter	5,067,131	54	9,751	51

2	(	Comptes	d	es fonds spéciaux du canton de Ber	rne pour 1925	
¥ Y	S	ituation d	a la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
4,476,896	56	10,990	30	Report	1,473,894	33
11,258	40			C-' 1(1 /'	534 s augmentations . 534	
4,044	29	, <u> </u>	_	Caisse hypothécaire fr. 4,000. — Total des		
38,857	45	_		Caisse hypothécaire fr. 38,857. 45 Total des		25 <b>25</b> <b>7</b> 5
29,368		, <del>-</del>		Coiggo hymothéogine fr 20 269		-
		2,507,432	41	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Avance de la Caisse de l'Etat fr. 2,507,432. 41  Amortiss Subsides Subsides	ement	_ 
				Total des	s augmentations . 330,967	20
4,560,424	70	2,518,422	71	A reporter	1,808,704	48

9		de la fortune	Spéciaux du canton de B  Situation de la fortune a					
Dépenses				Act		Passif		
Fr.	Ct.		Fonds spéciaux	Fr.	Ct.	Fr.	Ct	
882,420	56	·	R	eport 5,067,13		9,751		
  534	- - 70	Prix Total des diminutions Augmentation nette	23. Prix Lazarus Caisse hypothécaire fr. 11,79		93 10			
203 <b>203</b>		Entretien des herbiers Total des diminutions	24. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire Solde de compte  fr. 4,00  r. 4,00	5 <b>. 79</b>	05 79			
2,400 <b>2,400</b>	1 1	Subsides Total des diminutions	25. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 38,23	38,23	34 70	_		
1,200 1,200 166	- 50	Bourse Total des diminutions Augmentation nette	<b>26. Fonds Haller</b> Caisse hypothécaire fr. 29,53	<b>29,</b> 53	34 50	_		
10,471	- 05 50 30	frais de construction Frais de surveillance des travaux	27. Fonds pour l'extension du se public des aliénés Avance de la Caisse de l'Etat fr. 2,348,40			2,348,403	06	
171,937	<b>85</b> 35	Total des diminutions						
,058,161	41		A rep	orter 5,150,69	9 63	2,358,154	57	

	(	Comptes	d	es fonds spéciaux du canton	de Berne pour 192	5	
	S	ituation d	e la	fortune au 31 décembre 1924	Modification	S	
Actif	(4)	Passif		Fonds spéciau <b>x</b>		Recette	s
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
4,560,424	70	2,518,422	71	Report		1,808,704	48
2,927,113	85	89,423	23	28. Fonds de la Waldau  Immeubles fr. 927,737. 92  Inventaire	Fermages	34,865 40,734 20,133	77
		,		Passif fr. 89,423.23 fr. 2,837,690.62	Total des augmentations .	95,732	87
51,450	25	_		29. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 51,450. 25	Intérêts	2,443 2,443	
782,016	20	· <u> </u>		30. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 782,016. 20	Intérêts	37,046 <b>37,046</b>	
4,099	70	_		31. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 4,099. 70	Intérêts	194 194	
23,681	41	_		32. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 19,507. 50  y 4,173. 91  fr. 23,681. 41	Legs	1,116 1,116	
118,948	60	-		33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 118,948. 60	Subvention de la caiss: de l'établissement Intérêts	2,000 5,735 <b>7,735</b>	50
8,467,734	71	2,607,845	94	A reporter	, , ,	1,952,974	<b>2</b> 5

	(	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	92	5	
		de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	
Dépenses	1		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,058,161	41		Report	5,150,699	63	2,358,154	5 <b>7</b>
73,631 —	<b>22</b>	Contribution aux frais de l'asile des aliénés Impôts	28. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 927,737. 92 Inventaire » 1,029,578. 60 Caisse hypothécaire » 857,573. 53	2,958,142	80	98,350	53
	-		Créances courantes » 104,962. 44  Avances à des ma- lades » 5,290. 10  Caisse, solde actif » 33,000. 21  Actif fr. 2,958,142. 80				
			Dettes courantes fr. 1,598. 95 Caisse de l'Etat 96,751. 58 Passif fr. 98,350. 53			é	
<b>73,631</b> 22,101	<b>22</b> 65	Total des diminutions Augmentation nette	fr. 2,859,792. 27	,			
	- 85	Total des diminutions Augmentation nette	29. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 53,894. 10	53,894	10	_	
2,590 2,590 34,456	=	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	30. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 816,472. 20	816,472	20	_	
	_ 	Subside Total des diminutions Augmentation nette	31. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 4,294. 40	4,294	40	_	
. 14	55	Impôts  Total des diminutions	32. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 20,609. 80 Valeurs 4,173. 91	24,783	71		_
1,102	<u>30</u> _	Augmentation nette  Indemnité	fr. 24,783. 71  33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau	126,684	10	. <del>-</del>	_,
	50	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 126,684. 10	0.404.0=0	0.1	0.450.505	10
1,134,397	18		A reporter	9,134,970	94	2,456,505	10

9				es fonds spéciaux du canton	T		
	Si	tuation de	la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	3	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
8,467,734	71	2,607,845	94	Report		1,952,974	25
112,207	20	_	9	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 112,207. 20	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 5,356 <b>7,356</b>	10
91,114	70	<del></del>		35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 91,114. 70	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 4,417 <b>6,417</b>	60
7,500	,			36. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 7,500. —	Dons	308 308	
3,370	45	<u>.</u>	-	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 3,370. 45	Dons	173 173	-1-
1,232	95	-		38. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232. 95	Dons	49 49	-
60,078	10	_		39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 60,078. 10	Dons	2,781 2,781 18	6
140,549	50	<del>-</del> .		40. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 140,549. 50 Valeurs M. 1,000. —	Intérêts	6,741 782 <b>7,523</b>	2
8,883,787	61	2,607,845	94	A reporter		1,977,584	1

***************************************	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	1925	
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif	8
Fr. Ct.			Fr.	Ct. Fr.	Ct.
1,134,397 18		Report	9,134,970	94 2,456,505	5 10
637 — 637 6,719 10	Indemnités  Total des diminutions Augmentation nette	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 118,926. 30	118,926	30 –	
- - - 6,417 60	— Total des diminutions Augmentation nette	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 97,532. 30	97,532	30 -	
308 <b>7</b> 5 <b>308 7</b> 5	pauvres	36. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 7,500. —	7,500		5
173 — 173 —	Primes à des malades qui font des travaux Total des diminutions	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 3,370. 45	3,370	45 —	
49 35 49 35	Cadeaux de Noël Total des diminutions	38. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232. 95	1,232	95 —	
2,800 — 2,800 —	Bourses  Total des diminutions	39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 60,059. 75	60,059	75 —	
6,500 — 6,500 — 723 40	Contribution aux frais de la Faculté & théologie catholique Total des diminutions Augmentation nette	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey- mann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 141,572. 90	141,572	90 —	
1,144,865 28		A reporter	9,565,165	59 2,456,505	5 10

	Si	tuation de	la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	S	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	s
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
8,883,787	61	2,607,845	94	Report		1,977,584	10
149,405	70	_		41. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal	Intérêts	<b>6,87</b> 3	30
	c			Caisse hypothécaire fr. 149,405. 70	Total des augmentations . Diminution nette	<b>6,873</b> 5,666	
_	_	_		b. Fonds de réserve	Reprise de la fortune Intérêts Versement du for ds principal	5,709 1,566 1 <b>7</b> ,540	30
					Total des augmentations .	19,816	20
3,100,000	_	_	_	42. Fonds de réserve de la Banque can- tonale	Versement nouveau	350,000	-
				Banque cantonale fr. 3,100,000. —	Total des augmentations .	350,000	_
1,789,905	44	_	_	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale	Versement nouveau Total des augmentations .	419,953 419,953	
				Banque cantonale fr. 1,789,905. 44	Diminution nette	578,463	
3,600,000	-	_	_	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 3,600,000. —	Versement nouveau Total des augmentations .	480,000 480,000	
					Total des augmentations .		
927	85			<b>45. Fonds de secours et de patronage</b> Caisse hypothécaire fr. 927. 85	Intérêts		05 <b>05</b>
_	_	_		46. Dîme de l'alcool, réserve  Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000. —	Versement nouveau Intérêts		
				*	2004 dos dagmonionis .		
752,170	55	_	_	47. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 752,170. 55	Versement nouveau Intérêts	40,000 35,728	
				3,170. 33	Total des augmentations .	75,728	15
8,276,197	15	2,607,845	94	A reporter		3,329,999	38

	C	Comptes des fonds s	spéciaux du canton de Berne	pour 19	925		
	(	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	5	
Dépenses	ļ.	,	Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,144,865	28		Report	9,565,165	59	2,456,505	10
12,540 12,540	_	Versement au fonds de ré- serve Total des diminutions	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 143,739. —	143,739	_	, <u> </u>	_
13,900 454 <b>14,354</b> 5,462	10 10	Bourses Frais d'administration  Total des diminutions Augmentation nette	b. Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 5,462. 10	5,462	10	<del>-</del>	_
		— Total des diminutions Augmentation nette	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale  Banque cantonale fr. 3,450,000. —	3,450,000		_ *	7
998,417 <b>998,417</b>	-	Prélèvement Total des diminutions	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale  Banque cantonale fr. 1,211,441. 56	1,211,441	56	<u>.</u>	
480,000		— Total des diminutions Augmentation nette	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 4,080,000. —	4,080,000			_
	_ _ 05	— Total des diminutions Augmentation nette	45. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 971. 90	971	90	<b>-</b> ,	
		Remboursement  Total des diminutions	46. Dîme de l'alcool, réserve  Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000. —	_	_	<u>-</u>	
64,456 64,456 11,272	09	Total des diminutions	47. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 763,442. 61	763,442	61		
2,234,632		8	A reporter	19,220,222	76	2,456,505	10

	C	comptes	de	es fonds spéciaux du canton	de Berne pour 1925	<u> </u>	
	Si	tuation de	la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	3	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	s
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
18,276,197	15	2,607,845	94	Report		<b>3</b> ,329,999	38
10,777	65			48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 8,527. 95 Caisse d'épargne de Nidau 3,2,208. 20 Caisse 3,41. 50 fr. 10,777. 65	Contributions des ouvriers . Intérêts	243 503 <b>747</b>	<b>7</b> 0
9,124,078	36	311,181	35	49. Fonds de l'hôpital de l'Ile  a. Fonds de l'hôpital  Créances hypothécaires  fr. 2,742,265. 44  Immeubles  y 4,083,862. 27  Inventaire y 492,140. 60  Pharmacie de l'hôpital y 46,596. 44  Etat de Berne y 1,600,000. —  Créances courantes y 137,145. 75  Caisse, solde actif y 22,067. 86  Actif fr. 9,124,078. 36  Dépôts des malades Dépôts des malades Dettes courantes y 93,798. 75  Caisse hypothécaire, compte courant Réserve p. travaux de construction urgents y 150,000. —  Passif fr. 311,181. 35	Produit de l'hôpital Intérêts des capitaux Fermages et loyers Legs et dons Subventions Pharmacie de l'hôpital Subside pour l'amortissement des déficits antérieurs . Total des augmentations .	53,580 210,669 12,126 21,831 4,559 6,814 60,000 <b>369,581</b>	93 10 05 30 52
63,030	_	_		fr. 8,812,897. 01  b. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 63,030. —	Intérêts	2,993 1,536	30
15,000	_	_		c. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	Total des augmentations .  Intérêts	712 1,352 <b>2,064</b>	50
19,047	30	y <del></del>		d. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 19,047. 30	Intérêts	904 567 <b>1,472</b>	64
<b>27</b> ,508,130	46	2,919,027	29	A reporter		3,708,394	70

	C	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	925		
	(	le la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	5	
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,234,632	93		Report	19,220,222	<b>7</b> 6	2,456,505	10
<b>27</b> 3	80	Secours et frais médicaux	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la	11,251	05	_	-
<b>273</b> 473		Total des diminutions Augmentation nette	correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 8,933. — Caisse d'épargne de Nidau » 2,211. 95 Caisse » 106. 10				
			fr. 11,251. 05				
4,345 10,000	15 95 —	Impôts Frais d'administration Amortissement sur les immeubles	49. Fonds de l'hôpital de l'Ile  a. Fonds de l'hôpital  Créances hypothécaires fr. 2,877,669. 18  Immeubles » 4,298,514. 27	9,376,955	48	422,471	55
200,000		Réserve pour travaux de construction urgents	Inventaire » 500,588. 50 Pharmacie de l'hôpital » 38,652. 91				
<b>227,994</b> 141,586		Total des diminutions Augmentation nette	Etat de Berne » 1,500,000. — Créances courantes » 155,123. 45 Caisse, solde actif » 6,407. 17	,			
			Actif fr. 9,376,955. 48  Dépôts des malades fr. 1,372. 50 Dettes courantes 91,910. 70 Réserve pour travaux de construction urgents, etc. 329,233. 35				
*			Passif fr. 422,471.55 fr. 8,954,483.93			·	
$2,059 \\ 2,470$	50	Subventions diverses	b. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 63,030. —	63,030	-	_	_
4,530	20	Total des diminutions		İ			
2,064	50	Subventions pour des cures	c. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000. —	15,000		_	-
2,064	50	Total des diminutions		İ			
800	-	Cadeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital	d. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 19,719. 70	19,719	70	_	_
<b>800</b> 672	100 Cart	Total des diminutions Augmentation nette		,		u.	
2,470,295	53		A reporter	28,706,178	99	2,878,976	65

				es fonds spéciaux du canton			
	Si	tuation de	la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	8	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	,	Recette	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
27,508,130	46	2,919,027	29	Report		3,708,394	70
46,469	50	_		49. Fonds de l'hôpital de l'Île  e. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 46,469. 50	Intérêts	2,207 2,207	
100,820		_		f. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	Intérêts	4,788	95
e e		c			Total des augmentations .	4,788	95
11,632	20	_	_	g. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 11,632.20	Intérêts	552 <b>552</b>	
68,165	30	_		h. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 68,165. 30	Intérêts	3,237 2,082 <b>5,319</b>	-
39,133	35	_		<i>i. Fonds Sara</i> Caisse hypothécaire fr. 39,133. 35	Dons	1,858 - 1,858	_
4,058	35	_		k. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 4,058. 35	Intérêts	192 192	_
122,871	35	_		l. Fonds de roulement du Legs Lory Caisse hypothécaire fr. 122,871.35	Legs et dons Versement de l'hôpital de l'lle Intérêts	2,000 20,000 5,836 <b>27,836</b>	30
27,901,280	51	2,919,027	29	A reporter	,	3,751,151	05

	(	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	925	5	
	(	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	2
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,470,295	53		Report	28,706,178	99	2,878,976	65
	- 30	Secours  Total des diminutions Augmentation nette	49. Fonds de l'hôpital de l'Île  e. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 48,676. 80	48,676	80	_	
2,386	70	Secours aux malades de l'hôpital Subventions	f. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	100,820	TOTAL TOTAL		
500 500 52		Total des diminutions  Récompenses aux garde-malades  Total des diminutions  Augmentation nette	g. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 11,684.70	11,684	70	-	41
3,297 3,297	_	Appareils pour des malades indigents Total des diminutions	h. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 70,188. 10	70,188	10	_	_
1,404		Augmentation nette Secours aux malades	<i>i. Fonds Sara</i> Caisse h <b>y</b> pothécaire fr. 39,587. 80	39,587	80	_	
1,404 454		Total des diminutions Augmentation nette					
_	_	Instruments et appareils  Total des diminutions	k. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 4,251. 10	4,251	10	_	
1,493 5,458	25	Augmentation nette	l. Fonds de roulement du Legs Lory Caisse hypothécaire fr. 143,756. 20	143,756	20	—	
6,951 20,884		Total des diminutions Augmentation nette		*	20		
2,487,237	23		A reporter	29,125,143	69	2,878,976	65

	Si	ituation d	e la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	i	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
27,901,280	51	2,919,027	29	${f Report}$		3,751,151	05
-		_	_	49. Fonds de l'hôpital de l'Ile m. Caisse de retraite	Versements anterieurs à 1925 Intérêts	58,554 2,751 10,625 245	40 55
					Total des augmentations .	72,176	58
149,342	25	_		50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 149,342. 25	Intérêts	7,069 7, <b>069</b>	
22,347	90	_	_	51. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 22,347. 90	Intérêts	1,033 1,033 366	50
13,047	10			52. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 13,047. 10	Intérêts	619	_
3,309	<b>7</b> 5	_		53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 3,084.75 Solde de compte 225. — fr. 3,309.75	Intérêts	146 146	_
119,044	40	<del>-</del>		54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 119,044. 40	Intérêts	5,788 3,000 8,788	_
8,208,371	91	2,919,027	29	A reporter		3,840,985	10

	(	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	925	5	
		de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,487,237	23	,	Report	29,125,143	69	2,878,976	55
12,781	25	Pensions	49. Fonds de l'hôpital de l'Île  m. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. 59,395. 30	59,395	30	, <del></del>	_
<b>12,781</b> 59,395	<b>25</b> 30						
1,817 1,817 5,251	20 20 90		50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 154,594. 15	154,594	15	_	
1,400 <b>1,400</b>	_	Entretien de la bibliothèque Total des diminutions	51. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 21,981. 40	21,981	40	_	
619	- - 70	Total des diminutions Augmentation nette	52. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 13,666. 80	13,666	80	_	
_ 	- 50	Total des diminutions Augmentation nette	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire Solde de compte  fr. 3,231. 25  » 225. —  fr. 3,456. 25	3,456	25		
- - 8,788	- - 70	— Total des diminutions Augmentation nette	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 127,833. 10	127,833	10	- ,	
2,503,235	68		A reporter	29,506,070	69	2,878,976	55

	(	Comptes	de	es fonds spéciaux du canton	de Berne pour 192	5	
	Si	ituation de	e la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	5	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	X	Recette	s
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
28,208,371	91	2,919,027	29	Report		3,840,985	10
649,085	45	v —		55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 649,085. 45 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance pu- blique	76,606 30,004	20 25
						,	
		i.			Total des augmentations .	106,610	45
i k							
37,423	90	,	_	56. Fonds de bibliothèque Zehender	Intérêts	1,777	60
,		-		Caisse hypothécaire fr. 37,423. 90	Total des augmentations .	1,777	60
ŧ			/			g.	
517,251	35	_	-	57. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 517,251. 35	Intérêts	24,569	45
					Total des augmentations .	24,569	45
16,931,739	65		-	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois	Subvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour	133,646	
				a. IIIe section Caisse hypothécaire fr. 16,931,739. 65	les assurés	769,405	
					sations supplémentaires . Intérêts	983,098 813,019	35
		٠.			Total des augmentations .	2,699,169	65
46,343,872	26	2,919,027	29	A reporter	,	6,673,112	25

	(	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	92	5	
		de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	
Dépenses	}		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,503,235	68		Report	29,506,070	69	2,878,976	65
15,000 3,000		Maison d'éducation Grube, Niederwangen Etablissement pour filles	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 662,617. 90	662,617	90	_	-
20,000 10,000 10,000 6,911		faibles d'esprit à Kœniz Orphelinat de Belfond Hospice de la Bärau Maison d'éducation d'Enggistein Hospice du Mittelland à Riggisberg	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —				
10,167	_	Hospice de l'Emmental à Frienisberg					
8,000 10,000	_	Etablissement de sourdes- muettes à Wabern Etablissement «Bethesda» à Tschugg					
<b>93,078</b> 13,532		Total des diminutions Augmentation nette					
1,660	_	Entretien de la bibliothèque	56. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 37,541. 50	37,541	50	_	-
1,660 117	60	Total des diminutions Augmentation nette					
01.500	,.	a		F.1.7.05.1	0.5		
		Contribution à l'assurance du bétail	57. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 517,251. 35	517,251	35		_
24,569	45	Total des diminutions					
		Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. III <sup>e</sup> section Caisse hypothécaire fr. 18,140,892. —	18,140,892		_	
	30 35	Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	Gaisse Hypotheodire II. 10,140,002.				
		<b>C</b> .			D		
4,112,560	<b>4</b> 3		A reporter	48,864,373	44	2,878,976	65

				es fonds spéciaux du canton	1		
	Si	ituation d	e la	fortune au 31 décembre 1924	Modification	S	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	es
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		,	Fr.	Ct.
46,343,872	26	2,919,027	29	Report		6,673,112	25
39,792	40	_		58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois b. $II^e$ section Caisse hypothécaire fr. 39,792. 40	Primes	214 1,782 <b>1,996</b> 1,803	10 10
_	-			$c. \ I^{re} \ section$	Subvention de la IIe section	1,600	-
					Total des augmentations .	1,600	_
299,989	90	_	_	d. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 299,989. 90	Dons	1,186 14,236	25 —
					Total des augmentations .	15,422	25
3,321,956	70	_		59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 3,324,956. 70	Subvention de l'Etat Cotisations des sociétaires, finances d'entrée Intérêts	327,028 392,651 170,726 <b>890,406</b>	75 35
20,073	40	_	_	60. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 20,073. 40	Intérêts	953 <b>953</b>	_
229,051	60	_	_	61. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 229,051.60	Intérêts	10,879 <b>10,879</b>	
2,832	—	_		62. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 2,832. —	Intérêts	134	50
382,271	20	_		63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 382,271. 20	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions Intérêts	25,366 18,157 <b>43,524</b>	80
50,639,839	46	2,919,027	29	A reporter		7,638,029	70

	(	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	C
,112,560	43		Report  58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois	48,864,373	44	2,878,976	6
2,200 1,600 <b>3,800</b>		Capitaux échus versés Subvention à la I <sup>re</sup> section Total des diminutions	b. II <sup>e</sup> section Caisse hypothécaire fr. 37,988.50	37,988	50	_	-
1,600 1,600	_	Pensions Total des diminutions	c. I <sup>re</sup> section	_	_	_	
		Secours	d. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 301,204. 10	301,204	10	_	
14,208 1,214		Total des diminutions Augmentation nette					
23,974	20	Pensions Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration	59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 4,075,541.60	4,075,541	60	<del></del> .	
	90	Total des diminutions Augmentation nette					
_ _ 	_ _ 40	— Total des diminutions Augmentation nette	60. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 21,026. 80	21,026	80	_	
	_ _ 90	— Total des diminutions Augmentation nette	61. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 239,931. 50	239,931	50	-	
_ _ 134	_ _ 50	Prix Total des diminutions Augmentation nette	62. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 2,966.50	2,966	50	_	
_		<del>-</del>	63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments	425,795	70	_	
	_ 50	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 425,795.70				
,268,990	20		A reporter	53,968,828	14	2,878,769	-

,	(	Comptes	d	es fonds spéciaux du canton	de Berne pour 192	5	
	Si	ituation de	e la	fortune au 31 décembre 1924	Modifications	S	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
50,639,839	46	2,919,027	29	Report		7,638,029	70
94,843		_		64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 94,843. —	Dépôt	2,956 4,505 <b>7,461</b>	_
67,808	80	_		65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 67,808.80	Intérêts	2,761	
E					Total des augmentations . Diminution nette	<b>2,761</b> 6,919	
148,083	32	_		66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 148,083. 32	Subvention de la Confédération Subvention de l'Etat Contributions des proprié- taires de vignes	23,473 14,000 1,278	-
					Intérêts	1,278 6,496 <b>45,248</b> 1,639	$\frac{23}{74}$
37,597	20	<u> </u>	_	67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597. 20	Intérêts	1,785	90
			•		Total des augmentations .	1,785	90
64,198	90	_		68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire Solde actif  fr. 64,031.50  3 167.40  fr. 64,198.90	Intérêts	2,875 4,229 — 7,104	_
13,734	55	_		69. Fondation du Lœtschberg Caisse hypothécaire fr. 9,734.55 Valeurs 4,000.— fr. 13,734.55	Intérêts	462 462	
51,066,105	23	2,919,027	29	A reporter		7,702,854	24

	C	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	<b>92</b> 5	<u> </u>
		de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr. Ct.
4,268,990	38		Report	53,968,828	14	2,878,976 65
7,461	- 60	Total des diminutions Augmentation nette	64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 102,304.60	102,304	60	
9,680	15	Contribution aux frais de construction de maisons pour surveillants	65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 60,889.70	60,889	70	-,  -
9,680	15	Total des diminutions				
46,887	90	Subsides pour la reconstruc- tion des vignes	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 146,444. 16	146,444	16	
46,887	90	Total des diminutions				*
1,785	90	Versement au Technicum de Bienne	67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597. 20	37,597	20	_  -
1,785	90	Total des diminutions				
6,728	_	Secours	68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 64,636. 40 Solde passif * 60. 60  fr. 64,575. 80	64,636	40	60 60
<b>6,728</b> 376	90	Total des diminutions Augmentation nette	71. 0 1,0 10. 00			v
	_  35	— Total des diminutions Augmentation nette	69. Fondation du Lœtschberg  Caisse hypothécaire fr. 10,196. 90  Valeurs 4,000. —  fr. 14,196. 90	14,196	90	
4,334,072	33		A reporter	54,394,897	10	2,879,037 25

	(	Comptes	de	es fonds spéciaux du canton de Berne pou			
	Si	tuation da	a la	fortune au 31 décembre 1924 Modi	fication	S	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recette	S
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
51,066,105	23	2,919,027	29	Report		7,702,854	24
111,754	10	_	_	70. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 22,500.— Caisse hypothécaire 89,254.10 fr. 111,754.10  Dons Intérêts Total des augmentait		250 5,246 <b>5,496</b>	60
8,125,615	60	_	_	71. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 8,125,615. 60  Cotisations des fonction- res, employés et d'Contributions de l'E Intérêts	ouvriers tat 	1,479,059 1,186,922 468,401	50 10
				Total des augmentat	tions .	3,134,383	35
<b>179,653</b>	40	_		b. Caisse d'épargne Caisse hypothécaire fr. 179,653. 40 Dépôts des sociétaire Dépôts de l'Etat . Intérêts Total des augmentaire		58,350 51,984 12,030 <b>122,365</b>	40
57,623	20	_		c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 57,623. 20 Contributions divers Intérêts		2,697 2,697	-
311,621	70	-		72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 285,108. 70 Caisse hypothécaire 3 26,513. — fr. 311,621. 70  Intérêts	tions .	14,256 <b>14,256</b>	
25,617	05	_		73. Fonds $D^r$ Spirig Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 21,617. 05 $3$ $4,000$ . — fr. 25,617. 05	ions .	1,196 1,196	-
59,877,990	28	2,919,027	<b>2</b> 9	A reporter		10,983,250	29

	. (	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 1	92	5	
×		de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
4,334,072	33		Report	54,394,897	10	2,879,037	25
5,000	_	Contribution aux frais de la Faculté & théologie catholique	70. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 22,500. —	112,250	70		_
<b>5,000</b> 496	60	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire <u>» 89,750.70</u> fr. 112,250.70				
1,069,608 209,247 29,394	95 05		71. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 9,922,618. 80	9,922,618	80		
1,210 27,919	$     \begin{array}{r}                                     $	Secours Frais d'administration Total des diminutions	Caisse hypothecaire ir. 5,522,010. 00			*	i
	20	Augmentation nette					
31,408	35	Remboursements	b. Caisse d'épargne Caisse hypothécaire fr. 270,610. 20	270,610	20	_	_
	<b>35</b> 80	Total des diminutions Augmentation nette					
1,668	_	Secours	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 58,652. 50	58,652	50	-	_
<b>1,668</b> 1,029	30	Total des diminutions Augmentation nette			S		
14,256	_ _ _ 90	Prix Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 295,108. 70 Caisse hypothécaire 30,769. 90 fr. 325,878. 60	325,878	60	_	
500 <b>500</b> 696	_ 	Subside Total des diminutions Augmentation nette	73. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 22,313. 80  3 4,000. —  fr. 26,313. 80	26,313	80	<del></del>	
5,710,028	83		A reporter	65,111,221	70	2,879,037	25

Actif		Situation da la fortune au 31 décembre 1924 Mod						
Fr.	ï	Passif		Fonds spéciaux		Recette	S	
	Ct.	Fr.	Ct.	1		Fr.	Ct	
59,877,990	28	2,919,027	29	Report		10,983,250	29	
992,981	85	_		74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 992,981.85	Subvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et coti- sations supplémentaires.	5,074 58,830 79,689	40	
					Intérêts	49,079	35	
					Total des augmentations .	192,674	10	
5,561	25			75. Legs Dr K. A. Lingner	Intérêts	264	15	
0,001				Caisse hypothécaire fr. 5,561.25 Valeurs M. 100,000.—	Total des augmentations .	264		
1,097	25			76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 1,097. 25	Intérêts	52 <b>52</b>		
					Diminution nette	97		
412,641	25	_	_	77. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 412,641.25	Intérêts	19,600 29,212	8	
					Total des augmentations .	48,813	30	
11,475		_	_	78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 11,475.—	Intérêts	545 1,000	_	
					Total des augmentations.	1,545		
				•				
61,301,746	88	<b>2,919,027</b> 58,382,719	<b>29</b> 59	Somme totale de l'actif et du passif Actif net	Somme totale des augmentations	11,226,598	94	
201					* 1		-	
				3				

	C	Comptes des fonds	spéciaux du canton de Berne	pour 19	925	5	
	)	de la fortune	Situation de la fortune au 31	décembre	192	25	
Dépenses			Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
5,710,028	83		Report	65,111,221	70	2,879,037	25
105,470 6,528 6,005		Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse Frais d'administration	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,067,652. 45	1,067,652	45	_	-
118,003 74,670		Total des diminutions Augmentation nette					
a a		,				4 9	
	_ _ 15	Total des diminutions Augmentation nette	75. Legs Dr K. A. Lingner Caisse hypothécaire fr. 5,825. 40 Valeurs M. 100,000. —	5,825	40	_	
149 <b>149</b>		Prélèvement Total des diminutions	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 1,000. —	1,000		_	
		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *				4	
	_		77. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 461,454.55	461,454	55	<u> </u>	
48,813	30	Total des diminutions Augmentation nette		*			
_	_	<i>≟ ' ' '</i>	78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 13,020.	13,020	-		
1,545		Total des diminutions Augmentation nette					
							,
5,828,181	68		Somme totale de l'actif et du passif .	66,660,174	10	2,879,037	25
5,398,417	26	tions Augmentation nette	Actif net			63,781,136	85
,							

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1925 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 29 avril 1926.

Le contrôleur des finances, E. Jung.

## **RAPPORT**

CONCERNANT

## LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

#### PENDANT L'EXERCICE 1925.

#### Monsieur le Directeur des finances,

La fortune nette de l'Etat de Berne, qui au 1er janvier 1925 était de fr. 54,205,630.34, a augmenté en 1925 de fr. 2,299,835.83 et elle accuse à la fin de l'année fr. 56,505,466.17. Cette fortune se décompose comme

suit: Actif fr. 429,108,485.48; passif fr. 372,603,019.31. L'actif et le passif ont *augmenté*, le premier, de fr. 25,461,605.93 et, le second, de fr. 23,161,770.10.

## I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 86.

A. Compte de profits	et pertes.	Report Rentrées sur avances pour construc-	fr. 150,045,537. 02
L'augmentation de la fortune		tions amorties	,, 84,141. 95
haut, de fr. 2,299,835.83 provient suivantes:	des modifications	Amortissement sur le solde de compte de l'administration courante	,, 2,094,369.47
Augmentations:		Inventaire du mobilier : Augmentations	,, 896,947. 76
Administration courante: Recettes	fr. 145,429,886.57	Total des augmentations	Commence of the second
Forêts: Plus-value de ventes	,, 3,184. —	Diminutions:	
Cession de droits	,, 1,000. — ,, 11,578. —	Administration courante: Dépenses	fr. 147,266,595. 07
Domaines:	,, 11,070.	Réductions de la valeur estima-	
Plus-values de ventes Infériorités de prix d'achat	,, 18,408. — 60. —	tive	,, 4,320. —
Cession de droits	,, 60. <del>-</del> ,, 400. <del>-</del>	Moins-values de domaines vendus	,, 11,334. —
Relèvements de la valeur estima- tive	,, 357,095. —	Excédents de prix d'achat Réductions de la valeur estima-	,, 16,550. —
Amortissement des emprunts	,, 1,773,500. —	tive	,, 30,150. —
Fonds d'amortissement des chemins de fer:		Fonds d'amortissement des chemins de fer:	
Prélèvement	,, 2,450,425.45	Versement	
	fr. 150,045,537. 02	A reporter	fr. 148,328,949. 07

	Report	fr	148,328,949.07		Recettes en plus		
	Amortissement de capitaux de chemins	11.	140,020,040.07		Caisse de l'Etat		610,106.55
	de fer	,,	2,450,425.45	XXVI.	Taxe des successions et	11.	010,100. 55
	Inventaire du mobilier:	,,	, , ,		donations	,,	357,975.66
	Diminutions	"	41,785. 85	XXIV.	$Timbre \dots \dots \dots$	,,	275,238.82
	Total des diminutions	fr.	150,821,160.37	XV.	Forêts domaniales	,,	214,412. 31
	Augmentation nette, comme ci-dessus	fr.	2,299,835. 83	XXV.	Emoluments	"	173,234. 36
	Trugition tiene, comme or dessus		<b>x,x00,000.</b> 00		Part au produit du mono- pole de l'alcool		135,103. 90
	savoir:			XVIII.	Caisse hypothécaire	"	129,990. 25
	Augmentation résultant de rectifi-			XXIII.	Régie des sels	"	89,883. 80
	cations selon l'art. 31 de la loi du			XVI.	Domaines	,,	58,719.37
	21 juillet 1872	fr.	4,136,544. 33		Taxe militaire	"	24,999. 95
	Diminution résultant de l'excédent				Redevances pour conces-		10.050
	de dépenses de l'administration courante		1,836,708. 50		sions hydrauliques Amendes et confiscations .	"	10,359. — 4,220. —
		·,,				"	
	Augmentation nette	fr.	2,299,835. 83	1	Total des recettes en plus	fr.	2,084,243. 97
	Les amortissements de capitaux	de	chemins de fer		Recettes en moins		
	se fondent sur des décisions du Grand	d Co	nseil et concer-	XXXII	Impôts directs	fr.	314,550. 41
	nent différentes lignes. L'amortisse			XXX.	Part au bénéfice de la	11.	014,000. 41
	de compte de l'administration cour				Banque nationale	77	104,777. 90
	moyen des quotes-parts de l'impôt			XXII.	Régales de la chasse, de la	10.5	and the second
	par le canton en 1925. Ces quotes à fr. 3,294,369.47, dont on a distrait, i				pêche et des mines	,,	3,928. 81
	fr. pour des constructions (Materni	té e	t école d'agri-	XXVIII.	Patentes d'auberges et per- mis de vente des spiritueux	9	1 011 71
	culture de Courtemelon). Les ren	trée	s sur avances			-	1,814. 74
	pour constructions amorties provienn	ent	de subventions	Tot	al des recettes en moins	fr.	425,071. 86
	versées après coup par l'office fédér	al d	u travail. Les		Dépenses en plus .	·	
	grandes augmentations de l'inventa- plupart en corrélation avec la revis			VIII	Assistance publique		451,275. 01
	l'inventaire du mobilier de l'admin	istra	ation générale		Emprunts		375,430. 85
	iniventure du mosmer de l'admin	.1001	action generate.		Travaux publics		73,288. 51
				IIIa.	Justice	,,	21,295.97
	B. Compte de l'admi	nis	tration	IXa.	Economie publique	22	20,447. 11
		nis	tration	IX <sup>a</sup> . I V. (	Cultes	"	20,447. 11 15,129. 20
	courante.	nis	tration	IXª. I V. 6 XXXIII. I	Cultes	;; ;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92
	courante. Pages 10 à 85.			IXª. I V. 6 XXXIII. I II. 2	Cultes	;; ;; ;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45
	courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration			IXª. I V. 6 XXXIII. I II. 2	Cultes	;; ;; ;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92
	courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:	coi	urante se pré-	V. 6 XXXIII. A II. A	Cultes	;; ;; fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45
	Courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	cor fr. 1	urante se pré-	IXª. IV. 6 V. 6 XXXIII. II. 2 To	Cultes	;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72
	courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:	cor fr. 1	urante se pré-	IXª. V. C XXXIII. II. II. II. II. III. III. IIIIIIII	Cultes	;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04
	Courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 4	urante se pré-	IX <sup>a</sup> . V. 6 XXXIII. I II. 2 To  III <sup>b</sup> . I XII. I IX <sup>b</sup> . 2	Cultes	;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05
	Courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1 ,, 1 fr.	urante se pré- 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50	IXª. IV. 6 XXXIII. II. II. II. II. III. III. III.	Cultes	;; ;; ;; fr. ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86
	Courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1 ,, 1 fr.	47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses	IX <sup>a</sup> . IV. 6 XXXIII. II. 2 To  III <sup>b</sup> . IXII. II IX <sup>b</sup> . IV. IV. IV. IV. I	Cultes	;; fr. ;; ;; ;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1 ,, 1 fr. eette	47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration:	IX <sup>a</sup> . V. Q V. Q XXXIII. II. 2 TO III <sup>b</sup> . I XII. II IX <sup>b</sup> . I VI. II IV. II. II XIV. II. II	Cultes	;; ;; ;; fr. ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1  fr. 1  fr.  ette	47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61	IXª. IV. 6 XXXIII. II. 2 To  IIIb. IX IXb. III. IV. III. IV. III. III. IIII. III. IIII. III. IIII. III. IIII.  IIII.	Cultes	fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1 ,, 1 eette	urante se pré- 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11	IXª. IV. 6 XXXIII. II. 2 To  IIIb. IX IXb. 2 VI. II IV. 2 XIV. II XVII. 6 XIII. II	Cultes	fr. ;;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1  fr. 1  fr.  ette	47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61	IX <sup>a</sup> . V. Q XXXIII. II. 2 II. 2 TO III <sup>b</sup> . IX XII. II IV. II. IX XIV. II. IX XIV. III. IX XIV. IX XIV. IX XIV. IX	Cultes	fr.  fr.  ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1  fr. 1  fr.  ette min  fr.  fr.	47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50	IX*. V. (V. (V. (V. (V. (V. (V. (V. (V. (V.	Cultes	fr.  fr.  ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1  ,, 1  fr.  eette min  fr.  ,,  fr.	arante se pré- 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. —	IX <sup>a</sup> . V. V. V. V. V. V. V. V. V. V. V. V. V.	Cultes Imprévu Administration judiciaire otal des dépenses en plus Dépenses en moins Police Finances Affaires sanitaires Instruction publique Affaires militaires Administration générale Forêts Caisse des domaines Agriculture Affaires communales al des dépenses en moins plus fr. 2,084,243. 97	fr.  fr.  ;;  ;;  fr.  ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 <b>756,063. 41</b>
	Courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1  ,, 1  fr.  eette min  fr.  ,,  fr.	arante se pré- 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. —	IX <sup>a</sup> . V. V. O. XXXIII. A. II. A. II. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. IIII. . A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIIII. A. IIII. A. IIIII. A. IIIIIII. A. IIIIII. A. IIIII. A. IIIIIIII	Cultes	fr.  fr.  ;;  ;;  fr.  ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	fr. 1  fr	arante se pré- 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. —	IXª. V. OXXXIII. A II. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A IIII.  A IIII. A IIIIIIIIII	Cultes	fr.  fr.  ;;  ;;  fr.  ;; ;; ;; ;; ;; ;; ;; fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 <b>756,063. 41</b> 1,659,172. 11
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	ffr. 1 fr. fr. eette min fr. ,, , ffr. fr. ,, ,	arante se pré- 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. —	IXª. V. O. XXXIII. A. II. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. IIII.  A. IIII.  A. IIII. A. IIIII. A. IIIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIIIII. A.	Cultes	fr.  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  ;  fr.  ;  ;  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 <b>756,063. 41</b> 1,659,172. 11
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	ffr. 1 fr. fr. eette min fr. ,, , ffr. fr. ,, ,	17,266,595. 07 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. — 3,283,693. — 1,659,172. 11	IXª. V. O. XXXIII. A. II. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. III. A. IIII.  A. IIII.  A. IIII. A. IIIII. A. IIIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIII. A. IIIIII. A.	Cultes	fr.  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  ;  fr.  ;  ;  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 <b>756,063. 41</b> 1,659,172. 11
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	confr. 4  ,, 1  fr.  eette min  fr.  ,,  fr.	17,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. — 3,283,693. —	IXª. V. O. XXXIII. II. II. II. II. II. II. II. II	Cultes	fr.  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 <b>756,063. 41</b> 1,659,172. 11 212,187. 61 <b>1,446,984. 50</b>
	Courante. Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	confr. 4 ,, 1 fr. eettee min fr. ,, fr. fr.	17,266,595. 07 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. — 3,283,693. — 1,659,172. 11	IXª. V. OXXXIII. II. II. II. II. II. II. II. II.	Cultes	fr.  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 <b>756,063. 41</b> 1,659,172. 11 212,187. 61 <b>1,446,984. 50</b> meilleur s'il
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	confr. 4 ,, 1 fr. eettee min fr. ,, fr. fr.	17,266,595. 07 47,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. — 3,283,693. — 1,659,172. 11	IXª. V. O. XXXIII. II. II. II. II. II. II. II. II	Cultes	fr.  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 <b>968,251. 02</b> 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 <b>756,063. 41</b> 1,659,172. 11 212,187. 61 1,446,984. 50 meilleur s'il ralue des im- sins-value de
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	confr. 4 ,, 4 fr. eetteelmin fr. ,, fr. fr. fr. fr. fr.	147,266,595. 07 45,429,886. 57 1,836,708. 50 s et dépenses istration: 58,884,508. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. — 3,283,693. — 1,659,172. 11 212,187. 61 1,446,984. 50	IX <sup>a</sup> . V. OXXXIII. AII. AII. AII. AII. AII. AII. AI	Cultes	fr.  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  ;  fr.  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 968,251. 02 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 756,063. 41 1,659,172. 11 212,187. 61 1,446,984. 50 meilleur s'il ralue des im- ins-value de e la Banque
	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	confr. 4 ,,, 1 fr. eetteelmin fr. ,, fr. fr. fr. fr. fr. fr. fr.	147,266,595. 07 145,429,886. 57 1,836,708. 50 1,836,708. 50 1,836,708. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. — 3,283,693. — 1,659,172. 11 212,187. 61 1,446,984. 50 épenses effec-	IX*. V. OXXXIII. A II. A II. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A III. A IIII. . A IIII.  A IIII. I. A IIIIIIII	Cultes	fr.  fr.  fr.  fr.  fr.  fr.  fr.  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 968,251. 02 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 756,063. 41 1,659,172. 11 212,187. 61 1,446,984. 50 meilleur s'il ralue des im- sins-value de e la Banque entation des
2	Courante.  Pages 10 à 85.  Les comptes de l'administration sentent ainsi qu'il suit:  Dépenses brutes	confr. 4 ,,, 1 fr. eetteelmin fr. ,, fr. fr. fr. fr. fr. fr. fr.	147,266,595. 07 145,429,886. 57 1,836,708. 50 1,836,708. 50 1,836,708. 61 57,047,800. 11 1,836,708. 50 58,672,321. — 55,388,628. — 3,283,693. — 1,659,172. 11 212,187. 61 1,446,984. 50 épenses effec-	IX*. V. OXXXIII. II. II. II. II. II. II. II. II.	Cultes	fr.  fr.  fr.  fr.  fr.  fr.  fr.  fr.	20,447. 11 15,129. 20 7,619. 92 3,764. 45 968,251. 02 312,106. 72 140,900. 04 109,678. 05 82,980. 86 59,854. 15 32,295. 35 12,858. 96 3,006. 10 1,963. 33 419. 85 756,063. 41 1,659,172. 11 212,187. 61 1,446,984. 50 meilleur s'il ralue des im- sins-value de e la Banque entation des ice publique.

plus favorable et le déficit de seulement fr. 966,105. 18 au lieu de fr. 1,836,708. 50. En ce qui concerne la moins-value des impôts directs, il y a lieu de relever que ce compte a été grevé par des amortissements au montant de fr. 1,008,129. 20 et que la réserve pour impôts à éliminer a été dotée de fr. 2,500,000. — (l'année précédente fr. 2,000,000. —). Si, quant à cette réserve on avait pu se borner à y verser les 2 millions usuels, le compte serait, rien que de ce fait, meilleur de fr. 500,000. —. Les dépenses de l'assistance dépassent le budget de fr. 451,275. 01 et sont supérieures à celles de 1924 de fr. 330,899. 65. Même si les dépenses en plus et les recettes en moins n'avaient qu'un caractère provisoire, il n'en reste pas moins qu'il faudra faire les plus grands efforts pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Les comptes de 1925 diffèrent de ceux de l'année dernière comme suit:

	Recettes en moins		
XXXII	Impôts directs	fr.	718,287. 71
XXXII.	Caisse de l'Etat		233,373. 97
XXX	Part au bénéfice de la	"	200,010. 01
MMM.	Banque nationale		78,709.80
XXV	Emoluments	"	59,812. 19
	Régales de la chasse, de la	"	00,012. 10
111111	pêche et des mines		12,639. —
XXVII.	Redevances pour conces-	"	12,000.
	sions hydrauliques	"	1,599. 10
XXI.	Amendes et confiscations	"	1,103. 10
	al des recettes en moins	fr.	1,105,524. 87
100	da des recettes en moins	11.	1,100,024. 61
,	Recettes en plus:		
XXVI	Taxe des successions et do-		
AA V 1.	nations		419,647.66
XVI	Domaines	"	213,659. 99
	Régie des sels	, ,,	107,414. 90
	Forêts domaniales	,,	81,697. 17
	Timbre	"	70,205. 65
XXXI.		"	17,497. 93
XVIII.		"	7,103. 65
XXVIII.		77	1,2551.55
	mis de vente des spiritueux	,,	1,269. 35
XXIX.		,,	,
	pole de l'alcool	,,	40
	Total des recettes en plus	fr.	918,496. 70
	Total des recettes en plus		010,100.10
	Dépenses en plus	:	
ΧI	Emprunts	fr.	413,151.30
VIII.	Assistance publique		330,899. 65
IIIp	Police	"	130,620. 79
		, ,,	72,558. 80
VI.	Instruction publique Finances	. 17	71,864.38
XII.	Finances	,,	47,349.52
II.	Finances	,,	46,195.60
IV.	Affaires militaires	,,	22,655. 20
	Justice	,,	18,023. 92
VII.	Affaires communales	"	168. 25
Т	otal des dépenses en plus	fr.	1,153,487. 41
	Dépenses en moins	:	
	Imprévu	fr.	297,076.88
	Agriculture	"	203,988. 98
$IX^{b}$ .	Affaires sanitaires	"	96,598. 17
	A reporter	fr.	597,664.03
			,

Report	fr.	597,664.03
X. Travaux publics	,,	33,994. 31
I. Administration générale .	,,	28,692.08
XIV. Forêts	"	27,425. 61
XVII. Caisse des domaines	,,	817. 60
IX <sup>a</sup> . Economie publique	,,	245. 35
Total des dépenses en moins	fr.	688,838. 98
Recettes en moins fr. 1,105,524. 87 Recettes en plus fr. 1,105,524. 87 918,496. 70  Dépenses en plus fr. 1,153,487. 41 Dépenses en moins , 688,838. 98	fr.	187,028. 17
	. ,,	464,648. 43
Résultat plus mauvais en 1925	fr.	651,676. 60

Si l'on considère qu'en 1925 le chapitre imprévu a absorbé fr. 297,076.88 de moins qu'en 1924, la comparaison donne un résultat d'autant moins favorable pour ce dernier exercice.

Ce sont surtout les recettes en moins des impôts directs et l'augmentation des dépenses de l'assistance

qui ont déterminé ce résultat.

On trouvera ci-après des renseignements plus précis concernant les différences entre le budget et le compte. Quant aux dépassements de crédit, ils font l'objet d'un rapport spécial au Grand Conseil.

#### I. Administration générale.

Les frais de l'administration générale sont inférieurs aux crédits de fr. 32,295. 35. Les rubriques suivantes accusent des dépenses en plus: Crédit du Conseil-exécutif fr. 3,632.30, Chancellerie d'Etat fr. 18,827.35, et secrétariats de préfecture fr. 1,931.60. Accusent des économies, les rubriques: Grand Conseil fr. 32,903. 25, conseillers aux Etats fr. 2,644. 70, Feuille officielle allemande, fr. 4,634. 20, et préfets fr. 9,323. 75. Pour la Feuille officielle du Jura, on a réalisé une recette nette de fr. 7,180.60. Des dépassements de crédit se sont produits aux rubriques spéciales: imprimés fr. 24,339. —, rédaction du Bulletin du Grand Conseil fr. 1340. indemnités des vice-préfets fr. 2,234. 10, traitements des secrétaires de préfecture fr. 1,955. 55, frais de bureau de ces fonctionnaires fr. 1,175. 20. On a économisé sur les traitements des employés de la Chancellerie d'Etat fr. 3,681.80, sur le service et chauffage de l'Hôtel de Ville fr. 1825. 75, sur les frais d'impression des deux bulletins du Grand Conseil et des bulletins des lois fr. 13,051. 05, sur les traitements des préfets fr. 8,520. 25 et les frais de bureau de ces fonctionnaires fr. 3,037. 60. Le fermage de la Feuille officielle allemande a été augmenté de fr. 3,000.—, celui de la Feuille officielle du Jura de fr. 3,500.—. Il a été toutefois remboursé une somme de fr. 7,000.— à la première sur le déficit qu'elle a pu prouver avoir fait ces dernières années. Comparativement à l'année précédente, les frais nets de l'administration générale sont inférieurs de fr. 28,692.08.

#### II. Administration judiciaire.

Les dépenses de ce chapitre excèdent pour 1925 les crédits d'une somme de fr. 3,764. 45. Ont exigé plus qu'il n'était prévu les rubriques: Tribunaux de district fr. 3,645. 69, ministère public fr. 422. 35, offices des poursuites et faillites fr. 26,965. 86 et Tribunal ad-

ministratif fr. 1,369.85; par contre, il a été réalisé ailleurs des économies pour fr. 28,639. 30, notamment fr. 11,251. 70 dans les greffes de tribunal et fr. 7,193. 15 pour les Cours d'assises. Les rubriques suivantes ont accusé des dépassements: Frais de bureau du greffe de la cour suprême fr. 837. 05, bibliothèque fr. 352. 75, indemnités des suppléants (II. C. 2) fr. 3,919. 84, frais de bureau des tribunaux de district fr. 2,797. 50; indemnités des suppléants (II. D. 2) fr. 8,167. 30, frais de bureau des procureurs d'arrondissement fr. 423. 20, traitements des agents de poursuites fr. 25,356.55, registres et formules fr. 7,571.55 et indemnités des membres (II. J. 3) fr. 2,197. 20. Les excédents des dépenses des agents de poursuites qui figurent dans la rubrique XXV, A. 3 sont plus que compensées par des recettes supérieures. Notons parmi les rubriques accusant des dépenses en moins: traitements des employés du greffe de la Cour d'appel fr. 2,819. 80, traitements des greffiers de tribunal fr. 10,328.80, traitements des employés des greffes 8,649.35 francs et indemnités aux jurés fr. 4,705. 50.

#### IIIa. Justice.

Les frais totaux ont grevé les comptes de fr. 21,295. 97 de plus que l'on ne prévoyait. Les rubriques suivantes participent aux dépenses en plus: Frais de bureau fr. 1,280. 30, frais de justice fr. 20,136. 97, frais de revision, de rédaction et d'impression fr. 2,483. 35, frais de bureau et de déplacement de l'inspectorat fr. 823. 95 et examens d'apprentis fr. 101. 50. La rubrique traitements des employés accuse par suite de la diminution du personnel une dépense en moins de fr. 2,999. 80. Comparées à celles de 1924, les dépenses présentent dans l'ensemble une augmentation de 18,023. 92, qui provient surtout des frais irrécouvrables de l'assistance judiciaire, dont le compte de 1925 a été grevé plus que d'ordinaire.

#### IIIb. Police.

Comparées aux chiffres du budget, les dépenses moindres sont ici de fr. 312,106. 72 et par rapport à l'année dernière les frais généraux sont en augmentation de fr. 130,620.79. Ce résultat meilleur provient essentiellement de ce que les établissements pénitentiaires, ont accusé des frais en moins de fr. 172,033. 72 et, en outre, du fait qu'au chapitre émoluments et remboursements de frais on a réalisé une plus-value de fr.65,895.54. Il y a au surplus eu des économies sur les crédits du corps de police fr. 47,373. 15 et des prisons fr. 20,010. 98. Les différences entre le budget et les dépenses effectives dans les divers établissements pénitentiaires se présentent comme suit: Thorberg au lieu de fr. 25,000. de dépenses nettes, un produit net de fr. 253.25; St-Jean-Anet, au lieu du déficit prévu de fr. 50,000. un boni de fr. 27,313. 22; *Witzwil*, recettes en plus fr. 69,434. 79. Il s'est produit des dépassements de crédit aux rubriques traitements des employés fr. 2,486. 85, loyers du corps de police fr. 1,144. 95; indemnités de logement et de mobilier fr. 7,512. 10; frais divers d'entretien (D. 2 b) fr. 1,218. 01 et *frais de police* fr. 6,222. 65. Le total des frais est de fr. 130,620. 79 supérieur à celui de l'an dernier, surtout du fait des dépenses des pénitenciers et des frais de justice et police.

#### IV. Affaires militaires.

Les dépences en plus sont de fr. 125. 50 pour les traitements de employés, de fr. 397. 50 pour les frais de bureau, de fr. 120. 90 pour différents frais d'adminis-

tration, de fr. 393. 40 pour les indemnités des commandants d'arrondissement et de fr. 2,243. 20 pour le recrutement. Il y a lieu d'ajouter encore fr. 13,003. 85 pour frais d'organisation extraordinaires causés par la réorganisation des troupes. Ces dépenses en plus sont largement compensées par des économies, principalement à la rubrique habillement, armement personnel et équipement, dont les dépenses sont restées inférieures aux prévisions de fr. 25,333. 05, ainsi que par le produit de la confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes, et de la vente de matériel de guerre cantonal qui a donné fr. 1,095. 05 de plus. Sur le crédit total, on a réalisé ainsi fr. 59,894. 15 d'économies.

#### V. Cultes.

Par arrêté du 26 mai 1925 le Conseil-exécutif a décidé de racheter l'indemnité de logement du pasteur de Delémont moyennant une somme de fr. 23,000. Cette dépense n'était pas prévue au budget. Il y a eu des dépenses en plus pour frais de bureau fr. 386. 85, suppléments de traitements (B. 2) fr. 100. 65, traitements des ecclésiastiques (C 1) fr. 1,095. 40 et pensions de retraite (C 5) fr. 1,847.—. On a réalisé dans l'ensemble fr. 11,300.70 d'économies sur les crédits, de sorte que le dépassement du crédit général n'a été que de fr. 15,129. 20.

#### VI. Instruction publique.

Les dépenses en plus affectent les chapitres suivants: Université fr. 4,277. 20, écoles moyennes fr. 21,253. 35, frais d'administration de la Direction et du synode scolaire fr. 6,060.75, et beaux-arts fr. 2,979.30. Les dépenses pour l'école primaire sont restées en-dessous des crédits de fr. 96,392.65 et pour les écoles normales de fr. 21,074. 86. Les rubriques dans lesquelles le crédit a été dépassé sont: synode scolaire fr. 6,495.95, traitements des employés de l'Université fr. 1,518.55, Jardin botanique fr. 10,044.04, indemnités pour lits gratuits dans les cliniques fr. 9,120. —, subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures fr. 2,359.95, subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires fr. 23,057. 10, inspecteurs fr. 234. —, caisse d'assurance des maîtres aux écoles moyennes, subside (C. 9) fr. 8,033. 45 et (D. 4) fr. 6,323. 15, contributions aux traitements des maîtres fr. 2,963.15, remplacement de maîtres astreints au service militaire fr. 6,625. —, subventions aux établissements d'enfants anormaux fr. 1,300. — et contribution au Musée historique fr. 3,000. —. Certaines rubriques accusent en revanche des économies, entre autres: matériel d'enseignement et établissements subsidiaires fr. 11,125.94, écoles complémentaires fr. 10,279. 95 et remplacement d'instituteurs malades fr. 33,965.50. L'Hopital vétérinaire accuse une plusvalue de recettes de fr. 9,895.45. La part de l'Etat aux finances de cours a de nouveau été inférieure à la somme budgetée, de sorte que les dépenses nettes pour les traitements des professeurs et privat-docents accusent une dépassement de fr. 6,758. 60. Le bénéfice net de la Librairie scolaire est resté au-dessous du budget de fr. 10,400.95.

Dans l'ensemble on a dépensé pour l'instruction publique fr. 82,980. 86 de moins que ne prévoyait le budget.

#### VII. Affaires communales.

Ce service a dépensé fr. 419.85 de moins que ne prévoyait le budget.

#### VIII. Assistance publique.

En comparaison de l'année dernière, les dépenses totales sont supérieures de fr. 330,899.65 et par rapport au budget de fr. 451,275.01. Les subventions pour l'assistance temporaire accusent par rapport à 1924 une diminution de fr. 63,142.56 et par rapport au budget une réduction de fr. 59,502.63, mais les subventions pour l'assistance permanente et les frais de l'assistance extérieure accusent une augmentation de fr. 368,355. 67. Ont en outre occasionné des dépassements de crédit, les frais de bureau de la Direction pour fr. 8,949.75, les inspecteurs d'arrondissement pour fr. 149.30, les maisons cantonales d'éduction d'Aarwangen et de Loveresse pour fr 3,908. 34 et les bourses d'apprentissage pour fr. 13,515.15. En faveur des mesures propres à combattre l'alcoolisme on a dépensé fr. 15,173. 05 de plus. On a versé à différents établissements une somme totale de fr. 93,078. — sur le fonds de secours pour les hôpitaux et établissements de charité.

#### IXª. Economie publique.

Les comptes des deux écoles techniques ont été grevés d'une façon imprévue des versements de l'Etat à la Caisse de retraite. Ceux-ci se montent à fr.18,027.75 pour l'école technique de Berthoud et à fr. 26,700.85 pour celle de Bienne. Sans ces charges, les dépenses des deux écoles seraient restées en-dessous des crédits et les dépenses totales de l'économie publique en-dessous du budget, bien qu'il y ait des dépassements aux rubriques: bourses et apprentissage pour fr. 24,428.25 et à la rubrique pensions de retraite des professeurs pour fr. 2,182.50 (il n'y avait rien de prévu pour cette dernière). Si les dites charges ne s'étaient pas produites, il y aurait eu une économie de fr. 24,251.49 sur le crédit fédéral, au lieu de la dépense en plus de fr. 20,447.11.

#### IXb. Affaires sanitaires.

Comparativement au budget on a dépensé ici fr. 109,678. 05 de moins. Y ont contribué surtout les subventions fédérales dont ont bénéficié les frais généraux et les vaccinations, le fait que pour les subventions aux hopitaux de district, le compte a été allégé de fr. 35,878. 80 par suite de la plus-value de la part aux amendes et les dépenses en moins de quatre hôpitaux cantonaux pour fr. 44,019. 95. Il y a eu des dépassements aux rubriques traitements des employés fr. 500.—, subvention à l'hôpital de l'Ile fr. 11,711. 60.

#### X. Travaux publics et chemins de fer.

Il y a eu dépassement de crédit à l'entretien des routes fr. 61,995.18, travaux de réfection et digues fr. 99,993. 70 et traitements des employés du bureau des concessions hydrauliques fr. 6,681.60. La dépense de fr. 993. — pour l'Exposition d'agriculture de Berne n'était pas prévue au budget. Le crédit de fr. 100,000. pour amortissement d'avances pour construction de routes a été employé non pas selon le budget, mais pour payer des subsides échus depuis longtemps. On a économisé fr. 62,051. 05 sur les traitements des cantonniers et fr. 15,861. 20 sur les traitements des employés de l'administration des arrondissements, le cadastre et les chemins de fer. Le produit des émoluments de concessions hydrauliques a augmenté de fr. 12,157. —. Le versement dans le fonds des dommages causés par les éléments a été augmenté en proportion. La taxe des automobiles a

produit une somme de fr. 1,997,323.—. Celle-ci a été affectée entièrement à la réfection des routes et on a dépensé en outre fr. 304,035. 35 qui devront être imputés sur le produit de la taxe de 1926. Les constructions dans les asiles d'aliénés ont coûté fr. 105,194. 60; le budget prévoyait une dépense de fr. 150,000.—. Les frais nets de la correction des eaux du Jura se sont montés à fr. 64,456. 09. Les dépenses totales dépassent la somme budgetée de fr. 73,288. 51, mais sont inférieures de fr. 33,994. 31 à celles de 1924.

#### XI. Emprunts.

Le service des emprunts a absorbé fr. 375,430.85 de plus qu'il n'était prévu, savoir fr. 280,328. 75 pour amortissement et intérêts et fr. 95,102. 10 pour frais des emprunts. Le service de l'intérêt de bons de caisse 6 % de 1921 a exigé fr. 335,350. — de moins qu'il n'était prévu par suite de leur conversion, pour fr. 845,000. en bons de 5½ %. En revanche on n'avait pas pu prévoir au budget le service de l'intérêt des huit millions de bons de caisse de 5½ % et de l'emprunt de 12 millions de francs de 5 %. Aux intérêts de cet emprunt, contracté pour la souscription des fonds, s'oppose un dividende de 6 %, porté au produit de la Caisse de l'Etat. Les provisions et frais de transport ont absorbé fr. 17,350. 45 de moins, les frais d'impression et de publication fr. 18,432.65 de plus en raison du renouvellement des feuilles de coupons des obligations de l'emprunt 3 % de 1895. Aucun crédit n'était prévu pour les frais de l'émission des bons de caisse de 1925 au montant de fr. 94,019.90.

#### XII. Finances.

La rubrique frais de bureau et de déplacement de la Direction des finances a été grevée d'une somme de fr. 4,239. 25 pour quote-part aux frais de bureau des conférences des directeurs des finances pendant les années 1923 et 1924. Sans cet article, les dépenses seraient inférieures à celles de 1924. Les frais de bureau, ainsi que les frais d'impression et de reliure du Contrôle des finances ont diminué de fr. 3,399. 40, mais dépassent néanmoins les crédits de fr. 4,977. 95. Les frais du compte de chèques postaux accusent une augmentation de fr. 1,018.85. Les frais nets des recettes de district ont été inférieurs de fr. 33,282.14 du budget. Les dépenses accusent une augmentation dans les quatre rubriques, au total de fr. 31,753.85, mais il y a eu un excédent de recettes à la rubrique provisions de fr. 65,035, 99. La subvention de l'Etat à la Caisse de prévoyance est de fr. 91,241. 05 moindre que le budget ne prévoyait; le crédit pour les frais d'administration de cette institution n'a pas été employé, attendu que la Caisse doit supporter elle-même depuis 1925 ses frais d'administration.

#### XIII. Agriculture.

Les frais d'administration de la Direction accusent des dépenses en plus à la rubrique traitements des employés, de fr. 389, 90, aux frais de bureau et de déplacement du vétérinaire cantonal de fr. 600. — et aux cours de fr. 2,138.50. La plupart des autres postes marquent en revanche des épargnes, de sorte qu'il y a en fin de compte une économie nette de fr. 27,494.42. Quant aux écoles d'agriculture, les dépenses sont restées plus ou moins inférieures aux crédits, excepté pour les écoles de Langenthal et d'Oeschberg. La première a dépassé

son crédit en raison d'achats de mobilier pour une somme de fr. 42,833.92, sans laquelle les frais eussent été de fr. 12,739.58 inférieurs au budget. On a fait dans la seconde des achats semblables pour une somme de fr. 17,968.90 et on a dépensé fr. 4,905.50 pour l'Exposition d'agriculture de Berne. Sans ces frais extraordinaires, la dépense nette fût demeurée de 1,623.65 francs au crédit. Le compte de la laiterie de l'école de fromagerie de la Rutti boucle par un déficit de fr.5,436.29, alors qu'on avait prévu un boni de fr. 2,000.—. Comparativement au crédit global, il a été dépensé pour l'agriculture en 1925 fr. 1,963.33 de moins et comparativement à 1924 fr. 203,988.98 de moins.

#### XIV. Economie forestière.

Il y a des dépassements de crédit pour les inspecteurs forestiers, soit fr. 603.18 pour les traitements, fr. 102.14 pour les frais de bureau et fr. 148.30 pour les loyers. Il a été réalisé sur le crédit total une économie de fr. 12,858.96 et les dépenses ont été de fr. 27,425.61 inférieures à celles de 1924.

#### XV. Forêts domaniales.

Les recettes dépassent le budget de fr. 236,704. — aux produits principaux et intermédiaires et de 2,123. 25 francs aux produits accessoires. Ont en particulier été dépassés les crédits: frais de façonnage, de fr. 58,984. —, frais des mises, de fr. 1,177. 80. Les charges accusent fr. 3,220. 49 de plus pour les impôts de l'Etat et 18,859. 98 francs de moins pour les impositions communales. La quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers accuse une augmentation de fr. 195. 89. Les frais d'administration sont néanmoins inférieurs au budget de fr. 180. 88. Le revenu net des forêts domaniales a augmenté par rapport à celui de 1924 de fr. 81,697. 17 et en regard du budget il accuse une plus-value de fr. 214,412. 31.

#### XVI. Domaines.

Le résultat meilleur de fr. 58,719.37 provient de ce que la vente des produits a donné fr. 47,137.45 de plus et que les frais d'exploitation et les charges ont exigé les premiers fr. 19,964.10 et les secondes fr. 31,617.82 de moins.

#### XVII. Caisse des domaines.

Les *intérêts des créances* dépassent le budget de fr. 371. 50 et les *intérêts des dettes* sont restés de 2,634. 60 francs. Il en est résulté en tout un boni de fr. 3,006. 10.

#### XVIII. Caisse hypothécaire.

Il a été versé fr. 100,000. — de plus au fonds de réserve et les amortissements des frais d'emprunts sont supérieurs de fr. 220,000. — aux supputations. Le produit brut est de fr. 93,877. 96 plus élevé qu'il n'était prévu. Les frais d'administration sont inférieurs au budget de fr. 36,112. 29. Le produit net de 1925 versé à la Caisse de l'Etat a été de fr. 129,990. 25 supérieur au budget et de fr. 7,103. 65 à celui de 1924.

#### XIX. Banque cantonale.

Le produit de l'exercice dépasse le budget, après déduction des pertes, fr. 757,870. 53, des amortissements, fr. 186,914. 32, et du versement au fonds de réserve

spécial pour créances, fr. 80,000.—, de fr. 683,753.58, somme sur laquelle fr. 350,000.— ont été versés au fonds de réserve ordinaire, le reste au fonds de réserve pour créances. Le produit net revenant à la Caisse de l'Etat est de fr. 2,400,000.—, équivalent du budget et au versement de 1924.

#### XX. Caisse de l'Etat.

Le produit des intérêts des obligations a donné fr. 61,942. 50 de moins qu'il n'était budgété, et celui des intérêts des actions fr. 391,853. 95 de plus. Cette dernière plus-value provient du dividende, pour 6 mois, des 12 millions d'actions souscrites aux F. M. B. Il y a eu fr. 6,055.06 de recettes diverses et fr. 110,663. de bénéfices sur cours réalisés en remboursant des valeurs. Les intérêts des capitaux de chemins de fer repris de la Banque cantonale ont grevé le compte de fr. 885,442.09. Les émoluments de dépôt et l'impôt fédéral sur les coupons accusent fr. 1,176. 10 et 19,155. 50 francs de plus qu'il n'était prévu. Les intérêts des créances ont donné fr. 431,393. 39 de plus. Les intérêts d'avances à des administrations spéciales, c'est-à-dire les intérêts bonifiés à la Banque cantonale pour ses avances, et à la Caisse hypothécaire pour son dépôt, ont exigé fr. 112,994. 96 de moins. On a bonifié en revanche pour d'autres dépôts fr. 307,640. 07 d'intérêts de plus. On a versé fr. 12,199,62 de plus pour escomptes pour paiements au comptant. Les intérêts de dettes ont été inférieurs au budget de fr. 178,713. 16. Le produit net de la Caisse de l'Etat dépasse les chiffres budgétaires de fr. 610,106.55.

#### XXI. Amendes et confiscations.

Le produit des amendes, ainsi que l'emploi du produit des amendes, qui se balancent, sont de 4,090.06 francs supérieurs au budget. La part des communes et celle de la Direction des affaires sanitaires ont de nouveau été de fr. 32,878.80 supérieures. Les recettes en indemnités et confiscations ont dépassé de fr. 4,220.—le budget.

#### XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Les patentes de chasse ont rapporté fr. 17,500. — de moins que ne prévoyait le budget et fr. 14,020. — de moins qu'en 1924. Les recettes nettes de la régale de la chasse sont de fr. 12,126. 68 inférieures au budget et de fr. 17,661. 15 inférieures à celles de 1924. Les recettes nettes de la pêche dépassent le budget de fr. 5,038. 88 et accusent comparativement à 1924 une augmentation de fr. 2,847. 33. La régale de mines a rapporté fr. 3,158. 99 de plus que les prévisions et fr. 2,174. 82 de plus qu'en 1924. Le compte, pour les trois régales prises ensemble, accuse une moins-value de fr. 3,928. 81 par rapport au budget et de fr. 12,639. — par rapport à 1924.

#### XXIII. Régie des sels.

Le produit net de la régie des sels a augmenté par rapport à celui de 1924 de fr. 107,414. 90 et il dépasse le budget de fr. 89,883. 80, la vente des sels ayant été de fr. 86,281. 05 supérieure au budget, les frais d'exploitation de fr. 2,855. 75 moindres, et les frais d'administration de fr. 747. — moindres. On a consommé 245,300 kg. de sel de cuisine de moins et 259,200 kg. de sel iodé de plus.

#### XXIV. Timbre.

Le timbre a produit en 1925 fr. 275,238.82 de plus que les prévisions et fr. 70,205.65 de plus qu'en 1924. La vente a produit fr. 273,433.35 de plus que ne prévoyait le budget, dont fr. 44,265.65 pour le timbre cantonal et comme part au produit du timbre fédéral et du timbre fédéral des coupons fr. 229,167,70. On a économisé fr. 1,805.47 sur les frais d'exploitation et d'administration. Le produit net du timbre cantonal est de fr. 777.85 supérieur à celui de 1924.

#### XXV. Emoluments.

Le compte présente une plus-value de recettes de fr. 173,234. 36 par rapport au budget et une moins-value de fr. 59,812. 19 par rapport à 1924. Les émoluments proportionnels accusent un déficit de 143,414. 59 francs par rapport au budget et de fr. 193,421. 82 par rapport à 1924. Les émoluments de la Commission des recours ont été inférieurs au budget de fr. 24,052. 43. Pour les autres émoluments (les émoluments de la Chambre des avocats sont compris dans ceux de la Cour suprême), toutes les rubriques marquent des plus-values de recettes, entre autres les émoluments fixes des secrétariats de préfecture par suite de la revision du tarif.

#### XXVI. Taxe des successions et donations.

Le produit de la taxe, comparé à 1924, est de fr. 419,647.66 supérieur et dépasse le budget de fr. 357,975.66.

#### XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le produit net de ce chapitre dépasse le budget de fr. 10,359. — mais est en diminution de fr. 1,599. 10 par rapport à l'année 1924.

## XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.

En fait d'émoluments de patentes d'auberge on a encaissé fr. 10,821. 89 de moins que le budget ne prévoyait. Les permis de vente ont donné en revanche fr. 8,432. 80 de plus. Le produit net dépasse de 1,269. 35 francs celui de 1924 et est inférieur de fr. 1,814. 74 aux prévisions.

#### XXIX. Part au monopole de l'alcool.

Comme part au produit, la Confédération a versé au canton 70 cts. par tête de la population résidente au lieu de 50 cts., d'où recette en plus pour la Caisse de l'Etat de fr. 135,103.90. Sur cette somme il a été imputé fr. 109,494.25 pour la lutte contre l'alcoolisme ainsi que fr. 25,608.60 pour couvrir les dépenses résultant de subventions accordées, ces mêmes années, sous forme d'avances sur la dîme de l'alcool. Les avances restant à amortir font une somme de fr. 73,498.68.

#### XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale.

Cette part a diminué de fr. 78, 709. 80, comparée à celle de 1924, et elle est restée de fr. 104,778. 10 audessous des prévisions.

#### XXXI. Taxe militaire.

Le rendement brut de la taxe militaire dépasse le budget de fr. 37,678. 90 et le produit de 1924 de fr. 29,890. 65. Les frais de taxation et de perception sont supérieurs au crédit total de fr. 12,678. 95; ils ont aug-

menté de fr. 12,392. 72 comparativement à 1924. Les frais de perception, d'impression et de poursuites sont notamment en augmentation de fr. 15,933. 70. Le produit net est de fr. 24,999. 95 supérieur à ce qu'il était budgété, et, en regard de celui de 1924, accuse une plus-value de fr. 17,497. 93.

XXXII. Impôts directs.

Le produit brut des impôts directs en comparaison du budget accuse une augmentation de fr. 3,314,554. 02 et de fr. 104,557.65 par rapport à 1924. On a versé dans la réserve pour impôts irrécouvrables fr. 500,000. — de plus qu'en 1924. Comparativement à 1924, les rubriques dont les recettes ont augmenté sont: impôt foncier, impôt des capitaux, impôt du revenu de Ire classe et impôt additionnel. Par contre, des rubriques accusent des recettes en moins, savoir: recouvrements complémentaires et impôt du revenu de IIe classe. En plus des radiations grevant l'administration courante, d'autres encore ont eu lieu par imputation sur la réserve pour impôts à éliminer, pour un montant de 3,521,993. 06 francs, de sorte qu'au total les radiations ont été de fr. 4,530,122. 26. Les frais de taxation et de perception dépassent le crédit de fr. 125,341.58. Les provisions de perception, les frais divers de perception et l'insspectorat de la commission des recours ont dépassé les crédits. Les dépenses des commissions de l'impôt du revenu sont en revanche demeurées inférieures aux prévisions, de même que celles de la Commission cantonale des recours (présidence et secrétariat). Quant aux frais de la statistique des impôts (fr. 25,241. 40), il n'y avait aucun crédit. Le produit net des impôts est au-dessous des prévisions de fr. 314,550. 41 et accuse une moins-value de fr. 718,287. 71 par rapport à l'année précédente. XXIII. Imprévu.

La Caisse de l'Etat a recueilli pour fr. 9,096. 28 de successions en déshérence. Les frais nets occasionnés par l'assistance-chômage se sont élevés à fr. 1,601,467. 84 dont fr. 1,501,467. 84 ont été portés au compte des avances, de sorte que l'administration courante a été grevée de fr. 100,000.—, crédit budgétaire. La susdite somme de fr. 1,601,467. 84 se décompose comme suit:

Frais d'administration de l'office can-		
tonal du travail	fr.	102,791.15
Secours aux sans-travail	,,	360,786.54
Subventions pour des constructions		
locatives	,,	18 <b>7</b> ,765. —
Subventions pour des réfections		<b>.</b>
d'hôtel	"	497. —
Subventions pour des installations		160,930. —
d'eau	"	100,930. —
d'hôpitaux et d'écoles		168,675. —
Subventions pour travaux propres à	"	100,070.
remédier au chômage	,,	620,023. 15
	fr.	1,601,467. 84

Les dépenses enregistrées sous divers sont notamment: subvention à la Chambre d'économie publique de l'Oberland fr. 4,000.—, honoraires à l'expert chargé d'élaborer le projet d'ordonnance sur l'assurance-maladie obligatoire fr. 1,000.— et intérêts du capital avancé par la Confédération pour venir en aide aux propriétaires de bétail dans la gêne fr. 5,240. 80. En fait d'allocations de loyer, il a été dépensé fr. 4,960.—.

## II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 87 à 107.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1925, de fr. <b>56,505,466</b> . <b>17</b> se décompose comme suit:	L'augmentation nette résulte de:
de 11. 30,303,400. 11 se decompose comme suit.	Augmentations:
Actif:         Forêts	Plus-value de ventes de forêts
Caisse de l'Etat , 163,657,972. 50	Diminutions:
Inventaire du mobilier , 9,173,750.83	Excédents de prix d'achat de do-
Total de l'actif fr. 429,108,485. 48	maines ,
Passif:	Augmentation nette, comme ci-dessus fr.
Caisse des domaines	Le fonds capital, qui était de fr. 72, commencement de l'année, atteignait à le une somme de fr. 72,511,663. 81, dont fr. d'actif et fr. 167,374,874. 34 de passif.  A. Forets domaniales.  L'estimation des forêts domaniales fr. 7,258. — par suite de rectifications fr. 90. — par suite de ventes. L'augmest ainsi de fr. 7,168. —, ce qui porte
Total du passif fr. 372,603,019. 31	mative à fin 1925 à fr. 25,651,965. —.
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 56,505,466.17	B. Domaines.
Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:  Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr.1,770,146,722.50  Avoir:  Diminutions de l'actif et augmen-	L'état de domaines présente les changer Achats, estimation fr. 8,000.—, Rectimation fr. 326,945.— fr. 334,940 déduire la valeur de l'estimation des imperentation de l'estimation nette fr. 33,890.—. Augmentation nette fr. Valeur au 31 décembre fr. 54,283,091.—. ont une estimation cadastrale de fr. 70 figurent donc dans les comptes pour référieure de 16 millions.
tations du passif	C. Caisse des domaines.
Augmentation nette de la fortune fr. 2,289,835.83	La dette nette de la Caisse des domai de fr. 21,148.— et elle monte à fin 1925 à f La diminution résulte d'achats de fr. 24,400 et de vortes de forête.

### I. Fonds capital.

Ce fonds accuse	9 1	es	CI	ıaı	ng	em	ien	ts ci-	-apres:
Augmentations				٠				fr.	
Diminutions	•	•	•	•				"	5,067,054.65
Augmentation nette								fr.	<b>329,371</b> . —

Relèvements de l'estimation de	11	,
forêts	"	7,258 7,074
Relèvement de l'estimation de domaines	,,	326,945. —
Total des augmentations	fr.	345,861. —
Diminutions:		
Excédents de prix d'achat de domaines	,,	16,490. —
Augmentation nette, comme ci-dessus	fr.	<b>329,371</b> . —

3,184. — 1,400. —

2,182,292. 81 au la fin de l'année 239,886,538. 15

a augmenté de et diminué de mentation nette e la valeur esti-

ements suivants: tifications d'esti-45.—, dont à meubles vendus fr. **301,055**. —. . Les domaines 0,283,091. — et une somme in-

aines a diminué fr. 5,229,732.19. domaines pour fr. 24,490. — et de ventes de forêts et de domaines pour fr. 45,638.

#### D. Caisse hypothécaire.

Le mouvement des capitaux	de la Caisse hypo-
thécaire se présente comme suit:	
Augmentations (doit)	fr. 426,329,109.57
Diminutions (avoir)	., 426,329,109.57

Les augmentations s'équilibrent avec les diminutions et le capital de dotation de l'Etat est resté le même. L'actif et le passif ont en revanche augmenté tous les deux de fr. 22,562,731. 15.

#### E. Banque cantonale.

Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 6,837,703,742.01. Le capital de dotation n'a pas changé. Le bilan au 31 décembre accuse comparativement à celui du 1er janvier une augmentation de fr. 9,950,614.71 tant à l'actif qu'au passif.

#### F. Emprunts.

La dette-emprunts du fonds capital, qui a diminué de fr. 1,641,500. — par suite de remboursements, a augmenté de fr. 1,364,979. 95 par suite de report de la dette-emprunts de la Caisse de l'Etat. Il y a donc une diminution nette de la dette de fr. 276,520. 05. On a remboursé en 1925 par fr. 3,019,000. — le solde des bons de caisse à 6 % émis en 1920 et par 7,845,000. — francs une partie des bons de caisse à 6 % émis en 1921. On a émis, d'autre part, fr. 8,000,000. — de bons de caisse à  $5\frac{1}{2}$  % et un emprunt de 12 millions à 5 %. Les emprunts du fonds capital s'élèvent, y compris ces opérations, à fr. 112,615,567. 20, ceux de la Caisse de l'Etat à fr. 123,814,932. 80, ce qui fait au total fr. 236,430,500. —, dont:

Emprunt 3 % de 1895	fr.	32,95 <b>7</b> ,000. —
» 3½ % de 1900	,,	17,054,000. —
» 3½ % de 1906	77	18,417,000. —
» 4 % de 1911	22	29,165,500. —
» 4½ % de 1914	,,	14,814,000. —
$4\frac{3}{4}$ % de 1915	,,	14,868,000. —
» 5 % de 1919	,,	25,000,000. —
» 6 % de 1920	,,	10,000,000. —
Bons de caisse à 6 % de 1921	,,	4,155,000. —
Emprunt 5½ % de 1921	"	25,000,000. —
» 4½ % de 1923	"	25,000,000. —
Bons de caisse $5\frac{1}{2}$ % de $1925$ .		8,000,000.
Emprunt 5 % de 1925	"	12,000,000.
Emprunt $\frac{3}{0}$ de $\frac{1323}{3}$	,,	12,000,000.
Ensemble	fr.	236.430.500. —

#### Ga. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer du fonds capital s'élevaient à la fin de l'année à fr. 89,779,845. 45. Ils ont augmenté de fr. 697,500. — par suite de la prise d'actions du chemin de fer Soleure-Berne. Ils ont diminué d'autre part de fr. 2,345,375. — par suite d'amortissements et par suite de remboursements de fr. 88,070. 50. L'Etat de Berne était engagé dans les chemins de fer, à fin 1925, pour une somme totale de fr. 106,170,069. 45, se décomposant comme suit:

#### Capitaux du fonds capital:

#### Actions:

Huttwil-Wolhusen					fr.	160,000. —
Hasle-Konolfingen-Thoune						2,151,500. —
Spiez-Erlenbach					,,	480,000. —
Berne-Neuchâtel (Directe)					,,	3,155,000. —
Berne-Muri-Worb					,,	358,560. —
A	r	ene	ort	er	fr.	6.305.060. —

	(	,
Report	fr.	6,305 <b>,</b> 060. —
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds.		350,000. —
Porrentruy-Bonfol-frontière	",	171,800. —
Chemin de fer de la vallée de la	,,	agreement about
Gürbe	,,	1,724,500. —
Fribourg-Morat-Anet	,,	64,500. —
Erlenbach-Zweisimmen	,,	2,18 <b>4</b> ,000. —
Saignelégier-Glovelier (nouvelle		
compagnie)	"	500,000. —
Chemin de fer de la vallee de la		404 220
Singine	"	484,320. —
Berne-Schwarzenbourg	"	1,230,000. — 980,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises	"	10,334,000. —
Soleure-Moutier	"	474,000. —
Langenthal-Jura	"	463,500. —
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	"	795,825. —
Berne-Zollikofen-Worblaufen	,,	293,000 <b>.</b> —
Zweisimmen-Lenk	,,	270,000. —
Chemin de fer de la vallée de la	.,	
Worblen	,,	880,000. —
Mâche-Montménil	,,	103,680. —
Huttwil-Eriswil	,,	195,000. —
Tramelan-Tavannes	,,	90,000. —
Soleure-Berne	,,	1,801,000. —
Tramelan-Les Breuleux-Le Noir-		000 000
mont	"	868,000. —
Bienne-Tæuffelen-Anet	"	828,400. —
Langenthal-Melchnau Soleure-Niederbipp	"	567,500. — 402,500. —
Steffisbourg-Thoune-Interlaken.	"	160,000. —
Stemsboarg-Indune-Intertaken	"	100,000.
Obligations		
Obligations:		
Frutigen-Brigue Ire hypothèque .	"	216,000. —
Frutigen-Brigue IIe hypothèque .	,,	12,553,000. —
Moutier-Longeau I <sup>re</sup> hypothèque.	,,	789,000 <b>.</b> —
Dudto d'Alestuilienties		
Prêts d'électrification :		
Chemin de fer des Alpes bernoises	,,	2,238,157.50
Spiez-Erlenbach	"	828,178.45
Erlenbach-Zweisimmen	"	1,148,845.50
Ligne de la vallée de la Gürbe .	,,	2,349,940 45
Berne-Schwarzenbourg	; ;	827,474.85
Papiers-valeurs repris de la		20,200,000,00
Banque cantonale	"	36,308,663. 70
Capitaux appartenant à la Caisse de		
l'Etat:		
Subventions:		
Herzogenbuchsee- fr.		
Wangen-Wiedlis-		
bach 4,615. —		
Haute-Argovie-See-		
land		
Lac de Brienz 37,500. —		4/5 050 05
Bienne-Montménil 80,000. —	; ;	145,058. 25
		6
Avances:		
Porrentruy-Bonfol . 166,000. —		
Chemin de fer de la		
vallée de la Singine 125,456. 44		
A reporter 201 456 44	fn	80 024 003 70

A reporter 291,456.44 fr. 89,924,903.70

	fr.		Cette diminution se décompose co	omme il suit:
Report	291, <b>4</b> 56. 44	fr. 89,924.903.70		
Berne-Neuchâtel		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Diminutions:	
Gléresse-Prêles	65,000. —		Amortissements:	
Chemin de fer des	55,555.		Porrentruy-Bonfol fr	e. 687,200. —
Alpes bernoises,			Chemin de fer de la vallée de la	. 007,200.
garantie d'intérêts	4,920,420.96	•	Singine ,,	322,880. —
Ramsei-Sumiswald-			Ramsei-Huttwil ,,	079 675
Huttwil	36,298. 15		Mâche-Montménil, subvention ,,	155,520. —
Soleure-Berne	130,000 <b>.</b> —		Mâche-Montménil, avance ,,	
Bienne-Tæuffelen-			Bienne-Tæuffelen-Anet ,,	
Anet	285,682.25		Etudes de projets ,,	5 <b>,</b> 000. —
Electrification des			Rombourgements.	
chemins de fer sub-	0.001.107.00		Remboursements:	
ventionnés	3,694,425.30		Prêts d'électrification ,	79,070. 50
Interlaken-Est, re-	1.		Papiers-valeurs repris de la Ban-	0.000
construction de la	27 500		que cantonale ,,	2 056 75
gare Saignelégier-Glovelier	37,500. —		Haute-Argovie-Seeland ,, Chemin de fer de la vallée de la	2,056. 75
	118,269.55		Singing	90.66
Porrentruy-Bonfol . Interlaken-Ouest,	25,350. —		Spiez-Erlenbach , ,	4.700
transformation de			Electrification des chemins de fer	-,
la gare	150,000. —		subventionnés ,,	238,480.90
Langenthal-Melchnau	44,723.60		Total des diminutions fr.	
Chemins de fer de	41,720.00			×,•00,0×1. 00
l'Oberland bernois	32,087.90		Prise d'actions:	
Huttwil-Eriswil	9,697.05			
Caisse de retraite et	3,9300		Berne-Zollikofen-Soleure fr	
de secours des che-			Bienne-Montménil ,	, 80,000. —
mins de fer subven-			4	
tionnés	5,32 <b>7</b> . 25	,, 10,846, <b>2</b> 38.45	Avances:	
	•		Bienne-Tæuffelen-Anet ,	, 13,603.90
Valouro				40,344.60
Valeurs:			Langenthal-Melchnau ,	,, 2,431.70
Chemins de fer de			Cassyma	
l'Oberland bernois	68,920. $-$		Secours:	
Chemin de fer des			Saignelégier-Glovelier ,	, 1,937.50
Alpes bernoises, ac-			Chemins de fer de l'Oberland bernois,	, 11,138, 40
tions privilégiées.			Chemins de fer des Alpes bernoises,	1 969 229 26
Spiez-Erlenbach	354,390. —		garantie d'intérêts	
Ligne de l'Emmental	790,000. —		Total des augmentations <u>fr</u>	2,157,294.36
Langenthal-Huttwil.	400,000. —		Diminution nette, comme ci-dessus fr	. 628,529.90
Tramelan-Tavannes.	50,000. —			
Saignelégier-La	000			
Chaux-de-Fonds . Berthoud-Thoune .	200. —		G <sup>b</sup> . Fonds d'amortissement de che	mins de Ier.
Chemin de fer élec-	3,250. —		Il a été versé fr.1,000,000.— à ce for	nds et il a été im-
trique Louèche-les			puté sur les capitaux de chemins de fer	
Bains	5,000. —		pour les amortissements.	
Chemin de fer de la	0,000.			
vallée de la Gürbe	261. —			
Steffisbourg-Thoune-				
Interlaken	2,825. —		II. Fonds d'administ	ration.
Chemin de fer de la	,			
Jungfrau, actions			Le fonds d'administration a subi l	es modifications
privilégiées	63,000. —	,, 5,3 <b>86,</b> 32 <b>7.</b> 30	suivantes:	
Etudes de projets		,, 12,600. —	Augmentations:	
Town of the control of	Total	fr. 106,170,069. 45	Caisse de l'Etat fr. 1	1,761,758,979. 62
	Iouai	11. 100,110,000. 40	Solde du compte de l'adminis-	-,,,0.0. 02
Au 1er janvier 1925, le			tration courante ,,	2,094,369. 47
chemins de fer s'éle		,, 106,798,599.35	Inventaire du mobilier ,,	896,947. 76
Ils ont donc diminué	de	fr. 628,529. 90	Total des augmentations fr. 1	,764,750,296. 85
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Total des diminutions  Total des diminutions  Augmentation nette	Diminutions:		
tration courante		fr.	1,760,901,337.67
Total des diminutions  Augmentation nette	tration courante	,,	1,836,708.50
Augmentation nette	ventaire du mobilier	,,	41,785. 85
Remboursements d'emprunts . fr. 773,500. — Rentrées sur avances pour constructions amorties	Total des diminutions	fr.	1,762,779,832.02
Remboursements d'emprunts . fr. 773,500. — Rentrées sur avances pour constructions amorties	ugmentation nette	fr.	1,970,464.83
Rentrées sur avances pour constructions amorties ,	augmentation nette provient de:		
tructions amorties , , , , , , , , , , , , , , ,		fr.	<b>77</b> 3,500. —
de l'administration courante mobilier	tructions amorties	,,	84,141.95
Mobilier         Total         fr.         1,970,464.83           Fortune passive nette au 1er jan.         "         17,976,662.47           Fortune passive nette au 31 déc.         fr.         16,006,197.64           La fortune passive nette au 31 décembre 1925           La fortune passive nette au 31 décembre 1925           Laisse de l'Etat, fonds d'administratration, excédent du passif .         fr.         4,807,221.22           Folde de compte de l'administration courante	de l'administration courante	,,	257,660.97
Tortune passive nette au 1erjan. , 17,976,662. 47 Fortune passive nette au 31 déc. fr. 16,006,197. 64  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  Fr. 4,807,221. 22  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  Fr. 4,807,221. 22  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  Fr. 4,807,221. 22  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  Fr. 4,807,221. 22  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  Fr. 4,807,221. 22  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  Fr. 4,807,221. 22  La fortune passive nette au 31 décembre 1925  Fr. 4,807,221. 22  La fortune passive nette au 31 décembre 1925		,,	855,161.91
Cortune passive nette au 31 déc.  La fortune passive nette au 31 décembre 1925 Cétablit comme suit: Caisse de l'Etat, fonds d'administration, excédent du passif . fr. 4,807,221.22 Colde de compte de l'administration courante		fr.	
La fortune passive nette au 31 décembre 1925 'établit comme suit: Taisse de l'Etat, fonds d'administration, excédent du passif . fr. 4,807,221. 22 Total du passif fr. 20,372,727. 25 Total du passif fr. 25,179,948. 47 Inventaire du mobilier , 9,173,750. 83 Tortune passive nette, comme ci-	•		
tetablit comme suit: laisse de l'Etat, fonds d'administration, excédent du passif . fr. 4,807,221.22 olde de compte de l'administration courante	ortune passive nette au 31 déc.	fr.	16,006,197.64
tration, excédent du passif . fr. 4,807,221.22 olde de compte de l'administra- tion courante	La fortune passive nette au établit comme suit:	31	décembre 1925
Total du passif         fr.         25,179,948. 47           inventaire du mobilier         ,         9,173,750. 83	uisse de l'Etat, fonds d'adminis-		
tion courante	tration, excédent du passif	fr.	4,807,221. 22
Inventaire du mobilier		,,	20,372,727. 25
Inventaire du mobilier	Total du passif	fr.	25,179,948, 47
		,;	
		fr.	16,006,197. 64
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.	H. Fonds de roulement de la	cais	sse de l'Etat.
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.  Le fonds de roulement de la Caisse de l'Etat accuse			

#### Augmentations:

Avances aux administrations,		
placements, emprunts et dépôts	fr.	320,015,072. 08
Recettes et compensations	77	479,382,084. 20
Nouveaux restes actifs	,,	483,289,053.08
Restes passifs payés	,,	479,072,770. 26
Augmentation totale	fr.	1,761,758,979. 62

#### Diminutions:

Augmentation nette		857,641. 95
Diminution totale	fr	1 760 901 337 67
Nouveaux restes passifs	"	479,223,975. 33
Restes actifs encaissés	"	479,382,084. 20
Dépenses et compensations		479,072,770. 26
et dépôts	fr.	
Avances, placements, emprunts		

qui provient de remboursements d'emprunts pour fr. 773,500. — et de recettes sur avances pour constructions amorties au montant de fr. 84,141. 95. L'excédent passif du fonds d'administration, qui était de 5,664,863.17 francs au 1er janvier, était de fr. 4,807,221. 22 au 31 décembre. Cette dernière somme résulte du passif et de l'actif suivants:

Avances: Actif:		
Administrations spéciales	fr.	58,091,414.09
Administration courante	,,	20,372,727.25
Oeuvres d'utilité publique	,,	2,660,414.40
Placements	,,	61,507,847.20
Caisses, soldes actifs	,,	1,559,266.50
Restes actifs, mandats de percep-		
tion non encaissés	"	35,660,487. 14
Paiements au compte de 1926 .	,,	196,039. 92
${f Total}$	fr.	180,048,196.50
Dépôts: Passif:		
Administrations spéciales	fr.	56,856,802.37
Oeuvres d'utilité publique	,,	1,824,295.36
Consignations	,,	1,141,239. 26
Emprunts	"	123,814,932.80
Caisses, soldes passifs	,,	115,845. 97
Recettes au compte de 1926	"	3 <b>7</b> 9,100. 55
Restes passifs, mandats de paie-		
ment non réglés	, ,,	723,201.41
Total	fr.	184,855,417. 72
Excédent passif, comme ci-dessus	fr.	4,807,221.72

#### A. Administrations spéciales.

Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts aux administrations ont atteint fr. 256,079,413.01, les remboursements d'avances et les nouveaux dépôts des administrations se sont élevés à fr. 262,362,065.71. La majeure partie de ces sommes concerne le mouvement en compte courant avec le deux établissements financiers de l'Etat, savoir:

#### Banque cantonale:

,		
Paiements à la Banque	fr.	111,851,260.04
Versements de la Banque		109.894.748.60

#### Caisse hypothécaire:

Versements de l'établissement	fr.	24,308.116, 29
Remboursements à l'établissement	,,	24,714,625.17

#### Compte de chèques postaux:

Versements						fr.	29,384,035.07
Prélèvements	•		•			"	29,949,437. 24

Les avances et les dépôts ont augmenté, les premières de fr. 10,347,271. 32, les seconds de fr. 16,629,924. 02. Au 31 décembre, les avances de la Caisse de l'Etat aux administrations spéciales comportaient fr. 58,091,414. 09, les dépôts fr. 56,856,802. 37.

L'augmentation des dépôts provient essentiellement de la perception de l'impôt de guerre (IIe période). Le compte y relatif accuse à la fin de l'année un solde de fr. 12,884,490.19, représentant l'impôt dû alors. Les créances d'impôt de guerre sur les sociétés anonymes figurent, d'autre part, dans les avances pour une somme de fr. 4,033,600.54. L'augmentation des dépôts s'explique aussi par le fait que les F. M. B. ont laissé provisoirement à la Caisse de l'Etat la moitié du capital-actions de 12 millions souscrit par ce dernier. Cette circonstance a accru la capacité de paiement à la dite caisse, de sorte que l'avance sur la Banque cantonale était inférieure à la fin de l'année de fr. 1,956,511.44 à ce qu'elle était au commencement, bien qu'elle ait été mise à contri-

bution pour le remboursement de fr. 3,019,000. — de

bons de la caisse de l'Etatà 6 %. Le hypothécaire a diminué de fr. 406,508 l'année dernière. La réserve pour impôt nué de fr. 1,021,987. 46. On y a fait fr. 2,500,000.— et on a prélevé fr. des éliminations. Parmi les avans augmentation: l'avance au commisse	8.88 s à él un 3,521 ces ariat	par rapport à liminer a dimiversement de 1,993.06 pour accusent une cantonal des	Report Subvention fédérale en faveur de l'école primaire, subvention de 1925	fr.	1,343,554. 80 404,636. 40 75,987. 45 2,540. 35 19,639. 20
guerres de fr. 95,793. 95, les avanc des routes de fr. 304,035. 03, les co Montagne de Diesse et pour l'école te de fr. 461,803. 25, l'avance à la Compa (garantie des intérêts) de fr. 1,868. pour construction de maisons locatives et l'avance pour assistance-chômage de L'article frais de l'emprunt de 1925	onstr chnie gnie ,338. de f	que de Bienne du Lætschberg 26, les prêts fr. 599,706. — 1,733,371. 14.	Assistance publique:  Maisons d'éducation, compte courant	;; ;;	8,582. 10 12,091. 60 300. —
est nouveau. Accusent une diminu pour l'extension du service des alién- l'électrification des chemins de fer bern et la commune de Berne fr. 100,000 ci-dessous le détail des avances et	ition. <i>és</i> fr ois f —. I	, les avances c. 159,029. 35, fr. 238,480. 90 Nous donnons	Ecoles techniques, compte courant Ecoles professionnelles et indus- trielles, avances	,,	200. — 31,630. — 33,630. —
Avances (Doit): Administration générale:	ues	depois.	avances	"	12,500. —
Chancellerie d'Etat, compte courant	fr.	3,720. 70	land, participation	"	67,525. — 70,000. —
émolument	;;	59,850. — 200. —	en verre	,,	4,251. 50 2,500. —
Administration judiciaire: Greffiers, timbres-émolument Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émolument	,,	20,700. — 19,700. —	avance	,,	3,667. —
Justice: Contestations en matière de responsabilité civile		2,058. 05	naux, comptes courants Extension du service des aliénés, avance	,,	224,363.77 2,348,403.06
Répertoires des notaires, provision <i>Police</i> :	"	2,695. 95	Avance de timbres-émolument à la Direction des affaires sanitaires  Travaux publics:	,,	431.70
Pénitenciers, compte courant Affaires litigieuses, frais Bureau des patentes, timbres Commission de patronage, avance Contrôle des spectacles cinémato-	;; ;; ;;	93,091. 99 778. 35 2,927. 40 2,492. 43 3,000. —	Assurance ouvrière contre les accidents, primes	"	17,079.08 109,805.06
graphiques, timbres	,,		mobilier	"	88,959.70 1,144,346.98
avance de caisse	,,	30,000. — 268,034. 80	Réunion parcellaire à Chevenez. Asile d'aliénés de Bellelay, nou- velle porcherie	;;	14,874.40 21,473.25
Administration de l'arsenal, avance au fonds de roulement Assurance contre les accidents,	"	12,291. 05	Bienne, école technique, agrandis- sement	,,	701,928. 20
primes	,,	11,914.45	l'Etat, constructions Porrentruy, Hôtel des Halles, transformations	,,	102,525.50 1,297.80
Etablissements d'instruction, comptes courants	,,	19,688.98	Waldau, asile d'aliénés, cuisine . Courtemelon, école d'agriculture, construction	"	5,899.80 10,907.85
rant Librairie de l'Etat, compte courant Atlas scolaire suisse	"	20,298. 95 463,842. 45 30,000. —	Berne, Maternité, agrandissement  Chemins de fer:	"	13,228. 90
Construction de maisons d'école, avances	,,	276,269. 25	Subventions	,,	107,558. 25 12,600. —
A reporter	fr.	1,343,554.80	A reporter	fr.	7,018,918.70

Report Avances à 13 compagnies	fr.	7,018,918. 70 2,081,392. 19	Report Agriculture:	fr.	50,816,720.74
Interlaken, transformation de la gare	"	187,500. —	Etablissements agricoles, compte courant	,,	62,980.97
Services d'automobiles, subven-		3	Améliorations foncières, subven-		
tions	"	71,465. — 19,191. 90	tions	,,	2,139,145. 05 527,380. —
Finances:			Livraison de fourrages aux com-	"	
Intérêts d'emprunts	,,	538,353. 65	munes dans la gêne, prêt Forêts:	,,	171,443.45
Avances pour dépenses Avances pour affaires litigieuses	,,	14,990. — 128. 80	Forêts domaniales, compte courant		2,410,144.54
Chemin de fer des Alpes bernoises,	"	120.00	Nouveau compte d'exploitation	,,	
avance au compte de la garantie d'intérêts		4,920,420.96	(1926)	,,	319,386. 79 657. 10
Régie du sel, fonds de roulement	75 77	400,000. —	Assurance contre les accidents,	,,	
Avances pour timbres-émolument	,,	25,849. 10	primes	,,	30,844. 20
Banque nationale suisse, part du produit de 1925	,,	539,515. 20	Provision d'enveloppes affranchies	"	38,1 <b>7</b> 4. 46 600. 50
Monopole de l'alcool, part du pro-			Affaires communales:		
duit de 1925	"	472,861.90	Règlements-type pour les com-		
boursée de l'emprunt des che-			munes	"	1,896.30
mins de fer de l'Etat 1906 et		535 <b>.</b> —		,,,	5 <b>,</b> 355. —
pour coupons bloqués Succession Otz, New-York	"	3,53 <b>7.</b> —	Intendance de l'impôt de guerre: Frais et escomptes		1,566,684.99
Commune de Berne, prêt pour la	11	-,	Total des avances	fr	
lutte contre la pénurie des loge- ments		4,480,000	Total des avances	11.	30,031,414.03
Impôt fédéral sur les coupons .	"	7,321.60			
Mesures contre l'alcoolisme	,,	73,948.68	Police:  Dépôts (Avoir):		
Commune de Bienne, avance pour l'arsenal de Boujean	,,	350,000. —	Pénitenciers, comptes courants .	fr.	1,671,627. 90
Domaine de la Montagne de Diesse,	77	,	Part d'amendes	"	204,574. 24
améliorations	"	217,695.95	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées.		1,500. —
Domaine de Hofwil, drainage Compte pour le paiement de cou-	"	39,560.07	Affaires militaires:	"	1,000.
pons à Paris	,,	7,669.05	Réserve pour aménagement de ma-		
Domaine de la maison d'éducation de Kehrsatz, améliorations fon-			gasins et d'ateliers	,,	160,089.05
cières dans le marais de Belp.	,,	80,692.05	Instruction publique:		
Intérêts de titres	,,	2,000,760. —	Oeuvres de Jérémias Gotthelf .	,,	
Musée historique de Berne, extension, subvention		221,600. —	Diverses communes	,,	100,636. 40
Electrification des lignes subven-	"	221,000.	instituteurs	,,	1,507. 15
tionnées	,,	3,694,425.30	Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construc-		
Prêts pour des constructions Forces motrices bernoises, exper-	"	6,481,547.75	tion d'orgues	,,	9,000. —
tise	,,	1,995. —	Instituts de minéralogie et de zoo- logie, acquisitions, réserve		
Administration fédérale des con- tributions, part au produit du			Dons à des fins académiques, à	"	4,164.55
timbre fédéral en 1925	,,	1,400,000. —	la libre disposition de la direc-		4045 ==
Caisse de secours de l'Oberland,		425,000	tion de l'instruction publique Ecoles complémentaires agricoles	"	1,045. 75 4,088. —
subvention	"	125,000. — 1,350. —	Institut de pharmacie, don de	,,	
Assistance des chômeurs et travaux		,	M. Wander	"	9,096.15
de chômage	"	11,280,077. 95	réserve	"	4,000. —
Impôt de guerre de sociétés ano- nymes, sociétés coopératives, etc.	,,	4,033,600.54	Assistance publique:		
Finances de l'Etat, enquête	,,	1,728. 20	Maisons d'éducation, comptes cou-		
Musée historique de Berne, avance à la Caisse de retraite		20,000. —	rants	,,	2,251. 74
Propriété Schönberg 11, à Berne	"	3,089. 20	l'étranger	,,	949. 12
A reporter		50,816,720.74	A reporter		2,178,485. 05
2			•		. ,

	fr.	2,178,485. 05	B. Valeurs.
Economie publique:			Le portefeuille des valeurs accuse les modifications
Ecoles techniques, comptes courants		2,772. 30	suivantes:
Exposition de Berthoud, rembour-	• •	2,772.00	Augmentations:
sement de la subvention	"	6,400. —	24,000 actions à fr. 500 des Forces
Travaux publics:			motrices bernoises fr. 12,000,000.
Cautionnements	"	16,935. 60	Parts de la station radiotélépho-
Maison de discipline de Trachsel- wald-Montagne de Diesse, re-			nique de Berne , 25,000. —
construction de la grange	,,	13,185. 50	Reprise de valeurs en paiement
Plans cadastraux, assurance contre		7,000	d'impôts
l'incendie	"	<b>7</b> ,000. —	Total fr. 12,051,619.05
transformation de la grange .	,,	2,680. —	
Finances:			Diminutions:
Emprunts del'Etat, amortissement	"	911,373. 75	Remboursements par suite de tirage
Emprunts de l'Etat, intérêts	,,	1,858,186. 85	au sort fr. 326,900.—
Régie des sels, compte courant . Vente de mobilier	,,	340,870. 42 6,350. —	A déduire: Gains sur
Magasin des sels de Berne	"	7,841. 25	cours et radiations ,, 111,663.— ,, 215,237.—
Réserve pour l'amortissement des			Augmentation nette fr. 11,836,382.05
avances au chemin de fer des Alpes bernoises		94,865. —	Etat des valeurs au 1 <sup>er</sup> janvier ,, 49,671,565.15
Banque cantonale, compte spécial	"	937,799. 60	Etat au 31 décembre fr. 61,507,847. 20
Banque cantonale, compte courant	,,	<b>7,791,100.4</b> 3	savoir:
Caisse hypothécaire, dépôt Confédération, prêts pour des cons-	"	4,768,144.	Obligations Intérêt Valeur nominale Estimation
tructions	,,	3,063,031. 25	% fr. % fr.
Diverses communes, prêts pour des			Rente fédérale, 1900 4 30,000 98 29,400. — Chemins de fer fédé-
constructions	"	1,791,347. 50 426. 65	raux, 1900 3½ 20,000 90 18,000. —
Fonds d'assurance contre la vieil-	"	420, 05	Chemins de fer fédé-
lesse et l'invalidité	,,	600,000. —	raux, $1902$ $3\frac{1}{2}$ 537,000 95,60 513,520. —
Service des automobiles, compte		100 057 50	Canton de Berne,
courant	"	498,857.50	1895 3 3,456,500 53,63 1,854,007. — Canton de Berne,
commune municipale de Berne .	,,	1,900,000. —	1897 (Caisse hypo-
Bureau de chèques postaux de		100 151 10	thécaire) 3 5,651,500 47,20 2,667,668. —
Berne, Compte-courant Forces motrices bernoises, dépôt	"	499,171.16 6,000,000.—	Canton de Berne,
Commissariat des guerres, dépôt	"	72,000.	1899 3½ 317,500 62,00 196,850. —
Réserve sur la part à l'impôt de			Canton de Berne, 1900 3½ 1,342,000 54,40 730,048. —
guerre (IIe période) pour constructions	,,	1,200,000. —	Canton de Berne,
Agriculture:	"	-,===,===	1905 (Caisse hypo-
Ecoles agricoles, comptes courants	,,	30,854.48	thécaire) 3½ 1,635,500 51,50 842,317. 50
Restitutions de primes	,,	20,793. 20	Canton de Berne, 1906 3½ 1,483,500 59,40 881,263. —
Vente de terrains et de forêts . Confédération, prêts pour des	"	1,663.94	Canton de Fribourg,
achats de fourrages	,,	171,560.50	1892 3 156,500 72,70 113,796.85
Forêts:		,	Commune de Cernier
Forêts domaniales, compte courant	,,	3,960,939.67	1894 33/4 41,000 87,58 35,913. — Chemins de fer de
Nouveau compte d'exploitation		540.444.40	l'Oberland bernois
(1926)	"	543,111. 10 9,174. 60	$1895 \dots 3\frac{1}{2}$ $73,000$ $84$ $61,320.$ $-$
Intendance du timbre:	"	5,174.00	Société du créma-
Timbres-fisc et timbres-émolument	"	3,098.70	toire de Berne . 4 9,000 90 8,100. —
Intendance de l'impôt de guerre:	,,	,	Caisse hypothécaire div. 8,000 100 8,000. — Fabrique des Lon-
Impôt de guerre, produit	,,	13,359,800.33	gines 5 50,000 100 50,000. —
Intendance de l'impôt:		1 100 000 01	Chemin de fer Spiez-
Réserve pour impôts à éliminer.	,,	4,186,982. 04	Erlenbach 4 41,000 85 34,850. —
Total	ır.	56,856,802.37	A reporter 8,045,053. 35

Report fr. 8,045,053.35

		1	, ,
Actions Chamin do for don	Valeur nominale	Par titre fr.	Estimation fr.
Chemin de fer des Alpes bernoises .	4,713,000	387.06	
Chemin de fer Spiez- Erlenbach Chemins de fer de	369,500	432.39	319,540. —
l'Oberland bernois, ord	7,600	200. —	7,600. —
l'Oberland bernois, privilégiées Chemin de fer de	20,600		(pro memoria)
l'Emmental, actions privilégiées. Chemin de fer de	390,000	500. —	390,000. —
l'Emmental, sub- vention Chemin de fer Lan-	400,000	500. —	400,000. —
genthal-Huttwil. Chemin de fer Trame-	400,000	500. —	400,000. —
lan-Tavannes Chemin de fer Saigne-	150,000	66.66	50,000. —
légier-La Chaux- de-Fonds Chemin de fer Ber-	2,000	20. —	200. —
thoud-Thoune Forces motrices ber-	5,000	325 <b>.</b> —	3,250. —
	45,355,000	500.60	45,410,200. —
suisse	3,555,500	495. —	1,742,195. —
trique Louèche-les- Bains	5,000 500,000	250. — 500. —	5,000. — 500,000. —
Rhin	428,000	1,093.45	468,000. —
Vallée de la Gürbe Chemin de fer Stef-	500	261. —	261. —
fisbourg-Thoune- Interlaken Société suisse de	3,000	470.83	2,825. —
transport par remorqueurs Valeurs diverses Chemin de fer de la	10,000		10,000. — 1 <b>7,241.</b> 55
Jungfrau, actions privilégiées Station radiotélé-	63,000	200. —	63,000. —
phonique de Berne, parts	25,000		25,000.—
nique fine, S. A., Nyon S. A. Palace Thuner- hof et Bellevue, à	2,090		(pro memoria)
Thoune	17,000	Total	(pro memoria) 61,507,847.20

Pour une partie de ces papiers, la valeur portée dans les comptes est notablement inférieure au cours du jour.

#### C. Administration courante.

La dette de cette administration a augmenté de fr. 1,836,708. 50 par suite du déficit de l'année 1925, mais a diminué de fr. 2,094,369. 47 par amortissement au moyen de la part du canton à l'impôt fédéral de guerre. Elle a donc subi une diminution nette de fr. 257,660. 97 et atteint à la fin de l'année 20,372,727. 25 francs.

#### D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.

Les nouvelles avances et nouveaux remboursements de dépôts ont été de fr. 6,985,049. 45, les nouveaux dépôts et remboursements d'avances de fr. 5,997,922. 38. La diminution nette des avances est de fr. 109,439. 30; l'augmentation nette des dépôts est de fr. 877,687. 77. Les modifications nettes se présentent entre autres comme suit: Les avances cadastrales ont augmenté de fr. 38,349.10 et les avances pour reboisements de fr. 14,112. 05, tandis que les avances diverses ont diminué de fr. 161,900. 45. Le dépôt de l'Etablissement d'assurance immobilière a augmenté de fr. 860,174. 28.

#### E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Aux dépôts existant au commencement de l'année, de fr. 1,263,882. 20, sont venus s'ajouter de nouveaux dépôts pour fr. 31,454,123. 25, et les remboursements ont été de fr. 31,576,766. 19. A la fin de l'année, les dépôts accusaient une somme de fr. 1,141,239. 26. La Caisse hypothécaire a déposé pour des prêts fr. 20,642,913. 95, somme qui a été payée aux emprunteurs par les recettes de district.

#### F. Emprunts et Fa. Emprunts temporaires.

L'emprunt de 12 millions voté par le peuple le 26 avril 1925 en faveur des F. M. B. a augmenté d'autant la dette-emprunts du fonds de roulement. Elle n'a toutefois subi que fr. 10,503,020. 05 d'augmentation nette, par suite d'un remboursement de fr. 132,000. — et par suite de fr. 1,364,979. 95 de reports à la dette-emprunts du Fonds capital. La dette-emprunts était à la fin de l'année de fr. 111,659,932. 80. On a remboursé le solde (fr. 3,019,000. —) des bons de caisse de 6 % émis en 1920 et un montant de fr. 7,845,000. — des bons de caisse 6 % de 1921. On a émis pour 8,000,000. — francs de nouveaux bons de caisse à 5½ %, payables en 1929. La dette de la Caisse de l'Etat en bons de caisse au 31 décembre 1925 est de fr. 12,155,000. —.

#### G. Caisses.

Les encaissements des recettes de district comportent fr. 85,692,341.68 et les dépenses fr. 85,383,027.74. Il y a augmentation des uns et des autres de 10 millions environ, ce qui provient notamment de la perception de l'impôt de guerre, IIe période. A cela s'ajoutent les recettes et dépenses par compensation, de fr. 393,689,742.52, de sorte que le mouvement total de caisse se chiffre aux recettes par fr. 479,382,084.20 et aux dépenses par fr. 479,072,770.26.

#### H. Restes.

#### a. Restes actifs.

Les mandats de perception établis pendant l'année pour les administrations se décomposent comme suit:

Page			Pag	e	
A. Forêts 89	fr.	8,594. —	A. Forêts 88	fr	. 15,762. —
B. Domaines 89	,,	99,398. —	B. Domaines 88	,,	100 150
C. Caisse des domaines 89	,,	160,637. 20	C. Caisse des domaines 88		101 705 90
F. Emprunts	,,	1,364,979.95	F. Emprunts 94		1 0/1 500
$G^a$ . $Capitaux$ de chemins de		,	$G^a$ . Capitaux de chemins de	,,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
fer 99	,,	2,433,445.50	fer' 98	,,	706,500. —
$G^b$ . Fonds d'amortissement des		,	Gb. Fonds d'amortissement	,,	,
chemins de fer 99	• • •	1,000,000. —	des chemins de fer 98	,,	2,450,425.45
H. Caisse de l'Etat 105		323,222,507. 88	H. Caisse de l'Etat (A-F a) 104		320,015,072. 08
J. Solde de compte de l'admi-		,	J. Solde de compte de l'admi-	7.7	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
nistration courante 107	,,	1,836,708.50	nistration courante 106	,,	2,094,369.47
K. Inventaire du mobilier . 107	,,	41,785. 85	K. Inventaire du mobilier . 106		000 0/7 70
L. Profits et pertes 9	,,	153,120,996. 20	L. Profits et pertes 8	1.1	4FA 004 4 CA 07
Total	fr	483,289,053.08	TT . ( . )	c	450 000 0FF 00
Total	11.	400,200,000.00	Total	Ir.	. 479,223,975. 33
Tovai	11.	400,200,000.00		_	<del></del>
La liquidation des restes actifs se p			La liquidation se présente co	mme	<del></del>
La liquidation des restes actifs se p			La liquidation se présente co Restes passifs (mandats de paiement	mme	suit:
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception	rése	ente comme suit:	La liquidation se présente con Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier	mme fr.	<del></del>
La liquidation des restes actifs se p Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1 <sup>er</sup> janvier	rése		La liquidation se présente co Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier Nouveaux mandats de paiement en	mme fr.	suit: 515,412. 11
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier  Nouveaux mandats de perception,	rése fr.	ente comme suit: 31,642,121. 73	La liquidation se présente co Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier Nouveaux mandats de paiement en 1925	fr.	suit: 515,412. 11 479,223,975. 33
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier .  Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus	rése fr.	ente comme suit: 31,642,121. 73 483,289,053. 08	La liquidation se présente co Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier Nouveaux mandats de paiement en	fr.	suit: 515,412. 11 479,223,975. 33 196,039. 92
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier  Nouveaux mandats de perception,	rése fr.	ente comme suit: 31,642,121. 73	La liquidation se présente co Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier Nouveaux mandats de paiement en 1925	fr.	suit: 515,412. 11 479,223,975. 33
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier .  Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus	fr.	ente comme suit: 31,642,121. 73 483,289,053. 08	La liquidation se présente co Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier Nouveaux mandats de paiement en 1925	fr.	suit: 515,412. 11 479,223,975. 33 196,039. 92
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier .  Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus  Recettes en 1925 pour 1926	fr.	ente comme suit: 31,642,121. 73 483,289,053. 08 379,100. 55	La liquidation se présente con Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier Nouveaux mandats de paiement en 1925	fr.	suit: 515,412. 11 479,223,975. 33 196,039. 92 479,935,427. 36
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier .  Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus  Recettes en 1925 pour 1926  Total	fr. ,, ,, fr.	ente comme suit:  31,642,121. 73  483,289,053. 08  379,100. 55  515,310,275. 36	La liquidation se présente co.  Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier  Nouveaux mandats de paiement en 1925	fr.	suit: 515,412. 11 479,223,975. 33 196,039. 92 479,935,427. 36
La liquidation des restes actifs se p  Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier .  Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus  Recettes en 1925 pour 1926	fr.  ''  fr.  fr.	ente comme suit:  31,642,121. 73  483,289,053. 08  379,100. 55  515,310,275. 36	La liquidation se présente con Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1er janvier Nouveaux mandats de paiement en 1925	fr. ,, <u>''</u> <u>fr.</u>	suit: 515,412. 11 479,223,975. 33 196,039. 92 479,935,427. 36

35,660,487.14

Les restes actifs sont de fr. 4,018,365.41 plus élevés à la fin qu'au commencement de l'année, ce qui provient surtout de l'impôt de guerre, IIe période. Il y avait à la fin de l'année fr. 26,777,497.27 d'impôts en retard, soit fr. 1,882,558.21 de moins qu'à la fin de 1924.

Total comme ci-dessus fr. 515,310,275. 36

Restes actifs (mandats de perception

non réglés) au 31 décembre...

Page

#### b. Restes passifs.

Les administrations ont émis en 1924 des mandats de paiement pour les sommes suivantes:

#### J. Solde de compte de l'administration courante.

Total comme ci-dessus

non payés) au 31 décembre. .

723,201.41

fr. 479,935,427. 36

Par suite du déficit de l'exercice, le solde de compte de l'administration courante a augmenté de 1,836,708. 50 francs; il a en revanche diminué de fr. 2,094,369. 47 du fait d'amortissement. Le solde accuse à fin 1925 fr. 20,372,727. 25 (voir aussi chapitre H. C. ci-dessus).

#### K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'administration générale a augmenté de fr. 794,599.36, celui des établissements de l'Etat de fr. 60,562.55. Valeur à fin 1925: fr. 9,173,750.83.

## III. Bilan.

Le bilan contient une récapituéléments de la fortune et du comp Il établit la concordance de ces co	te de la fortune nette.	Report Augmentation de la fortune nette Total comme ci-dessus	fr. 1,767,846,886. 67 ,, 153,120,996. 20 fr. 1,920,967,882. 87
a. Balance des opé Doit :	rations.		0
Augmentations des éléments de la fortune	fr 4 770 4/6 799 50	b. Balance de so	ortie.
Diminutions de la fortune nette	,, 150,821,160. 37	Doit: Total de l'actif	fr. <b>429,108,485.48</b>
Total	fr. 1,920,967,882. 87	Avoir:	
Avoir : Diminutions des éléments de la		Total du passif	fr. 372,603,019.31
fortune	fr. 1,767,846,886.67	T	,, 56,505,466. 17
A reporter	fr. 1,767,846,886.67	Total comme ci-dessus	fr. 429,108,485.48

## IV. Fonds spéciaux.

Pages 109 à 145.

comportent fr. 11,226,59	8. 94 les suivants:
les dépenses , $5,828,18$	1. 68  Pangua agrico ale pégenya apégiale fr
Excédent des recettes = augmentation	Banque cantonale, réserve spéciale . fr.
de la fortune fr. 5,398,41	7. 26 Institution Victoria
Fortune nette au 1er janvier , 58,382,71	O EO Legs Lory ,,
·	1 oras Berts (joras principal) ,,
Fortune nette au 31 décembre fr. 63,781,13	
•	phylloxéra ,,
savoir:	Caisse d'assurance des instituteurs,
Actif fr. 66,660,17	4. 10 IIe section ,
Passif	7.25 Fonas Traecaset
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,781,13	Fonds des ecoles
Tortune news, comme of dessus	Tomas ac la divisioneque rappaner . ,,
Dans le passif il y a fr. 2,348,403. 06 pour l'au	Fonds Guthnick
en faveur de l'extension du service des aliénés, que	
diminué en 1925 de fr. 159,029. 35. Deux nouv	
fonds figurent dans les comptes: le fonds de ré	
The state of the s	

Les recettes de tous les fonds spéciaux

du fonds Lenz et la caisse de retraite de l'Hôpital de l'Ile.

14,918. 71 6,919. 10 " ,, 5,666. 70 contre le1,639. 16 stituteurs, 1,803. 90 622. **7**5 590.05 366.50 ppaner. 38. 50 gie vieille-

Les fonds spéciaux dont la fortune a diminué sont

578,463.88

18.35

Il y a eu des augmentations de fortune pour plusieurs fonds, les principales étant:

Caisse de prévoyance du personnel de			Banque cantonale, fonds de réserve		
l'Etat:			ordinaire	fr.	350,000. —
Caisse d'invalidité			$H\^{o}pital\ de\ l'Ile.\ .\ .\ .\ .\ .\ .$	"	141,586. 92
Caisse des dépôts d'épargne	,,	90,956. 80	Caisse de retraite des maîtresses de		
Caisse d'assurance des instituteurs ber-			couture		<b>74</b> ,6 <b>7</b> 0. 60
nois, IIIe section	,,	1,209,152. 35	Fonds cantonal de solidarité	,,	<b>48,813.</b> 30
Caisse des maîtres aux écoles moyennes	,,	<b>75</b> 3, <b>584</b> . 90	Fonds de secours en cas de dommages		
Caisse des épizooties			causés par les éléments	"	43,524. 50
Caisse hypothécaire, fonds de réserve	,,	480,000. —	Fondation Moser	"	34,456. —

#### Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1925, sous réserve des dépassements de crédits, soumis en particulier à l'approbation du Grand Conseil.

Berne, le 25 juin 1926.

Le contrôleur cantonal des finances, E. Jung.

## Propositions du Conseil-exécutif

au

#### Grand Conseil

#### concernant

#### l'organisation et l'attribution des Directions du Conseil-exécutif

pour la législature de 1926 à 1930.

#### Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu le décret du 30 août 1898 concernant l'organisation des Directions du Conseil-exécutif, et sur la proposition de ce dernier,

#### arrête:

- I. Il est constitué pour la législature de 1926 à 1930 les neuf Directions suivantes:
  - 1º Direction de l'intérieur;
  - 2º Direction des affaires communales et des affaires sanitaires;
  - 3º Direction de la justice et des affaires militaires;
  - 4º Direction de la police;
  - 5º Direction des finances et des domaines;
  - 6º Direction de l'instruction publique;
  - 7º Direction de l'assistance publique et des cultes;
  - 8º Direction des travaux publics et des chemins de fer;
  - 9º Direction de l'agriculture et des forêts.
- II. Ces Directions sont réparties entre les membres du Conseil-exécutif ainsi qu'il suit:
  - 1º Intérieur, M. le conseiller d'Etat Joss;
  - 2º Affaires communales et affaires sanitaires, M. le conseiller d'Etat Simonin;
  - 3º Justice et affaires militaires, M. le conseiller d'Etat Lohner;
  - 4º Police, M. le conseiller d'Etat Stauffer;
  - 5º Finances et domaines, M. le conseiller d'Etat Volmar:

- 6º Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Merz;
- 7º Assistance publique et cultes, M. le conseiller d'Etat Burren;
- 8º Travaux publics et chemins de fer, M. le conseiller d'Etat Bæsiger;
- 9º Agriculture et forêts, M. le conseiller d'Etat Moser.

Berne, le 28 mai 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Merz:

Le chancelier,

Rudolf.

### Projet du Conseil-exécutif

du 23 avril 1926.

## Décret

portant

### élévation du nombre des membres commerciaux du Tribunal de commerce.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu les art. 65, 66 et 76 de la loi sur l'organisation judiciaire du 31 janvier 1909; Sur la proposition du Conseil-exécutif,

#### décrète:

ARTICLE PREMIER. Le Tribunal de commerce se compose d'un président choisi parmi les membres de la Cour suprême, de deux autres membres de cette cour, de 40 membres commerciaux pris dans l'ancienne partie du canton et de 16 membres commerciaux pris dans le Jura. Il lui est adjoint un greffier et le personnel de chancellerie nécessaire.

ART. 2. Les six nouveaux membres commerciaux à choisir en vertu du présent décret dans l'ancienne partie du canton, seront élus pour le reste de la période de fonctions du tribunal.

ART. 3. Le présent décret déploie immédiatement ses effets. Il abroge celui du 28 novembre 1919 élevant le nombre des membres du Tribunal de commerce.

Berne, le

1926.

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Le chancelier,

# Dépassements de crédits de 1925.

## Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif,

à l'intention du Grand Conseil.

(Juillet 1926.)

Les dépassements de crédits survenus au cours de l'année 1925 — à l'exception de ceux de moins de fr. 100. —, laissés de côté comme d'habitude — se divisent en trois catégories:

I. Les dépassements qui ont été causés par l'exécution de décisions spéciales du Grand Conseil ou qu'il a approuvés et qui doivent dès lors être réputés liquidés.

II. Les dépassements se rapportant à des dépenses prévues par des dispositions légales, par des tarifs ou des conventions et qui n'ont en conséquence besoin d'aucune justification spéciale.

III. Les autres dépassements.

I.

Dans la première catégorie rentrent les dépassements suivants:

VI. B. 13. b. Indemnités pour lits gratuits dans les cliniques . fr. 9,120. — Convention du 19 novembre 1923 entre l'Etat de Berne et la corporation de l'Ile.

IX\*. C. 3. Ecoles professionnelles et industrielles . . . . . » 13,333.—

Décision du Grand Conseil du 12 mai 1925.

XIII, E. 3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal . . . . . . Décisions du Grand Conseil du 2 mars 1921 et du 7 mai 1923.

fr. 30,094.34

17,968.90

XIII. G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg . . Décisions du Grand Conseil du 20 février 1922 et du 7 mai 1923.

XXXIII. 4. Exposition suisse d'agriculture à Berne en 1925 » 100,000. — Décision du Grand Conseil du 14 mai 1925.

II.

A la deuxième catégorie appartiennent les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des dispositions légales, des décisions du Grand Conseil, des tarifs ou des conventions, d'une part, et déterminées par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part. Ces dépassements sont:

	l. Administration génér	ale.		Report fr. 1,214,589.25
Н. 3.	Indemnités des vice-préfets .		1 10	XX. Caisse de l'Etat.
11. 5.	II. Administration judici		<b>.</b> 10	A. 6. Emoluments de dépôt fr. 1,176.10 A. 7. Impôt fédéral des coupons
C. 2.	Indemnités des vice-présidents	fr. 3,919	9. 84	B. 1. d. Fonds spéciaux
D. 2.	Indemnités des remplaçants	» 8,167		B. 1. e. Dépôts divers » 218,469.50 B. 2. Escomptes pour paiements au
G. 4.	Traitements des agents de poursuites	» 25,356	3 55	comptant
J. 3.	Indemnités des membres	» 2,197		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
				XXIII. Régie des sels.
	III <sup>b</sup> . Police.			B. 2. Frais de transport fr. 662.50
G. 5.	Frais de police	» 6,222	2. 65	D. 2. Prais we transport II. 602.50
	2	,		XXIV. Timbre.
	VI. Instruction publiq	ue.		B. 2. Commissions des débitants . fr. 354.63
C. 2.	Subventions de l'Etat aux			i. 2. Commessione was decidated . 11, 504.50
	écoles moyennes supérieures	fr. 2,359	9. 95	XXVI. Taxe des successions et donations.
Ç. 3.	Subventions de l'Etat aux progymnases et aux écoles se-	6 6		A. 2. Part des communes, 20 % . fr. 85,418.36
0 0	condaires	» 23,057		11. 2. 1 art ues communes, 20 /v . 11. 00,110.00
C. 9. D. 1.	Caisse d'assurance, subside . Contributions aux traitements	». 8,033	3. 45	XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.
	des maîtres	<b>2,963</b>	3. 15	A. 2. Part du Fonds de secours en
D. 4.	Subside à la Caisse d'assurance des maîtres primaires	» 6,323	3. 15	cas de dommages causés par
D. 19.	Remplacement de maîtres as-			les éléments, $10^{\circ}/_{\circ}$ fr. $1,151$ .—
	treints au service militaire .	» 6,625	). —	VVVI
				XXXI. Taxe militaire.
0.1.6	VIII. Assistance publiq	ue.		B. 4. Frais de perception, d'impression et de poursuites fr. 15,933.70
	Subventions pour l'assistance permanente			VVVII I AL. 19
	Assistance hors du canton . Subventions suivant les §§ 59	» 197,003	3. 70	XXXII. Impôts directs.
0.2. 5.	et 123 de la loi sur l'assistance			D. 3. Provisions de perception fr. 102,137.12
	publique	» 168,755	5. 99	Total fr. 1,760,743. 70
	IX b. Service sanitaire	<b>e.</b>		III.
B. 6.	Subventions à l'hôpital de l'Ile	fr. 11,711	. 60	La troisième catégorie comprend les dépassements de crédits dont la justification a besoin d'être établie.
	K. Travaux publics et chemin	ns de fer.		Toutefois, la plus grande partie de ces dépenses sont elles aussi motivées et déterminées par des dispositions légales.
H. 6.	Versement au fonds de secours en cas de dommages causés		•	I. Administration générale.
	par les éléments	fr. 1,215	. 70	C. 1—4. Crédit du Conseil-exécutif fr. 3,632. 20
				E. 4. Frais d'impression » 24,339. —
	XI. Emprunts.			F. 3. Frais de rédaction du bulletin des séances
	Bons de caisse de 1925, 5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	fr. 220,000	). —	J. 1. Traitements des secrétaires de
A. 2. 0.	Emprunt de 1925, 12,000,000 francs 5.%	» 300,000	). —	préfecture
B. 4.	Frais d'émission des bons de caisse de 1925	» 94,019	90	Total fr. 32,441.95
		~ 0 <del>1</del> ,017	. 50	Ad C. 1-4. Ce dépassement provient principale-
	XV. Forêts domaniales	s.		ment de subventions en faveur d'entreprises d'utilité publique, qui en 1925 furent plus nombreuses qu'on
D 1			40	ne l'attendait. La rubrique a, en outre, été grevée
D. 1.	Contributions publiques A reporter			des frais du dépouillement des élections au Conseil national, fr. 2056. 40.
	11 Toportei	I, MITT, 000		56*

- Ad E. 4. La dépense en plus provient des nombreuses votations populaires, dont celle du 28 juin, concernant la revision de la loi d'impôt, a coûté à elle seule environ fr. 36,000 pour les messages au peuple.
- Ad F. 3. La cause du dépassement réside dans l'indemnité de fr. 800 due aux sténographes pour les séances surnuméraires de 1924 et dans celle des aides-sténographes pour la session de novembre 1924.
- Ad J. 1. Le budget prévoyait le minimum du traitement pour la place vacante au secrétariat de préfecture de Nidau, alors que le fonctionnaire qui a été nommé avait déjà un certain nombre d'années de service dont on a dû tenir compte.
- Ad J. 4. Il a été acheté des machines à écrire pour les secrétariats de préfecture des Franches-Montagnes, de Laupen, d'Aarberg et de Fraubrunnen; à Interlaken, d'autre part, l'Etat a repris le mobilier de bureau du secrétaire. La reliure du registre foncier fédéral a aussi occasionné des dépenses en plus considérables.

#### II. Administration judiciaire.

B. 3.	Frais de	bureau						fr.	837.05
B. 6.	Bibliothèg	ue .						>	352.75
C. 4.	Frais de	bureau						>	2,797.50
									423. 20
G. 7.	Registres	et form	ule	8				>	7,571.55
					ŗ	Γot	al	fr.	11,982.05

- Ad B. 3. Le dépassement provient d'un changement dans l'installation du téléphone à la Cour suprême, qui a coûté fr. 860.
- $Ad\ B.\ 6.$  Il s'agit ici d'achats indispensables et de frais de reliure.
- Ad C. 4. Il a été acheté des machines à écrire pour les tribunaux IV et V de Berne et pour fr. 1400 de meubles pour les tribunaux de Delémont et de l'Oberhasle, ainsi qu'un coffre-fort de fr. 1000 pour le juge d'instruction de Berne.
- Ad E. 3. Le surcroît de frais de voyage des procureurs d'arrondissement a déterminé ce dépassement.
- Ad G. 7. La nouvelle et forte augmentation des poursuites a entraîné une plus grande consommation de formules.

#### IIIa. Justice.

A. 3. Frais de bureau	fr.	1.280, 30
A. 4. Frais de justice		
B. 1. Frais de revision, de rédaction et		,
d'impression	>	2,483.35
C. 3. Frais de bureau et de déplacement	>	823.95
D. 2. Examens	*	101.50
Total	fr.	24,826.07

- Ad A. 3. Une nouvelle machine à écrire était nécessaire pour le secrétaire de la Direction. De plus, par suite de maladie, la concierge a dû être remplacée très longtemps.
- Ad A. 4. Dans environ 300 procès civils admis à l'assistance judiciaire, l'Etat a payé les honoraires des avocats et a lui-même supporté les frais de jugement, parce que, ou bien la partie succombante était in-

- solvable, ou bien la partie mise au bénéfice de l'assistance judiciaire avait perdu le procès. On a aussi dû radier un certain nombre d'avances pour frais, parce qu'irrécouvrales.
- Ad B. 1. Dans le compte de l'année 1925 rentrent principalement les séances de la commission extraparlementaire pour l'élaboration d'un projet de nouveau code de procédure pénale et, en plus, des honoraires pour quelques consultations sur le même objet.
- Ad C. 3. L'augmentation provient des nombreux voyages des fonctionnaires de l'Inspectorat, déplacements rendus nécessaires par les enquêtes faites dans différents bureaux de district, ainsi que de la vérification des travaux concernant le registre foncier fédéral.
- Ad D. 2. Le nombre des candidats a été plus élevé qu'on ne l'attendait. La plupart de ces jeunes gens doivent être nourris aux frais de l'Etat.

#### IIIb. Police.

A. 2. C. 7. C. 8.	Traitements des employés Loyers		
	mobilier	>	7,512.10
D. 2. b.	Frais divers		1,218.01
	Loyers		2,000. —
	Frais extraordinaires de police		204. —
	Total	fr.	14,565. 91

- Ad A. 2. En 1925 également, le service du contrôle des étrangers a eu besoin de personnel auxiliaire.
- Ad C. 7. Dans le courant de l'année on a dû accorder différentes augmentations de loyer qui ne figuraient pas au budget. Ce dernier se fondait sur le montant des loyers du commencement de l'année.
- Ad C. 8. Le 27 janvier 1925, le Conseil-exécutif a décidé de porter de fr. 1300 à fr. 1500 les indemnités de logement allouées aux agents de la police cantonale stationnés à Berne, dans le cas où l'indemnité de fr. 1300, fixée en 1920, ne suffisait plus. Cette dépense en plus ne pouvait pas être prévue au budget.
- $Ad\ D.\ 2.\ b.$  Des effets ont dû être achetés ici pour les prisons.
- Ad D. 2. c. Il n'avait pas été tenu compte, au budget, du loyer pour les prisons de Langenthal.
- Ad G. 8. Cette dépense a été causée par la grève qui a éclaté lors de la construction du canal de navigation de Thoune.

#### IV. Militaire.

Α.	2.	Traite	ments	des	emp	olog	jés	•		fr.	<b>125.</b> 50
A.	3.	Frais									397.50
		Frais									120.90
E.	1. b.	Vacati	ons							>	<b>393. 4</b> 0
											2,243.20
J.	2.	Frais	d'orga	ınisa	tion		•			>>	13,003.85
	vi.						, r	Гot	al	fr.	16,284. 35

Ad A. 2. Au 1er octobre 1925, un employé a eté transféré de la IIe dans la Ire classe des traitements, d'où un surcroît de dépense de fr. 125.—.

- Ad A. 3. La dépense en plus résulte d'une grande consommation de matériel de bureau ensuite des travaux causés par l'introduction de la nouvelle organisation des troupes.
- Ad B. 7. Depuis le 19 août 1925, la garde de nuit à l'arsenal se fait par les soins de la « Securitas ». Les frais en ont été portés en compte dans cette rubrique-ci.
- $Ad\ E.\ 1.\ b.$  L'augmentation des jours de recrutement par rapport à 1924 est la cause de ce dépassement.
- Ad E. 4. Ici aussi, la dépense en plus provient du nombre des jours de recrutement.
- Ad. J. 2. Ensuite de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des troupes, de nouveaux contrôles ont dû être établis et du personnel auxiliaire être engagé à cet effet. La dépense consiste principalement en traitements ainsi qu'en frais d'impression et de reliure.

#### V. Cultes.

A.	1.	Frais de bureau				fr.	386.85
		Suppléments de traiten					
		Delémont, rachat de l					
		de logement				>>	23,000. —
C.	1.	Traitements du clergé				>	1,095.40
		Pensions de retraite.					
			7	Cot	al	fr.	26,429.90

- $Ad\ A.\ 1.$  Le dépassement de crédit est dû à l'échange d'une machine à écrire et aux frais d'impression.
- Ad B. 2. Il a été accordé fr. 200. au pasteur de la paroisse allemande de Moutier-Tavannes, pour ses frais de voyage lors du service religieux dans les différentes localités de la paroisse.
- Ad B. 13. La paroisse réformée de Delémont a eu l'occasion d'acheter un immeuble qui servira de presbytère au pasteur allemand. Le Conseil-exécutif a déféré à la requête du conseil de paroisse tendant au rachat, par l'Etat, de l'indemnité de logement du pasteur et il en a fixé le montant à fr. 23,000. —.
- Ad C. 1. Postérieurement à l'établissement du budget, Montsevelier a été pourvu d'un vicaire. En outre, un traitement après décès, de 6 mois, a été accordé aux parents d'un curé.
- Ad C. 5. De nouvelles pensions de retraite ont dû être allouées dans le courant de l'année.

#### VI. Instruction publique.

	Total	fr.	29,351.14
G. 1.	Musée historique, subvention .	*	3,000. —
	maux	>	1,300. —
D. 16.	Subventions aux établissements spéciaux pour enfants anor-		
D. 9.	Inspecteurs des écoles primaires	*	234. —
B. 9.	Jardin botanique	*	10,044. 04
B. 4.	Traitements des employés	»	1,518.55
B. 1.	Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université.	>	6,758.60
A. 6.	Frais du Synode	fr.	6,495. 95

- Ad A. 6. Une dépense de fr. 4,948. 40 concerne la revision et l'impression du plan d'enseignement des écoles primaires. Pour le surplus, le dépassement a été occasionné par l'activité du Comité du Synode scolaire qui, sur le désir de la Direction de l'instruction publique, a été appelé à donner son avis concernant différentes questions. Il y a aussi eu des frais d'impression qui n'étaient pas prévus au budget.
- Ad B. 1. Le dépassement provient ici exclusivement d'une moins-value des finances de cours, résultant elle-même du recul du nombre des étudiants.
- Ad B. 4. Le remplacement des concierges pour cause de maladie et d'accident est en grande partie la cause de cette dépense.
- Ad B. 9. Le dépassement a été causé par la rétribution d'aides provisoires et par différents achats nécessaires pour le maintien du service.
- Ad D. 9. Il a été accordé à un inspecteur, une indemnité de logement qui n'était pas prévue, de fr. 200.—, et à un autre une augmentation d'indemnité de fr. 200.— également.
- Ad D. 16. Dans le courant de l'année, il a été accordé des nouveaux subsides pour fr. 1,600. sur lesquels une somme de fr. 300. est compensée par la diminution des dépenses.
- Ad G. 1. Une dépense imprévue de fr. 2,500.—a été faite pour versement unique en faveur de l'assurance-invalidité du personnel, et une autre de fr. 500.— comme subside supplémentaire pour les fouilles archéologiques de l'Enge, à Berne.

#### VIII. Assistance publique.

A. 3.	Frais de bureau		fr.	8,949.75
B. 3.	Inspecteurs d'arrondissement		<b>»</b>	149.30
F. 2.	Maison cantonale d'éducation			
	d'Aarwangen		*	2,329. 34
F. 7.	Maison cantonale d'éducation	de		
	Loveresse			
G. 1.	Bourses d'apprentissage		*	13,515. 15
	$\mathbf{T}_{\mathbf{C}}$	otal	fr.	26,522.54

- Ad A. 3. Le motif du dépassement est l'établissement d'une régistrature appropriée, qui a nécessité l'acquisition d'armoires spéciales.
- Ad B. 3. Le crédit de fr. 25,000. a été insuffisant cette fois de fr. 149. 30.
- Ad F. 2. Les frais de service ont dépassé le montant prévu au budget de fr. 1,501.84; les pensions ont diminué de fr. 1,947.50.
- Ad F. 7. Le produit de l'exploitation a été de fr. 1,865. 25 moins élevé que cela n'était prévu. Le compte accuse une augmentation de l'inventaire de fr. 1,120. —. L'augmentation des charges est compensée par une plus-value des pensions pour une somme de fr. 1,406. 25.
- Ad G. 1. Les bourses ont aussi augmenté en 1925, ensuite de la tendance générale à encourager les apprentissages.

#### IXª. Economie publique.

C. 2.	Bourses			870. —
C. 3.	Ecoles professionnelles et	indus	-	
	trielles		, >	2,237. —
C. 4. e.	Loyers		. »	113. 35
C. 6.	Apprentissages		<b>»</b>	7,988.25
	Maîtres à l'école des arts			
	tiers, pension de retraite.		>	2,182.50
E.	Technicum de Berthoud .			
F.	Technicum de Bienne			13,385.03
	7	Cotal	fr.	28,315 91

- Ad C. 2. Il a été accordé des bourses pour fr. 1,650. aux 48 participants bernois aux cours de maîtres aux écoles complémentaires d'arts et métiers.
- Ad C. 3. Le dépassement total s'élève à fr. 15,570.—, dont fr. 13,333. ont été autorisés par le Grand Conseil (voir chapitre II). Le solde de fr. 2,237. concerne le subside ordinaire de l'Etat à l'école d'horlogerie de St-Imier, dont le budget a été élevé de fr. 3,232. —.
- Ad C. 4. e. En plus du loyer, il a été bonifié au loueur un montant de fr. 113. 35 pour consommation du courant électrique.
- Ad C. 6. Les frais des examens d'apprentis augmentent ensuite du nombre croissant de ceux-ci.
- Ad C. 10. Un ancien maître de l'école des arts et métiers a été mis au bénéfice de la pension de retraite. Aucun crédit ne figurait au budget à cet effet.
- Ad E. et F. Le compte de ces établissements a été grevé de la contribution de l'Etat à la Caisse de prévoyance, laquelle a été de fr. 18,027. 75 pour le technicum de Berthoud et de fr. 26,700. 85 pour celui de Bienne. Sans ces dépenses, pour lesquelles il y a compensation à la rubrique XII. D. 1, les comptes des deux écoles auraient accusé une économie.

#### IXb. Service sanitaire.

#### A. 3. Traitement de l'employé . . . fr. 500. —

Il s'agit là du transfert de l'employé de la Direction des affaires sanitaires de la II<sup>e</sup> dans la I<sup>re</sup> classe des traitements. La chose n'avait pas pu être prévue à temps dans le budget.

#### X. Travaux publics et chemins de fer.

E. 2. E. 3. H. 2.	Entretien des routes	es	<b>»</b>	99,993. 70
J. 7.	Exposition suisse d'agricultur à Berne en 1925	$^{\circ}e$		993. —
	Tot	al	fr.	169,663.48

Ad E. 2. Il a nécessairement fallu dépenser davantage pour l'entretien des routes. En revanche on a pu économiser fr. 62,051.05 sur le crédit E. 1 par suite d'un remaniement des secteurs des cantonniers.

- Ad E. 3. Les frais des travaux dont il s'agit ici sont conditionnés par les événements naturels. Le crédit a toujours été trop faible ces dernières années.
- Ad H. 2. Ce dépassement résulte de ce que deux employés du service du cadastre ont été transférés à celui des concessions hydrauliques. Il est compensé pour une somme de fr. 6,991. 45 par une économie sur les traitements du premier de ces services.
- Ad J. 7. Le service cantonal du cadastre a participé, avec ceux d'autres cantons, à l'Exposition nationale d'agriculture de 1925, où il a présenté des plans de cadastre et de remaniements parcellaires. La dépense a été de la somme qui constitue le dépassement.

La somme de fr. 169,663. 48 indiquée ci-haut représente l'ensemble des dépassements accusés par les divers crédits, sans égard aux économies réalisées sur d'autres rubriques. Si l'on tient compte de celles-ci, le dépassement global se réduit à fr. 73,288. 50.

#### XI. Emprunts.

#### B. 2. Frais d'assurance et d'impression fr. 18,432.65

Le renouvellement des coupons des obligations de l'emprunt 5  $^{\rm o}/_{\rm o}$  de 1925 est la cause de ce dépassement.

#### XII. Finances.

A. 3.	Frais de bureau et de dépla-		
	cement	fr.	4,918.85
В. 3.	Frais de bureau	>	1,758. 10
B. 4.	Frais d'impression et de reliure	*	3,219.85
B. 5.	Frais du service des chèques		
	postaux	>	1,018.85
C. 1.	Traitements des receveurs	*	2,653.70
C. 2.	Traitements des employés	*	17,602.45
C. 3.	Frais de bureau	*	11,047. 70
	Total	fr.	42,219.50

- Ad A. 3. Une somme de fr. 4238. 25 concerne la part du canton aux frais de la Conférence des directeurs des finances en 1923/24. Le reste affère à des frais de bureau.
- Ad B. 3 et 4. Les frais de ces deux rubriques sont réduits de fr. 3399. 40 par rapport à 1924. Malgré toutes les économies il a été impossible, avec les crédits accordés, de couvrir les nombreux frais de reliure et d'impression.
- Ad B. 5. Un plus grand usage du service de chèques a entraîné une augmentation de taxes.
- Ad C. 1. Ce dépassement est dû au versement d'un traitement après décès à 2 veuves de receveurs de district, ainsi qu'à des frais de remplacement.
- Ad C. 2. Il s'agit ici des traitements payés à du personnel engagé provisoirement par la recette de district de Berne, pour activer la liquidation des arrérages d'impôt.
- Ad C. 3. Une somme de fr. 9147.45 concerne la reprise, par l'Etat, du mobilier de bureau de la recette de Berne et le reste les frais du compte de chèques de la même recette.

#### XIII. Agriculture.

Ad A. 2. Ensuite de changements de classe, le crédit a été insuffisant.

Ad A. 4. b. Les différentes mesures prises par le vétérinaire cantonal contre la fièvre aphteuse dans un certain nombre de communes bernoises, sont la cause du dépassement. La participation à l'Exposition suisse d'agriculture, à Berne, a aussi augmenté les frais de bureau.

Ad~B.~9. a. Il a été acheté de nouvelles enclumes pour fr. 2359. 90.

Ad G. Le crédit de l'école a été dépassé de fr. 21,250.75. Sur cette somme un montant de fr. 17,968.90 concerne des achats qui figurent à l'inventaire et pour lesquels il existe une autorisation de crédit (voir chapitre II). Le solde de fr. 4,969.57 est motivé par les frais de la participation à l'Exposition suisse d'agriculture.

#### XIV. Economie forestière.

B. 2. a.	Traitements des	in	spe	ecte	urs	f	o-		
	restiers	-	•			.′		fr.	603.18
B. 2. b.	Frais de bureau							*	102.14
B. 2. d.	Loyers							>	148.30
					$\mathbf{r}$	'ot	al	fr.	853.62

Ad B. 2. a. La part de la Confédération a été de fr. 757.03 inférieure aux prévisions budgétaires. Les traitements, en soi, ont été inférieurs de fr. 153.85 au crédit.

Ad B. 2. b. La rétribution d'un aide de bureau pendant l'automne 1925 pour l'inspecteur forestier de Frutigen, victime d'un grave accident, est la cause du dépassement.

Ad B. 2. d. L'office forestier du IXe arrondissement, à Berthoud, a été transféré dans le nouveau bâtiment de la poste, où le loyer est plus élevé que pour le précédent bureau.

#### XV. Forêts domaniales.

C. 4. Frais de façonnage		
C. 6. Frais des mises	>	1,177.80
E. 1. Quote part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses		
pour les inspecteurs forestiers .	>	195. 89
Total	fr.	60,357.69

Ad C. 4. Le prix moyen par m³ pour le façonnage est plus élevé depuis la fin de la guerre. Le crédit inscrit au budget ne tenait pas assez compte de cette circonstance.

Ad C. 6. La mauvaise situation sur le marché des bois a rendu nécessaires de nombreuses publications.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

Ad E. 1. La dépense est compensée par une recette en plus, d'égal montant, à la rubrique XIV. B. 4.

#### XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

A. 5. d. Indemnités pour dommages dus au gibier . . . . . . . fr. 501. —

Cette dépense en plus est motivée par les dommages causés par des sangliers aux champs de pommes de terre.

#### XXXII. Impôts directs.

D. 1. c.	Frais divers	fr.	5,419.60
D. 2. a. 3.	Frais divers	. >>	252. 75
D. 2. b. 1.	Traitements	>	9,164.60
D. 2. b. 2.	Frais de bureau et de dépla-		
	cement	>	8,286. —
D. 6.	Frais divers de perception	*	27,894.83
D. 8.	Statistique des impôts	*	<b>25,241.4</b> 0
	Total	fr.	76,259. 18

Ad D. 1. c. Les frais de déplacement et d'impression furent plus forts qu'on ne l'avait admis, mais ils ont permis d'économiser sur les indemnités aux membres. Le total des frais des commissions de l'impôt du revenu est de fr. 6,733. 32 moins élevé qu'en 1924.

Ad D. 2. a. 3. Le crédit n'a pas été tout à fait suffisant.

Ad D. 2. b. 1. A cause du personnel auxiliaire, les traitements ont exigé plus qu'on ne pouvait le prévoir.

Ad D. 2. b. 2. Le crédit était trop faible. Les frais n'ont pu être réduits davantage. Ils s'élèvent cependant à fr. 2531. 65 de moins que l'année passée.

Ad D. 6. Les éliminations d'impôt furent très importantes, de même que les frais de poursuites y relatifs.

Ad D. 8. On avait admis au budget que la statistique des impôts serait terminée à fin 1924, alors que ce travail s'est prolongé jusqu'en 1925. La vente du volume concernant cette statistique a donné moins qu'on n'attendait.

#### XXXIII. Imprévu.

	Allocations			de	loyer						fr.	4,960. —
6.	Divers		•						•		*	11,756. 20
								,	Γot	al	fr.	16,716. 20

Le budget prévoyait à ce chapitre un crédit de fr. 200,000 —. La moitié en a été employée pour l'assistance-chômage et le subside à l'Exposition suisse d'agriculture à Berne suivant décision du Grand Conseil du 14 mai 1925. Pour les autres dépenses, des crédits supplémentaires sont des lors nécessaires. Ils concernent surtout les postes suivants: Subvention à la chambre d'économie publique de l'Oberland fr. 4,000. —. Honoraires de l'expert consulté au sujet du projet d'ordonnance sur l'assurance obligatoire en cas de maladie fr. 1,000. —. Intérêts du prêt accordé par la Confédération en faveur des propriétaires de

bétail dans la gêne, fr. 5,240.80. Paiement de salaire à un employé congédié fr. 822.90 et fr. 692.50, frais de transport de moulages antiques offerts par le gouvernement grec.

#### Récapitulation.

I.	Administration générale .	fr.	32,441.95
II.	Administration judiciaire.	>	11,982.05
IIIa.	Justice	>	24,826.07
IIIb.	Police	»	14,565.91
IV.	Militaire	>	16,284.35
v.	Cultes	<b>»</b>	26,429.90
VI.	Instruction publique	<b>»</b>	29,351.14
VIII.	Assistance	*	26,522.54
IXa.	Economie publique	<b>»</b>	28,315.91
IXb.	Service sanitaire	*	500. —
X.	Travaux publics et chemins		
	de fer	<b>»</b>	169,663.48
XI.	Emprunts	>>	18,432.65
XII.	Finances	>	42,219.50
XIII.	Agriculture	>>	6,409.75
XIV.	Economie forestière	>	853, 62
XV.	Forêts domaniales	<b>»</b>	60,357.69
XXII.	Régales de la chasse, de la		,,
	pêche et des mines	>>	501. —
XXXII.	Impôts directs	>	76,259.18
XXXIII.	Imprévu	>	16,716. 20
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Total	fr.	602,632.89

Vu le rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ciaprès des crédits du budget de 1925, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

1º les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses nécessitées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, et montant à
2º les dépassements de crédit cor-

fr. 1,760,743.70

2º les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de . . . .

602,632.89

Berne, le 16 juillet 1926.

Le directeur des finances, Volmar.

Total fr. 2,363,376.59

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 24 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le chancelier,

Rudolf.

# Rapport de la Direction des travaux publics

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

## l'extension des asiles cantonaux d'aliénés.

(Août 1926.)

Le manque de place dans nos asiles cantonaux d'aliénés a déjà donné lieu à diverses motions et interpellations au sein du Grand Conseil. Plusieurs solutions ont été proposées à ces occasions, telles que l'achat et la transformation appropriée d'établissements de cure inoccupés, l'édification d'un quatrième asile d'aliénés et, enfin, l'agrandissemment des trois asiles existants de La Waldau, Münsingen et Bellelay.

Ces derniers sont encombrés au point que le plus souvent ils ne peuvent recevoir de nouveaux malades, particulièrement des agités, qu'on est alors obligé de mettre pendant des mois dans des hôpitaux ou chez des particuliers, en attendant qu'ils puissent être admis dans l'un ou l'autre des asiles. Il n'est pas rare, non plus, qu'il faille enfermer les aliénés dangereux dans des prisons. C'est que nos asiles manquent principalement de divisions pour malades agités, avec salles de surveillance, cellules d'isolement et locaux accessoires nécessaires, tels que bains, cabinets d'aisance et salles pour les gardiens.

Il faut donc surtout, dans notre canton, créer de la place pour aliénés agités. Mais des hôtels ou des établissements de cure ne conviennent pas à pareille destination. La transformation en serait fort onéreuse, sans cependant qu'il en sortît quelque chose de vraiment bon. Des asiles d'aliénés dépourvus de domaine rural sont en effet irrationnels. Or, des terres cultivables font généralement défaut aux hôtels et autres établissements de ce genre, alors qu'avec les méthodes modernes de traitement des maladies mentales l'occupation des patients et en première ligne le travail en plein air, précisément, jouent un rôle toujours plus important.

D'autre part, construire un quatrième asile d'aliénés sur un grand domaine à acquérir coûterait au minimum 6 à 8 millions, et le service d'un tel établissement entraînerait régulièrement un gros surcroît de charge. On ne peut donc songer à pareille solution, les finances bernoises n'admettant pas d'aussi fortes dépenses, pas plus ces prochaines années que maintenant même.

La seule solution possible et indiquée, tant au point de vue pécuniaire qu'au point de vue d'un service approprié, est dès lors d'agrandir et d'aménager comme il convient les asiles actuellement existants de La Waldau, Münsingen et Bellelay.

La Direction des affaires sanitaires, la Commission de surveillance des asiles cantonaux d'aliénés ainsi que MM. les directeurs des établissements susmentionnés ont adhéré à cette manière de voir de la Direction des travaux publics et au programme de cons-

truction qui figure plus loin concernant l'extension de nos asiles d'aliénés au cours des 10 prochaines années.

Ce programme permettra de parer immédiatement au manque de place actuel, et cela dans chaque asile suivant les besoins et les conditions locales, tout en ménageant ainsi qu'il convient les finances de l'Etat, la dépense totale de 2 millions (y compris les honoraires d'architecte) étant répartie sur 10 années.

Les frais de tous les travaux à faire ou déjà exécutés à la dite fin seront imputés sur le Fonds du service des aliénés. Conformément au budget de la Direction des affaires sanitaires, il est versé chaque année dans ce fonds une somme de 280,000 fr., qui est affectée d'une part à subvenir aux nécessités courantes et, d'autre part, à faire le service de l'amortissement et de l'intérêt des dettes accumluées au cours des temps et qui s'élèvent aujourd'hui à quelque 2,340,000 fr.

Le crédit budgétaire mis ces dernières années à la disposition de la Direction des travaux publics pour des constructions dans les asiles d'aliénés constituait une avance au compte du fonds susmentionné. De fr. 150,000, il n'a été dépensé en 1925 qui jusqu'à concurrence de 20,000 fr., de sorte que le solde de fr. 130,000 peut être affecté à amortir la dette.

Nous vous proposons maintenant d'élever ce crédit, pour l'exécution du programme établi, à 200,000 fr. annuellement pendant la période de 1926—1935. Il ne sera pas nécessaire, alors, d'augmenter la somme à verser chaque année au Fonds du service des aliénés, au compte de l'administration courante, dont il a été question plus haut.

Avec ce mode de faire, l'extension nécessaire de nos trois asiles cantonaux d'aliénés pourra s'exécuter en dix ans et l'on aura alors de la place en suffisance pour l'internement des malades agités sans qu'il faille grever davantage le compte des avances ou que s'accroisse la dette au compte du Fonds du service des aliénés. Une fois accompli le programme de travaux prévu, on pourra passer à l'amortissement de la dette, et cela à raison de 250,000 fr. par an.

travaux prévu, on pourra passer à l'amortissement de la dette, et cela à raison de 250,000 fr. par an.

D'autre part, il y a lieu d'ouvrir à la Direction des travaux publics, à la charge de celle des affaires sanitaires, un crédit de 264,000 fr. pour l'achat du mobilier et du linge nécessaires aux trois asiles d'aliénés.

Vu ces considérations, nous vous recommandons nos propositions, telles qu'elles sont formulées ci-après.

Berne, 13 août 1926.

Le directeur des travaux publics, W: Bösiger.

## Programme des travaux pour l'extension des asiles cantonaux d'aliénés durant les années 1926 à 1935.

Année	Travaux	Grédit budgétaire	Dépenses 1926	Dépenses 1927	Dépenses 1928	Dépenses 1929	Dépenses 1930	Dépenses 1931	Dépenses 1932	Dépenses 1933	Dépenses 1934	Dépenses 1935	Lits
1926	Asile de Münsingen. Division VI, femmes:	1		2									
	Coût fr. 126,000 Division VI, hommes:	_	100,000					-			_		27
	Coût fr. 126,000 Mobilier p. la division VI, hommes et femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires . fr. 40,000	200,000	100,000	_				. —					27
1927	Asile de Münsingen.								*				
	Solde du coût des travaux de 1926 Division VII, femmes:	_		<b>52,</b> 000		_	_	_	_		_		_
	Coût fr. 74,000 Division VII, hommes:	_	_	53,000	_					_	_		5
	Coût fr. 74,000 Division I, hommes et femmes :			<b>53,</b> 000		_	_	_	_	-	_	_	5
	Coût fr. 40,000 Aménag. d'un logement à la «Walke»:	_	-	32,000				_	-	_		_	-
	Coût fr. 15,000  Mobilier p. les div. I et VII, hommes et femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 20,000	220,000	_	15,000	_	_	_						
	Asile de la Waldau.			. **							,		
	Réfrigérateur automatique: Coût fr. 15,000	-		15,000		_		_	_	_			
1928	Asile de Münsingen. Solde du coût des travaux de 1927		_	_	53,000	_	_	_					
* a.	Asile de Bellelay.				,								
	Extension de la distribution d'eau: Coût fr. 42,000			_	42,000		_	_	_	_			_
	Construction d'un pavillon pour femmes: Coût fr. 200,000	_	_		109,000		_			_			
1929	Asile de Bellelay.	204,000				01.000							25
	Achèvement du nouv. pavillon p. femmes Construction d'un pavillon pour hommes:	_		-		91,000				-			25
	Coût fr. 200,000 Mobilier p. le nouv. pavillon p. femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 30,000	200,000	_			109,000		*	р				
1930	Asile de Bellelay. Achèvement du nouv. pavillon p. hommes		_		_		91,000						25
	Asile de Münsingen.												
	Construction d'un pavillon pour femmes: Coût fr. 240,000  Mobilier pour le pavillon des hommes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 30,000	240,000	—	-	_	_	149,000	_		_	_		_

	1931	Asile de Münsingen.  Achèvement du nouv. pavillon p. femmes Construction d'un pavillon pour hommes:	_	_	_	_	_		91,000	_	_	_	_	30
	7	Coût fr. 240,000  Mobilier p. le nouv. pavillon p. femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 36,000	240,000	_	_	_			149,000		_	_		
	1932	Asile de Münsingen. Achèvement du nouv. pavillon p. hommes Agrandissement des cuisines:	_	_	_	_	<del>-</del> :	_		91,000	- -	_		30
1		Coût fr. 15,000 Agrandissement de la buanderie:	-	-	_				_	15,000	_		-	-
		Coût fr. 15,000 Agrandissement du séchoir:		<del>-</del> .					_	<b>15,</b> 000				-
		Coût	 156,000	_	_	_		_		35,000			- 1	-
i	1933	Asile de la Waldau.			r									
1		Construction d'un pavillon pour femmes Coût fr. 240,000		_		_	_			_	140,000		_	_
l	1934	Asile de la Waldau. Achèvement du nouv. pavillon p. femmes	140,000									100.000		30
i		Construction d'un pavillon pour hommes:		_		_				_		100,000		30
		Coût fr. 240,000 Mobilier p. le nouv pavillon p. femmes, à la charge de la Direction des affaires sanitaires fr. 36,000	200,000		_	_	_				_	100,000		
	1935	Asile de la Waldau.  Achèvement du nouv. pavillon p. hommes				s							140,000	30
ļ		Agrandissement de la buanderie:	_		_	_	_	_						30
		Coût fr. 20,000 Agrandissement des cuisines:	_	_		-	_	_			_	_	20,000	
		Coût	_						_				20,000	
		Coût	200,000	_	_	-	<del>-</del>		_			-	20,000	-
a		Augmentation totale du nombre des lits .	-	_	_	_	_	_	_		_	_	_	234
8		Total des frais de construction par année Coût de l'extension de l'asile de Münsingen:	_	200,000	220,000	204,000	200,000	240,000	240,000	156,000	140,000	200,000	200,000	
2		fr. 1,000,000 Coût de l'extension de l'asile de <i>Bellelay</i> : fr. 442,000	_										,	
	2	Coût de l'extension de l'asile de la Waldau fr. 558,000	_			·			-					
58*		Montant total des frais, soit des crédits bud- gétaires, pour les 10 prochaines années	2,000,000										p	
3*		Montant total des frais de mobilier pour les trois asiles, à la charge de la Direction des affaires sanitaires . fr. 264,000									·			

### Projet d'arrêté:

3536. Asiles cantonaux d'aliénés; extension durant les années 1926—1935.

- 1° Le programme établi par la Direction des travaux publics en octobre 1925 concernant l'extension des asiles cantonaux d'aliénés, au cours des années 1926—1935, est approuvé.
- 2º Il est accordé pour l'exécution de ce programme à la Direction des travaux publics, pendant ladite période, un crédit budgétaire annuel de fr. 200,000, à titre d'avance au compte du Fonds du service des aliénés.
- 3º Pour la même période, la contribution de l'administration courante en faveur du Fonds du service des aliénés, au compte des crédits budgétaires du service sanitaire, est fixée à fr. 280,000 annuellement.
- 4º Il est ouvert à la Direction des travaux publics, à la charge de celle des affaires sanitaires, pour l'achat du mobilier et du linge nécessaires aux trois asiles d'aliénés, un crédit de fr. 264,000, réparti ainsi qu'il suit:

$19\overline{2}6$						fr.	40,000
1927						>	20,000
1929						>	30,000
1930						»	30,000
1931						>	36,000
1932							36,000
1934							36,000
1935							36,000

5º La Direction des travaux publics est autorisée à exécuter pour chaque exercice les travaux prévus au programme, à partir de l'année 1926.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, 13 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif,
Le président,
W. Bösiger.
Le substitut du chancelier
Brechbühler.

# Rapport des Directions des travaux publics et de l'agriculture

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

l'agrandissement des étables et la construction d'une écurie pour chevaux ainsi que d'un grenier à l'Ecole d'agriculture et ménagère du Schwand-Münsingen.

(Juillet 1926.)

L'Ecole agricole et ménagère du Schwand à Münsingen, ouverte en 1913, compte actuellement chaque année environ 150 élèves des cours d'hiver, 25 à 30 praticiens, 72 élèves des cours ménagers et, de temps en temps, quelque 30 instituteurs primaires appelés à enseigner dans les écoles complémentaires rurales.

enseigner dans les écoles complémentaires rurales. Depuis 1914, l'établissement exploite le domaine du Schwand, d'une contenance de 115 arpents. Les bâtiments d'économie rurale qui se trouvaient alors sur le domaine furent agrandis l'année suivante par l'édification d'une grange, dans laquelle furent aménagés la porcherie, un hangar à machines, une étable pour jeune bétail et un grenier à blé. En 1918, le domaine fut arrondi par l'acquisition de la propriété d'« Eichi », comprenant 50 arpents de prés et champs

ainsi que 2 arpents de forêt.

Tant au Schwand qu'à l'Eichi, la culture s'est intensifiée dans une mesure considérable, de sorte que le rendement a fortement augmenté. En ce qui concerne le bétail bovin, par exemple, il a passé de 48 têtes en 1914 à 57 en 1918, à 80 en 1922 et à 86 en 1926 (2 taureaux, 47 vaches, 21 génisses et 16 veaux). Les étables, aménagées pour loger commodément 80 bêtes, sont ainsi devenues trop petites. Malgré le fort accroissement du cheptel, l'établissement disposait encore au 20 mai 1926 d'un stock de foin et regain de 1091 m³, soit 873 quintaux, quantité qui aurait permis d'hiverner 29 vaches de plus, fourragées pendant 200 jours à raison de 15 kg. Cette grande provision de foin ne provient pas seulement de la bonne récolte de 1925; elle s'est accumulée peu à peu au cours des années et en dépit de la vente d'environ 200 quintaux de 1922 à 1925.

Agrandir le fenil est, dans ces conditions, une nécessité absolue. Mais comme on pourra aussi augmenter le troupeau bovin du Schwand de 15 bêtes, il conviendrait également, les étables actuelles étant encombrées, de créer de la place pour une vingtaine d'animaux.

En date du 4 mai dernier, le Conseil-exécutif a donné son approbation à la transformation de l'ancienne écurie des chevaux, qui est délabrée, et de la remise et du grenier de la vieille grange en une étable à double rangée de couches, avec fenil. Les travaux sont en cours et s'achèveront probablement pour cet automne. Pour les chevaux, logés provisoirement dans le hangar à machines, il faut une nouvelle écurie et, enfin, la construction d'un grenier plus grand que l'ancien est également indispensable. L'Ecole du Schwand voue en effet tous ses soins à produire des semences de céréales de première qualité, pour en approvisionner les agriculteurs, à la disposition desquels elle met également les machines nécessaires. Ce mode de faire est dans l'intérêt non seulement de l'établissement, mais aussi des cultivateurs de blé, c'est-à-dire du ravitaillement en pain.

La récolte de céréales, au Schwand, est d'environ 300 quintaux de grain. Après battage, celui-ci était remisé jusqu'à présent dans l'ancien grenier, dans 2 ou 3 salles servant à l'enseignement et dans la grande salle de démonstration. Il ne peut toutefois plus en être ainsi, désormais. En effet, l'ancien grenier a été couverti en fenil. D'autre part, mettre le grain dans les salles réservées à l'enseignement entraîne un fort surcroît de travail improductif, car il faut transporter le blé de la grange aux salles, qui doivent chaque fois être vidées entièrement de leur mobilier, puis, une fois sec, le grain doit être rentré dans le grenier et il en résulte un dégagement de poussière qui affecte les salles et tout le bâtiment servant aux études.

Avec son aire en béton, la grande salle de démonstration, enfin, se prête fort mal à la conservation du grain fraîchement battu. Celui-ci ne peut sécher que très lentement et prend souvent une odeur de moisi. Ladite salle ne doit donc plus, à l'avenir, servir au séchage du grain.

Le nouveau grenier projeté aura une surface de 540 m². Comme il faut environ 150 m² pour les instal-

lations mécaniques, telles que trieur, calandre, nettoyeur et concasseur à tourteaux, et 60 m² pour la garde et le mélange de fourrages, il restera quelque 330 m² pour le grain. C'est suffisant, mais nullement excessif, le sélectionnement prenant beaucoup de place.

Le domaine du Schwand est grevé d'un fermage annuel de 13,600 fr. On a pu jusqu'ici réaliser un rendement en plus qui s'élève à pas moins de fr. 224,839.63 pour la période de 1914—1925, soit en moyenne à 18,736 fr. 65 par année. Les transformations et agrandissements prévus contribueront à accroître encore la production, de sorte qu'il sera facile à l'établissement de payer les intérêts des frais à faire aujourd'hui.

Une inspection des anciennes étables a montré que la poutraison en est trop faible pour supporter tout l'accroissement de poids des stocks de foin, de sorte qu'un renforcement s'impose.

Le programme général prévoit les travaux sui-

1º Transformation de l'ancienne grange en étable pour vaches à 2 rangées de couches, avec agrandissement du fenil. Devis 29,943 fr. 30. L'Ecole du Schwand ayant constitué pour cet objet en 1924 une réserve de 15,000 fr., il resterait un solde de fr. 14,943.30 Agrandissement de la nouvelle

» 75,965.35

Bo Renforcement des plafonds des anciennes étables, Devis . . . . .

6,893.40

Devis total

fr. 97,802.05

Vu les considérations exprimées ci-dessus et en nous référant aux projets détaillés, nous vous recommandons le projet d'arrêté qui figure plus loin.

Berne, le 26 juillet 1926.

Les directeurs des travaux publics et de l'agriculture,

W. Bösiger. Dr C. Moser.

## Projet d'arrêté.

3525. Ecole d'agriculture et ménagère du Schwand à Münsingen; transformations et agrandissements. — Il est alloué à la Direction des traveaux publics un crédit de 100,000 fr., imputable sur la rubrique X D 1 et payable en 1927, pour la transformation de l'ancienne grange, l'extension de la nouvelle grange et le renforcement des étables de l'école d'agriculture du Schwand.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 13 août 1926.

Au nom du Conseil-exécutif: Le président, Bösiger.

Le remplaçant du chancelier, Brechbühler.

## Rapport de la Direction des finances

au

### Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

## les requêtes du personnel de l'Etat relatives aux traitements.

(Février/juillet 1926.)

L'Association du personnel de l'Etat de Berne et l'Association suisse du personnel des services publics, section de Berne, ont présenté au Conseil-exécutif différentes requêtes tendant à obtenir une amélioration des traitements du personnel de l'Etat.

Nous donnons ci-dessous la liste de ces requêtes:

#### I. De l'Association du personnel de l'Etat de Berne.

a) Requête du 9 mai 1925, adressée au Grand Conseil, tendant à:

«1º L'octroi d'une allocation de traitement comportant la réduction du  $5^{\,0}/_{0}$  qui avait été faite au projet primitif du gouvernement du printemps de 1922.

2º L'octroi d'une indemnité de résidence, divisée en quatre classes, et compensant équitablement les dépenses inégales en impôts et loyers qu'ont à supporter fonctionnaires et employés dans certaines localités.»

b) Requête complémentaire du 31 août 1925 apportant une nouvelle justification de la requête du 9 mai 1925.

#### II. De l'Association suisse du personnel des services publics, section de Berne.

- a) Requête du 19 juin 1925 concernant le personnel de l'Etat. Objet: Allocation d'une indemnité de cherté de vie.
- b) Requête du 19 juin 1925 concernant le personnel de l'Etat. Objet: Octroi d'allocations pour renchérissement des loyers.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

I.

Nous allons examiner ici quel serait le surcroît de dépense qui serait occasionné à l'Etat si l'on faisait droit à toutes les demandes du personnel. Considérons d'abord le postulat I. a 1 (augmentation de traitement de  $5\,^0/_0$ ) et II. a (octroi d'une indemnité pour cherté de vie — admettons de  $5\,^0/_0$ ).

Le chiffre total des traitements en espèces versés par l'Etat, non compris les dépenses pour les officiers d'état civil, les chefs de section et les agents de poursuites (qui ont touché en 1924 environ 660,000 fr.), se monte actuellement à 16,900,000 fr.

Une augmentation des traitements de  $5\,^0/_0$  entraînerait donc une dépense de . . . . fr. 845,000 Il y a lieu d'ajouter:

Les versements de l'Etat à la caisse de retraite, sur le montant de 845,000 francs; ils représentent:

- a) pour les cinq mensualités à verser sur 770,000 fr.: 320,000 fr.
- b) Versements réguliers à la caisse de retraite de l'Etat (7 % de fr. 770,000) et à la Caisse d'assurance des instituteurs (5 % de 30,000 fr.), environ . . . . . . . . .

55,000

D'où dépense en plus fr. 900,000

La demande I. a 2 (octroi d'une indemnité de résidence) causerait les dépenses suivantes, si, comme le désire le personnel, on appliquait le système fédéral, en admettant que

a) les cantonniers (ils reçoivent déjà des indemnités de résidence qui, à leur taux maximum, dépassent celles de la Confédération de 100 fr.) et les gendarmes (l'Etat leur fournit le logement et verse

59

			de 300 fr.		Berne un entrent pa				ť	, to	oucl	ie (	que	la	mo	oiti	é d	les	al	loc	ati	ons		Etat ne Etat leur
de	compt	e;								V	erse	e de	es p	res	tati	ion	s e	n	nat	ur	e):	:		
$I^{re}$	classe	des	allocations	de	résidence	Fr.	<b>5</b> 00	(Be	rne,	Βι	ımp	liz)								. '			Fr.	288,500
$\Pi^{e}$	>	*	>	>	>		<b>4</b> 00															•	>	
IIIe	>	>	>	>	*	>	<b>3</b> 00	(Bie	nne	, K	œn	z, ]	Mui	i, V	Wa	ber	'n,	$Z_0$	llik	of	en	) .	>	21,600
${ m IV^e}$	>	*	>	*	>>	*	200	(Bel	р,	Bur	gdo	rf,	Go.	diw	ril,	$H\epsilon$	rzc	ge	nbı	ıcl	ıse	e,		
							*		Ĺan	ger	itha	l, N	Vida	ıu,	Th	un)	)						>	17,000
$V^e$	>	>	>>	>	*	*	100	(Bre	mg	arte	n,	Brie	nz,	Βü	irei	ı, '	Γav	an	nes	, I	)el	é-		
							¥ a		mor	it, F	'ruti	gen	,K	ehrs	satz	L,L	ang	na	u, I	Jai	ıfo	n,		
									Lau	per	ı, L	ong	eau	, L	yss	, M	leir	ing	gen	, I	Ιü	n-		
								1	che	nbu	chs	эe,	Μi	insi	nge	en,	M	ou	tier	,	Pc	r-		
											r, S													
									bou	rg,	Wa	nge	n,	$\mathbf{W}_{0}$	rb)	)			•		•		>	<b>17,3</b> 00
		•				. 72	THAT.						-											
		Perso	nnel des ét	ablis	sements $d$	еi.	ciui.						16											
Tre			nnel des ét																				T.	
	classe	des	allocations	de		Fr.	250																	
$II^{e}$	classe *	des *	allocations *	de »	résidence	Fr.	$\frac{250}{200}$						•	•	•						•	•	>	49,000
$\Pi_{\rm e}$	classe * *	des	allocations	de	résidence * *	Fr. * * *	250 200 150			:			•	•			•	.*		•	•	•	>	
IIe IIIe IVe	classe *	des *	allocations *	de »	résidence	Fr. * * * * *	250 200 150 100	 	•	:			•	•	•	•	•	•	•	:		•	» »	49,000 5,400 —
$\Pi_{\rm e}$	classe * *	des *	allocations * *	de *	résidence * *	Fr. * * *	250 200 150 100		•	:			•	•	•	•	•	•		:		•	>	49,000
IIe IIIe IVe	classe  *  *  *	des * * *	allocations  *  *  *	de * *	résidence  *  *  *  *	Fr. * * * * *	250 200 150 100	 	•	:			•	•	•	•	•	•	•	:	•	•	» » »	49,000 5,400 —
IIe IIIe IVe	classe  *  *  *  *  *	des * * * * *	allocations  *  *  *	de * * *	résidence  *  *  *  *  *  *  *	Fr. * * * * *	250 200 150 100	 	•	:			•	•	•	•	•	•	•	:	•	•	» » »	49,000 5,400 — 12,600
IIe IIIe IVe	classe  *  *  *  *  *	des * * * * *	allocations  *  *  *  *  *  *	de * * *	résidence  *  *  *  *  *  *  *	Fr. * * * * *	250 200 150 100	 	•	:			•	•	•	•	•	•	•		Го	•	*     *     *     *     Fr.     *	49,000 5,400 12,600 411,400

Les demandes qui sont de la compétence du Conseil-exécutif occasionneraient, d'autre part, un surcroît de dépense de 263,600 fr., non compris les versements à la Caisse de retraite.

En récapitulant les dépenses en plus susindiquées (sans tenir compte d'abord des versements à faire à la Caisse de retraite), on obtient ce qui suit:

Total sans les caisses de retraite fr. 1,610,000

Les versements à la Caisse de retraite du personnel de l'Etat et à la Caisse d'assurance des instituteurs (notons ici qu'une partie du personnel ne fait pas partie de la caisse et que les versements aux deux caisses ne sont pas les mêmes) font:

Versement unique à la Caisse du personnel de l'Etat: 5 mensualités sur un total de 1,520,000 fr., soit 633,000 fr. en chiffre rond.

Versements réguliers à la Caisse de retraite du personnel de l'Etat et à la Caisse d'assurance des instituteurs: prime annuelle sur 1,520,000 fr. à  $7^{\,0}/_{0}$  et sur 30,000 fr. à  $5^{\,0}/_{0}$ , en chiffre rond 108,000 fr.

La réalisation des vœux du personnel grèverait donc le budget de l'Etat de 1,718,000 fr., non compris un versement unique de 633,000 fr.

Or, il appert du texte des requêtes de l'Association du personnel de l'Etat que celle-ci ne serait même pas satisfaite si l'Etat faisait pareil sacrifice. Il est dit dans ces requêtes que les revendications du personnel doivent être considérées comme des « revendications minimales » présentées provisoirement en raison de la situation financière de l'Etat (voir p. 2 et 8 de la requête principale et p. 22 du mémoire complémentaire). Le personnel déclare expressément (p. 8) qu'il est nécessaire d'augmenter les traitements de 20 à  $30\,^{0}/_{0}$  et qu'aujourd'hui déjà le Grand Conseil devrait

les élever de 13 à 15%. Nous nous trouvons donc présentement au seuil d'une première étape et si l'on déférait aux demandes actuelles du personnel on n'aurait pas pour tout autant régler la situation. L'augmentation des traitements du 30%.— dont l'obtention doit être le but de la première étape — absorberait une somme de plus de 7,500,000 fr., y compris les versements à la Caisse de retraite, dont plus de 2 millions pour la couverture de cette caisse. Il est évidemment impossible à l'Etat de songer à pareils sacrifices.

Ħ

Avant toutes choses, nous devons nous arrêter à quelques considérations générales des requêtes.

On prétend dans la requête principale (p. 1) — et la chose revient continuellement — que les conditions de travail dans l'administration de l'Etat devraient être exemplaires. Il convient de répondre à cela que les conditions de travail de l'Etat de Berne ont été grandement améliorées ces dernières années et qu'il est tout à fait inopportun de les critiquer. Citons parmi ces améliorations la réglementation des vacances, le congé du samedi après-midi, le régime en cas de maladie, la Caisse de prévoyance, l'octroi d'indemnités pour les fonctionnaires qui doivent quitter l'administration par suite de réduction du personnel, etc. Il est donc tout à fait déplacé de venir dire que l'administration de l'Etat devrait servir de modèle — d'autant plus que les fonctionnaires et employés sont payés par les deniers de citoyens qui se trouvent souvent dans une situation beaucoup moins enviable que la leur.

On prétend également que le personnel devrait être rétribué selon la besogne fournie et sa capacité de travail. Les requérants ajoutent à cet égard (p. 1 du mémoire principal): «Dans le courant des deux dernières années (depuis 1922), le personnel de l'administration de l'Etat a été réduit de 200 unités environ bien que le travail ait considérablement augmenté. Ce fait peut facilement être prouvé en consul-

tant les rapports de gestion de la Caisse de prévoyance et de certaines Directions.»

Cette phrase contient deux inexactitudes. Il n'est d'abord pas vrai que le nombre des fonctionnaires et employés ait été réduit de 200 et il est faux de prétendre que le travail a considérablement augmenté. En ce qui concerne la diminution du personnel (l'Association a même prétendu dans des articles de journaux que le personnel avait été réduit de 244 unités), les requérants se sont fondés sur les listes de la Caisse de retraite. Or, contrairement à ce que dit l'association, le nombre des membres de cette institution était au 1er janvier 1921 non pas de 3021 personnes, mais de 2899 seulement. L'association compte qu'il y avait encore à cette date-là 122 déposants, ce qui n'est pas exact; on sait, en effet, que tout le personnel de l'Etat a été admis dans la Caisse de retraite le 1er janvier 1921 indépendamment de son état de santé. Les 122 déposants dont il est question n'ont été admis qu'au cours de l'année 1921 et ont remplacé d'anciens membres de la caisse. Nous ne comprenons pas que le rapport de la Caisse de retraite puisse donner lieu sur ce point à pareille confusion. Les requérants oublient en outre qu'il y a constamment un certain nombre de personnes qui sont bien au service de l'Etat, mais qui, n'ayant pas encore passé la visite médicale, ne sont ni membres ni déposants de la dite caisse. Le nombre de ces fonctionnaires était au 31 décembre 1924 de 73 en tout. Le 1er janvier 1921 — lors de l'institution de la Caisse de retraite — on n'avait pas non plus, pour des motifs bien compréhensibles, un pareil contingent. En réalité, le personnel n'a été réduit que de 49 unités et non de 200 ni de 244. Nous indiquerons de vive voix quelles furent exactement les mutations qui se sont produites dans le personnel. Il y a des services où le personnel a été réduit, mais il y en a d'autres où il est encore plus nombreux qu'en 1921. On se rend compte de l'inexactitude des chiffres articulés par l'association en lisant à la page 10 de la requête principale que le nombre des cantonniers qui était de 555 en 1920 est tombé à 445 en 1924 et aurait donc été réduit de 110 unités. En réalité le nombre des cantonniers n'a été réduit que de 14. Il était encore de 545 en 1924 contre 559 en 1921. La diminution est donc bien de 14 personnes, qui en partie ont d'ailleurs été remplacées par des ouvriers auxiliaires.

Si l'on compare les chiffres de 1920 et de 1925 — abstraction faite des états de la caisse de retraite qui ne permettent pas de faire un dénombrement complet —, on constate une augmentation de 39 unités. Certes, on a pu réduire de 137 le nombre des fonctionnaires, employés et ouvriers par suite de la suppression de différents services extraordinaires et de la diminution de la besogne dans certains bureaux. Mais, d'autre part, il y a eu aussi augmentation de personnel et l'augmentation est, comme nous l'avons dit ci-dessus, plus forte que la diminution. Cette augmentation provient de la création de nouveaux établissements, de l'accroissement du personnel des asiles d'aliénés, des ecclésiastiques, etc.

A la page 1 du mémoire principal, on déclare que l'augmentation du nombre des affaires a apporté un surcroît de travail aux fonctionnaires. Il y a lieu de dire à ce sujet que le nombre des affaires n'a pas augmenté et qu'il a au contraire diminué dans une notable mesure. Qu'il nous suffise de rappeler que les œuvres de secours nées de la guerre ont pris fin et

que les bureaux spéciaux dont elles avaient nécessité la création ont été supprimés. Relevons aussi que le nombre des affaires traitées par le Conseil-exécutif, qui était de 8922 en 1922, est tombé à 5581 en 1925.

Ces chiffres indiquent que la besogne a diminué d'une façon générale et il en résulte évidemment un allégement pour tous les services de l'administration. La Chancellerie d'Etat a traité 33,280 affaires en 1922 et 29,644 en 1924; la Commission des recours a recu 24,992 recours en 1920 et 11,083 en 1924; la Direction des affaires communales a traité 1740 affaires en 1921 et 923 en 1924; les chiffres des affaires de la Direction de la justice sont pour les deux mêmes années de 3381 et 3195; pour la Direction de l'instruction publique: 1718 et 1640. D'autres Directions accusent également une diminution de la besogne, ainsi la Direction de l'intérieur et la Direction des travaux publics par suite de la diminution des travaux de chômage. D'autres en revanche marquent une légère augmentation (la Direction des cultes 11 affaires, la Direction de l'agri-culture 59 affaires). Là où la besogne a crû considérablement (taxe militaire, offices des poursuites, etc.), on a dû augmenter le personnel. Prétendre que les affaires sont en augmentation constante est donc une inexactitude; au contraire, en effet, elles sont en général en diminution.

Les requérants avancent d'autre part: « Pour le moment, nous voulons retenir le fait qu'à la suite de la réduction du personnel d'environ 200 personnes depuis 1922 l'Etat a pu réaliser une économie d'un million de francs. » Cela aussi est inexact. Les dépenses en moins de 1924 s'élèvent seulement à 1,078,239 fr. 70, montant qui ne provient évidemment pas exclusivement de la réduction du personnel. Celle-ci ne joue là qu'un rôle très secondaire. Et même si l'allégué de l'association était conforme aux faits, il ne justifierait en aucune façon l'augmentation des traitements, attendu que les traitements actuels sont fixés pour un personnel pleinement occupé (voir art. 29 et suivants du décret sur les traitements du 5 avril 1922).

On prétend, en outre, à la page 4 que l'Etat a dépensé moins en 1922 pour les traitements qu'à l'époque des allocations de renchérissement. Cet allégué n'est pas fondé non plus. En 1922 déjà l'Etat a en effet dépensé 600,000 fr. de plus que l'année précédente, y compris les allocations de renchérissement. Il résulte de ce fait que le personnel a touché plus en 1922 que les années précédentes. Toute une série de fonctionnaires mariés ont effectivement bénéficié eux aussi d'une augmentation réelle de traitement, outre la consolidation des allocations de renchérissement. Il est vrai que certaines catégories du personnel touchèrent moins que précédemment. Ce furent notamment celles qui lors de la revision de 1919 reçurent des augmentations relativement fortes.

Les requérants établissent dans leur mémoire complémentaire une comparaison entre la situation économique de la population bernoise et celle du personnel de l'Etat, comparaison qui se fonde, d'une part, sur le revenu imposable et, d'autre part, sur les traitements maximum dans l'administration centrale et dans l'administration des districts. Disons d'emblée qu'une pareille comparaison ne rime à rien. La différence entre le revenu imposable de l'année 1914 et de l'année 1923 ne provient pas seulement de l'augmentation du revenu mais en grande partie de ce qu'il a été taxé plus

pleinement par le fisc. Le fait en outre que ce n'est plus la moyenne des trois dernières années qui détermine la taxation, joue également un rôle important. Il y a lieu de relever enfin que le nombre des contribuables en 1923 était presque le double de celui de 1914 et que par conséquent en 1923 le revenu imposable se répartit sur presque deux fois plus de personnes qu'en 1914. Quand les requérants disent que depuis 1914 le revenu imposable total du peuple bernois a considérablement augmenté et qu'en 1923 il dépasse de 70% celui de 1914, ils avancent donc une double inexactitude. Il est faux également de prétendre que la situation économique de la population en général est actuellement bien plus favorable qu'avant la guerre. Nous laissons au surplus aux différentes classes de la population le soin de dire s'il est exact, comme l'affirme l'association, qu'elles se trouvent dans une situation meilleure qu'avant la guerre. On ne se rend bien compte de ces choses que soi-même. Il est erroné enfin de prétendre que le revenu total de la population bernoise ait augmenté depuis 1914 de 192,70/0.

Si les choses comparées par l'association étaient comparables, il y aurait d'ailleurs à remettre certains faits au point. C'est ainsi que le tableau qui figure à la page 7 du rapport complémentaire pourrait induire en erreur en ce sens que pour ce qui est des employés il ne tient pas compte du district de Berne, où les traitements sont le plus élevés. Les comparaisons des pages 7 et 8 de la requête complémentaire sont donc absolument inconcluantes.

Les requérants examinent (pages 8 et suivantes de la requête) si les dépenses de l'Etat pour les traitements se sont accrues dans la même mesure que les dépenses totales. Cette comparaison est sans intérêt, attendu qu'on ne peut comparer des choses qui ne sont pas comparables. D'après cette théorie, l'Etat devrait augmenter les traitements de quelques pourcents dès l'instant où, par exemple, il participerait à l'assurance en cas de vieillesse et d'invalidité (ce qui coûterait à l'Etat trois à quatre millions de francs), afin que les dépenses pour les traitements marchassent de pair avec les dépenses générales. Il y a d'autres inexactitudes encore dans la requête de l'association. C'est ainsi que l'on fait rentrer les dépenses des cultes et de l'hygiène publique dans les dépenses faites dans l'intérêt public, alors que pour les cultes les traitements représentent la dépense principale et que pour l'hygiène publique les traitements du personnel représentent une partie notable de la dépense. Si l'on veut que les dépenses pour les traitements soient proportionnelles aux dépenses générales, il faudrait en tout cas tenir compte là où il y a lieu des rubriques où les traitements jouent un rôle si important.

Nous ne voulons pas nous attarder davantage aux comparaisons faites par les requérants, celles-ci étant dépourvues de toute valeur.

A la page 12 du mémoire complémentaire on indique dans un tableau que les dépenses pour le personnel, de 15,4 millions en 1924, étaient de 6,5 millions de francs en 1908. On fait, il est vrai, remarquer dans le texte que ce tableau contient certaines lacunes. En dépit de cet aveu, les requérants tirent néanmoins toutes espèces de conclusions. Non seulement les chiffres cités par l'association ne sont pas complets, mais ils ne jouent pas non plus en ce qui concerne les augmentations dans l'époque de 1908

à 1924. Ou bien la somme des traitements de 1908 est de 800,000 fr. environ trop élevée ou bien celle indiquée pour 1924 est de 2,3 millions trop peu élevée. Dans un cas comme dans l'autre il en résulte une augmentation des traitements du personnel de l'Etat notablement plus grande que celle qu'indique l'association.

L'Etat a payé pour le personnel en 1924, non compris les indemnités en nature, environ 16,900,000 fr., à quoi s'ajoutent environ 660,000 fr. pour les chefs de section, les officiers d'état civil et les agents de poursuites et en outre environ 1,050,000 fr. pour la caisse de retraite, soit en tout 18,610,000 fr. sans les prestations en nature (1,5 million en 1924). La somme correspondante en 1908 se montait à environ 6,200,000 francs. Les dépenses totales de l'Etat pour son personnel font ainsi plus de 20 millions — non compris la rétribution du corps enseignant primaire et moyen.

III.

Le personnel fonde ses revendications sur le fait que l'augmentation des traitements n'aurait pas marché de pair avec le renchérissement de la vie. Voyons

donc la chose d'un peu plus près.

En ce qui concerne les traitements, il y a lieu de relever ce qui suit: En 1916, on a accordé des allocations de renchérissement; en 1917 ces allocations ont été augmentées et encore une fois en 1918. En 1919, on procéda à une revision générale des traitements, avec effet rétroactif au 1er janvier 1919. Le montant des augmentations variait d'un groupe à l'autre et de même d'un fonctionnaire à un autre. Pour le personnel inférieur l'augmentation proportionnelle des traitements était beaucoup plus forte que celle du coût de la vie. En 1919, on versa à nouveau, en dépit de la revision des traitements, des allocations de renchérissement; en 1920, celles-ci furent encore augmentées. En 1921 on versa les mêmes allocations qu'en 1920. Le 1er janvier 1921 la Caisse de retraite entra en fonction et greva le budget de l'Etat d'une somme moyenne de un million de francs par an. En 1922 on procéda à une nouvelle revision des traitements. Nous nous bornerons à indiquer ici ce qu'elle a coûté. Cela est d'autant plus nécessaire que les requérants prétendent qu'en 1922 on a «réduit» les traitements. Or, cette « réduction » a occasionné en réalité à l'Etat un surcroît de dépenses de 600,000 fr., outre les dépenses pour les traitements du décret de 1919 et les allocations de renchérissement de 1921 au montant de 2,100,000 fr. On a d'ailleurs fait allusion au Grand Conseil à plusieurs reprises à ce surcroît de dépenses. Celui-ci provient notamment de ce que les fonctionnaires célibataires ont été mis sur le même pied que les fonctionnaires mariés.

En 1923 la validité du décret sur les traitements de 1922 a été prolongée d'une année; elle le fut pour une année encore par décret du 14 novembre 1923. Le 18 novembre 1924 le Grand Conseil arrêta que les décrets sur les traitements de 1922 resteraient en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Il décida en outre que les contributions ordinaires au profit de la Caisse de retraite seraient fixées selon les traitements effectivement payés. Cette dernière mesure a occasionné à à l'Etat une dépense unique de 1 million et une dépense annuelle de 175,000 fr.

Il est vrai que cette dernière a été compensée en partie par des économies.

Remarquons en terminant que l'admission de tout le personnel dans la Caisse de retraite, avec mise en compte de toutes les années de service, mais sans paiements supplémentaires, a grevé fortement le budget de l'Etat. Dans d'autres cantons, les fonctionnaires ont dû payer des primes supplémentaires.

#### IV.

La question du prix de la vie appelle les remarques ci-après:

Il n'existe pas de statistique sur les prix de la vie dans les diverses régions de notre canton. En revanche, on a dressé des statistiques dans différentes villes de notre canton pour les prix de détail de certaines denrées. Nous renvoyons à cet égard à la requête de l'association, page 6. Le Bureau de statistique de la ville de Berne établit une statistique au sujet du coût de la vie. Nous devons tenir compte également des calculs établis par l'Office fédéral du travail et l'Union suisse des Sociétés de consommation pour déterminer le chiffre-index du coût de la vie. Tous ces calculs n'ont toutefois pour nous qu'une valeur relative, attendu que les conditions de la campagne — où habite une grande partie de notre personnel — sont très souvent toutes différentes de celles de la ville. Dans la plupart des communes le coût de la vie est moins élevé qu'à la ville. Il n'y a que certaines localités de l'Oberland où la vie soit plus onéreuse qu'à Berne; en revanche, les loyers sont moins chers.

Voici les chiffres-index établis par les institutions susindiquées:

	arquoos.		Union	VIIIe de	Berne
· .		 Office fédéral du travail	des Sociétés de consommation	Loyers compris	Loyers non compris
-111		<b>1</b> )	2)	8) 5)	4) 5)
1914	Juin	100	100	100	100
1921	Janvier	238	243	238	218
>>	Avril	228	231	219	204
<b>»</b>	Juillet	<b>212</b>	214	211	199
<b>»</b>	Octobre	205	200	202	192
1922	Janvier	192	190	187	182
<b>»</b>	Avril	168	167	164	165
<b>»</b>	Juillet	164	158	164	165
<b>»</b>	Octobre	161	157	167	167
1923	Janvier	162	161	<b>16</b> 9	170
>> -	Avril	164	161	172	172
>>	Juillet	168	168	173	174
<b>»</b>	Octobre	167	169	176	176
1924	Janvier	171	170	177	177
» »	Avril	169	167	173	175
>>	Juillet	171	167	174	176
» »	Octobre	172	170	177	178
1925	Janvier	171	<b>16</b> 9	175	178
»	Février	170	168	175	178
· >>	Mars	170	169	175	177
<b>»</b>	Avril	169	169	173	176
<b>&gt;&gt;</b>	Mai	168	167	172	175
>>	Juin	169	168	172	175
· >>	Juillet	169	167	172	175
»	Août	168	100	172	175

			Union	Ville de	Berne
		Office fédéral du travail	des Sociétés de consommation	Loyers compris	Loyers non compris
		<b>1</b> )	<sup>2</sup> )	<sup>8</sup> ) <sup>5</sup> )	4) 5)
1925	Septembre	168	165	173	176
<b>»</b>	Octobre	167	163	172	175
<b>&gt;&gt;</b>	Novembre	167	163	172	175
>>	Décembre	166	163	171	174

- 1) Denrées, vêtements, chauffage et éclairage.
- 2) Denrées et chauffage.
- <sup>8</sup>) Denrées, vêtements et combustible.
- 4) Denrées, vêtements, combustible et loyers.
- 1) Converti selon l'index arrêté avec l'Office fédéral du travail.

Différents bureaux ont dressé également des statistiques sur le coût de la vie avant l'année 1914. La plupart ont été établies après coup, soit au moment où, à la suite de la guerre, toutes les administrations ont dû adapter les traitements des fonctionnaires au coût de la vie. Ce sont en règle générale les employés qui invoquèrent les prix de la vie d'avant 1914. On le comprend aisément; on n'a jamais contesté, d'aucun côté, qu'il se soit produit un renchérissement du coût de la vie avant la guerre déjà par rapport aux années précédentes. En revanche, les opinions divergent grandement sur le montant de ce renchérissement.

Il n'apparaît pas d'emblée, au surplus, jusqu'à quand il faut remonter avant la guerre. Rappelons que le décret de 1906 avait déjà fixé de nouveaux traitements, qui entrèrent en vigueur par moitiés le 1er janvier 1907 et le 1er janvier 1908. Divers traitements ne furent même remaniés que ces deux années-là. A l'époque, le renchérissement de la vie était très marqué, ainsi qu'il ressort des chiffres figurant plus loin. D'après Lorenz\*), par exemple, le renchérissement des denrées alimentaires et des combustibles fut de 6,18  $^{0}$ /<sub>0</sub> de 1906 à 1907, de 2,87  $^{0}$ /<sub>0</sub> de 1907 à 1908, mais seulement de 3,08  $^{0}$ /<sub>0</sub> pour toute la période de 1909 à 1914.

L'image que donne la comparaison entre l'élévation du coût de l'existence et les salaires est très diverse selon qu'on part de l'année 1906, de l'année 1907 ou de l'année 1908.

Nous donnons ci-dessous deux tableaux sur l'augmentation du coût de la vie tels qu'ils ont été établis à l'époque par le Bureau de statistique du canton de Bâle-Ville et par l'Union des sociétés de consommation.

L'index du Bureau de statistique du canton de Bâle-Ville ne porte que sur les denrées pain, viande et lait, tandis que celui de l'Union des Sociétés de consommation embrasse toutes les denrées.

Année	Index	Index	Index D	épenses pour nourritur
	1891 = 100	1900 = 100	1912 = 100	Prix de détail
1891	100	114	87	
1892	96	110	84	
1893	89	102	78	
1894	84	107	82	
1895	91	<b>104</b>	80	
1896	92	105	81	7 ·
1897	90	103	79	1

<sup>\*)</sup> Lorenz: Kosten der Lebenshaltung in der Schweiz in den Jahren 1906—1916. Munich et Leipzig 1917.

Union dos Sociátás

Bureau	de statistique du	canton de Bâle-	Ville	Union des Sociétés de consommation
Année	Index	Index	Index	Dépenses pour nourriture
	1891 = 100	1900 = 100	1912 = 100	Prix de détail
1898	93	107	81	1 ( ) 1 ( )
1899	90	103	79	
1900	88	100	77	CALLS CONTRACTOR
1901	89	102	78	and State of the
1902	92	105	80	a Sanda in a
1903	92	105	80	
1904	93	106	81	
1905	98	112	86	fr.
1906	101	115	88	877.60
1907	103	117	90	928.89
1908	105	120	91	954.01
1909	108	123	94	965.76
1910	109	125	96	968.50
1911	111	127	97	994.98
1912	114	131	100	1010.80
1913	116	132	101	999.53
1914	113	129	99	985. 19

Les chiffres du Bureau de statistique du canton de Bâle accusent donc un renchérissement de 12  $^0/_0$  pour les denrées pain, viande et lait dans la période de 1906 à 1914; les calculs de l'Union des Sociétés de consommation, qui se rapportent aux denrées principales, conduisent au même résultat.

En outre, il importe de comparer le renchérissement qui s'est produit dans notre canton avec celui des autres cantons.

L'Union des Sociétés de consommation établit depuis l'année 1919 des statistiques dans une vingtaine de villes. Ces statistiques portent sur le 75 % environ de toutes les denrées et sur une partie des combustibles et des savons. Voici la liste des villes dont il s'agit (rangées d'après le montant du chiffre-index au 1er décembre 1925).

Rang	** ***	Index
1.	La Chaux-de-Fonds / Le Locle	1659,11
2.	Bâle	1685,60
3.	Lucerne	1688,18
4.	Thoune	1699,34
5.	Genève	1712,63
6.	Neuchâtel	1721,20
7.	Rohrschach	1731,75
8.	Berne	1735,36
9.	Schaffhouse	1741,19
10.	Aarau	1746,99
11.	Bienne	1747,18
12.	Soleure	1764,05
13.	Lausanne	1765,03
14.	Winterthour	1782,12
15.	Bellinzona	1792,84
16.	Coire	1797,14
17.	Zurich	1797,22
18.	Hérisau	1800,39
19.	Vevey / Montreux	1807,30
20.	Lugano	1814,05
21.	St-Gall	1814,95

Les villes de Berne, Bienne et Thoune comptent donc parmi les villes où les articles dont il s'agit sont le moins chers. Elles ont conservé à peu près le même rang en 1925 qu'en 1919, ainsi qu'il appert du tableau ci-après:

	iu cr-aj			Berne Rang		Bienne Rang		Thoune Rang
	1919	1er	Juillet	6	er. *	12		1 A
	1920	1er	<b>»</b>	6		16		
	1921	1er	<b>»</b>	14		19		2
	1922	1er	<b>»</b>	17		18	8	5
	1923	1er	» »	13	40.0	2		3
ř	1924	1er	Janvier	8		10		3
	<b>&gt;&gt;</b>	1er	Avril	9		10		4
	>>	1er	Juillet	8		10		4
	>>	1er	Octobre	10		7		8
	1925	1er	Janvier	6		8		4
	>>	1er	Avril	8		7		4
	>>	1er	Juillet	9		8		3
	>>	1er	Octobre	7		11		5
	<b>»</b>	1er	Décembre	8		11		4
			-					

En ce qui concerne les autres dépenses (vêtements, loyers, impôts), nous faisons remarquer ce qui suit:

Vêtements. Il n'existe pas, que nous sachions, de statistique sur les prix dans les autres cantons. Nous n'avons donc aucune preuve que les prix de Berne soient particulièrement élevés. Ils ne doivent en tout cas pas différer beaucoup de ceux d'autres villes, comme Zurich, Genève, etc. A la campagne, ils sont moins élevés, de même que c'est le cas aussi dans d'autres cantons.

Loyers. Ainsi qu'il appert de différentes statistiques, Berne est la ville où les loyers sont le plus élevés.

Actuellement les loyers paraissent vouloir baisser, mais la baisse ne sera vraisemblablement pas très forte.

Dans les villes des autres cantons les loyers vont suivre peu à peu l'augmentation générale du coût de la vie et se rapprocheront ainsi de nos loyers, abstraction faite des cas où, comme à St-Gall, il y a des logements en excès par suite des conditions économiques. Dans d'autres cantons la vie va donc encore renchérir, tandis que chez nous la crise est à peu près passée.

#### v.

Nous indiquerons maintenant dans quelle mesure les traitements ont été augmentés en 1919 et en 1922; les 2972 fonctionnaires et employés se répartissent dans les catégories ci-après:

- 1º Les fonctionnaires de l'administration centrale et de l'administration des districts.
- 2º Les employés de l'administration centrale et de l'administration des districts.

#### 3º De l'Université:

- a) les professeurs;
- b) les assistants;
- c) le personnel de bureau et les concierges, ainsi que les jardiniers du Jardin botanique.
  - 4º Les ecclésiastiques.
  - 50 Les gendarmes.
  - 6º Les ouvriers des arsenaux.
  - 7º Les cantonniers.
  - 8º Les agents forestiers.

9º Les fonctionnaires de la Maternité, des écoles d'agriculture, des maisons d'éducation, de l'asile de sourds-muets, des pénitenciers, des maisons de travail, des maisons de discipline et des asiles d'aliénés, sauf le personnel de service et les fonctionnaires et employés, dont les prestations en nature ont fait l'objet d'un nouveau régime lors de la revision des traitements de 1922.

En ce qui concerne le personnel bénéficiant de prestations en nature on n'a fait entrer en ligne de compte dans les calculs que les traitements en espèces. On aurait eu pour 1925 les données nécessaires quant à l'évaluation des prestations en nature, mais elles manquent en revanche pour l'année 1914. On ne peut, pour ce motif, comparer entre eux les traitements totaux. Le mode de comparaison appliqué peut d'autant moins être critiqué que l'Etat supporte seul le renchérissement pour les prestations en nature.

Les comparaisons se fondent en outre sur le maximum des traitements. On peut d'autant plus faire abstraction des taux minimum que l'augmentation des minima et maxima est en moyenne à peu près le même.

#### Tableaux ci-après:

- I. Augmentation des traitements en 1925 par rapport à 1914, non compris les prestations de l'Etat pour la Caisse de prévoyance.
- II. Augmentation des traitements en 1925 par rapport à 1914, avec les prestations de l'Etat pour la Caisse de prévoyance à raison du 7  $^{\circ}/_{\circ}$ .

### I. Augmentation des traitements en 1925 par rapport à 1914, non compris les prestations de l'Etat pour la Caisse de prévoyance.

Relèvement			ents en esp . 3000 en 1			Traitem usqu'à i					Fraitem usqu'à f						s en es 6000 en			Traiten jusqu'à						nts en 6 r. 8000 e				tements ı'à fr. 90					en espe ,000 en				nts en es fr. 10,000			Réc	apitı	ulatio	n	Relèvement
par rapport à 1914	Fonction	nnaires	Addition continue des chiffres	on des traite- i de 1909/14 aux fonction-	Fonet	ionnaires		ition tinue hiffres	on des traite- i de 1909/14 aux fonction- ts suivants:	Foneti	ionnaires	cont	ition inue hiffres	on des fraite- s de 1909/14 aux fonction- es suivants:	Fonetion	aires	Addition continue les chiffre	en des traite- i de 1909/14 aux fonction-	Fone	tionnaires	eon	lition tinue chiffres	on des traite- i de 1909/14 aux fonction- es suivants :	Fonction	nnaires	Additio continu des chiff de	e 5	aux fonction- es suivants:	onetionna	drag eo	ddition ntinue chiffres de	ion des traite- s de 1909/14 aux fonction- es suivants:	Fonetionn	oires '	Addition continue es chiffres de	ion des traite- s de 1909/14 aux fonction- es suivants:	Fonetion	nnaires	Addition continue des chiffre de	on des traite- s de 1909/14 aux fonction-	Fonet	ionnaires	e	Addition continue s chiffres de	on des traite- de 1909/14 aux fonction-	par rapport
	Nombre	0/0	Col. 1 Col.	Revisi quant	Nombre	0/0	Col. 1	Col. 2	Revisi ments quant nair	Nombre	9/0	Col. 1	Col. 2	Revisi ment quant nair	Nombre	°/6 - Co	d. 1 Col.	Revisi ments quant	Nombo	°/o	Col. 1	Col. 2	Revisi ments quant nair	Nombre	°/o	Col. 1   Co	1. 2	i i i i	ombre	% Col.	1   Col. 2	Revis ment quant nair	Nombre	º/o Col	. 1   Col. 2	Revis ment quant	Nombre	°/o	Col. 1   Col.	Revisi ments quant	Nombre	0/0	Col.	1   Col. 2	Revisi ments quant	and the same of th
. 1	1)	2)	3) 4)	5)	1)	2)	3)	4)	5)	1)	2)	3)	4)	5)	1)	2)	3) 4)	5)	1)	2)	3)	4)	5)	1)	2)	8)	4)	5)	1) 1	8) 3)	4)	5)	1)	2) 3	4)	5)	1)	2)	3) 4)	5)	1)	2)	3)	4)	5)	
Jusqu'à 60 %	-	_		-	_	l —	-	-	_		_		_			_   -	-   -	-	-		-	_		-			-   -	-	3 3.	.53 3	3.53	2	6 6	.74	6 6.74	6	1	0.75	1 0.7	5 —	10	0.3	1 10	0.34	. 8	Jusqu'à 60 º
61 à 70 %	-	_		_	-	-	-	-	_	-	_	- 1	-	-	-	-  -	-   -	_	-	_	_	_	-	1	0.23	1 0	.23	-	6 7.	.05 9	10.58	1		.25	8 8.99	1	1	17.16	24 17.9	1 -	32		8 42	2 1.42	1	61 à 70°
71 > 75 %	-	_		_	2	0.39	2	0.39		3	0.65	3	0.65	-	1 0	).29	1 0.2	9 —	30	14.56	30	14.56	-	17	3.95	18 4	.18		11 12	.94 20	23.52	3	29 32	.58 8	7 41.57	2	74	55.22	98 73.1	3 58	167	5.63	2 209	9 7.04	. 63	71 > 75 °
76 » 80 °/o	-	-		-	-	-	-	-	_	_	_	-	-	-	2 (	0.59	3 0.8	8 -	8	3.88	38	18.44	-	41	9.54	59 18	.72		12 14		37.63	7	1 1	.12 3	8 42.69	)   -	15	11.19	113 84.3	2	79		3 288	8 9.70	9	76 » 80 °
81 » 85 %	4	0.57	4 0.5	7 4	******	_	-	-	_	13	2.78	16	3.43	3	3 (	0.88	6 1.7	6 —		-	_	<u>-</u>	_	-	-		-   -	-	19 22	.35 51	59.98	-	34 38	.20 7	2 80.89				125 93.5	7 -	85				6	81 » 85 °
86 » 90 %	1	0.14	5 0.7	1 1	-			-	-	27	5.76	43	9.19	-	35 10	0.38	41 12.0	8 -	60	29.14	98	47.58	-	63	14.66	122 28	.38	- 1	-   -	-   -	_	-	2 2		4 83.14				126 94.0	-	189			2 18.93	. 3	86 » 90 °
91 » 95 %	-	-		_	-		-	-	-	3	0.65	46	9.84	3		-   -	-   -		56	27.18	154	74.76	1	7	1.62	129 30	.00	- 1	10 11.		71.75				5 84.26		5	3.73	131 97.	5 -	82		644			91 > 95 0
96 » 100 %	4	0.57	9 1.28	8 1	2	0.39	4	0.78	1	80	17.09	126	26.93	-	99 29	0.19 1	40 41.5		-	_	-	-		282			.59	4	9 10.			-		.74 8			-	-	-   -		482		2 1126	6 37.90	6	96 » 100 °
01 > 105 %	-	*****		-	25	4.86	29	5.64	8	-	_	-	-	-			43 42.1			2.91		77.67	-	1			.82			.23 77	90.57	-			93.25				132 98.5		45			1 39.41		101 » 105 °
06 » 110 %	31	4.38	40 5.60	6 20	32	6.23		11.87	23	188		314		3	36 10		79 52.7		13	6.31	173	83.98	_	1	0.23	413 96	.05	-	1 1.		91.75		5 5	.63 8	98.88	3   -			133 99.5		303					106 > 110 °
11 » 115 %	-	-	-   -		1	0.19		12.06	1	7	1.50		68.61				94 57.1		_	-	-	_	-	-	-		î	-	5 5	.88   83		-		_   -		I -	1	0.75	134   100		34					111 > 115°
16 » 120 %	10	1.41	50 7.0		7	1.36	69	13.42	1	22	4.70		73.31	22			80 82.5	-	25	12.14		96.12		1	0.23		.27	1	-   -			_			100	· 1	-	-	-   -	.   -	151				28	116 × 120 °
21 > 125 %	4	0.57	54 7.6	_	I -	_	_			6	1.28		74.59	6			19 94.0		-		_			16	3.73	430 10	00		1 1	.18 84	00102			-   -		_			-   -	-	67				5	121 × 125 °
26 » 130 %	- 1	-			10	1.95	1	15.37	10	8	1.70		76.29	8			20 94.3	3 -	1 8	3.88		100	_	1 -	-		-   '	-	1 1	.18   85		_		-   -	-   -	_	_			-   -	28	0.9				126 » 130 °
31 » 135 %	29	4.10	83 11.74		8	1.56		16.93		1	0.21		76.50	1	-	-	-   -	-		1 -	1-	_			-	-	-   -	-	-   -		_			-   -	-	_	_	-		.	38	1.2				131 » 135 °
36 » 140 %	32	4.52	115 16.26		7	1.36	1	18.29	7	2	0.43		76.93	2	1	-	-   -		_	1 -	_	-	_	-	-	-	-   '	-	-   -	-	-	_		-   -	-   -	-	-	-	-   -	.   -	41	1.3				136 » 140 °
11 » 145 °/o	_	_			l		-			57	12.17		89.10	-	1		_   _	_		-		_	_	1 - 1	-		-   '			-	-	_		-   -	-   -	_	-	-	-   -		57	1.9				141 » 145 °
46 » 150 %	10	1.41	125 17.6		1	0.19		18.48	1	- 5			90.17	3			21 94.6	2 -	_	_	-			-	_		-   '	-	-	-   -	_	-		_   -	-	-	-	_			17	0.5				146 » 150 °
51 » 160 %	15	2.12	140 19.79		19	3.70	114			2		424		2			0.1	_		_	-	-	-	-	_		-	-	-   -	_	_	_	_   -	-   -	-   -	_		_			36	1.2				151 » 160 °
		40.46	426 60.28		2	0.39	116		2				-		- ,		24 95.5	0 2		_	-	_	-	-	_		_   '	-	-   -	-   -	-	_		_   -	-   -			_	-   -	-	291 19	9.8				
71 × 180 %	12	1.70	438 61.98		4	0.78	120		4	2	0.43	426		2			25 95.		-	_			_				-	_		-   -	-	-	-   .	_		_		_	_   -	-   -	19	0.6				171 > 180 0
81 > 190 %	2	0.28	440 62.23	_	3	0.58	123		200	4	0.85	430		4		- 00	00 000		-	_	-	_	_	-	_				-   -	_	_	_	-   '		_   _	_		-	_   -	-   -	500	0.3				181 > 190 °
91 > 200 %		28.15 7.21	639 91.38 690 97.59		380	73.93 1.56	503		380	10	2.14 4.06	440		10	1 (		26 96.0	-			-	_	-	_	_	-	_   '	-		_   _		_	-   '	_   -		_	_	_	_   _	-	590	19.8				191 > 200 0
01 > 225 %	51	0.71							8	19			98.08	10		-	-   -	8		_		_	_	-	_	_	-   '	_			_	_			_   _			_	_   -		1 18					201 > 225 0
26 » 250 %	10	1.70	695 98.30		-	0.50	514	100	- a	4	0.85	463		- 4	13	- 3.92 a	20 100	-	-	-	_	_		-	_		_   '			_   _		_			_   _	-	-	-			33	0.3		9   98.89 2   100.—		226 > 250 °
lus de 250 %	-				3			100		- 0	1.07	408	100				39 100	0	_		-			_			_																_	2 100.		Plus de 250 °
Total	707	100°/ <sub>0</sub>	-   -	628	514	100°/o	-	-	452	468	100°/o	-		91	339 1	00°/o	-   -	18	206	3 100%	-	_	1	430	100%			7	85 10	0 % —	-	13	89 10	0 % -	-   -	10	134	100 %	- 100	% 58	2972	100 %		-	1278	Total

<sup>\*)</sup> Fonctionnaires non occupés entièrement ou au bénéfice de prestations en nature.

#### Explications.

La colonne 1 donne le nombre des fonctionnaires dont le traitement a été élevé durant la période considérée.

La colonne 2 indique le  $^{0}/_{0}$  de ces fonctionnaires comparativement à l'ensemble.

La colonne 3 donne l'addition continue des chiffres de la col. 1. Par exemple, sous «Traitements en espèces jusqu'à fr. 3000 » figurent 40 fonctionnaires accusant un relèvement jusqu'à 110%. Le nombre total des fonctionnaires dant de 107, il y en a done 667 pour lesquels le relèvement excède 110%.

La colonne 4 donne d'une manière analogue l'addition continue des % de la colonne 2. Par exemple, sous «Traitements en espèces jusqu'à 3000 fr.» on voit que sur 707 fonctionnaires 40 = 5,66% ont bénéficie d'un relèvement allant jusqu'au 110 %. Pour les 667 autres = 94,34 %, le relèvement est donc supérieur au 110 %.

### II. Augmentation des traitements en 1925 par rapport à 1914, avec les prestations de l'Etat pour la Caisse de prévoyance.\*)

Ballanamant			its en esp 3000 en 1			raiteme isqu'à f					raitemer squ'à fr					aitemen qu'à fr.						ts en es 7000 en			Traiten jusqu'à						ts en es 9000 en				nts en e 10,000 e				ents en fr. 10,00		25	R	écap	oitul:	ation	L	Relèvement
a 1914	Fonction		Addition continue des chiffres de Col. 1   Col.	5 S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	Foneti Nombre	onnaires	Addit conti des ch de Col. 1	inue iiffres e	ents de 1909/14 ant aux fonction- aires suivants:	Fonction		Additi contin des chi de Col. 1   0	iffres	t aux	Fonetion		Addition continue des chiffn de ol. 1   Col	sion des tra	훈옵	nctionn:		Addition continue des chiffr de ol. 1   Col	sion des tra ts de 1909	Fone Hombr	etionnaires	cont		ts de 1	Fonction Numbre		Addition continue des chiffr de ol. 1   Col	sion des tra s de 1999 t aux fonct res suivant	Fonetie	onnaires	Addition continue des chiffr de Col. 1   Col	ion des tra s de 1909 t aux fonct	Fonet	ionnaires	Addition continued description	ne Else	t aux foncti res suivants	onetionn: mbre		Addit contin des chi de Col. 1	inue iiffres e	Revision des traite- ments de 1909/14 juant aux fonction- naires suivants:	par rapport à 1914
				515	1)		3)	4)	2 6 8 "	1)		3)	4)	# B	1)	2)	3) 4	) 5	B-1	D.	2)	3) 4	2 E S	   0	2)	3)	4)	5)	1)	2)	3) 4	) 3)	1)	2)	3)	) 5)	1)	2)	3)	4)	5)	1)	2)	3)	4)	9 5 5 7	<del></del>
	1)	2)	8) 4)	5)	1,	2)	٥,	"	٥,	-/	-,	"	"	٥,						"	-													- 00										-			
Jusqu'à 60 %	-	-	-   -	_	-	_	-	-	-		-	-	-	-	-		-   -	-   -	-   -		-	-   -	-   -	-	-	_	-	-	-,	4.70	4 4.		9	5.62 2.25	7 7.	62 5		1.40	_		-	-	0.17	10	0.17	5	Jusqu'à 60 %
61 à 70 º/o	-	-	-   -	_	-	-	-	-	- 1	-	-	-	-	-	-	-	-   -	-   -	-   -	-   .	-	-   -	-   -	1 -	1			-	4		9 10.		2	2.20	8 8.		22	1.49		1.49 - 7.91 -	-	- 1	0.27	13	0.44	3	61 à 70 %
71 > 75 º/o		-	-   -	-	-	_	_	-	-	-		- 1	_	-		0.00			-   -		-			1 ~	0.23		0.23	_		5.88	-		10	01.95									0.98	42	1.42	1	71 > 75 %
76 » 80 º/o	-	-	-   -	-	-		-		-	3	0.64		0.64	-	1	0.29		29 -				30 14.		1			6.51	-		2.94	20   23. 21   24.		119	21.35 12.36	27   30. 38   42.		61			3.43 8.36 -		142 46	4.77	184 230	6.19	61	76 > 80 °/ 81 > 85 °/
81 > 85 °/o	-	-	-   -	_	2	0.39	2	0.39	-	-		- 1	_	-	2	0.59	-   -					38 18.		31		59	13.72	2	11 1		32 37.		2	2.24	40 44	- 1	19	14.18		2.54	- 1		1.54 2.52	305	7.73	12	02 - 00 /
86 > 90 º/o	2	0.28	2 0.2	8 3	-	_	-	-	-	2	0.43	5	1.07	2	-	-	1		- 1		3.88	38 18. 98 47.		31			14.42	_	19 2		51 59.		1 -		73 82		2		I I	4.03	- 1	-		475	10.25 15.97	12	, .
91 > 95 %	3	0.42	5 0.7	0 2	-	_	-	- 1	-	12	2.56	17	3.63	1	38	11.20		.08 -	- 1			98 47. 153 74.		66			29.77			8.24	58 68.		2	1 - 1 - 1	75 84		5						5.72 5.52		21.49	5	00 /
96 > 100 %	-	-	-   -	_	-		-	-		29	6.20		9.83	3	83	24.47	- 1	.55 -				154 74.		1 5			30.93		4	4.70	62 72.			2.24			1 9	5.15			- 1		4.21		25.70	4	, ,
101 > 105 %	-	-	-   -			_	-			32	6.84	-	16.67	-	18	5.30		.55 – .85 –	- 1			160 77.		278			95.58	*	12 1	4.10	74 87.		ļ -,	7.87	82 92			1.75	132 9	0.51			12.65		38.35	0	101 > 105 °/ 106 > 110 °/
106 > 110 %	4	0.57	9 1.2	7 1	2	0.39	4	0.78	1	48	10.26		26.93	-	19	5.60						161 78.		216			96.05			3.53	77 90.		1:	1.12	83 93		1_	1.10		- 16.6			2.46		40.81	30	111 * 115 %
111 > 115 %	20	2.83	29 4.1	0 20	25	4.86	29	5.64	8	2	0.43		27.36	2	33	9.73		.45 - .18 -	- 1	-   '		173 83.		- 1 :	1 0.23		96.28	_			83 97.		5		88 98		-2			00			9.93		50.74	25	116 > 122.0/
116 » 122 %	11	1.56	40 5.6	6 –	33	6.42	62	12.06	24				68.61	1						25 15		198 96.		1 1	6 3.72		100	_,	_				1_	5.05			1		1 1				5.08				,
123 > 127 º/o	10	1.41	50 7.0	7 3	7	1.36	69	13.42	1	22			73.31	22					- 1	1				. 10		450	100	_ 1	_	1.18	84 98.		15.	1.12	89 10			_					2.25		55.82 58.07	28	123 > 127 % 128 > 132 %
128 > 132 %	4	0.57	54 7.6	4 2	I -	I -		-		6			74.59	2	39			.33 -			3.88	206 10		-			_	_	1			0	1	1.12	- 10		-	_			- 1		0.95		59.02	18	,
133 » 137 º/o	_	_			10	1.95	79	15.37	10	8			76.29 76.50	° I	_ 1	0.25			- 1		_			.   _			_		_ 1	_	- 10			_		_		_		_   .		38	1.27		60.29	10	138 > 142 %
138 » 142 %	29	4.10	73 11.7		8	1.56	87	16.93	-				76.93	9					_   '		_						_	_		_							10				- 1	41	1.37		61.66	40	,
143 > 147 %	32	4.52	105 16.2		1 1	1.36	1 1	18.29	٠,				89.10	- 4	_	_			_   '		_															_					- 1	57	1.92		63.58	** I	148 > 152 %
148 > 152 %	_				I	-	-	10.40						-,	_	0.29		.62 -	_ [ ]												_   ]												0.57		64.15	14	,
153 » 157 °/o	10	1.41	115 17.6			0.19		18.48	1	1 1			90.17	9	_ 1	0.23		.02													_		_	_	_   .			-				36	1.21		65,36	15	,
158 » 167 %	15		130 19.7				114				0.45	424			2			.50	9		_						_	_				_	_	_			_								75.16	290	168 > 177 %
168 » 177 %		40.46	416 60.2			0.39		22.57	2	_		426	91.03	-,	1			.79	ĩ l		_			.   _	.   _					_					_	_   _					- 1				75.80		
178 » 187 %			428 61.9				120 123		9		0.45	430		4		0.20			_^		_				.   _			_	_	_		_   _		_	_   .	_   _			_		_				76.10	19	188 » 197 %
188 » 197 %	2	0.28	430 62.2	-	1 -	0.58		97.86	380			440		*	1		326 96	.08	1	_			_   _				_	_		_	_   .	_   _			_   .	_   _			_	_					95.96	570	198 » 207 %
198 » 207 %			629 90.3						980	1 1		459		18		- 0.20		_   .	_^ [	_		_		. [ _			_	_	_	_	_	_   _			_   .	_   _	15			_	_   °			2930	98.59	77	208 • 232 %
208 > 232 %			680 97.5						ı °	10	0.85		98.93	4	_				_ [	_	_	_   .	_   _	. [ _	.   _		_		_	_	_   .	_	_	_	_   .	_   _			_	_				2939	98.89		233 • 257 %
233 > 257 %	5		685 98.3		-	0.58	514	100	_ 3	5	1.07		100	5	13		1		13	_	_		_   _	.   _	- I· =		_	_	_	_	_ 1	-	_							_	_	-		2972			Plus de 257 %
Plus de 257 %			707 100			-	_	100				_														_		_	05				-	-			-										1
Total	707	100 %	-   -	628	514	100 %	-	-	452	468	100 º/o	-	-	91	339	100 %	-	_	18 2	206 10	)O %	-   .	-	1 430	0 100 %	/0   -	-	'	85	100	-   -	_ 13	89	100 %	-   -	-   10	134	100 %	-	-	58 29	972 10	00 %	-	-	1278	Total

<sup>\*)</sup> Les prestations de l'Etat pour la Caisse de prévoyance figurent ici à raison du 7 %. Elles sont en réalité d'environ 71/2 %, car il faut compter environ /2 % pour les rappels de contribution en cas d'augmentation de traitement.

La colonne 1 donne le nombre des fonctionnaires dont le traitement a été élevé durant la période considérée.

La colonne 2 indique le  $^{\rm o}/_{\rm o}$  de ces fonctionnaires comparativement à l'ensemble.

La colonne 3 donne l'addition continue des chiffres de la col. 1. Par exemple, sous «Traitements en espèces jusqu'à fr. 3000 » figurent 9 fonctionnaires accusant un relèvement jusqu'à 110 %. Le nombre total des fonctionnaires étant de 707, il y en a donc 698 pour lesquels le relèvement excède 110 %.

La colonne d'une manière analogue l'addition des % de la col. 2. Par exemple, sous «Traitements en espèces jusqu'à fr. 3000 » on voit que sur 707 fonctionnaires 9 = 1,27 % ont bénéficié d'un relèvement allant jusqu'à 110 %. Pour les 698 autres = 98,73 % le relèvement est donc supérieur à 110 %.

<sup>\*\*)</sup> Fonctionnaires non occupés entièrement ou au bénéfice de prestations en nature.

Nous indiquons maintenant dans les relevés cidessous le degré du renchérissement à côté des augmentations de traitement.

Les indices des denrées et du combustible (voir les tableaux ci-dessus concernant le prix de la vie) sont pour le mois de décembre 1925:

1º Office fédéral du travail	163
2º Union des Sociétés de consommation	163
3º Bureau de statistique de la ville de Berne.	166
	492
Moyenne	164

Pour les vêtements et les loyers l'index augmente, d'après les calculs du Bureau de statistique de la ville de Berne, de huit points

Remarquons ici que la Confédération admet depuis la seconde moitié de l'année 1923 un renchérissement de  $70^{\circ}/_{0}$ .

Les traitements des 2972 fonctionnaires dont il s'agit ont été augmentés comme suit de 1914 à 1925:

Non compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance.

		1	0			
	•			Augme	entation	
Nombre of fonctionna		Traitement en espèces	Jusqu'	à 75 %	De plus	de 75 %
инсионна	1168	en especes	Nombre	0/0	Nombre	5/0
707	jusqu'à	3,000	_		707	100
514	<b>»</b>	4,000	2	0,39	512	99,61
468	>	5,000	3	0,65	465	99,35
339	>	6,000	1	0,29	338	99,71
206	•	7,000	30	14,56	176	85,44
430	>	8,000	18	4,18	412	95,82
85	>	9,000	20	23,52	65	76,48
89	>	10,000	37	41,57	52	58,43
134	de plus de	10,000	98	73,13	36	<b>26</b> ,87
2972	Total		209	7,04	2763	92,96

Y compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance,  $7^{\,0}/_{0}$  des traitements.\*)

N		n		Augme	entation	
Nombre o fonctionna		Fraitement en espèces	Jusqu'	à 75 %	De plus	de 75 %
ZOHOUIOHH	1100	си сърсссв	Nombre	°/o	Nombre	°/o
707	jusqu'à	3,000			707	100
514	>	4,000		_	514	100
468	>	5,000			468	100
339	*	6,000	_	_	339	100
206	>	7,000	-	· -	206	100
430	>	8,000	1	0,23	429	99,77
85	*	9,000	9	10,58	76	89,42
89	>	10,000	. 8	8,99	81	91,01
134	de plus de	10,000	24	17,91	110	82,09
2972	Total		42	1,42	2930	98,52

Dans ces chiffres on n'a pas tenu compte du renchérissement de 1906 à 1914. Nous renvoyons aux considérations ci-dessus sur le coût de la vie.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

Pour le pain, la viande et le lait, le Bureau de statistique de la ville de Bâle constate que le renchérissement a été pendant ladite période de  $12^{0}/_{0}$ . L'Union des Sociétés de consommation arrive au même taux pour l'alimentation en général. Pour le combustible et l'éclairage l'association indique dans son mémoire du 9 mai 1925, page 4, une augmentation de 5% o/0. Nous tiendrons compte de ce taux. Nous adopterons également pour les loyers les chiffres de l'association, soit ceux de sa requête de fin mai 1914, page 27. D'après ces chiffres, les loyers pour appartements de deux, trois et quatre chambres ont augmenté dans la période de 1906 à 1913 de  $8\,^{0}/_{0}$  en moyenne. En ce qui concerne les vêtements, on n'a pas de chiffres exacts. On peut admettre sans crainte de se tromper beaucoup qu'ils ont renchéri dans la même mesure que les denrées. Pour la rubrique «divers» on ne connaît pas non plus de chiffres exacts. Les impôts jouent dans ce groupe un rôle important. Or le taux de l'impôt cantonal n'a pas été augmenté pendant cette période. La plupart des communes purent maintenir également leur taux. Nous estimons donc que le renchérissement de la rubrique « divers » a été de 6 º/0.

Les différents renchérissements se présenteraient dès lors comme suit:

	Renché- rissement	aux dépenses générales
Pour l'alimentation	$12^{0}/_{0}$	$38^{0}/_{0}$
Pour le combustible et	l'éclairage $5^{0/0}$	$9^{0/0}$
Pour le loyer	80/0	$21^{0}/_{0}$
Pour les vêtements	$12^{0/0}$	$12^{0}/_{0}$
Dépenses diverses	$6^{0}/_{0}$	$20^{\circ}/_{0}$

Le renchérissement moyen est du  $9.38\,^{0}/_{0}$ , soit de  $10\,^{0}/_{0}$  en chiffre rond. Si l'on ajoute cette quote au taux déterminé pour la période de 1914 à 1925, ce dernier s'augmente de 17,2 points. Il en résulte ainsi pour la période de 1906 à 1925 un index de 189,2 ou de 190 en chiffre rond. Nous donnons ci-dessous les augmentations de traitement comparativement à cet index:

Non compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance.

Nombre des fonctionnaires		"	N 14	Augmentation				
			Craitement en espèces	Jusqu'	à 90 %	De plus de 90 %		
1011	CHOMMAN	LUB (	on especes	Nombre	0/0	Nombre	°/o	
	707	jusqu'à	3,000	5	0,71	702	99,21	
	514	*	4,000	2	0,39	512	99,61	
	468	*	5,000	<b>4</b> 3	9,19	425	90,81	
	339	<b>»</b>	6,000	41	12,08	298	87,92	
	206	>	7,000	98	47,58	108	52,42	
	<b>43</b> 0	>	8,000	122	28,38	308	71,62	
	85	*	9,000	51	59,98	34	40,02	
	89	>	10,000	74	83,14	15	16,86	
	134	de plus de	10,000	126	94,02	8	5,98	
	2972			562	18,93	2410	81,07	

Sur 2972 fonctionnaires il n'y en a donc que 562 dont les traitements ont été augmentés de moins de 90%. Sur ces 562 fonctionnaires, il y en a encore 90 qui ont bénéficié d'une revision des traitements dans la période de 1909 à 1914, de sorte qu'il ne reste que 473 fonctionnaires dont l'augmentation des traitements est inférieure au degré de renchérissement de la pé-

<sup>\*)</sup> Ces prestations sont comptées ici à raison du 7  $^0/_0$ . En réalité elles sont du  $7^1/_2$   $^0/_0$ , car il faut compter encore  $^1/_2$   $^0/_0$  pour les rappels de contribution en cas d'augmentation de traitement.

riode de 1906 à 1925. Il appert des tableaux ci-dessus qu'il s'agit là surtout de gens ayant des traitements assez élevés.

Y compris les versements de l'Etat à la Caisse de prévoyance, 7 % des traitements.

Nombre des fonctionnaires		Traitement en espèces	Augmentation de 1914—1925 Jusqu'à 90 % De plus de 90 %			
10HOUOHHUI	i co	on especes	Nombre	o/o	Nombre	°/o
707	jusqu'à	3,000	<b>2</b>	0,38	705	99,72
514	>	4,000	$^2$	0,39	512	99,61
<b>468</b>	>	5,000	5	1,07	<b>4</b> 6 <b>3</b>	98,93
339	>	6,000	3	0,88	336	99,12
206	>	7,000	38	18,44	168	81,56
<b>4</b> 30	>	8,000	59	13,72	371	86,28
85	>	9,000	32	37,64	53	62,36
89	>	10,000	40	44,94	49	55,06
134	de plus de	10,000	124	92,54	10	7,46
2972			305	10,25	2667	89,75

L'Etat n'a donc augmenté ses prestations de moins de 90 % que pour 305 fonctionnaires sur un total de 2972. Sur ces 305 il y en a 86 qui ont bénéficié d'une revision des traitements dans la période de 1909 à 1914, de sorte qu'il n'y a que 219 fonctionnaires qui n'ont pas reçu la compensation voulue pour le renchérissement qui s'est produit de 1906 à 1925. Ici aussi il s'agit essentiellement de fonctionnaires bien rétribués. Ce phénomène n'est nullement particulier aux revisions de traitements de notre canton; les petits et les gros traitements n'ont, selon les tendances générales de l'époque, pas été augmentés dans la même proportion; ce fut le cas à la Confédération, dans les autres cantons et surtout de façon bien marquée dans la commune de Berne.

Les comparaisons qui précèdent tablent sur la situation de 1906. Si l'on avait pris pour base l'année 1907 (voir ce qui est dit plus haut au sujet de la cherté de l'existence et de la revision des traitements pendant les années 1906/1908), il n'y aurait plus que quelques fonctionnaires pour lesquels les relèvements de traitement n'auraient pas compensé le renchérissement survenu jusqu'en 1925, et il s'agirait alors généralement d'un nouveau classement du poste.

Pour ne rien omettre, nous ajouterons que Lorenz arrive à un renchérissement quelque peu plus fort quant à la période de 1906—1925. C'est ainsi que selon lui la hausse des prix de 1906 à juin 1914 a été de 12,13  $^{0}/_{0}$ , par rapport à 1907 de 5,95  $^{0}/_{0}$  et par rapport à 1908 de 3,08  $^{0}/_{0}$ . On n'a point de chiffres sur la situation aux époques considérées pour d'autres groupes de dépenses.

Il y a lieu de relever encore que les chiffres des tableaux ci-dessus n'indiquent pas, en ce qui concerne le taux des augmentations de traitement, toutes les améliorations dont a bénéficié le personnel.

Pour une grande partie de ce dernier, pour tous les fonctionnaires et employés notamment, on a p. ex. réduit de seize à douze ans la période au bout de laquelle l'intéressé jouit du maximum de son traitement; en outre le fonctionnaire ou employé a droit chaque année et pendant douze ans à une augmentation de traitement, alors que sous l'ancien statut il n'y avait que quatre augmentations quadriennales pour années de service. D'autre part, on a amélioré les condi-

tions des employés de l'administration centrale et des districts indépendamment des augmentations de traitement dont ils bénéficièrent par suite de leur promotion dans une classe supérieure. La plupart des promotions n'ont impliqué aucun travail supplémentaire; il serait dès lors juste d'en faire rentrer les bénéfices dans les augmentations ordinaires de traitement. On ne l'a pas fait dans ce qui précède, parce qu'aujourd'hui il n'est plus possible de déterminer les promotions de chaque fonctionnaire et employé.

Un grand nombre d'employés ont bénéficié en tout cas d'un avancement, ainsi qu'il appert du tableau cidessous concernant le classement des employés des districts:

#### Règlement du 1er octobre 1906.

Ire classe

15

	Nombre de	es employés		
II° cl.	III° cl.	IV° cl.	V° cl.	Total
25	48	59	32	179

#### Répartition proportionnelle

8,38 % 13,96 %	$26,82^{-0}/o$	$32,96^{-0}/o$	17,88 %	100 %
$22,34^{\ 0}/_{0}$		77,66 0/0		$100^{0}/_{0}$
49,16 0/0		50,84	10/0	$100^{0}/_{0}$

En 1918 il y avait encore proportionnellement moins de fonctionnaires rangés dans les classes supérieures. Nous extrayons d'une requête de l'association du 25 août 1918 les chiffres suivants:

### Nombre des employés

I <sup>re</sup> classe	II° cl.	III° cl.	IV° cl.	V° cl.	Total
15	25	48	59	42	189

#### Participation proportionnelle

7,93 % 13,22 %	25,40 %	31,22 %	22,23 %	100 %
21,15 0/0		$78,85^{0}/_{0}$		$100^{0}/_{0}$
$46,55^{0}/_{0}$		53,48	5 0/0	$100  ^{0}/_{0}$

#### Etat au mois de novembre 1925.

#### Nombre des employés

I <sup>re</sup> classe	II° cl.	III° cl.	IV° cl.	V° cl.	Total
54	47	68	42	28	239

#### Répartition proportionnelle

2	2,59 %	19,66 º/o	28,45 %	17,57 º/o	11,71 %	100 º/o
	42,25	5 º/o		$57,75^{\circ}/_{0}$		$100^{0}/_{0}$
		70,71 0/0	4,	29,29	90/0	$100^{0}/_{0}$

Récapi latio			ombre emplo		Répart	ition propor	tionnelle
		1906	1918	1925	<b>1</b> 906	1918	1925
Ire	cl.	15	15	54	$8,38^{0}/_{0}$	$7,93^{\ 0}/_{0}$	$22,59^{0}/_{0}$
Πe	>>	25	25	47	$13,96^{\circ}/_{0}$	$13,22^{0}/_{0}$	$19,66^{\circ}/_{0}$
IIIe	<b>&gt;&gt;</b>	48	48	68	$26,82^{0}/_{0}$	$25,40^{0}/_{0}$	$28,45^{\circ}/_{0}$
IVe	>>	59	59	42	$32,96^{0}/_{0}$	$31,22^{0}/_{0}$	$17,57^{0}/_{0}$
$\mathbf{V}\mathbf{e}$	>>	32	42	28	$17,88^{0}/_{0}$	$22,23^{\ 0}/_{0}$	$11,71^{0}/_{0}$
		179	189	239	$100^{0}/_{0}$	$100^{0}/_{0}$	100 0/0

La même évolution s'est produite parmi les *em*ployés de l'administration centrale, abstraction faite du personnel féminin. Nous pouvons nous résumer comme suit:

Les effets des deux revisions de 1919 et de 1922 sont en moyenne les suivants pour ce qui concerne le renchérissement dans la période de 1914/1925 et dans celle de 1906/1925:

Les petits traitements ont été augmentés dans une mesure plus forte que celle du renchérissement.

Les traitements moyens ont été augmentés également dans une proportion qui dépasse le degré du renchérissement, mais dans une mesure plus faible toutefois que les petits traitements.

Ce sont les gros traitements qui ont été le moins augmentés. Si l'on tient compte des versements faits par l'Etat à la caisse de retraite, le renchérissement de 1914 à 1925 se trouve être compensé, ce qui en revanche n'est pas le cas pour ce qui concerne le renchérissement de 1906 à 1925.

Le sort d'une grande partie du personnel a été amélioré d'autre part par l'introduction des augmentations annuelles pour années de service et par la réduction du temps nécessaire pour atteindre le maximum du traitement.

Quant aux fonctionnaires à traitements moyens, enfin, nombreux sont ceux qui ont joui d'une nouvelle augmentation de traitement par suite de leur proportion dans une classe supérieure.

#### VI.

Les mandataires de l'Association du personnel se livrent volontiers à des comparaisons et, ce qui se comprend si l'on se place au point de vue du person-nel, celles-ci se font de préférence avec la Confédéraration et des administrations qui payent ou doivent payer des traitements plus élevés que le canton de Berne. Disons ici d'une façon générale que pareilles comparaisons ne peuvent avoir aucune valeur absolue. Le personnel de la Confédération doit satisfaire souvent à des exigences autres que dans les cantons. Il faut tenir compte aussi des moyens financiers dont disposent les communes mentionnées dans la requête et des sources d'où ils proviennent. Là où les traitements doivent être couverts exclusivement par les impôts directs - notamment quand les charges fiscales sont déjà lourdes —, les questions y relatives ne doivent pas être jugées de la même façon que si la couverture se fait au moyen d'autres ressources, comme c'est le cas par exemple pour les services productifs.

A ce point de vue déjà, nous devons repousser l'allégué tendant à dire que le personnel cantonal doit être placé sur le même pied que le personnel fédéral. Depuis que la Confédération existe à côté des cantons, on a constaté dans les traitements une différence en faveur du personnel fédéral. C'est là un phénomène traditionnel et il n'y a aucune raison de le modifier. Cette différence n'existe d'ailleurs pas seul'ement entre la Confédération et le canton de Berne, mais aussi entre la Confédération et les autres cantons. La Confédération est, il ne faut pas l'oublier, superposée aux cantons. Cela explique qu'elle exige de ses fonctionnaires, notamment des fonctionnaires supérieurs, des connaissances plus étendues et plus variées que celles qu'on exige dans un canton. Pour beaucoup de postes la

Confédération doit prévoir de forts traitements afin de trouver des fonctionnaires particulièrement capables. Ainsi que nous l'avons dit déjà, il y a des places fédérales qui ne peuvent pas être comparées avec les places cantonales. On ne peut pas comparer un secrétaire de Département fédéral avec un secrétaire de Direction cantonale. Il y a eu par exemple des membres de gouvernement cantonal qui sont entrés dans l'administration fédérale comme secrétaires de département. Il y a également d'autres emplois qui ne comportent pas de comparaison. Puis, il y a lieu de remarquer que la différence entre les traitements du personnel fédéral et ceux du personnel bernois a diminué ces dernières années. Sous ce rapport, la situation s'est donc améliorée en faveur des fonctionnaires cantonaux, ce qui peut être prouvé facilement au moyen d'un relevé détaillé. Dans ce domaine-là non plus le canton de Berne n'est pas resté en arrière, mais il doit maintenir en principe que ses traitements ne peuvent être comparés d'une manière juste qu'avec ceux d'administrations de même rang, soit ceux des autres cantons.

Passons donc maintenant à cette comparaison avec d'autres cantons. Disons d'abord qu'en ce qui concerne les sources de revenus et les revenus, de même qu'en ce qui concerne les dépenses, où se trouve généralement ici en présence de conditions analogues. La similitude plus ou moins grande des administrations cantonales fait que tous les cantons possèdent quelques fonctionnaires dont le champ d'activité est à peu près le même. Il est donc mieux possible de comparer de canton à canton que du canton à la Confédération.

Nous avons fait une enquête dans les cantons qui, d'après le recensement de 1920, accusaient une population de plus de 100,000 habitants. Nous n'avons pu toutefois obtenir aucun renseignement de Genève; mais on sait que Genève a réduit les traitements et qu'il devra opérer de nouvelles réductions encore. Nos constatations portent sur les cantons suivants (ordre d'après l'importance du chef-lieu):

Zurich, Bâle-Ville, Berne, St-Gall, Vaud, Lucerne, Neuchâtel, Fribourg, Grisons, Soleure, Argovie, Thurgovie, Valais et Bâle-Campagne. Nous avons comparé 31 espèces de traitements ou positions (voir tableau II de l'annexe), non seulement pour l'année 1925, mais encore pour l'année 1913. Il ressort du tableau II de l'annexe que le canton de Berne fait figure honorable parmi les autres cantons. A titre complémentaire, nous fournissons encore les renseignements suivants, qui se rapportent à la situation en août 1926:

Cantons	Caisse	de re	traite	A opéré une rédu des traitemen	
Zurich		Non		Oui	
Berne		Oui		Non	
Bâle-Ville	1	<b>&gt;&gt;</b>		Non	
St-Gall		>>		Oui	
Vaud		· >>		<b>»</b>	
Lucerne		>>		<b>»</b>	
Neuchâtel		>>		<b>»</b>	
Fribourg		>>		<b>»</b>	
Grisons		» .		$\mathbf{Non}$	
Soleure		>>		Oui	
Argovie		>>		<b>»</b>	
Thurgovie		>>		<b>»</b>	
Valais		Non		<b>»</b>	
Bâle-Camp	agne	Oui		$\mathbf{Non}$	

Les cantons de Vaud, Lucerne, Neuchâtel, Fribourg, Grisons, Soleure, Argovie, Thurgovie et Valais ont opéré une réduction des traitements et ceux-ci étaient inférieurs à ceux du canton de Berne.

Nous rappelons une fois encore que dans le tableau II la comparaison porte sur 31 positions. Voici le rang qu'occupe à ce sujet le canton de Berne:

		1913		1925
[er	rang	1	positio <b>n</b> .	5 positions.
He	»	11	positions.	14 »
∭e	<b>»</b>	14	»	9 »
1Ve	>>	2	<b>»</b>	2 »
Vе	<b>»</b>	3	»	1 position.
		31	positions.	31 positions.

En 1925 voici les cantons qui tiennent la tête pour le nombre des positions:

Zurich	17	positions.
Bâle-Ville	4	»
Berne	5	>>
St-Gall	3	<b>»</b>
Lucerne	1	position.
Fribourg	1	»
	-	

Total 31 positions.

Si l'on ne compare que les cantons de Zurich et de Berne, on constate ce qui suit:

Zurich: dans 19 positions taux plus élevé qu'à Berne. Berne: dans 12 positions taux plus élevé qu'à Zurich.

Total 31 positions.

Si l'on considère que Zurich n'a pas encore de caisse de retraite et si l'on ajoute pour cette raison  $7^{1}/2^{0}/0^{*}$ ) aux traitements bernois, c'est exactement le contraire qui se produit, soit:

Zurich: dans 12 positions taux plus élevé qu'à Berne. Berne: dans 19 positions taux plus élevé qu'à Zurich.

Total 31 positions.

Nous tenons encore à comparer de plus près avec les traitements bernois les chiffres invoqués dans la requête de l'association au sujet des cantons de Bâle-Ville et Zurich.

Dans ce calcul on a prévu un supplément de  $7^{1}/_{2}^{0}/_{0}$  pour les versements à la Caisse de retraite de l'Etat. On sait que Zurich n'a encore pas de caisse de retraite, mais a aujourd'hui seulement l'intention d'en créer une. Si l'on fait abstraction dans le calcul ci-dessus de ce supplément de  $7^{1}/_{2}^{0}/_{0}$ , nous

obtenons le tableau suivant:

Ne sont pas comparables	10	positions.
Les traitements bernois sont plus élevés dans	<b>2</b> 2	»
Les traitements zurichois sont plus élevés que les bernois dans	14	»
Total	46	positions.

Il ne faut pas oublier à cet égard que la force contributive de Zurich, au point de vue absolu et relatif, est notablement plus grande que celle de Berne. Les recettes fiscales de Zurich sont également notablement plus élevées, de façon absolue, que celles du canton de Berne.

En ce qui concerne Bâle-Ville, la comparaison des traitements des fonctionnaires et des employés avec ceux de l'Etat de Berne donne les résultats suivants (remarquons encore expressément que nous nous en tenons, pour les fonctionnaires indiqués, aux chiffres donnés dans la requête principale de l'association):

#### Comparaison des traitements du personnel de l'État des cantons de Bâle-ville et de Berne.

Fonctions	Bale-Ville	Berne
Architecte cantonal	10,500—13,500	8,200—10,600
Ingenieur cantonal	10,500—13,500	9,800—12,000
Contrôleur des finances	(pas com	parable)
Secrétaire du Conseil-		
exécutif	8,200—11,000	9,400—12,400
Intendant de l'impôt	7,800—10,000	9,800—12,000
Chef du bureau de		
statistique	7,800—11,000	8,200—10,600
Commandant d'arron- dissement	7,800—11,000	8,200— 9,600
Secrétaires de départe- ment	7,400— 9,400	8,100—10,100
Chefs des bureaux de contrôle	(pas comp	oarable)
Reviseurs du contrôle		
cantonal des finances	6,200— 8,200	6,600— 8,600
Substitut du chancelier d'Etat	5,400 7,400	7,000— 9,000
Voyers-chefs	(pas com	
Commis des bureaux et	<b>(1</b>	
des greffes	4,500— 6,500	4,700— 7,200
Copistes	4,100— 6,200	5,000— 6,700
Employés de bureau	18. 4	
(aides)	3,600— 5,200	3,500— 5,500
Positions	omparables	. 15

Ne sont pas comparables . . .  $\frac{3}{12}$ 

Plus forts traitements:

Nous tenons à relever encore que la grande majorité du personnel bernois se trouve rangée dans les positions où Berne est mieux situé que Bâle. Ce sont les classes qui comprennent les fonctionnaires inférieurs et les employés.

<sup>\*)</sup> Les  $7^1/2$ % % se composent de la contribution annuelle ordinaire de 7% des traitements assurés et des rappels de cinq mensualités de toute augmentation définitive du traitement annuel, ce qui fait par an environ 1/2% des traitements assurés, soit au total  $7^1/2$ %.

Sur le vu de ces constatations, il faut bien reconnaître que Berne peut supporter la comparaison et que c'est à tort que l'association invoque l'exemple de Bâle et de Zurich.

En ce qui concerne maintenant les communes, c'est évidemment à celle de Berne que vont les préférences de l'association. Nous devons faire remarquer que la commune de Berne dispose de sources de revenu plus importantes que l'Etat. Qu'il nous suffise de rappeler ici que le taux communal est notablement plus élevé que celui de l'Etat. Ce dernier ne peut pas, lui, améliorer ses recettes en élevant l'impôt. Il n'est donc pas à même de payer son personnel comme le fait la ville de Berne. Dans maintes positions, au surplus, la différence est insignifiante.

D'autre part, les indications de l'association ne sont pas partout exactes en ce qui concerne la comparaison entre l'Etat et la commune de Berne. C'est ainsi qu'elle a établi une comparaison entre les dépenses pour les deux corps de police et, à ce sujet, allègue notamment: « A l'aide des rapports de gestion, nous pouvons facilement démontrer que, malgré une augmentation des traitements de 100 %, les agents de la police cantonale sont aujourd'hui plus mal payés que les gendarmes de la ville de Berne. » Les requérants disent encore: « Même en ajoutant aux traitements moyens la différence des prix de loyer entre la ville et la campagne et l'indemnité de résidence, il y aura toujours encore un écart de 1100-1300 fr. au désavantage des agents de la police cantonale. Il n'est pas admissible de comparer les traitements sans tenir compte des conditions différentes de vie entre la ville et la campagne.

in a	Canton de Berne	Ville de Berne
Sergent-major et fourrier	6100-7600	5879—7780
Sergent	55007000	5761-7661
Caporaux	5200 - 6700	5404 - 7305
Gendarmes	4800-6200	4929-6830

Nous nous sommes enquis également des traitements payés dans les autres communes du canton, car enfin l'Etat de Berne, qui a des fonctionnaires dans l'ensemble du canton, ne peut pas tenir compte exclusivement des conditions du chef-lieu, mais il doit considérer les conditions générales du pays. C'est ainsi que nous avons dressé une statistique pour neuf villes et cent communes rurales relativement aux traitements des fonctionnaires communaux. Il résulte de cette enquête que seul le personnel de la ville de Bienne est traité à peu près sur le même pied que le personnel correspondant de l'Etat en ce qui concerne les traitements. Dans les autres communes les traitements du personnel de l'Etat sont plus élevés, souvent même de beaucoup. Nous donnons quelques chiffres comparatifs dans les tableaux ci-dessous pour les

Mais l'écart est cependant trop grand, de sorte que les conditions de vie à elles seules ne pourraient le justifier. Cela ressort à l'évidence de la comparaison de l'échelle des traitements:

#### Traitements en espèces du corps de police.

	Canton de Berne	Ville de Berne
Sergent-major et fourrier	4800-6300	5879—7780
Sergent	4200 - 5700	5761 - 7661
Caporal	3900-5400	5404 - 7305
Agents de police, gendarmes	3500 - 4900	4929-6830.

Or, il y a lieu de faire remarquer à ce sujet ce qui suit:

- 1º Dans les chiffres de l'association on n'a pas tenu compte de l'allocation de résidence de 300 fr. que l'Etat de Berne verse aux gendarmes stationnés dans la commune de Berne; on l'a simplement négligée.
- 2º Les traitements en espèces du corps de police ne représentent pas la même valeur, attendu que l'Etat de Berne paye pour les logements des gendarmes le loyer complet en plus du traitement en espèces, tandis que la commune de Berne n'accorde plus à ses agents de police pour leurs loyers que des indemnités de 30 % au plus. Il en résulte une différence de 1000 fr. au moins, mais l'association laisse cela complètement de côté dans sa requête.

Si l'on tient compte de ces facteurs, la comparaison se présente comme suit:

Différence					D'après l'Association					
	Min.	281		Max.	180		Min.	1079	Max.	1480
	<b>&gt;&gt;</b>	261	73	>>	661		<b>&gt;&gt;</b>	1561	»	1961
	>>	204		>>	605	- 1	<b>&gt;&gt;</b>	1504	<b>»</b>	1905
	<b>&gt;&gt;</b>	129		<b>»</b>	630		<b>»</b>	1429	>>	1930

communes les plus importantes et nous tenons à la disposition des membres du Grand Conseil les chiffres des communes rurales. On peut dire d'une façon générale que la situation du personnel de l'Etat est enccore meilleure comparativement au personnel communal que cela ne ressort du tableau, où ne figurent que les grandes communes.

On sait qu'une augmentation des traitements en entraîne toujours une autre. Si l'Etat augmente ses traitements, on demandera aux communes d'augmenter les leurs. Or, la situation de nombre de communes est telle qu'elle ne leur permet pas de donner des traitements plus élevés. Si l'Etat augmentait inconsidérément les siens, il mettrait ces communes dans un cruel embarras. Et, cela, il n'a pas le droit de le faire.

## Comparaisons avec des communes urbaines.

	Canton Communes Canton		Communes		Communes
F	Fonct. de district	Chancelier municipal	Intendant de l'impôt	Techniciens	Techniciens diplomés
Bienne	7600—9600 7600—9600 7600—9600 7600—9600 7600—9600 7600—9600 6600—8100* 6600—8100*	7900—10300 6600— 8600 7500— 9500 5400— 7800 5760— 6720 4800— 6300 5000— 6000 5000— 6000 6500— 8500	5500—7600 6000—7000 ——————————————————————	5600—7600 5600—7600 5600—7600 — — — — 5600—7600	5500—7600 5000—6500 6000—7500 — — — — —

<sup>\*</sup> En cas de cumul de fonctions + Fr. 1500.

## Comparaisons avec des communes urbaines.

	Canton	Communes	Canton	Communes
-	I <sup>er</sup> commis de la préfecture	I <sup>er</sup> commis	Gendarmes	Agents de police
Bienne	5000—6500	5100-7200	4500—5900 **	40005900
Thoune	50006500	4800-6000	4500—5900 **	3700-4800
Berthoud	5000—6500	5200 - 6500	4300—5700*	4400-5600
Interlaken	5000-6500	3400 - 5200	4300-5700*	<b>37</b> 00— <b>4</b> 800
Porrentruy	5000—6500	3740 - 4420	4300-5700*	3000-4000
St-Imier	5000 - 6500	3000-4500	4300-5700*	
Moutier	4400-6000		4300—5700*	3500 - 4000
Delémont	4400-6000		4300-5700*	3500—4600
Nidau	4400-6000	4500—6000	4300-5700*	<b>35</b> 00— <b>5</b> 000

<sup>\*\*</sup> Y compris Fr. 1000.— pour logement. \* Y compris Fr. 800.— pour logement.

## Comparaisons aves des communes rurales.

	Canton	,	Communes			
Interlaken Aarberg Gessenay Langnau Trachselwald . Konolfingen . Schwarzenbourg Berne	Employé de IVe cl. (Secrétariat de préf.)	5000—6500 3000—4200 3400—4900 4000—5500 4000—5500 4400—6000 3400—4900 5200—6700 5200—6700	Unterseen Lyss Gessenay Langnau Sumiswald Worb Wahlern Bolligen	Employée de bureau  Ier commis  *  *  *  *  *  *  *  *  *  *  *  *  *	4200 2800—3600 3900 3500—5000 4000—5500 5100 4000 3000—4200 4200—5000	

Salaires des employés

VII.

Arrêtons-nous enfin encore un instant aux comparaisons faites par l'Association du personnel de l'Etat entre les salaires cantonaux et ceux des personnes occupées dans l'industrie privée.

Il y a lieu, ici, de renvoyer tout d'abord à l'enquête du Dr Cagianut, président de l'Union suisse des entrepreneurs, qui a procédé à une étude comparative approfondie des conditions de salaire et établi que la situation économique du personnel public (fonctionnaires, employés et ouvriers) est en moyenne notablement meilleure que celle des salariés des maisons privées. Les exemples que l'Association du personnel de l'Etat invoque pour prouver que l'on est mieux payé dans l'économie privée que dans l'administration centrale ne représentent donc que des cas exceptionnellement favorables et, à ce titre, ne sauraient servir d'éléments de comparaison.

Il resterait d'ailleurs encore à examiner, quant à ces salaires supérieurs de l'industrie privée, s'ils n'ont pas été obtenus grâce à une pression exercée sur les patrons. Il faut aussi considérer que l'industrie privée peut tenir compte des salaires élevés dans son calcul des frais généraux et, avec ceux-ci, s'en décharger sur le public en général. Cette possibilité, l'Etat'ne l'a en revanche pas et il ne peut se récupérer que sur le contribuable, qui, on le sait, préfère évidemment payer moins d'impôt que davantage. Ce sont là autant de facteurs qui s'opposent à une comparaison absolue entre les salaires de l'Etat et ceux de l'économie privée. Pour cette dernière également, au surplus, les charges que représente la rétribution du personnel ont des limites naturelles, qu'il ne peut être question de franchir.

Nous tenons à faire remarquer, en outre, que comparer les traitements du personnel public à celui des salariés de l'économie privée rencontre de grandes difficultés du fait qu'il est très malaisé de déterminer les postes à mettre en parallèle. Au surplus, les fonctionnaires publics jouissent de maints avantages que n'ont pas les employés privés, tels que la sécurité de la situation, le droit à une retraite, etc.

Mais si l'on compare entre eux les salaires, dans la mesure où c'est faisable ainsi qu'on vient de le dire, on trouve que le canton de Berne fait bonne figure en ce qui concerne la rétribution de son personnel, comme l'établit le tableau suivant, qui indique les salaires payés dans diverses maisons affiliées à l'Association des industriels de la ville de Berne:

	Salaires des employés
R	étribution moyenne de l'année dernière (30 entreprises)
Caissier, avec procuration	10,192
Aide-caissier	6,000
Comptable-chef, avec procuration	9,217
Comptable-chef, sans procuration	6,700
Aide-comptable	4,286
Chef de correspondance, avec procurati	on 6,512
Chef de correspondance, sans procurati	on 5,966
Dactylographes	4,020
Chef du service de calcul des prix	7,900
» » des achats	6,600
» » de la paie	6,400

4	Rétribution mo de l'année der	nière
	(30 entrepri	ses)
Chef du service de vente	8,600	
» d'entrepot	6,909	
Facturistes	4,617	
Chef de l'enregistrement	3,120	
Personnel de bureau (travaux généra	aux) 4,431	
Téléphonistes	3,720	
Personnel de bureau, sans apprentis	sage 3,180	
Apprentis de commerce	410 - 1005	
Directeurs techniques	11,665	
Conducteurs de travaux	6561	100
Chefs d'atelier	7,175	
Contrôleurs	5,821	
Contremaîtres	6,467	
Magasiniers	4,396	
Ingénieurs dirigeants	11,000	4.5
Jeunes ingénieurs et techniciens	$6,\!285$	
Dessinateurs, constructeurs	4,207	
Apprentis techniques	377—1,320	

#### VIII.

La façon dont l'Association du personnel de l'Etat motive ses prétentions nous oblige à rappeler en ses grandes lignes la genèse de la réforme des traitements de 1922. La Direction des finances avait soumis au Conseil-exécutif un projet de décret au mois de décembre 1921. Une fois mis au point par cette autorité, le projet fut discuté par la commission préconsultative du Grand Conseil à partir du 8 février 1922, après qu'une «commission extraparlementaire» l'eut déjà examiné le 3 janvier. Au Grand Conseil, l'entrée en matière sur le décret fut votée le 23 février et la discussion par articles commença le 3 avril.

Comme l'observe l'Association du personnel de l'Etat, le projet primitif de la Direction des finances prévoyait des traitements d'environ 5 % plus élevés que suivant le décret soumis au Grand Conseil. Mais qu'il y ait eu là une «réduction» des traitements est tout à fait inexact, car jamais les chiffres proposés par la Direction des finances n'eurent force d'application et il n'y eut pas même divergence entre le Conseil-exécutif et le Grand Conseil, contrairement à ce qu'on prétend maintenant. Il est si peu vrai de parler d'une baisse des traitements, d'ailleurs, que le régime introduit en 1922 entraînait pour l'Etat une dépense de plus de 600,000 fr. non compté les allocations en faveur de la Caisse de prévoyance.

Si les chiffres du projet primitif furent réduits pour la discussion au Grand Conseil, la cause en fut uniquement à la situation telle qu'elle était alors, et il ne s'agit pas le moins du monde d'une baisse des traitements en soi. Les choses se présentèrent en effet ainsi: L'élaboration de l'avant-projet, qui exigeait beaucoup de temps à la Direction des finances en raison des nombreux calculs à faire, eut lieu en octobre et novembre 1921, à une époque où l'index de la cherté de vie était encore d'environ 200 pour la ville de Berne et selon les relevés de l'Union des Sociétés suisses de consommation, en dépit d'une baisse récente. Dans les premières discussions, on s'en tint provisoirement aux chiffres primitifs, car il fallait bien voir si le re-

cul de l'index n'était pas simplement momentané. Mais en mars 1922 l'index de la ville de Berne tomba à 186, et celui de l'Union des Sociétés de consommation à 177. On comprend d'emblée, dans ces conditions, pourquoi fut jugée nécessaire une réduction du  $5^{\,0}/_{0}$  sur les chiffres arrêtés par la Direction des finances en octobre/novembre 1921. Cette réduction demeurait encore bien modique au regard du recul considérable de la cherté générale.

C'est donc à tort que l'Association du personnel de l'Etat table sur le second trimestre de 1922 - nous renvoyons ici à ce qu'elle dit à page 7 de son mémoire — pour établir que les traitements auraient été rognés du 5 % d'une manière injustifiée eu égard à la courbe suivie par le renchérissement de l'existence depuis ladite époque. La réduction intervenue se fonde sur les fluctuations des prix du IVe trimestre de 1921 et du ler trimestre de 1922. Il y là une différence essentielle, qui apparaît clairement si l'on se représente l'évolution des prix et la marche de la discussion du décret concernant les traitements durant le temps considéré.

Nous extrayons d'autre part du message du Conseil fédéral du 15 mai 1922, relatif à l'octroi d'allocations de renchérissement au personnel de la Confédération pour le IIe semestre de 1922 les index suivants:

Epoque		Office fédéral du travail		Sociétés suisses le consommation
1914	Juin	100*)	100 **)	100 ***)
1921	Juillet	207	217	214
· >>	Août	207	216	209
<b>&gt;&gt;</b>	Septembre	205	212	207
<b>&gt;&gt;</b>	Octobre	201	210	200
<b>&gt;&gt;</b>	Novembre	194	205	198
>>	Décembre	191	198	192
1922	Janvier	187	195	190
. >>	Février	176	189	179
<b>&gt;&gt;</b>	Mars	171	186	177
<b>&gt;&gt;</b>	Avril	163	173	167
<b>»</b>	Mai	157	169	158
<b>»</b>	Juin	157	168	157
<b>&gt;&gt;</b>	Juillet	160	169	158
1922	Août	156	168	157
» ·	Septembre	156	169	156
>>	Octobre	157	170	157
>>	Novembre	159	171	160
<b>&gt;&gt;</b>	Décembre	159	170	160

C'est chose contraire aux faits que de prétendre, de la part de l'Association du personnel de l'Etat, que la réduction susmentionnée du  $5\,^{0}/_{0}$  aurait eu lieu dans l'hypothèse d'une baisse des prix persistant au delà des mois de mars et d'avril 1922. Certains membres de la commission du Grand Conseil admirent, il est vrai, que cette baisse se maintiendrait. Ils n'étaient toutefois pas partisans d'une réduction du 5 %, mais bien d'un renvoi de toute l'affaire ou éventuellement d'une réduction allant même jusqu'au 10%. Les assertions de l'Association du personnel ne seraient dès lors fondées que si la réduction avait été non pas du  $5^{0}/_{0}$  seulement, mais du  $10^{0}/_{0}$ .

Il convient à cet égard de se référer aux débats qui eurent lieu avant la votation au sujet de la durée d'ap-

\*) Nourriture et combustible.

\*\*) 12 denrées rationnées, gaz et savon.

\*\*\*) 75 % de tous les vivres, 4 combustibles et substances servant à l'éclairage.

plication du nouveau décret sur les traitements. Beaucoup de membres ne votèrent le décret qu'en raison de cette disposition, étant d'avis qu'une partie des augmentations devait compenser pendant un certain temps le fait que les traitements avaient été un peu insuffisants pendant la guerre.

#### IX.

Examinons maintenant la demande de l'Association du personnel de l'Etat de Berne concernant l'octroi d'allocations de résidence et celle de l'Association suisse du personnel des services publics concernant l'octroi d'allocations pour loyers. Ces deux demandes forment actuellement l'objet de motions qui ont été déposées au Grand Conseil.

#### I. Octroi d'allocations de résidence.

La motion concernant l'octroi d'allocations de résidence est ainsi conçue:

«Le Conseil-exécutif est invité à présenter un rapport et des propositions sur le point de savoir s'il ne serait pas possible, en conditionnant d'une façon appropriée les indemnités de résidence pour les grandes localités du canton où la vie est particulièrement chère, de parer à la sensible différence que les traitements du personnel de l'Etat accusent par rapport à ceux du personnel de la Confédération et des grandes communes.»

Cette motion a été prise en considération dans la séance du 3 février 1926.

L'association justifie sa demande comme suit (p. 11 de la requête principale):

«En ce qui concerne notre requête demandant l'octroi d'une allocation de résidence, une telle indemnité est justifiée par les conditions locales si variées, surtout par rapport aux loyers et aux impôts. Mais aussi les articles nécessaires de tous les jours, dont avant tout les denrées alimentaires, ont des prix plus élevés dans les localités où passent les étrangers que dans d'autres. »

Bien que la motion et la demande tendent à la même mesure, soit à l'octroi d'allocations de résidence, elles ne poursuivent pas le même but.

En ce qui concerne la motion — octroi d'indemnités de résidence en vue de parer à la sensible différence que les traitements du personnel de l'Etat accusent par rapport à ceux du personnel de la Confédération et des grandes communes -, nous renvoyons aux considérations émises au chapitre VI du présent rapport. Nous ajouterons pour être complet qu'il ne pourrait en aucun cas être question de mettre seulement les traitements des fonctionnaires de la place de Berne sur le même pied que ceux du personnel fédéral; il faut au contraire prévoir au sein de l'administration même une échelle des traitements pour les différentes fonctions qui tienne compte de toutes les conditions. En mettant les traitements cantonaux sur le même niveau que ceux de la Confédération, on provoquerait inévitablement une revision générale des traitements. Il ne peut en tout cas être question de prétériter les fonctionnaires qui ne sont pas fixés à Berne.

Les motionnaires oublient peut-être que nos prescriptions relatives aux traitements tiennent compte dans la mesure du possible des différents prix de la vie. On dira plus loin dans quelle mesure c'est le cas.

En ce qui concerne la requête de l'association octroi d'allocations de résidence ayant pour but de compenser les différences du prix de la vie -, voici ce que nous avons à en dire:

Dans sa principale requête (pages 3 et 11), l'association demande «l'octroi d'une indemnité de résidence, divisée en quatre classes, et compensant équitablement les dépenses inégales en impôts et loyers qu'ont à supporter fonctionnaires et employés dans certaines localités ».

Dans sa requête supplémentaire du 31 août 1925 l'association s'exprime comme suit au sujet des indemnités de résidence:

«Puisque l'Administration fédérale revise les allocations de résidence pour le personnel de la Confédération, nous estimons que le canton de Berne peut sans hésiter accepter le même système.»

On veut sans doute dire par là que le canton de Berne devrait imiter la Confédération pour ce qui est du montant des allocations et de leur mode de distri-

La Confédération verse actuellement les allocations suivantes:

		,	Pour les célibataires	Pour les fonctionnaires mariés
<b>Ier</b>	degré		<b>7</b> 5	100
ΙĮe	»		150	200
IIIe	<b>&gt;&gt;</b>		225	300
IVe	<b>»</b>		300	400
Vе	<b>&gt;&gt;</b>		375	500

Le projet du Conseil fédéral sur le statut des fonctionnaires fédéraux prévoit les mêmes allocations.

En ce qui concerne le mode de répartition nous renvoyons, pour ne pas allonger, aux prescriptions fédérales.

L'association dit en outre ce qui suit à la page 11 de sa requête principale:

«On ne saurait ignorer que jusqu'à un certain degré, des allocations de résidence sont versées; les employés de l'administration centrale et de district qui demeurent au chef-lieu touchent p. ex. une allocation de résidence de 500 fr. Les cantonniers et les agents du corps de la police cantonale bénéficient d'allocations de résidence allant de 200-600 fr., soit 300 francs. Mais ces catégories de personnel ne font que le <sup>1</sup>/<sub>3</sub> de tout le personnel, tandis que <sup>2</sup>/<sub>3</sub> n'ont aucune compensation pour leurs dépenses augmentées par la cherté de la vie. On essayera d'objecter que la com-pensation pour les loyers plus élevés est déjà comprise dans les taux différenciés des traitements de l'administration de district. Mais cette objection n'est pas juste, car le classement des districts dans les classes de traitement s'est fait uniquement sur la base de l'importance des affaires. Il s'agit donc ici d'allocations pour fonctions, comme d'ailleurs pour les cantonniers, et non d'allocations de résidence.»

Il suffit de lire ces considérations pour se convaincre que les auteurs de la requête méconnaissent le système appliqué dans notre canton quant aux traite-

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

ments. On ne comprendrait pas sans cela qu'ils vinssent soutenir que les allocations que touchent les cantonniers ne sont pas des allocations de résidence. Bornons-nous à rappeler ici que les allocations accordées aux cantonniers sont appelées formellement « allocations de résidence » (voir arrêté du Conseil-exécutif du 4 juillet 1922). Il n'est donc pas sérieux de venir prétendre qu'il s'agit là d'allocations pour fonctions.

Afin d'apporter toute la clarté voulue dans le débat, nous nous voyons obligé de rappeler le système de rétribution appliqué dans notre canton. Contrairement à ce qui se fait dans d'autres administrations, notre canton n'a pas établi d'échelle de traitements pour l'ensemble du personnel; il règle les traitements séparément pour chaque catégorie de fonctionnaires. Lors de la dernière revision on a réuni, il est vrai, plusieurs décrets concernant les traitements en un seul, mais on a néanmoins prévu dans ce décret général un chapitre pour chaque catégorie particulière de fonctionnaires.

Chacun des deux systèmes a ses avantages et ses inconvénients. Le système de l'échelle générale permet d'avoir une vue d'ensemble sur les traitements, mais qui est passablement troublée par les nombreuses et diverses classifications qui s'imposent. Dans le système des catégories, on peut mieux tenir compte des différentes conditions. Avec le régime de l'échelle générale il est nécessaire, si l'on prévoit des allocations de résidence, de faire une distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence, tandis que cette distinction ne s'impose pas partout si les traitements sont rangés par classes ou catégories, attendu que l'on peut tenir compte d'emblée dans la fixation du traitement ordinaire de la différence du coût de la vie d'un lieu à un autre. Ce dernier système a été appliqué également chez nous, ce qui ressortira des considérations figurant plus loin.

Voici les groupements qui, chez nous, ont été formés pour la détermination des traitements:

- Administration centrale, fonctionnaires.
- Administration des districts, fonctionnaires.
- 30 Administration centrale, employés.
- Administration des districts, employés;
- 50 Inspecteurs des écoles.
- Ecclésiastiques.
- Gendarmes.

#### Etablissements:

- 8º Professeurs de l'Université.
- Fonctionnaires et employés de la Maternité. 90
- 10° Corps enseignant des écoles techniques.
- 110 du Musée des arts et métiers.
- des écoles normales. 120 >> >>
- 13° de l'école cantonale de Porrentruy.
- 14º Directeurs des écoles d'agriculture, de laiterie, d'économie alpestre et d'horticulture.
- 15° Corps enseignant des dites écoles.
- 16º Directeurs des pénitenciers.
- 17º Directeur de la maison de discipline. 18º Directeurs de l'asile des sourds-muets et des maisons d'éducation.
- 190 Corps enseignant des dits établissements.
- 20º Adjoints, comptables et caissiers des établissements compris sous nos 14 à 18.
- 21º Fonctionnaires des asiles d'aliénés.

En ce qui concerne les différents groupes, il y a lieu de dire ce qui suit au sujet des allocations de résidence:

Nº 8, Professeurs de l'Université; nº 9, fonctionnaires et employés de la Maternité; nº 11, corps enseignant du conservatoire des arts et métiers et nº 13, corps enseignant de l'école cantonale de Porrentruy.

Dans ces catégories-là, les prescriptions concernant les traitements ne contiennent aucune disposition tenant compte des différences du coût de la vie. Cela est bien compréhensible, attendu que tous les fonctionnaires de la même catégorie sont domiciliés au même lieu. Il n'y aurait aucune utilité de faire une distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence.

#### No 1, Administration centrale, fonctionnaires.

Les fonctionnaires de ce groupe sont pour la plupart domiciliés à Berne. C'est la raison pour laquelle on n'a pas prévu d'allocations de résidence à part. Seuls ont leur domicile en dehors de la ville de Berne une partie des ingénieurs d'arrondissement et de leurs techniciens, des inspecteurs forestiers et des inspecteurs des denrées alimentaires. Pour ce qui est des dits techniciens, on a tenu compte de la différence du coût de la vie, le traitement du technicien de l'arrondissement de Berne étant de 400 fr. plus élevé que celui de ses collègues de Bienne, Berthoud, Delémont et Thoune. Les traitements des ingénieurs d'arrondissement, des inspecteurs forestiers et des inspecteurs des denrées alimentaires sont en revanche les mêmes pour tout le territoire du canton. Cela ne signifie pas que les fonctionnaires sont mal payés dans les villes, mais plutôt que ceux de la province sont relativement bien payés. On aura la confirmation de la chose en comparant simplement les traitements des inspecteurs forestiers avec ceux des fonctionnaires des districts. Si l'on graduait les traitements d'après les lieux de domicile, l'Etat ne paierait vraisemblablement pas, au total, plus qu'aujourd'hui.

#### No 2, Administration des districts, fonctionnaires.

Le traitement d'un fonctionnaire du district de Berne est de 8500 à 10,500 fr., celui du fonctionnaire de district de la campagne (dernière classe) de 5700 à 7200 fr. La différence est donc au minimum de 2800 francs et au maximum de 3300 fr. Si la graduation s'est faite surtout d'après l'importance du travail, il n'y a aucun doute cependant que les traitements fixés tiennent compte plus ou moins de la différence du coût de la vie d'un lieu à un autre. Si les différences de traitement s'expliquaient seulement par le degré d'importance des fonctions comme le prétend l'association, on ne comprendrait pas la différence qui existe entre les traitements des fonctionnaires de district de Bienne et ceux de Berne. La besogne et la responsabilité des fonctionnaires de ces deux districts ne varient pas à un point tel qu'il serait justifié de prévoir entre eux une différence de traitement de 900 fr.

### Nº 3, Employés de l'administration centrale.

L'art. 55 du décret sur les traitements du 9 avril 1922 dispose:

«Les employés de l'administration centrale qui ont leur poste à Berne touchent une allocation de résidence de 500 fr. par an.»

Si l'on songe qu'il y a très peu d'employés de l'administration centrale qui ont leur domicile en dehors de Berne et que ceux-là mêmes sont domiciliés dans des localités où le coût de la vie est à peu près le même (Bienne, Thoune, Berthoud et Delémont), l'échelle actuelle devrait, semble-t-il, suffire.

Nº 4, Employés de l'administration des districts.

On lit à la page 11 de la requête ce qui suit:

«Les fonctionnaires habitant la ville de Berne touchent bien une indemnité de résidence de 500 fr., mais cette allocation est fort loin de compenser la différence dans les dépenses pour le loyer et les impôts.»

L'association ne tient pas compte de ce que pour les fonctionnaires en question le traitement ordinaire a déjà été fixé en conséquence. Voici quelles sont les différences qui existent entre les traitements payés sur la place de Berne et ceux payés dans les districts:

		7	<b>Fraitements</b>		
	*	Place de Berne	Autres endroits	Diffé	rence
		Min. Max.	Min. Max.	Min.	Max.
Ire	classe	5700-7200	5000 - 6500	700	700
He	<b>&gt;&gt;</b>	5200 - 6700	<b>4400</b> — <b>6000</b>	800	700
ΠIe	>>	4700 - 6200	4000 - 5500	700	700
IVe	<b>»</b>	4000 - 5500	3400-4900	600	600
Ve	>>	3500 - 4800	3000 - 4200	500	600

Le projet gouvernemental du décret actuel concernant les traitements prévoyait pour Bienne une allocation de résidence de 200 fr. Mais on ne retrouvait plus trace de cette dernière dans le projet commun du Conseil-exécutif et de la commission du Grand Conseil. Si le Grand Conseil estime aujourd'hui qu'il faut aussi allouer une allocation de résidence aux employés des villes où la vie est chère et non seulement à ceux qui résident à Berne, nous présenterons un projet y relatif. Nous estimons qu'en tout cas on devrait réduire au minimum le nombre des localités ayant droit à l'allocation de résidence et qu'il ne pourrait pas être question d'admettre tous les chefs-lieux des districts de IIe classe.

#### Nº 5, Inspecteurs des écoles.

Le décret concernant les traitements des inspecteurs primaires et secondaires contient la disposition suivante (art. 3, al. 2):

«Le Conseil-exécutif pourra accorder une indemnité de logement convenable aux inspecteurs dans l'arrondissement desquels les loyers sont exceptionnellement chers.»

#### Nº 6, Ecclésiastiques.

Les ecclésiastiques ont droit, outre le traitement en espèces, au logement gratuit, au bois de chauffage et à dix-huit ares de terrain. Or, ce sont surtout les loyers qui font que le prix de la vie varie d'un lieu à un autre. Dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu de prévoir une graduation dans les traitements en espèces des ecclésiastiques. No 7, Gendarmes.

Le décret sur les traitements du 6 avril 1922 prévoit que les sous-officiers et gendarmes stationnés dans la commune de Berne touchent une allocation de résidence de 300 fr. L'Etat met en outre un logement à leur disposition. Ici aussi on tient donc compte de la différence du coût de la vie.

Nº 11, Corps enseignant des écoles techniques.

Le coût de la vie doit être un peu plus élevé à Bienne qu'à Berthoud. Il convient néanmoins de maintenir les mêmes traitements aux deux endroits. Si on augmentait les professeurs de l'école technique de Bienne, ceux de Berthoud auraient le sentiment d'être prétérités.

No 12, Corps enseignant des écoles normales.

Le décret du 6 avril 1922 concernant les traitements du corps enseignant des écoles normales prévoit une allocation pour les maîtres principaux de l'école normale de Berne-Hofwil qui habitent Berne.

Il ne convient pas d'introduire une nouvelle graduation des traitements des maîtres des écoles normales d'Hofwil, de Porrentruy, de Delémont et de Thoune.

Nos 14 à 21 incl., Directeurs, médecins, corps enseignant, adjoints, comptables et caissiers des différents établissements de l'Etat.

Les fonctionnaires de ces catégories touchent pour la plupart une partie de leurs traitements sous forme de prestations en nature. Les uns jouissent pour eux et leur famille du logement gratuit, les autres du logement et de la pension et entre ces deux systèmes il y a encore toutes espèces de variantes. Par suite de l'octroi de prestations en nature, il n'y a plus ou presque plus de différence dans le coût de la vie. Dans les cas où les prestations en nature sont de peu d'importance ou dans ceux où le traitement est tout en espèces, le traitement est fixé dans les limites prévues pour chaque cas particulier par le Conseil-exécutif conformément aux dispositions des art. 81, 82 et 83 du décret.

Nous pouvons conclure comme suit:

Dans tous les cas où une partie du traitement est versée sous forme de prestations en nature (ecclésiastiques, gendarmes, la plus grande partie du personnel des établissements), la compensation se fait, pour ce qui est de la différence du coût de la vie entre les différentes localités, entièrement ou partiellement aux frais de l'Etat selon l'importance des prestations en nature.

Pour le personnel qui ne jouit d'aucune prestation en nature et dont le traitement est donc entièrement en espèces, il existe une graduation, exception faite de quelques cas isolés, entre les traitements du personnel de la place de Berne et ceux du personnel des autres localités.

Dans les catégories où tous les fonctionnaires sont domiciliés au même lieu, il était inutile de faire une distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence.

Il n'y a que pour les employés de l'administration de district qu'il conviendrait aujourd'hui d'accorder des allocations de résidence, conformément aux considérations émises ci-dessus.

#### II. Octroi d'allocation pour loyers.

L'art. 90 du décret sur les traitements du 5 avril 1922 prescrit ce qui suit:

«Le Conseil-exécutif est autorisé à accorder pour les années 1922 à 1924 inclusivement une allocation supplémentaire aux fonctionnaires, employés et ouvriers mariés dont le loyer a été augmenté d'une manière extraordinaire.

Aux gens mariés sont assimilés les célibataires qui justifient avoir à leur charge d'une manière permanente des membres de leur famille avec lesquels ils font commun ménage.

Les conditions auxquelles le supplément prévu cidessus sera versé feront l'objet d'une ordonnance du Conseil-exécutif.»

Ainsi que nous l'avons dit au début de ce chapitre, l'Association suisse du personnel des services publics, section de Berne, demande par lettre du 19 juin 1925 qu'il soit accordé également des allocations de loyer pour les années 1925 et suivantes.

M. le député Stettler et six cosignataires ont déposé sur le même objet une motion au Grand Conseil.

Nous estimons qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande et à cette motion, et voici pour quelles raisons:

A l'époque où a été introduite la disposition susindiquée, il y avait dans plusieurs villes et notamment à Berne une grande pénurie de logements. Les loyers étaient en forte hausse. Les locataires qui étaient, pour une raison quelconque, obligés de déménager, durent souvent payer des loyers qui étaient hors de proportion avec leur revenu. Depuis, la situation s'est heureusement améliorée. Les uns prétendent qu'il y a encore pénurie de logements, mais d'autres affirment que l'offre est plus forte que la demande. Cette dernière opinion paraît être confirmée par les publications de l'Office des logements dans la feuille d'avis de la ville de Berne. La situation est en tout cas telle aujourd'hui que chacun peut trouver un logement correspondant à ses moyens. Les conditions qui justifiaient jusqu'ici l'octroi d'allocations pour les loyers n'existent plus aujourd'hui. Si l'on maintenait malgré tout ces allocations, on instaurerait un régime qui n'existerait dans aucune autre administration publique de Suisse. Pareilles mesures ne doivent être prises que dans des époques de crise.

Χ.

Résumons-nous.

La réduction de 5% qui a été opérée sur le projet gouvernemental de janvier 1922 l'a été en raison de la baisse des denrées qui s'est produite dans le dernier

trimestre de 1921 et dans le premier de 1922 et non, comme le prétend l'association, en vue d'une baisse probable des prix.

La revision des traitements de 1922 a occasionné à l'Etat, y compris les allocations de renchérissement de 1921 au montant de 2,100,000 fr., une dépense annuelle de 2,700,000 fr.; la dépense en plus a donc

atteint une somme de 600,000 fr. Il n'y a ainsi pas eu diminution des traitements, contrairement à ce qu'affirme l'association.

Les revisions de 1919 et de 1922 ont apporté aux 2972 fonctionnaires en cause, non compris les versements de l'Etat à la Caisse de retraite, les améliorations de traitement suivantes:

```
2972 fonctionnaires = 100^{\circ}/_{0}; dont 2763 fonctionnaires = 92,9^{\circ}/_{0} ont bénéficié d'une augmentation de plus de 75^{\circ}/_{0}
                                                                              =81,00/_{0} »
                           =100^{\circ}/_{\circ}; »
                                                  2410
                                                                              =62,1^{0}/_{0} »
                           =100^{\circ}/_{\circ};
                                                  1846
                                                                                                                                                    100^{\circ}/_{0}
                                                                                                                                                   110^{0}/_{0}
                                                                              = 50,4^{0}/_{0} »
                            =100^{0}/_{0};
                                            >>
                                                  1498
                                                                   >>
  >>
                            =100^{\circ}/_{\circ};
                                                                              =44,10/_0 »
                                                                                                                                                     120^{\circ}/_{0}
                                                  1313
```

En tenant compte des versements de l'Etct à la Caisse de retraite (à raison de seulement  $7^{0}/_{0}$  des traitements), on obtient les chiffres suivantes:

Ceux qui ont obtenu une «augmentation relativement faible de traitement» sont presque tous des fonctionnaires à gros traitements. C'est un fait général — qu'on constate également à la Confédération et à la commune de Berne — que l'augmentation des gros traitements n'a pas été égale à celle du coût de la vie.

Il ne peut être question, pour les motifs qui ont été indiqués ci-dessus, de mettre les traitements du personnel de l'Etat au niveau de ceux du personnel de la Confédération et de la commune de Berne.

L'Etat de Berne paie aussi bien son personnel que les autres cantons et les communes bernoises en général.

Il n'est guère possible d'établir une comparaison avec l'industrie privée; les fonctions supérieures exercées dans la vie privée ne comportent notamment pas de comparaison. Quant aux fonctions moyennes et inférieures où la comparaison est possible, il est certain que les traitements payés par l'Etat sont plus élevés que ceux payés par les particuliers, surtout si l'on tient compte des avantages de tout genre qu'accorde l'Etat à ses fonctionnaires (congés, durée de la journée de travail, stabilité du poste, etc.)

Vu le système de traitements en vigueur chez nous (répartition des fonctionnaires par catégories), il n'est pas absolument nécessaire de faire une distinction entre le traitement ordinaire et l'allocation de résidence.

En raison des circonstances actuelles, enfin, il n'est plus nécessaire d'accorder d'allocations pour renchérissement des loyers.

Le présent rapport, rédigé déjà au commencement de l'année, ne renseigne de ce fait que sur la situation telle qu'elle a évolué jusqu'à fin 1925. Depuis, une nouvelle baisse du coût de la vie est intervenue, ainsi qu'il ressort des relevés ci-après:

#### Office fédéral du travail.

		Nourri-	Com- bustibles	Habille-		Loyers				Total			
		ture	Eclairage électr. (Savon)	ment	Total	Grandes villes	Autres villes	Suisse	Grandes villes	Autres villes	Suisse		
1925	Décembre	167	150	179	168	173	148	163	169	164	167		
1926	Janvier	165	149	179	167	173	148	163	168	163	166		
»	Février	163	148	179	165	173	148	163	166	161	164		
>>	Mars	161	147	179	163	173	'148	163	165	160	163		
>>	Avril	161	146	172	162	173	148	163	164	159	162		
>>	Mai	159	145	172	160	178	152	167	164	159	162		
>>	Juin	159	145	172	160	178	153	167	164	159	162		
<b>»</b>	Juillet	159	145	172	1 <b>6</b> 0	178	153	167	164	159	162		

### Bureau de statistique de la ville de Berne

## Union des Sociétés suisses de consommation.

		Nourri- ture	Com- bustibles	Habille- ment	Loyers			Nourri- ture	Com- bustibles	Total
1925	Décembre	168	153	191	187	1925	Décembre	161	176	163
1926	Janvier	166	152	191	187	1926	Janvier	161	176	162
<b>»</b>	Février	164	151	191	187	<b>»</b>	Février	158	176	160
<b>»</b>	Mars	162	151	191	187	<b>»</b>	Mars	156	176	158
<b>»</b>	Avril	161	151	184	187	<b>»</b>	Avril	155	176	157
>>	Mai	160	150	184	187	<b>»</b>	Mai	155	173	156
>>	Jui <b>n</b>	161	150	184	191	<b>»</b>	Juin	154	165	155
<b>»</b>	Juillet	161	150	184	191	<b>»</b>	Juillet	156	165	156

Berne, février / juillet 1926.

Le directeur des finances, Volmar.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 19 juillet 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le chancelier,

Rudolf.

## Appendice.

## TABLEAUX

concernant

## les traitements du personnel de l'Etat dans 14 cantons

en 1913 et 1925.\*)



\*) Changements survenus jusqu'en juillet 1926:

Neuch atel:

Réduction de la baisse de 5 % à 4 %.

Argovie:

» 8 º/o » 4 º/o.

Bâle-campagne: Plus de baisse.

Les tableaux qui suivent indiquent les anciens traitements.

Augmentation, en %, du traitement maximum de divers fonctionnaires et employés de 1913 à 1925.

3	Berne	Zurich	Bâle-ville	St-Gall	Lucerne
	°/o	º/o	°/o	°/o	<b>º</b> /o
Conseiller d'Etat	80	61,1	40	62,5	57,1
Chancelier d'Etat	77,1	49,6	46,5	60	63,7
Substitut du chancelier d'Etat	87,5	67,1	56,6	_	100
Secrétaire de Direction	82,6	67,1	56,6	81,8	70
Secrétaire de la Direction militaire	82,6	67,1	_	81,8	-
Adjoint de la Direction militaire	104	66,8	66,6	61,9	_
Commandants d'arrondissement	?	51	53,8	105	33,3
Commissaire des guerres	76,6	53,4		95,2	83,6
Intendant des casernes	90	72	45,4	_	_
Chimiste cantonal	51,5	81,7	38,8	70,7	42,8
Inspecteur des denrées alimentaires	66,6	51	76,1	110,5	44
Contrôleur des finances	71,4	67,1	56,6	57,1	77
Reviseurs des comptes	72	60,3	77,5		
Intendant des impôts	84,6	81,7	46,6	ii	_
Adjoint de l'intendant des impôts	80	_	56,6		_
Vétérinaire cantonal	92,7	56	56,6	_	
Ingénieur agricole	92,7	101,9	_	69,2	76
Ingénieur agricole adjoint	84,6	96,8	_	81,8	
Conservateur des forêts	64,8	81,7	_	100	83,3
Inspecteurs forestiers	71,6	64	_	100	90,4
Juges à la Cour suprême	65,3	50	47	57,1	66,6
Greffier de la Cour suprême	63	59	46,6	42,8	55,1
Président du tribunal (Ville)	75	60	50	_	66,6
» » (Campagne)	90*	74	_		100
Ier Commis (Ville)	80	55,7	77,5	71,4	70,5
IIe	86,1	65,1	82	66,6	
Employée de bureau (Ville)	100	104	73,3	25	_
Ier Commis (Campagne)	80,5	55,7	_	71,4	70,5
II <sup>e</sup>	87,5	65	_	66,6	
Dernier commis (Campagne)	90,5	104		66,6	_
Employée de bureau (Campagne)	90,5	104	_	25	_

<sup>\*</sup> Non compris le supplément en cas de cumul de fonctions.

## Traitements.

### Tableau II.

Canton	Conseiller	d'Etat	Chancelier d	'Etat
	1913	1925	1913	1925
Zurich	9000	14500	7000-8500	9240 - 12720
Bâle-Ville	10000	14000	5500-7500	8200-11000
Berne	8000	14400	6000-7000	9400-12400
St-Gall	8000	13000	7500	9000-12000
Vaud	8000	13008	45006500	7488—10248
Lucerne	7000	11000	5800	9500
Neuchâtel	8000	14250	7500	7600—10450
Fribourg	6000	11400	5000	9500
Grisons	6000	11000	3500—4500	6800—8800
Soleure	4000	9500	3800	8500
Argovie	6500	11040	4500—5000	8740—9660
Thurgovie	6000	10000	4200	6800-8000
Valais	4500—5000	10000	4000-4500	7000—9000
TAL 0	5000	10000	4500	6550—8550
Bale-Campagne	3000	10000	4000	05500550
Canton	Substitut du	chancelier d'Etat	Secrétaire de	Direction
	1913	1925	1913	1925
Zurich	5500—7000	8400—11700	5500—7000	8400—11700
Bâle-Ville	4500—6000	7400—9400	<b>4</b> 500—6000	7400—9400
Berne	3600—4800	7000—9000	4000—5500	8100—10100
St-Gall	<b>3000-4000</b>		<b>5</b> 000— <b>5</b> 5 <b>0</b> 0	7500—10000
T7 1	3500—4500	6568—7948	4000—5500	7488—8868
Vaud	3000—4000	6000—8000	4000—5000	7000—8500
Neuchâtel				
	2700—3300	5985—7480	3300—3900	6270—7840
Fribourg	2400—3000	6270—7410	4000	6270—7410
Grisons	2600—3600	6000—7500	3200—4200	6500—8500
Soleure	3000	6700	2580	5600—6400
Argovie	3000-4000	6440—7360	4000—5000	7820—8740
Thurgovie	3400	5200—6400	3400	5800—7000
Valais	2000—2500	4500—6000	2000—2500	4500—6000
Bâle-Campagne	<b>3</b> 600	5225—7030	<b>3</b> 000	5225—7030
	<del></del>			And the second second
Canton	Secrétaire de la	Direction militaire	Adjoint de la Dir	ection militaire
	1913	1925	1913	1925
Zurich	5500—7000	8400—11700	3500-5000	5940—8340
Bâle-Ville	<b>33</b> 00—1000	0400—11100	3300—3000	6200—8000
The second secon	4000—5500	8100—10100	3500—4800 3500—4200	<b>7600—9600</b>
St-Gall	5000—5500 5000—5500			
Vaud		7500—10000	3000—4200	4500—6800
Lucerne	4000—5500	7488—8868	3000—4000	6568—7948
	2200 2000	6970 7940	9400 2000	
Neuchâtel	3300—3900	6270—7840	2400-3000	5035—6300
Fribourg	4000	6270—7410	3000	5510 - 6650
Grisons	3000 - 4000	6000—7500		
Soleure			2400	5600—6400¹)
Argovie	4000 - 5000	7820—8740		
Thurgovie	<b>34</b> 00	<b>5800—7</b> 000	_	
Valais	2500—3000	5500—7000	2000 - 2500	<b>45</b> 00— <b>6</b> 000
Bâle-Campagne	3000	4560 - 6270	<u> </u>	· -
1) Adjoint du commandant d'arrondis	sement.			

<sup>1)</sup> Adjoint du commandant d'arrondissement. Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

Canton	Commandants d'arrond	issement Comm	issaire des guerres
	1913	1925 1913	1925
Zurich	4500-6000 6480	<b>—9060</b> 5500 <b>—7</b> 00	0 7620—10740
Bâle-Ville	5000—6500 7800	<del></del>	
Berne	? 7600	<b>4500—600</b>	0 8200-10600
St-Gall	4000 6000	<b>—8200 3000—420</b>	0 6000 - 8200
Vaud	3000-4000 6568	<b>—7948 —4000—500</b>	0 6568—7948
Lucerne	1200—1500 1500	<b>—2000 3700—490</b>	$0^{1}$ $7000 - 9000^{1}$
Neuchâtel	3300 - 3900 $6840$	<b>—8550</b> 3300 <b>—39</b> 0	0 6840—8550
Fribourg	3000 5510	<b>—6650</b> 4000	5510—6650
Grisons	3000—4000 6000	<b>—7500 2600—360</b>	0 4500-6000
Soleure	3200	700 —	<del>_</del> '.
Argovie	1800—3400 <sup>2</sup> ) 7544	<b>—8464</b> — — —	
Thurgovie	4000 6200	-7400 25001)	6800—8000¹)
Valais	2500—3000 5500	<b>—7</b> 000 <b>2500—3</b> 00	0 5500—7000
Bâle-Campagne	3600 5225	<b>—7030</b>	5225 - 7030
¹) également intendant de l'arsenal.			

<sup>2)</sup> plus des émoluments.

Canton							Intendant des	casernes	Chimiste	cantonal
,							1913	1925	1913	1925
Zurich							3000 - 4500	5460 - 7740	5500—7000	9240—12720
Bâle-Ville .						•	4000-5500	7000 - 9000	7000 - 9000	9800-12500
Berne							3000—4000	6200—7600	6500 - 7000	8600-10600
St-Gall						•	<b>45</b> 00		6500	8000—11000
Vaud							2000—3500	6548 - 7028	4500—6500	7488—10708
Lucerne							<u></u>	<del>'</del>	6000—7000	8000—10000
Neuchâtel .							1500 - 1950	3990-5000	3900 - 4500	7600 - 9500
Fribourg .		•			•				5750	6840-8550
Grisons									4000 - 6500	8000—10000
Soleure							-	× 0.0	5000	9500
Argovie		•					2000-3000	4600-5520	5500—6500	9200 - 10120
Thurgovie .					•			9 27	5400	6800—8000
Valais								<del>-</del> -	4000—4500	7000—9000
Bâle-Campagne	Э.	•	٠	٠	٠	•	<b>24</b> 00	2660—3610	3600	6550—8550

Canton						Inspecteurs des d	denrées	alimentaires		Contrôleur	des	finances
Pag						1913		1925		1913		1925
Zurich						4500-6000	$\epsilon$	<b>34</b> 80—9060		5500—7000		8400—11700
Bâle-Ville						28004200	•	64007400	~	4500—6000		7400—9400
Berne						4200 - 5400	7	7000—9000		5000 - 7000		9800—12000
St-Gall		•	•			3800	$\epsilon$	8000—8000		7000		8000—11000
Vaud						4000-5500	$\epsilon$	6568 - 7948		35005500		7488 - 9788
Lucerne						4000-5000	$\epsilon$	<b>5</b> 000— <b>7</b> 200		4000—4800		7000—8500
Neuchâtel						. —	5	985—7480		3900—4500		7600—9500
Fribourg				٠.		<b>3</b> 000	4	940—6080		5000		6840—8550
Grisons						3200-4000	$\epsilon$	8000—8000	. 4	4500—5500		8000—100001)
Soleure								6200		3600		7700
Argovie					•	3000-4000	$\epsilon$	3440 - 7360	. 4	4000—5000		7820-8740
Thurgovie						_	. 6	3200 - 7400	;	3 <b>7</b> 00— <b>42</b> 00		6800 - 8000
Valais						<b>35</b> 00— <b>4</b> 000	6	500-8000		30003500		6500-8000
Bâle-Campagne	•		•	•	•	3600	. 6	5555—8550		<b>36</b> 00		<b>5225—7</b> 030

<sup>1)</sup> également intendant des impôts.

				Nº 10 — 251
Canton	Reviseurs de	s comptes	Intendan	t des impôts
F	1913	1925	1913	1925
Zurich	3500-5200	5940-8340	5500—7000	9240—12720
Bâle-Ville	2800-4000	5400—7100	5500—7500 5500—7500	8200—11000
Berne	4000—5000	6600—8600	4500—6500	9800—12000
St-Gall	4000-5000	6000—8200	40000000	9000—12000
Vaud	3500—4500	6568 - 7948	3500 — 5000	7488—8868
Lucerne	3300—4300	5000—6800	<i>5500</i> – 5000	7000—8500
Neuchâtel	2400-3000	6840 - 8550	5000	7600—9500
Fribourg	3600	5510—6650	5500	6840—8550
Grisons	3000-4000	6000-8000		4000—5000¹)
Soleure	2000—4000		3200	7100
Argovie	3000-4000	6440—7360	4000-5000	8740—9660
Thurgovie	3000	5200—6400	3500	6800—8000
Valais	2500—3000	5500—7000	2500—3000	6000—7500
DAL O	3600²)	$5225 - 7030^2$	3600	5 <b>225—7</b> 030
	3000)	5225—1030 )	3000	<i>5225—</i> 1050
1) Commissaire des impôts.				
<sup>2</sup> ) Contrôleur des finances.				
Canton	Adjoint de l'inte	endant des impôts	Vétérina	ire cantonal
	1913	1925	1913	1925
Zurich	3500-5200		6000—7500	8400—11700
Bâle-Ville . :	4500-6000	7400—9400	4500—6000	7400—9400
Berne	4000-5000	7000—9000	4000 - 5500	8200—10600
St-Gall	<b>1</b> 000 <b>3000</b>	8000—10000	5000¹)	8000—1000
Vaud	3500—4500	6568 - 7948	4500—6500	7488—10708
Lucerne		6000—8000	-	10000
Neuchâtel	<b>27</b> 00—3 <b>3</b> 00	6840—8550		8000—10000
Fribourg	3300	6270—7410	<u> </u>	6270—7410
Grisons			3500-5000	7200—9200
Soleure		5600—6400	-	(Fonct. accessoire)
Argovie	3500—4500	7820—8740	(Fonct. accessoire)	(Funce. accossoric)
Thurgovie		5800-7000	> >	» »
Valais		_		<b>*</b> *
Bâle-Campagne			· <u>·</u>	
1) Pas entièrement occupé.	*			
<del></del>			<del></del>	
Canton	Ingénieur	agricole	∆dioint de l'inc	jénieur agricole
Culton	1913	1925	1913	1925
Zurich	4800-6300	9240—12720	3500—5000	7020—9840
Bâle-Ville		J24012(20	<i>3</i> 500—5000	1020-3040
Berne	4000-5500	8200—10600	3600-5200	7600—9600
St-Gall	6500	8000—11000	5500	7500—10000
Vaud	4500—6000	7488—10708	3500—5000	7488—8868
Lucerne	<b>4500</b> — <b>5000</b>	7000—8800		6500—7500
Neuchâtel		7600—9500		6840—8550
Fribourg	5000	6840—8550		· 6270—7410
Grisons	3500—4800	7200—9200		141U
Soleure		7700 7700		<u> </u>
Argovie	5000-6000	8280— <u>9</u> 200	3000—4000	7070—8000
Thurgovie	4500	<b>6</b> 800—8000		
Valais	4000—4500	<b>6510—8370</b>	3500—4000	6500—8000
Bâle-Campagne	<del>-</del> -	0010-0010		
Daio-Oamhagno		( <del>1-1-1-1</del>		

Canton							Conservate	ur des forêts	Inspecteur	s forestiers
							1913	1925	1913	1925
Zurich							5500-7000	9240—12720	4500-6000	7020—9840
Bâle-Ville										
Berne							57106430	8200—10600	4300 - 5710	7600—9800
G: G 11							5500	8000-11000	4500—5000	7500—10000
Vaud							4500-6500	7488—10708	3500-5000	6568-7948
Lucerne							4800	8000—8800	3700—4200	6500—8000
Neuchâtel					•		5000	7600-9500		
Fribourg	·	Ì			•		5000	6840-8550	3000-4000	6270-7410
Grisons							5000-6000	8000—10000	3200—4200	6000-8000
Soleure							4571	9000	3571	7500
Argovie			•				5000—6000	9200—10120	4000-5000	7820—8740
Thurgovie							4200	6800—8000	4000	6200—7400
Valais							4000—4500	7000—9000	3500-4000	6500—8000
Bâle-Campagne			•	•			4500	6555—8550	_	_
Date Charpagne	•	•	•	•	•	•	1000	0000 0000		
										<del></del>
Canton							lugos à la Ca	um cumnômo	Greffier de la	Cour suprême
Canton							Juges à la Co	STATE OF THE PROPERTY OF THE P		•
							1913	1925	1913	1925
Zurich	•	•	•	•	٠	•	9000	13500	6500—8000	9240—12720
Bâle-Ville	•	•	•	•	•	•	8500	12500	5500—7500	8200—11000
Berne	•	•	•	•	٠	•	7500	12400	<b>5500 – 6500</b>	8600—10600
	•		•	•	٠	•	7000	11000	4500—7000	7500—10000
Vaud	•	•	•	٠	•	٠		12088		7488—10248
Lucerne	•	•	٠	•	•	•	6000	10000	4000—5800	6500—9000
Neuchâtel	٠	٠	•	•	•	•	6000	10450	3300—3900	6840—8550
Fribourg	•	٠	•	•	٠	•	5000	9500	3500	6270—7410
	•	•	•	•	•	•		présence)	4000—5000	6000—8000
	•		•	•	•	•	3400	8100	<b>34</b> 00	7100
Argovie					•	•	6000	10120	<b>45</b> 00— <b>55</b> 00	7820—8740
Thurgovie	٠		٠	•	•	•	<b>3</b> 900	9000		9000
Valais	. •	•	•	•	•	•	_	9000		7000
Bâle-Campagne	•	٠	٠	٠		•	5000	10000	<b>36</b> 00	6550—8550
14.3										
									B / 11 / 1 / 11	
Canton								tribunal (ville)	Président du trib	
							1913	1925	1913	1925
Zurich	. •	•	•	•	•	•	7500	bis 12000	34004000	5160—6960
Bâle-Ville	•	٠	•	٠	٠	•	8000	12000	_	_
Berne	•	•	•	•	•	•	5000 - 6000	8500—10500	3000-3800	6700—8200¹)
St-Gall	•	•	•	•	•	•		8000—11000		
Vaud	٠	•	•	•	•	•	-	7488 - 10708	-	-
Lucerne	•	٠	•	٠	•	•	6000	10000	3000 - 4500	5200—9000
Neuchâtel	•	•			•	•	5000 (	6200 - 10000	3000	8100
Fribourg	٠	·		•	•	•	5600	9025	3000—4000	8075
Grisons	٠	٠	٠	•	•	•			-	
	•	٠	•	٠	•		3600	7500	3600	7500
Argovie					٠	•	3500—4500	7820—8740	3000—4000	7820—8740
Thurgovie			•	•	•	•	_	2500—7500		2500—7500
Valais	•		,		•	•	_	8000		· · · · · ·
Bâle-Campagne		•	٠	•			<del></del>	6550 - 8550		$2850 - 3610^{2}$ )

<sup>1)</sup> Y compris fr. 1000 de supplément en cas de cumul de fonctions.
2) Pas entièrement occupé.

Canton		Commis de l'	° classe (ville)
		1913	1925
Zurich		2700—4200	4500—6540
Bâle-Ville		2800—4000	5400-7100
Berne		3200-4000	5700-7200
St-Gall		2200-3500	3800-6000
Vaud		3000—4000	5648 - 7028
Lucerne		2200—3400	4500-5800
Neuchâtel		3400—3000	5035—6300
Fribourg		4000	6270—7410
Grisons		2300-3300	4300 - 5800
Soleure		1260—2400	3200—5200
Argovie		2500—3200	4600—5520
Thurgovie		2200—2700	4200—5400
Valais		(pas de fixe, mais des émoluments)	5000
Bâle-Campagne		(pub uo nao, mais uos omoramenos)	3895—5510
Date Campagno			0000 0010
Canton	Employée de burea		de bureau (campagne)
	1913	1925 1913	1925
Zurich		3480—5100	3480 - 5100
Bâle-Ville		<del>- 3600—5200 — — — — — — — — — — — — — — — — — — </del>	_
Berne ,	1600-2400	3500—4800	200 3000—4200
St-Gall	2000—2400	2000-2000 2000-24	100 2000—3000
Vaud			×
Lucerne	-		
Neuchâtel		, <u> </u>	
Fribourg	1500	2470—3610 —	
Grisons	<del>-</del>		
Soleure			
Argovie	_ 2	790—3680 —	2790—3680
Thurgovie		. <del>_</del> ,	
Valais			_
Bâle-Campagne	<del>-</del>	·) —	1)
1) Le personnel féminin nommé défini	tivement est assimilé au person	nnel masculin.	
	Personnel de bureau (	campagne):	
Canton	Commis de l'e c		is de dernière classe
	1913	1925 1913	1925
Zurich	2700—4200 4	500—6540 1700—25	3480—5100
Bâle-Ville			
Berne	2800—3600 5	000-6500 1400-22	3000—4200
St-Gall		800-6000	2400—3600
Vaud			
Lucerne	2200—3400 4	500—5800 —	
Neuchâtel			-
Fribourg	_		
Grisons			, <del></del> -
Soleure		200—5200 600—12	00 1600—3200
Argovie		600—5520	2740—3680
Thurgovie	2000—0200 4		4140-0000
Valais			9
	177	205 5510	3230—4750
Bâle-Campagne	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	895—5510 —	5250—4750 66*

# Rapport du Conseil-exécutif

au

## Grand Conseil

concernant

- 1º la plainte visant l'élection du préfet de Porrentruy du 13 juin 1926;
- 2º la plainte visant l'élection des juges et juges-suppléants du district de Porrentruy du 13 juin 1926;
- 3º la plainte visant l'élection d'un juré dans la commune de Lugnez du 13 juin 1926.

(Septembre 1926.)

I.

Le 13 juin 1926 a eu lieu dans tous les districts l'élection des fonctionnaires de district ainsi que des juges et juges-suppléants.

La lutte fut particulièrement vive dans le district de Porrentruy pour l'élection du préfet et des membres du tribunal. D'après les procès-verbaux des bureaux de vote, c'est M. Jos. Choquard, titulaire actuel, qui fut élu préfet. Son élection donna lieu toutefois à deux réclamations:

- a) Le 18 juin la Chancellerie d'Etat reçut des requêtes d'Alle, de Boncourt, de Buix, de Courtemaîche et de Damphreux où l'on demandait la vérification des bulletins de vote de ces communes. Le Conseil-exécutif fit droit à ces requêtes. La Chancellerie d'Etat procéda à l'examen et à la vérification des bulletins et elle ne trouva rien d'irrégulier. Le Conseil-exécutif ne jugea dès lors pas à propos d'ouvrir une enquête au sujet de l'élection en cause. La vérification des bulletins fit toutefois constater qu'il avait été compté une voix de trop à l'un des candidats (arrêté du Conseil-exécutif nº 2671 du 21 juin 1926).
- b) Les seurs P. Christe et Ch. Bernard déposèrent en temps utile une plainte concluant à l'annulation de l'élection du préfet. Les plaignants pré-

tendaient qu'il avait été commis de nombreuses irrégularités et ils citaient divers faits à l'appui de leurs allégués.

Le Conseil-exécutif décida de confier l'examen de la plainte à deux commissaires spéciaux, qui furent choisis en la personne de MM. les juges d'appel Chappuis et Mouttet. Ces deux commissaires firent une enquête minutieuse. Ils se rendirent dans dix-neuf communes du district et procédèrent à l'audition de cent quarante et une personnes.

Il résulte de l'enquête qu'il a été commis diverses irrégularités; un certain nombre de griefs, en revanche, n'étaient pas fondés ou ont été écartés faute de preuve.

Nous examinerons ci-après successivement les irrégularités dûment établies.

1º On a voté dans plusieurs cas avec des bulletins portant un signe distinctif. Un bulletin de ce genre a été retrouvé dans l'urne à Alle (au nom de M. Choquard). Trois bulletins de la même espèce ont été déposés à Vendlincourt. Il s'agit ici de trois bulletins non-officiels au nom de M. Choquard. Sur l'un le nom imprimé a été biffé et écrit à nouveau à la main; sur le deuxième on a radié le second des mots imprimés « titulaire actuel » et sur le troisième, enfin, on a biffé la désignation « titulaire actuel » pour la remplacer par une mention manuscrite. Ces bulletins doivent être

considérés comme pourvus de marques distinctives. Ils sont donc nuls et c'est autant de voix qu'il faut enlever au candidat élu.

Les plaignants ont prétendu que dans plusieurs communes on avait transpercé au moyen de fines épingles un certain nombre de bulletins, afin de reconnaître le vote des électeurs. L'enquête a établi que les trous en question provenaient sans aucun doute de petits défauts de fabrication du papier.

- 2º A Bonfol on a trouvé dans l'urne un bulletin de vote de plus que le nombre de cartes rentrées. Il y a donc lieu ici de déduire une voix au candidat élu.
- 3º A Cornol trois personnes ont voté sans avoir le droit de vote et à Vendlincourt deux.
- 4º A Cornol un citoyen a voté pour un autre sans que celui-ci eût signé lui-même la procuration. A Buix un citoyen a signé une procuration pour cause d'absence alors qu'il n'a pas quitté la commune; à Buix encore la procuration d'un citoyen infirme n'a pas été délivrée par lui-même. C'est vraisemblablement la fille qui a apposé la signature de son père et à Porrentruy une personne n'ayant pas le droit de vote a falsifié la signature de son frère.
- 5º A Bressaucourt le registre des votants n'a pas été revisé quinze jours avant l'élection. Il n'est pas prouvé que cette irrégularité ait eu une influence sur le résultat du scrutin. Le grief selon lequel ledit registre n'aurait pas été arrêté selon les formes la veille de l'élection n'a pas grande importance et n'a sans doute eu aucun effet sur le résultat.
- 6º Dans le district de Porrentruy on a l'habitude de signer les procurations longtemps avant l'élection et celui qui a obtenu une procuration va retirer lui-même la carte d'électeur de son mandant. Les secrétaires communaux admettent un pareil mode de faire alors qu'ils devraient remettre la carte à chaque électeur personnellement. L'usage en question est contraire aux prescriptions légales. Il incite certaines gens à faire la chasse aux procurations et aux cartes de vote et cela donne lieu à toutes espèces d'ennuis quand, ainsi que le cas s'est répété maintes fois le 13 juin, le même électeur signe plusieurs procurations et les remet à divers «mandataires» qui le plus souvent appartiennent encore à différents partis. Celui qui a obtenu une procuration s'empresse d'aller retirer la carte d'électeur de son mandant au secrétariat communal afin d'arriver avant les possesseurs d'autres procurations du même citoyen; le jour du scrutin tous ceux qui détiennent une procuration du citoyen en question se présentent aux urnes et compliquent ainsi la tâche du bureau de vote qui doit finalement décider quel est celui des «mandataires» qui peut valablement représenter le mandant. La question est d'autant plus délicate quand les différentes procurations se trouvent entre les mains de citoyens appartenant à des partis différents. C'est ce qui est arrivé à Vendlincourt. Le bureau de vote a cru bien faire en envoyant une délégation auprès du mandant

pour lui demander pour quel candidat il voulait voter; ce procédé n'était cependant pas correct. Le même fait s'est produit à Cœuve où le conseil communal demanda télégraphiquement à un citoyen au service militaire quelle était la procuration qui devait être réputée valable, c'est-à-dire pour quel parti politique il entendait voter le 13 juin. Le télégramme resta toutefois sans réponse.

A Cœuve le secrétaire communal a donné une carte de vote à un tiers sur la simple affirmation que ce dernier possédait la procuration du titulaire de la carte (il possédait bien la procuration, mais l'avait laissée à la maison). Une heure après arrive au secrétariat le porteur d'une autre procuration du même citoyen et le secrétaire fut naturellement critiqué d'avoir délivré la carte au premier citoyen.

Il y a lieu de blâmer les citoyens qui signent des procurations à différentes personnes pour la même élection, mais les autorités qui permettent aux citoyens d'aller retirer au secrétariat communal les cartes de tiers sont aussi responsables. Il conviendrait qu'elles décidassent une fois pour toutes que les cartes de vote doivent être remises à l'électeur personnellement. Il est difficile de dire si ces pratiques ont influé sur le résultat de l'élection. Elles ne sont en tout cas pas régulières et il faudra qu'elles disparaissent. Le Conseil-exécutif donnera aux communes les instructions nécessaires à cet effet.

7º Achat de suffrages. Il est établi qu'on a versé de l'argent à certains électeurs pour gagner leur voix. Le cas le plus grave est celui de trois domestiques de Schollis, ferme située sur le terri-toire de la commune de Charmoille. Un parent de l'élu a remis à ces trois domestiques, le matin de l'élection, un billet de cinquante françs français, pour aller dîner en Alsace. Quelques jours auparavant il avait déjà obtenu de deux de ces domestiques la procuration et la carte de vote; la procuration du troisième fut signée le dimanche matin. Après coup les trois domestiques décidèrent d'aller voter eux-mêmes pour M. Merguin. Ils se rendirent à cet effet au local de vote, mais ils ne purent participer au scrutin vu qu'ils n'avaient plus leur carte de vote. Les trois électeurs restèrent jusqu'à deux heures près du local en vue de réclamer leurs procurations et leurs cartes de vote à leurs mandataires au cas où ils viendraient voter. Ceux-ci ne se montrèrent cependant pas et les trois domestiques ne purent pas voter. Ils ont été ainsi empêchés de voter pour l'un des candidats, mais le candidat adverse n'a cependant pas pu bénéficier de leurs voix.

La personne qui a donné le billet de 50 fr. français a reconnu les faits susmentionnés en ajoutant toutefois que l'entretien au cours duquel il remit la dite somme a eu lieu sur territoire français. La ferme de Schollis se trouve à cheval sur la frontière franço-suisse. La maison d'habitation et l'écurie où aurait eu lieu la remise du billet se trouvent sur territoire français. On peut se demander toutefois si ce fait exclut la possibilité de poursuivre l'auteur du délit (corruption électorale). Le Conseil-exécutif est d'avis que les

tribunaux doivent se prononcer sur le cas; il déférera donc ce dernier au juge.

Il s'est produit un autre cas à l'égard d'un électeur de Courtemaîche. Les faits ne sont toutefois pas établis clairement; ils n'ont influé en rien sur le résultat du scrutin, attendu que l'électeur dont il s'agit a renvoyé après coup l'argent qu'il avait reçu. La personne qui a versé l'argent est la même que celle dont il est question dans le cas de Schollis.

Il s'est produit enfin un cas à Bure où l'on a versé de l'argent dans un but électoral. Ce cas n'a eu aucun effet sur le résultat de l'élection, mais il est néanmoins assez grave. Le Conseilexécutif est d'avis qu'il y a lieu de le déférer également au juge.

- 8º Libations. Il s'est produit un cas notoire dans ce genre de propagande. Peu de jours avant les élections trois membres du parti démocratique du district de Porrentruy se sont rendus à Colombier pour faire de la propagande électorale auprès des Ajoulots en service. Un soldat, cité comme témoin, déclare que ce soir-là le sergent-major a fait connaître à la troupe au moment de l'appel principal que tous les Jurassiens devaient se rendre au Café Ōchsenbein après le licenciement. Le sergent-major n'indiqua pas de quoi il s'agissait. L'enquête n'a pas établi comment il avait pu faire une communication d'ordre privé pendant l'exercice. Il y a eu en tout cas intrusion d'affaires privées dans les affaires militaires et pareil abus était de nature à induire les soldats en erreur. Les trois délégués ajoulots s'étaient postés devant la porte de la caserne et invitèrent les soldats à venir boire un verre au Café Ochsenbein. Trente soldats environ répondirent à l'invitation. Deux des envoyés prirent la parole pour recommander la candidature de M. Choquard. Pareil procédé n'a évidemment rien de condamnable. Ce qui prête, en revanche, à critique c'est la façon dont les jeunes gens furent invités à voter par représentation et à signer des procurations. Presque tous les soldats présents signèrent une procuration. Les trois propagandistes déclarent qu'ils n'ont exercé aucune pression sur les soldats. La façon dont ceux-ci furent rassemblés et la méthode employée pour obtenir leurs procurations ne sont cependant pas admissibles.
- 9º Pression exercée dans les fabriques. Les plaignants prétendent que dans de nombreux cas des fabricants ont exercé une pression sur leurs ouvriers pour les faire voter en faveur de M. Choquard sous menace d'être renvoyés ou privés de travail. L'enquête a établi qu'à Porrentruy, à Miécourt et à Boncourt quelques patrons ont invité certains ouvriers à voter pour M. Choquard et leur ont remis des bulletins non-officiels au nom de ce dernier. Il n'a toutefois pas été prouvé que des patrons aient fait pression sur leurs ouvriers ou les aient menacés de les congédier. Dans un cas un ouvrier a été renvoyé et dans un autre un patron n'a plus donné de travail à un de ses ouvriers, mais la corrélation entre ces faits et les élections n'a pas été établie à suffisance.

Il ne reste que le cas de M. F., fabricant à Bure, qui donne à entendre dans une lettre adres-

sée au président du tribunal de Porrentruy (lettre écrite en raison d'une amende qui lui fut infligée par le juge) qu'il avait «même menacé des ouvriers s'ils ne votaient pas pour nous». Entendu, l'auteur de cette lettre a reconnu avoir menacé un ouvrier de ne plus lui donner de travail pendant un certain temps. Nous estimons que ce cas doit aussi être déféré au juge.

- 100 Distribution de bulletins de vote officiels avant l'ouverture du scrutin. La veille du scrutin le secrétaire communal de Bressaucourt a remis à un électeur un bulletin officiel portant le nom de Choquard. Or, les bulletins officiels ne doivent être délivrés qu'au bureau de vote et pendant les heures du scrutin. L'allégué du dit secrétaire tendant à dire qu'il n'avait pas de bulletin non officiel et que c'est pour ce motif qu'il a remis un bulletin officiel n'est pas admissible. Les plaignants ont prétendu qu'un fabricant de Miécourt avait distribué des bulletins officiels à ses ouvriers avant le jour de l'élection; le fabricant visé conteste toutefois la chose et déclare que les bulletins qu'il a distribués étaient des bulletins non-officiels.
- 11º Aménagement des bureaux de vote. Les commissaires trouvent que l'aménagement des bureaux de vote de Boncourt, de Cornol et de Vendlincourt est défectueux et que l'électeur n'est pas suffisamment à l'abri de la surveillance des agents électoraux. Le secret du vote devrait être assuré, notamment quand la surveillance se fait de façon aussi intense que ce fut le cas à Vendlincourt et à Boncourt. Il n'est toutefois pas possible d'établir si l'insuffisance de l'aménagement des dits locaux de vote a pu vicier le résultat de l'élection.

Voilà quelles sont les irrégularités qui ont été découvertes et dûment constatées par les commissaires. Les autres griefs des plaignants n'étaient pas fondés; il n'en sera donc point question ici.

### Influence des irrégularités sur le résultat général.

D'après le dépouillement des résultats de l'élection, M. Choquard avait obtenu 3277 voix et M. Merguin 3149 voix. Il y avait donc une différence de 128 voix.

Les commissaires arrivent à la conclusion qu'il y a lieu de déduire à M. Choquard les suffrages qui doivent être considérés comme nuls, soit douze voix, éventuellement quatorze. Le Conseil-exécutif arrive à la même conclusion; on pourrait, à vrai dire, émettre des doutes en ce qui concerne certains suffrages. En enlevant cependant à M. Choquard le maximum des suffrages, y compris les trente voix de Colombier, le résultat serait tel que l'élu dépasserait encore la majorité absolue. Dans ces conditions — même dans le cas le plus défavorable — il y a lieu de valider l'élection de M. Choquard.

Les frais de l'enquête montent à plus de 1000 fr. Bien qu'aux termes de l'art. 41 du décret du 10 mai 1921 concernant le mode de procéder aux votations et élections populaires, le Conseil-exécutif soit compétent pour procéder à la répartition des frais, il tient à dire au Grand Conseil qu'il renoncera à mettre les frais, en tout ou en partie, à la charge des plaignants. Quoique les plaignants doivent, étant donnés les résultats de l'enquête, être déboutés de leurs conclusions, il n'en reste pas moins qu'il a été commis de nombreuses irrégularités dans l'élection du 13 juin. On ne peut pas dire que la plainte ait été faite à la légère et qu'elle ne soit aucunement fondée; on ne peut donc mettre les frais de l'enquête à la charge des plaignants.

Le Conseil-exécutif examinera, en revanche, si certaines communes ne devraient pas supporter une partie des frais, conformément à l'art. 42, paragraphe 2, du décret précité.

Vu ce qui précède, nous faisons au Grand Conseil les

#### propositions

#### suivantes:

- 1º La plainte déposée par les sieurs P. Christe et Ch. Bernard, de Porrentruy, au sujet de l'élection du préfet de Porrentruy du 13 juin dernier est écartée et l'élection de M. Joseph Choquard est validée.
- 2º Le Conseil-exécutif se réserve d'examiner s'il n'y a pas lieu de mettre une partie des frais de l'enquête à la charge de certaines communes du district de Porrentruy, conformément à l'art. 42, paragraphe 2, du décret du 10 mai 1926.
- 3º Le Conseil-exécutif déférera au juge les personnes passibles d'une peine prévue au code pénal.

II.

### Plainte concernant l'élection des juges et des jugessuppléants de Porrentruy du 13 juin 1926.

Par plainte du 21 juin les sieurs Boinay et Jobé, avocats, ont demandé l'annulation de cette élection. Les plaignants n'ont fait valoir aucun grief spécial; ils se sont bornés à invoquer les griefs allégués dans la plainte visant l'élection du préfet, ces griefs devant s'appliquer également, selon eux, à l'élection des juges et juges-suppléants. Les plaignants déclaraient, d'autre

part, dans une lettre d'accompagnement, que si l'élection du préfet ne faisait l'objet d'aucune réclamation, il y avait lieu de considérer leur propre plainte comme nulle et non avenue. La plainte visant l'élection du préfet n'a pas été retirée, mais comme le Conseil-exécutif propose de l'écarter, il peut conclure également au rejet de la plainte visant l'élection du tribunal. L'enquête n'a d'ailleurs révélé aucun fait qui pût mettre en question le résultat de l'élection des juges et des juges-suppléants.

Le Conseil-exécutif propose donc de valider cette élection.

III.

### Plainte visant l'élection d'un juré à Lugnez.

Le 13 juin eut lieu également l'élection des jurés cantonaux. L'élection de Lugnez a donné lieu à une plainte et, conformément aux art. 26, n° 15, et 61 de la Constitution, c'est le Grand Conseil qui doit statuer.

Vu que la plainte porte sur un fait unique et que l'affaire est d'importance minime, le Conseil-exécutif croit pouvoir se dispenser d'exposer le cas en détail ici. Il se borne à formuler ses propositions et son représentant les motivera verbalement.

### **Proposition:**

- 1º Déclarer nul le deuxième dépouillement du bureau de vote (du 14 juin);
- 2º proclamer que chacun des candidats a obtenu 46 voix;
- 3º ordonner que le procès-verbal de l'élection sera rectifié en conséquence et
- 4º charger le préfet de Porrentruy de désigner l'élu par voie de tirage au sort.

Berne, le 7 septembre 1926.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président par intérim,

Merz.

Le chancelier,

Rudolf.

## Recours en grâce.

(Septembre 1926.)

1º Jaquet, Alfred, de St-Imier, né en 1851, antiquaire à Berne, a été condamné, le 19 janvier 1926, par le président du tribunal IV de Berne, à une amende de 6 fr. pour scandale public. Le recourant, qui n'est plus capable de travailler, doit être secouru par l'assistance publique. Vu son âge avancé, la direction de la police municipale et le préfet de Berne recommandent la remise de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'amende.

2º Röthlisberger, Otto-Simon, de Langnau, né en 1899, cultivateur à Suberg, a été condamné le 15 avril 1926, par le juge de police d'Aarberg, à une amende de 50 fr. pour contravention à la loi sur les auberges et le commerce des spiritueux. A plusieurs reprises le prénommé, qui n'est pas en possession de la patente nécessaire, vendit au sieur M. un litre d'eau-devie de fruits (Bäziwasser). Dans son recours il dit avoir voulu rendre service à M. et qu'il ignorait contrevenir aux prescriptions légales. Le recours est recommandé par les autorités communales et par le préfet. La Direction de l'intérieur propose une réduction de l'amende à 20 fr., les amendes prévues par la loi pour un cas pareil à celui-ci étant frop fortes. Le Conseil-exécutif propose une réduction de l'amende de la moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à la moitié.

3° Chapuis, Ernest, né en 1888, de Bonfol, ouvrier teinturier à Bâle, a été condamné le 23 juillet 1925, par le juge au correctionnel de Porrentruy, à 5 jours de prison pour mauvais traitements. Dans la nuit du 17 au 18 mai 1925, au domicile de la famille J.,

Chapuis frappa un certain St. au visage, le blessant à la lèvre et détériorant son dentier. Cependant que St. et le médecin, qui a établi le certificat, disent que Chapuis a frappé avec un instrument, Chapuis prétend ne s'être servi que de son poing. Chapuis demande maintenant une commutation de la prison en amende, car il craint de perdre son emploi. Le prénommé a cependant déjà été condamné, en 1909, à  $4^{1/2}$  ans de détention correctionnelle pour mauvais traitements suivis de mort, et en 1912 à trois jours de prison pour lésions corporelles. Dans ces conditions, le recours ne peut être pris en considération.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

4º Baumann, Jean, de Hasle près Berthoud, né en 1893, magasinier à Berne, a été condamné le 4 décembre 1925, par le président du tribunal IV de Berne, à 7 amendes de 10 fr. chacune, pour contravention à la loi sur le timbre. Baumann avait négligé de timbrer les quittances de son traitement. Son patron n'avait jamais attiré son attention, paraît-il, sur cette obligation. Ce n'est que lorsqu'ils entrèrent en conflit que l'affaire se découvrit et que plainte fut portée. Vu la situation précaire du recourant les autorités de police municipale proposent la remise de l'amende. Le préfet et la Direction des finances se prononcent en revanche pour une réduction de la moitié. Le Conseil-exécutif croit pouvoir aller plus loin et propose de réduire l'amende à 20 fr. Baumann aura encore à supporter le droit de timbre extraordinaire et les frais.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 20 fr.

5° Chavannes, Joseph, né en 1907, de Porrentruy, a été condamné pour contravention à la loi scolaire, par le juge de police de Porrentruy, le 7 janvier 1926,

à 2 amendes de 3 fr. 20 et 2 fr. 40; le 25 février à une amende de 8 fr. et le 18 mars, à une amende de 8 fr., ensemble 21 fr. 60. Chavannes n'a pas suivi, sans excuses, l'école complémentaire de l'hiver 1925/26. Dans son recours, il prétend qu'ayant fait son école de recrues en 1925, il n'était plus tenu de suivre les cours du soir. Ce n'est toutefois là qu'un prétexte, car le devoir du prénommé était de se renseigner sur ses obligations auprès des autorités scolaires. Chavannes est d'ailleurs un amateur notoire de l'école buissonnière. A maintes reprises les autorités scolaires ont dû le poursuivre, ainsi que son père Léon Chavannes, pour ce motif; ils recourent contre chaque condamnation. Le Grand Conseil a, en 1923, rejeté un recours en grâce de Léon Chavannes. La Direction de l'instruction publique et le Conseil-exécutif proposent cette fois aussi le rejet de la requête.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6º Gammenthaler, Fritz, né en 1895, de Sumiswald, a été condamné le 8 mars 1926 par le tribunal correctionnel de Berne à 70 jours de détention correctionnelle, commués en 35 jours de détention cellulaire, pour faux en écriture privée et usage de faux. Membre de la caisse municipale d'assurance contre le chômage — dont les statuts prévoient, pour l'octroi d'une aide à un chômeur, six mois au moins de travail chez le même patron — Gammenthaler fut licencié pour manque de travail par le paveur H. le 25 septembre 1925, quelques semaines avant le terme prévu par la caisse de chômage. Il ne trouva rien de mieux que d'antidater le certificat d'entrée chez H. Les organes de l'office du travail découvrirent tout de suite le faux. G. demande maintenant une remise complète de la peine. Les autorités de police locale et le préfet proposent de réduire celle-ci à 20 jours. Le juge ne pouvait appliquer à G. le sursis, celui-ci ayant déjà été condamné à 20 jours de prison, avec sursis, pour vol en 1921. Vu qu'aucun dommage n'est résulté du délit, que le tribunal lui-même ne considère pas comme bien grave, le Conseil-exécutif croit pouvoir se ranger à la proposition des dites autorités.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 20 jours.

7º Sommer né Helblig, Marie, femme d'André, née en 1894, de Wyssachen, a été condamnée le 1º mars 1926 par le président du tribunal V de Berne à deux amendes de 10 fr. chacune, pour voies de fait. Le 16 et 17 janvier 1926 la femme Sommer s'est livrée à des sévices sur la personne des époux H. Dans la fixation des amendes, le juge a tenu compte des peu

commodes voisins que sont les époux H. Vu la situation de la famille Sommer, les autorités communales proposent une remise complète des amendes, tandis que le préfet propose une réduction de la moitié seulement. Le Conseil-exécutif fait sienne cette dernière proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la moitié des amendes.

8° Flückiger, Hans-Otto, né en 1904, de Huttwil, mécanicien d'automobiles, à Berne, a été condamné le 26 décembre 1925 par le président du tribunal V de Berne à une amende de 50 fr. pour contravention aux prescriptions sur les automobiles. Le 16 décembre 1925, le recourant passa la route de Laupen, à Berne, à l'allure de 53 km. à l'heure. D'après le rapport de la direction de la police municipale, le prénommé est un homme de bonne réputation, dont la situation est critique, de sorte qu'on recommande de réduire l'amende à 20 fr. Le préfet propose une réduction à la moitié. S'il convient de tenir compte de la situation du recourant, une application sévère des prescriptions n'en est pas moins nécessaire vis-à-vis des automobilistes qui font fi de leurs obligations.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la moitié de l'amende.

9º Grädel née Rickli, Elise, femme de Rodolphe, née en 1871, a été condamnée le 26 octobre 1925 par le juge de police de Trachselwald à une amende de 200 fr. pour calomnie. La femme Grädel a accusé, en public, le notaire St. d'avoir falsifié le registre foncier. Vu la gravité de cette accusation, qui ne reposait sur rien, force fut au juge d'appliquer une peine sévère. Dans son recours, la prénommée fait valoir qu'elle souffre de dépression morale, la situation économique de sa famille étant loin d'être bonne. D'après les autorités communales, qui recommandent le recours, la femme Grädel présenterait des symptômes de troubles mentaux. Le préfet propose une réduction de l'amende, en relevant que la susnommée est une personne excitée, qui ne saurait être rendue complètement responsable de ses actions.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 50 fr.

10° Grosjean, Georges, né en 1892, de Saules, horloger, actuellement détenu au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 3 février 1922, par les assises du IVe arrondissement, à 9 ans de réclusion, sous déduction de 6 mois de détention préventive, pour tentative d'assassinat. Le 4 juillet 1922, Grosjean, qui était en instance de divorce, tentait près du pavillon Felseck à Bienne d'assassiner sa femme, séparée de lui depuis environ un an. Dans ce but il était venu d'Yverdon à Bienne. Son plan n'échoua que grâce à un agent de la Sécuritas, attiré par les appels au secours de la victime. Le prénommé, qui s'était constitué prisonnier immédiatement, ne montra aucun repentir de son acte; au contraire, il regretta n'avoir pas réussi. D'un examen psychiâtrique auquel il fut soumis, les experts conclurent que Grosjean n'était pas atteint de maladie mentale au vrai sens du mot, mais qu'il souffrait d'anomalie constitutionnelle du caractère. La conscience de son action et de sa culpabilité n'en sont point diminuées, cependant il se peut qu'au moment de la tentative de meurtre son libre arbitre se soit trouvé quelque peu restreint. Grosjean, qui a passé maintenant un peu plus de quatre ans au pénitencier de Thorberg, demande remise du reste de la peine. La condamnation prononcée par la cour d'assises semble répondre aux circonstances et n'est pas excessive. L'examen du dossier ne laisse pas une bonne impression du prénommé; sa conduite depuis la condamnation n'est de même pas faite pour lui valoir une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

11º Hostettler, Rodolphe, né en 1880, de Wahlern, cultivateur au Krummoosboden, a été condamné le 23 janvier 1924 par la Ire chambre pénale de la Cour suprême à 3 jours de prison et à trois amendes de 20 fr., 20 fr. et 10 fr. pour menaces, mauvais traitements et mauvais traitements exercés sur des animaux. Le prénommé a payé les amendes et demande maintenant la remise de l'emprisonnement. D'un certificat médical versé au dossier il appert que le recourant est un individu anormal et irritable. Vu le fait qu'une détention aurait une influence défavorable sur l'état mental de Hostettler et ne pourrait qu'envenimer ses relations, déjà tendues, avec les voisins, les autorités municipales recommandent la remise de la peine d'emprisonnement. Le préfet de Schwarzenbourg fait la même proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine de prison.

12º Hofer, Jean, de Biglen, né en 1900, a été condamné le 3 septembre 1925, par le juge de police de Porrentruy, à 2 jours de prison pour contravention à l'interdiction des auberges, prononcée contre lui ensuite de non-paiement de sa taxe militaire. Le 4 août 1925 le recourant achetait dans un restaurant un litre d'eau-de-vie, fait qui entraîna sa condamnation. Dans son recours, Hofer, qui à l'époque du délit était portier à l'Hôtel Suisse à Porrentruy, dit avoir été chargé par un voyageur logeant à l'hôtel de lui procurer un litre d'eaude-vie. Cette explication semble cependant peu digne de foi. La conduite de Hofer ne donne pas précisément matière à plainte, mais il semble que le prénommé dépense à la légère le peu d'argent qu'il gagne. Avec quelque bonne volonté il eût certainement pu acquitter sa taxe militaire et éviter ainsi l'interdiction des auberges. Si le Conseil-exécutif se range aux propositions du préfet de Porrentruy, qui tendent à une remise de la peine, cela tient surtout à ce que Hofer est maladif et qu'il a complètement payé sa taxe militaire arriérée.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine.

13º Rothacher, Edwin, né en 1889, de et à Blumenstein, journalier, a été condamné par le tribunal correctionnel de Thoune, le 23 mars 1923, à 4 mois de détention correctionnelle, commués en 60 jours de détention cellulaire, pour vol, et le 25 juillet 1924 à 2<sup>1</sup>/2 mois de détention correctionnelle, pour recel en cas de vol et vol. Ensuite de la condamnation de 1924, le sursis prononcé lors du premier jugement fut révoqué. Avant de lui accorder cette faveur, le tribunal avait d'ailleurs longtemps hésité, car le prénommé ne remplissait pas complètement les conditions voulues, avant déjà subi en 1921 une condamnation à 6 jours de prison, pour menaces. En considération de sa famille et du bon certificat délivré par son patron, les juges s'étaient en fin de compte montrés indulgents. Rothacher se livrant au vagabondage, le Conseil-exécutif prononça son internement dans une maison de travail, mais avec sursis et fixation d'un temps d'épreuve d'un an. Rothacher ne s'étant pas bien conduit durant ce délai, l'internement fut ordonné par décision du 21 août 1923. L'examen d'un recours en grâce présenté le 1er janvier 1925 fut renvoyé à plus tard, sur la proposition des autorités communales. Celles-ci disaient qu'au fond le caractère du recourant n'est pas mauvais et que sa conduite est surtout le résultat de l'alcoolisme et de différends familiaux. Occasion fut donnée à Rothacher de montrer s'il voulait améliorer sa conduite. Malheureusement, le certificat des autorités communales est défavorable à cet égard. Rothacher continue de boire plus ou moins. Toutes les observations, les menaces même, sont restées sans résultat. Bien qu'une remise fût désirable, lesdites autorités ne peuvent guère la

recommander. Il ne saurait donc être question d'accueillir le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

14° Frauchiger, Frédéric, d'Eriswil, né en 1878, cultivateur et garde champêtre à Krauchthal, a été condamné le 25 octobre 1925, par le juge de police de Berthoud, à 20 fr. d'amende pour contravention à la loi cantonale sur la chasse. Le 17 octobre 1925 le prénommé fauchait sur ses terres lorsqu'un chevreuil blessé par un chasseur se réfugia non loin de lui dans un buisson. Frauchiger tira l'animal de sa cachette et le remit au chasseur arrivé sur ces entrefaites. Il fut poursuivi de ce chef pour contravention à l'art. 15 de la loi sur la chasse. La Direction des forêts, compétente en la matière, ne voit cependant rien dans cette affaire qui eût dû amener une condamnation; elle se prononce dès lors pour la remise de la peine. Le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'amende.

15° Fueg, Emile, de St-Joseph, né en 1867, aubergiste à Courtételle, a été condamné le 20 octobre 1925 par le juge de police de Delémont à 50 fr. d'amende pour contravention à la loi sur les auberges. Dans la nuit du 20 au 21 septembre 1925, Fueg, après la fermeture de son établissement, continua à servir des clients dans sa cuisine. Ce local n'étant pas compris dans la patente, le prénommé était punissable. Dans son recours il dit avoir simplement fêté son anniversaire avec quelques amis. Comme cependant il est né le 19 septembre 1867, il n'y avait pour lui aucun motif d'inviter des amis à prendre un verre et de fêter cet anniversaire dans la nuit du 20 au 21 septembre. Fueg, qui a déclaré se soumettre au jugement, ne dit pas ne pouvoir payer l'amende. C'est d'ailleurs la cinquième fois qu'il est puni pour contravention à la loi sur les auberges.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

16° Zeller, Edouard, né en 1872, de Zweisimmen, cultivateur, a été condamné le 16 janvier 1925, par la Ire Chambre pénale, pour mauvais traitements envers les animaux à 40 fr. d'amende et à 2 jours de prison. Pendant l'hiver 1923/24, Zeller, malgré les nombreuses représentations des autorités, n'a pas fourragé suffisamment son bétail. L'enquête a établi que trois

bêtes étaient considérablement sousalimentées. A l'appui de son recours, le prénommé se dit suffisamment puni par l'amende et les frais considérables que l'affaire a entraînés. C'est un homme maladif qui depuis sa condamnation vit dans la crainte d'aller en prison, chose qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour sa santé. Les autorités de Zweisimmen ne peuvent néanmoins recommander le recours. Il ressort du rapport de la préfecture que jusqu'à présent la peine de prison n'a pu être purgée parce qu'à chaque sommation Zeller produit un certificat médical; le prénommé aurait au surplus déclaré qu'il n'irait pas à Blankenburg et « qu'on verrait ce qui arriverait ». C'est au demeurant un homme tranquille, appliqué à son travail et qui ne peut se faire à l'idée de purger 2 jours de prison. La préfecture propose dans ces conditions la remise de l'emprisonnement, mais avec élévation de l'amende à 100 fr. Il faut toutefois faire remarquer que Z. a déjà été condamné, en 1917, à 2 jours de prison et 20 fr. d'amende pour de mêmes faits. Il fut constaté, à cette occasion, qu'il n'avait pas agi par ignorance, des représentants de l'autorité et des voisins lui ayant maintes fois montré comme on doit fourrager et l'ayant invité à acheter du foin, ce que ses moyens lui permettaient de faire. Vu ces circonstances, le tribunal a trouvé qu'une amende ne suffisait plus. Un certificat médical établi en novembre 1925 présente Zeller comme souffrant du cœur, mais ceci ne l'empêcherait pas de faire ses deux jours de prison. Une si courte détention n'influera en rien sur son état de santé. Il n'existe dès lors point de motif de déférer au recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17° Streit née Steffen, Emma, femme d'Adolphe, de Zimmerwald, née en 1879, a été condamnée par le président du tribunal V de Berne, le 3 septembre 1925, à deux amendes de 50 fr. et 6 fr. pour calomnie et tapage, et le 11 novembre suivant à 8 jours de prison et 50 fr. d'amende pour calomnic. Cette femme a répandu, sans preuve, chez les habitants de la maison le bruit qu'une femme Sch. avait volé un tabouret. Malgré la condamnation de septembre elle répéta en octobre les mêmes calomnies. Devant l'entêtement de la prénommée à répandre ces faux bruits, le juge se vit forcé d'appliquer une peine d'emprisonnement. La femme Streit sollicite maintenant la remise des deux peines, en disant souffrir de troubles nerveux, de telle sorte qu'à certains moments elle ne serait plus maîtresse d'elle-même. Les propos tenus sur la femme Sch. l'auraient été sans réflexion. Le médecin traitant croit qu'un emprisonnement aurait des suites assez graves pour l'état de santé de dame Streit. Les autorités de police et le préfet de Berne, qui trouvent la recourante assez punie par les amendes — qu'elle aura beaucoup de peine à payer, le mari touchant un minime salaire — recommandent la remise de la prison. A part les deux cas susmentionnés, on ne sait rien de mauvais sur la recourante. Le Conseil-exécutif peut, dans ces conditions, faire siennes les propositions des autorités locales.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'emprisonnement.

18° Weingart, Hermann, de Grossaffoltern, né en 1901, menuisier à Vorimholz, a été condamné le 30 avril 1926 par le juge de police d'Aarberg, à une amende de 50 fr. pour contravention à la loi sur les auberges. D'après le rapport de police le prénommé a organisé avec des amis, le Vendredi-saint et le lundi de Pâques, une beuverie au bord de la forêt sise au-dessus de Vorimholz. La bière, fournie par l'auberge Moser au dit lieu, était revendue 40 cts. la bouteille. Toute personne passant par là pouvait en obtenir. C'est ainsi que 120 bouteilles furent bues le Vendredi-saint et 225 le lundi. Cette beuverie avait été arrangée principalement pour mettre en colère l'aubergiste Schüpbach, de Vorimholz, qui est en procès avec le recourant et ses amis. Le recours présente tout l'affaire comme une vieille coutume locale, où l'on s'amuse joyeusement entre amis en chantant de gaies chansons. Weingart dit, pour ce qui le concerne, avoir ignoré être en contravention. Les autorités communales et le préfet recommandent le recours. La Direction de l'intérieur se prononce en revanche pour le rejet, car ces sortes de beuveries ne sont que des causes de désordre qu'il faut réprimer.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

19° et 20° Gschwind, Alphonse, né en 1886, cultivateur à Mormont, et Béchir, Charles, né en 1903, domestique du précédent, ont été condamnés le 15 décembre 1925 par le juge de police de Porrentruy, chacun à une amende de 30 fr. pour délit forestier. Du procès-verbal dressé contre eux, il ressort que le 17 novembre 1925, ils volèrent, dans la forêt des «Vieilles roches», commune de Courchavon, du bois qu'ils transportèrent au moyen d'un char à un cheval. Dans leur recours en grâce, les prénommés expliquent la chose de telle sorte que le domestique Béchir serait le principal coupable, Gschwind n'étant que complice. Un rapport du garde forestier adressé à la Direction des forêts montre toutefois que la culpabilité de Gschwind n'est pas moindre que celle de son domestique. La

dite Direction propose le rejet du recours, proposition que le Conseil-exécutif fait sienne.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

21° et 22° Les frères Wyss, Jean, né en 1887 et Wyss, Adolphe, né en 1898, de Hessigkofen, colporteurs, ont été condamnés le 15 décembre 1925 et le 3 février 1926 par le juge de police de Fraubrunnen, pour contravention aux prescriptions sur le colportage, à deux amendes de 10 fr. Ils avaient acheté des sacs dans la commune de Mulchi, pour le compte de la maison Ziehler, à Berne. Dans son recours, leur mandataire fait valoir que la direction de la police municipale de Berne lui aurait dit que pour le genre d'affaires pratiqué par ses clients une carte de voyageur était seule nécessaire. Il en fit donc établir immédiatement une pour les frères Wyss. Malgré cela, procès-verbal fut dressé contre eux, et il furent condamnés, ensuite des renseignements incomplets donnés par l'autorité. D'après le rapport de la direction de la police municipale, les questions posées par la maison Ziehler étaient si peu claires que ladite direction renvoya la demanderesse au préfet ou au bureau cantonal des patentes. D'autre part, le premier jugement datant de décembre 1925, les frères Wyss devaient savoir que la carte de voyageur de commerce ne pouvait suffire pour leurs achats, mais qu'une patente de colporteur était nécessaire. Il était du devoir de sieur Ziehler de s'informer exactement au sujet de la pièce justificative nécessaire pour l'achat de sacs, avant de mettre ses agents en campagne. Comme il s'agit d'ailleurs d'une faible amende, le Conseil-exécutif propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

23° D'Epagnier, Oscar, né en 1877, de Marin, horloger, a été condamné le 6 février 1926, par le tribunal correctionnel de Nidau, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire, sous déduction de 10 jours de détention préventive, pour vol simple. En automne 1925, le prénommé à relevé des filets sur le lac de Bienne et s'est approprié le poisson. Le préfet recommande le recours pour le seul motif que d'Epagnier s'est donné toute la peine possible afin d'indemniser les parties civiles. Le recours ne peut cependant être pris en considération, le prénommé ayant subi déjà 6 condamnations pour vol et pour faux qualifié.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

24° Zaugg, Fritz, né en 1898, d'Eggiwil, charretier à Niederscherli, a été condamné, le 4 avril 1924 par le président du tribunal de Berthoud à 5 jours de prison et le 9 décembre 1924, par le président du tribunal V de Berne, à 14 jours de la même peine pour non accomplissement intentionnel d'obligations alimentaires. Zaugg était tenu de verser une pension alimentaire mensuelle de 35 fr. pour son enfant naturel, qu'il avait reconnu. Il ne satisfit pas à cette obligation. Dans son recours il dit n'avoir pas payé la pension par suite de différends quant à la manière d'élever l'enfant, et affirme, pour l'avenir, vouloir remplir ses obligations. D'un rapport des autorités de l'assistance publique, il ressort que le prénommé montre effectivement de la bonne volonté à s'acquitter. L'hiver dernier il a soutenu ses parents et ses jeunes frères et sœurs, de telle sorte que l'assistance n'a pas eu à intervenir. Le préfet de Berne propose une réduction à 10 jours. Le Conseil-exécutif se rallie à cette proposition; une remise complète ne saurait en revanche avoir lieu, Zaugg n'ayant pas tenu compte de sa première condamnation.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'emprisonnement à 10 jours.

25° Bolz, Fritz, né en 1894, de Röthenbach, boucher à Bâle, a été condamné, le 1er novembre 1921 par le tribunal correctionnel du Bas-Simmenthal à 3 mois de détention correctionnelle pour vol, et le 7 juillet 1922 à une aggravation d'un mois de la même peine pour vol et abus de confiance. Dans l'été de 1921, le sieur Bolz a dérobé environ 60 bouteilles de vin et un seau de graisse de porc à son patron. Plus tard, il a commis des détournements pour un montant de 547 fr. 70, provenant de viandes livrées. Le sursis accordé au prénommé fut révoqué le 13 octobre 1925, Bolz ayant été à nouveau condamné par la cour d'appel de Bâle à 2 semaines de prison pour vol. Bolz, dans son recours, fait valoir principalement des raisons de famille; depuis sa condamnation il ne lui a plus été possible de s'engager à la Société de consommation de Bâle, ni de trouver un travail régulier. Si sa demande est rejetée sa famille tombera à la charge de l'assistance publique. Bolz ayant récidivé pendant le temps d'épreuve à lui fixé, il n'est pas possible de lui accorder maintenant la grâce entière; eu égard à sa famille, en revanche, on peut recommander une réduction de la peine à

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 2 mois de détention correctionnelle.

26° Weibel, Albert, de Seewil, né en 1895, courtier de publicité, a été condamné, le 26 février 1926, par la I<sup>re</sup> chambre pénale, à 15 jours de prison pour mauvais traitements et escroquerie. Le 10 juillet 1925 près du kiosque de tramways de la gare de Berne, Weibel en vint aux mains avec un nommé L. et le frappa de coups de pied. D'autre part, Weibel était engagé par la maison B. au fixe avec une provision; sa tâche consistait à recueillir des abonnements pour la revue illustrée «La Maison Suisse», dont les abonnés sont assurés en cas de mort et d'invalidité ensuite d'accident. Weibel, malgré la clause qui le lui interdisait, passa un contrat d'abonnement avec un certain T. qui est infirme et ne pouvait dès lors être mis au bénéfice de l'assurance, d'où un préjudice pour la maison représentée par Weibel. Ce dernier a au surplus déjà subi des condamnations pour escroquerie et détournements. L'autorité de police municipale et le préfet se prononcent pour le rejet du recours, avis auquel se range le Conseil-exécutif.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

27º Heiniger née Hänni, Elise, épouse divorcée de Walter Heiniger, de Dürrenroth, née en 1890, domiciliée à Niedergerlafingen, a été condamnée le 16 avril 1926, par le président du tribunal de Trachselwald, à une amende de 20 fr. pour contravention à l'ordonnance sur les pharmacies. Le 26 février 1926 elle fut dénoncée pour colportage dans la commune de Rüegsau d'une pommade dite «baume de Biberist». La recourante demande que l'amende lui soit remise. D'après un rapport des autorités communales de Niedergerlafingen, dame Heiniger doit subvenir seule à l'entretien de ses deux enfants, son ex-mari parti à l'étranger ne donnant rien; il est fort possible que l'assistance publique doive un jour ou l'autre les aider. La prénommée a déjà fait preuve de bonne volonté en payant les frais. Le préfet et la Direction des affaires sanitaires appuient la demande. Le Conseil-exécutif se range à leur avis.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'amende.

28º Steiner, Ernest, né en 1902, de Buetigen, président de la Société des tambours de Longeau, a été condamné le 28 décembre 1925, par le juge de police de Büren, à une amende de 40 fr. pour contravention à la loi sur les jeux. Le dimanche 29 novembre 1925 la Société des tambours de Longeau organisait un loto sans être en possession de l'autorisation nécessaire. Une demande dans ce sens fut retournée par le

préfet avec la remarque que l'autorisation ne pouvait être accordée que pour un jour et non pour trois et qu'en outre le local où aurait lieu le loto devait être indiqué. La Société des tambours ne donna aucune réponse. Dans son recours celle-ci dit avoir considéré l'affaire comme réglée. Cette allégation ne saurait être prise en considération, car le renvoi de la préfecture ne pouvait d'aucune manière laisser supposer que l'affaire était en ordre. Vu qu'on ne peut admettre les dires du recourant, le Conseil-exécutif propose le rejet.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

29º Studer, Joseph, né en 1900, de Graffenried, a été condamné le 16 juillet 1923, par le juge au correctionnel de Frutigen, à 20 jours d'emprisonnement pour abus de confiance. Un certain Walter A. qui avait emprunté 23 fr. à demoiselle Hermine M. remit cette somme à Studer pour l'adresser à ladite personne. Celle-ci reçut une lettre par laquelle Studer l'avisait qu'à la demande de A. il lui adressait la somme due. Le recourant avait collé quatre coins de timbres-poste au pied de ladite lettre. Lors du premier interrogatoire il prétendit avoir joint l'argent à la lettre, plus tard il avoua avoir voulu, l'argent étant dépensé, tromper demoiselle M. au moyen des morceaux de timbres. Le juge lui accorda le sursis. Mais Studer fut condamné, le 3 février 1925, à 6 jours de prison pour vol simple, ce qui fit révoquer le sursis. Il se rendit, en outre, coupable de vol de bois faconné en décembre 1924 et décembre 1925. Devant subvenir aux besoins de sa famille, le recourant demande la remise complète ou tout au moins partielle des deux peines. Les autorités municipales et le préfet proposent une nouvelle application du sursis. Une telle proposition, qui établirait une sorte de sursis de grâce auprès du sursis accordé par les tribunaux mènerait trop loin et ne peut être prise en considération. La première condamnation devait mettre Studer en garde et une remise complète n'est pas possible. Cependant, comme il ne s'agit pas de cas très graves, nous proposons une réduction des deux peines à 14 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction des deux peines à 14 jours.

30° Brehm, Jean-Jacques, né en 1885, de Lupfig, mécanicien, président du Club de football de Reuchenette, a été condamné le 26 février 1926, a une amende de 50 fr., pour avoir organisé une tombola sans la permission des autorités. Vu que le requérant semble n'avoir pas été suffisamment renseigné par l'autorité compétente

et qu'il ne s'agit en somme que d'une petite tombola, le Conseil-exécutif propose de réduire l'amende à 20 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 20 fr.

31º Rentsch, Otto-Albert, né en 1904, de Köniz, mécanicien, a été condamné le 9 février 1926, à une amende de 50 fr. pour contravention à l'ordonnance sur la circulation des véhicules à moteur et des vélocipèdes. Le 2 février 1926, R. passa en motocyclette la route de la Tiefenau à une vitesse de 52 km à l'heure. Dans son recours, R. fait valoir qu'ayant été longtemps sans travail, il ne lui était pas possible de payer l'amende; cet allégué est confirmé par la direction de la police municipale. Cette dernière propose, vu la situation économique du recourant, qui a toujours joui d'une bonne réputation, de réduire l'amende à 20 fr., proposition à laquelle se joint le préfet. De même que pour le cas Flückiger, le Conseil-exécutif propose la remise de la moitié.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende de moitié.

32° Feller, Albert, né en 1904, de Strättligen, casserolier, a été condamné le 29 septembre 1923 par le juge de police de Thoune à 8 jours d'emprisonnement, pour vol simple. Vers la fin de juillet 1923 il s'appropriait une lanterne électrique fixée à un vélo. Le sursis accordé lors de cette condamnation fut révoqué ensuite d'une nouvelle condamnation pour vol avec effraction. Le préfet et les autorités compétentes ne pensent pas qu'il doive être donné suite au recours. Feller avait un moyen d'éviter la prison, il n'a pas tenu compte de l'avertissement reçu; il n'a donc qu'à subir les conséquences de sa conduite. On peut prévenir que Feller ne perde son emploi en lui faisant subir son emprisonnement pendant la morte saison.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

33° Siegenthaler, Jean, de Langnau, né en 1866, commerçant à Berne, a été condamné le 16 février 1926, par le président du tribunal V de Berne, à une amende de 50 fr., au paiement d'une patente supplémentaire de 5 fr. et aux frais s'élevant à 5 fr. 50 pour contravention à la loi sur les auberges. Dame Siegenthaler exploite un commerce d'épicerie auquel elle a joint la vente des

boissons alcooliques. Le recourant reconnaît avoir joué à maintes reprises du vin, aux cartes, avec les nommés B. et K. Lorsque K. ne pouvait payer le vin perdu, la valeur était inscrite au carnet d'achat de son épouse. Siegenthaler dit ne pouvoir payer cette amende et demande qu'elle soit réduite. La direction de la police municipale confirme les dires du recourant, qui se trouve dans une mauvaise situation financière et qui ensuite de maladie a perdu une partie de sa capacité de travail. A plusieurs reprises la famille a reçu des secours de l'assistance publique. Ladite autorité propose de réduire l'amende à 10 fr., le préfet à 20 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 20 fr.

34º Tschan, Fritz, originaire de Zuzwil, né en 1903, jardinier, domicilié à Muri près Berne, a été condamné le 9 décembre 1924 par le président de tribunal V de Berne, à 14 jours d'emprisonnement pour inacomplissement intentionnel de l'obligation de fournir des aliments. Par une déclaration écrite donnée le 7 janvier 1924, le prénommé s'engageait vis-à-vis des autorités d'assistance de la ville de Berne à fournir un subside mensuel de 10 fr., avec effet rétroactif au 1er décembre 1923, aux frais d'entretien de sa mère par sa famille. N'ayant pas rempli son engagement Tschan fut dénoncé et condamné; il semble s'être actuellement amélioré. Dans son recours daté de janvier 1925 il dit vouloir, à l'avenir, remplir régulièrement cette obligation. Comme il n'a jamais subi de condamnation, il fut convenu d'attendre, avant de statuer sur son recours, de voir si Tschan tiendrait ses promesses. D'après un rapport de la municipalité, le prénommé paie régulièrement sa quote-part, rien ne s'oppose donc à une remise de peine. Dans ces conditions, la proposition du préfet de Berne d'une remise de la moitié de la peine, peut être remplacée par une remise complète, vu que Tschan n'avait pas de casier judiciaire.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine.

35° Glanzmann, Hermann, né en 1886, originaire d'Hasle près Berthoud, voyageur de commerce, a été condamné le 1er avril 1925, par la Ire Chambre pénale, à une amende de 80 fr. pour diffamation. D'après la plainte, Glanzmann aurait accusé le secrétaire municipal de B. de falsification du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 juillet 1924, ajoutant que ce n'était pas la première fois que des procès-verbaux auraient été changés en faveur d'un sieur B. ou du plaignant R. La calomnie fut trouvée tellement grave, Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1926.

en première instance, que le prénommé fut condamné à la prison. La Chambre pénale cependant ne retint que l'accusation de diffamation et condamna Glanzmann à une amende de 80 fr. — Le prénommé présente un recours dans lequel il fait valoir son manque de ressources. Le préfet propose de le rejeter, car Glanzmann, par son attitude particulièrement agressive, a mérité la condamnation. Comme il s'agit d'un cas grave de calomnies, et que la juridiction supérieure a passablement adouci la condamnation première, le Conseil-exécutif propose le rejet.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

36º Vallat, Louis, né en 1899, originaire de Bure, horloger, a été condamné, les 16 mai et 6 juin 1925 par le juge de police de Porrentruy, à deux amendes de 3 fr. et 5 fr., pour contravention à l'ordonnance sur la circulation des véhicules à moteur et des vélocipèdes. Il s'était servi de sa bicyclette, sans avoir fait renouveler le permis de circulation. Dans un recours en remise des deux amendes, le père du prénommé fait valoir que son fils Louis, atteint d'une maladie mentale, ne peut être rendu responsable de cet oubli; d'autre part, la situation de la famille est précaire. Les autorités municipales confirment ces faits et recommandent la prise en considération du recours. La préfecture aussi, par commisération, appuie la requête.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise des amendes.

37º Kirchhofer, Joseph, originaire de Büren, né en 1881, mécanicien, époux de Sophie née Stoll, a été condamné par le président du tribunal V de Berne, le 4 août 1925, à une amende de 6 fr. pour tapage public, par le président du tribunal IV de Berne, le 19 août 1925, à une amende de 5 fr. pour contravention à l'ordonnance sur la circulation des véhicules à moteur et des vélocipèdes, le 21 septembre 1925 à trois amendes de 5, 2 et 2 fr., et le 4 novembre 1925 à une amende de 20 fr. pour tapage public, soit au total à 40 fr. d'amende. Dans son recours, le prénommé dit se trouver dans l'impossibilité de payer les amendes. Les autorités de la police municipale déclarent vraies les indications de Kirchhofer au sujet de sa situation financière; elles ajoutent qu'à part les faits ci-dessus, on n'a rien à lui reprocher et recommandent de réduire la peine de moitié. Le préfet de Berne est de même avis.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la moitié des amendes.

38° Stähli, Alfred, né en 1890, originaire de Weissenfluh, journalier, a été condamné le 13 juillet 1925, par le juge au correctionnel de l'Oberhasle, à une amende de 10 fr. pour détournement d'objet trouvés. Ayant trouvé un sécateur dans son jardin, il omit de le rendre. Dans sa demande en remise de l'amende, Stähli dit n'être pas en état de la payer. Suivant le rapport des autorités communales d'Innertkirchen, le recourant aurait reçu, en 1923, 1924 et 1925, des secours de l'assistance publique. Attendu que Stähli n'a, jusqu'à ce jour, jamais été condamné et qu'il ne s'agit en somme que d'un cas bénin, le Conseil-exécutif propose la remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'amende.

39º Bernard, Joseph, originaire de Fontenais et y demeurant, boucher, a été condamné le 18 juin 1925, par le juge de police de Porrentruy, à une amende de 100 fr. pour commerce de bétail sans patente. En juin 1925 le prénommé achetait à Grandfontaine trois porce qu'il fit conduire directement à la gare de Porrentruy par son frère. De là ils furent directement embarqués et expédiés au boucher St. à Binningen. Le recours fait valoir que Bernard débite de la viande dans plusieurs localités et que, pour éviter des pertes, il se voit souvent forcé de prendre du bétail sur pied en paiement. Il a cédé les trois porcs, acquis de cette manière, sans bénéfice au boucher St. Les autorités communales appuient la requête; de son côté, le préfet se demande si la réduction de l'amende de moitié serait opportune. Dans un long exposé la Direction de l'agriculture s'oppose à ce que le recours soit pris en considération. Elle rappelle qu'au présent cas Bernard a aussi contrevenu aux prescriptions concernant la délivrance des certificats de santé. Au lieu de faire établir le certificat à son nom, puisqu'il était acheteur, il a insisté pour que le nom de St. figure en cette qualité. Les associations, tant suisse que cantonale, des marchands de bétail ont fait de pressantes démarches auprès de la Direction de l'agriculture au sujet des nombreux bouchers qui font le commerce de bétail sans patente et pour que des mesures soient prises afin de mettre un terme à ces manœuvres. Une prise en considération, tant minime soit-elle, de la demande aurait pour conséquence que beaucoup de bouchers payant patente ne prendraient plus de patente à l'avenir. Il convient au surplus de relever encore que devant le juge, Bernard a reconnu être en contravention et qu'il n'a pas dit ne pouvoir payer l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

40º Jobin, Gaston, originaire des Bois, né en 1895, cordonnier à Bienne, a été condamné le 16 octobre 1925, par le juge au correctionnel de Bienne, à 8 jours de prison pour dettes faites à la légère. Le 10 octobre 1924, il se faisait livrer par un sieur R. 30 bouteilles de vin de Neuchâtel et le 11 décembre de la même année 90 bouteilles. A l'époque des commandes, il savait parfaitement ne pouvoir payer cette marchandise, car il était poursuivi et des actes de défaut de biens existaient déjà. Il cacha cette situation à R. Les autorités communales de Bienne recommandent le recours en grâce présenté par Jobin, ce dernier n'ayant pas encore subi de condamnation et devant subvenir à l'entretien de sa famille Le Conseil-exécutif ne peut faire sienne cette proposition, car il ressort d'une pièce de la direction de police de Bienne, jointe au dossier, que le prénommé ne jouit pas d'une très bonne réputation, qu'il néglige son travail, se livre dans une certaine mesure, à la boisson, et qu'il fréquente les auberges de la ville en mauvaise compagnie. C'est aussi un mauvais payeur en matière d'impôt.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

41º Kröpfii, Rodolphe, originaire d'Unterlangenegg, né en 1891, ci-devant chauffeur, a été condamné le 12 décembre 1925, par le juge de police de Thoune, à une amende de 6 fr. pour contravention au concordat intercantonal concernant la circulation des véhicules à moteur et des bicyclettes. Il avait omis de rendre sa plaque de contrôle. Dans son recours le prénommé dit être dans l'impossibilité d'acquitter l'amende. Déclaré en faillite à fin 1924, il fut longtemps sans gagne-pain. La vérification de ses allégués a prouvé que le recourant était pauvre et sans occupation. Le Conseil-exécutif, pour des motifs de commisération, recommande la remise de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'amende.

42° Del Monaco, Pierre Celso, originaire de Cavandone, Italie, né en 1903, actuellement détenu au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 1er décembre 1923, par la cour d'assises du Ier arrondissement, à 3 ans et demi de réclusion et à 20 ans d'expulsion du territoire de canton, pour viol, tentative de viol, tentative de meurtre et atteinte à la propriété. Abstraction faite de la nature des délits, il ne peut être question d'une remise de peine, vu la mauvaise conduite du recourant au pénitencier.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

43° Krattiger, Henri, née en 1862, originaire de Bâle, dentiste, actuellement domicilié à Wiesbaden, à été condamné le 14 janvier 1925, par la première Chambre criminelle, à 30 jours de prison pour usure. Ensuite d'un emprunt consenti le 24 novembre 1919, Krattiger avait remis à une dame M. 1000 fr. en valeurs suisses et 10,000 marks en billets de banque allemands. Celle-ci s'engageait à rembourser sa dette comme suit: mille francs en argent suisse, le reste en marks, comptés à 0,60 fr. suisse pour un mark, plus un intérêt calculé d'après les usages des banques. Dans ce but, la femme M. se procura 2000 fr. suisses, équivalant à 10,000 marks. Par la suite, Krattiger réussit, en intentant des poursuites, à se faire rembourser 7,087 fr. 20 y compris un intérêt calculé à 6 % depuis le 20 octobre 1920. Aujourd'hui, invoquant son grand âge et son état de santé précaire, Krattiger demande que la peine lui soit remise. Vu le caractère et la gravité du délit le tribunal n'a pas cru pouvoir mettre le recourant au bénéfice du sursis. En outre, ce dernier s'est trouvé plusieurs fois déjà en conflit avec les lois; en conséquence, sa demande ne peut être prise en considération.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

44° Hossmann, Frédéric, originaire d'Englisberg, né en 1897, sellier, a été condamné le 27 août 1925, par le président du tribunal IV de Berne, à 10 jours d'emprisonnement et à une amende de 50 fr. pour mauvais traitements et menaces. Le 22 décembre 1924, Hossmann se livra sur G. à des voies de fait tellement graves, qu'il en résulta une incapacité de travail complète de 15 jours et partielle de 5 jours. Dans son recours, il fait valoir qu'il tombera à la charge de l'assistance publique s'il doit subir sa peine. Pour ce motif, les autorités municipales appuient le recours et le préfet de Berne propose de réduire la peine d'emprisonnement de moitié. Le gouvernement ne peut se ranger à cet avis, car il ne s'agit pas ici d'un cas anodin. D'autre part, Hossmann a déjà été condamné à quatre jours de prison avec sursis pour vol. En outre, le juge, vu sa conduite scandaleuse et sa mauvaise tenue n'a pas jugé bon de le mettre au bénéfice du sursis.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

45° Bill, Adolphe, originaire de Münchenbuchsee, né en 1883, journalier, domicilié à Berne, a été condamné le 20 janvier 1926, par la première chambre criminelle, en revision partielle du jugement de première instance,

à 8 jours de prison et à une amende de 10 fr. pour concubinage. Ainsi qu'il l'a déjà fait, Bill cherche dans son recours à mettre la faute sur sa co-accusée Ch. La direction de la police municipale est d'avis que n'ayant jamais subi de condamnation, le recourant aurait dû être mis au bénéfice du sursis; elle recommande la remise de la peine. De son côté le préfet de Berne propose la remise de la peine d'emprisonnement avec un temps d'essai de 3 ans, la demande de remise d'amende ne devant pas être prise en considération. Le jugement des deux juridictions, qui ni l'une ni l'autre n'ont mis Bill au bénéfice du sursis, ne permet pas de donner suite aux propositions des dites autorités. D'ailleurs l'examen des actes ne donne pas une bonne impression du recourant, et il n'y a aucun motif de faire preuve de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

46° Krebs, Walter, originaire de Wattenwil, né en 1897, cultivateur, domicilié à St-Blaise, a été condamné le 22 juillet 1925, par le juge de police de Cerlier, à une amende de 100 fr. pour exercice du commerce de bétail sans patente. Dans son recours Krebs fait valoir qu'habitant le canton de Neuchâtel, où le commerce de bétail est libre, il ignorait les prescriptions en vigueur dans le canton de Berne. Le président du tribunal de Cerlier, de même que le préfet recommandent une réduction de l'amende. La Direction de l'agriculture propose de réduire l'amende à 50 fr.; le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 50 fr.

47° Nützi, Robert, marchand de bétail, originaire de Wolfwil, où il a son domicile, a été condamné le 1er juin 1926, par le juge de police d'Aarwangen, à une amende de 100 fr. pour exercice du commerce du bétail sans patente. Pour justifier son recours, Nützi dit avoir payé la taxe prévue pour le petit bétail le 19 décembre 1925 déjà, soit avant d'être mis en contravention; il a donc montré qu'il avait l'intention d'acquitter la patente. En outre, âgé de 71 ans, il ne peut se livrer au commerce du bétail que dans une mesure restreinte. Il ressort des pièces que Nützi est seul fautif dans le retard apporté au paiement de la patente et qu'il ne tint pas compte de la mise en demeure des autorités. D'après le rapport des autorités communales de Wolfwil, Nützi est dans une bonne situation, de sorte qu'il n'existe aucun motif spécial

de remettre l'amende et que la proposition de rejet de la Direction de l'agriculture doit être prise en considération.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

48° Egger née Kauf, Marie-Louise, veuve de Victor, originaire de Frutigen, domiciliée à Thoune, propriétaire du Grand Hôtel Victoria à Frutigen, a été condamnée le 26 février 1926, par le juge de police de Frutigen, à une amende de 50 fr. pour contravention à la loi sur les auberges. Elle avait omis de prendre à temps la patente pour la saison d'hiver 1925/26. Elle dit, pour sa justification, avoir dans le tourbillon des affaires complètement oublié la patente et déclare n'avoir nullement voulu contrevenir à la loi. Les autorités municipales recommandent le recours. Par contre, la Direction de l'intérieur, pour des questions d'ordre et pour éviter un précédent, s'oppose à la remise de l'amende D'ailleurs la recourante ne dit nullement ne pas pouvoir payer l'amende, et n'invoque aucunu motif sérieux qui puisse justifier une remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

49° Abbühl, Jean, originaire de Därstetten, né en 1884, agriculteur à Weissenburg, a été condamné le 12 juin 1925, par la I'e Chambre criminelle, en confirmation d'un jugement de première instance, à deux mois et demi de détention cellulaire, pour vol de bois sur pied. Le tribunal a reconnu que Abbühl s'était rendu coupable d'un vol de 42 sapins dans la forêt de la corporation alpestre de Hintertäferten. La commune d'origine d'Abbühl demande que la peine soit remise complètement ou tout au moins partiellement. Elle justifie sa demande en disant qu'Abbühl a une grande famille à entretenir, et que malgré son zèle et sa conduite actuellement sérieuse il ne lui est pas toujours possible de nouer les deux bouts sans l'aide de l'assistance. Il a absolument besoin de son gagne-pain et son emprisonnement ferait empirer la situation de sa famille. Vu ces circonstances, le préfet du Bas-Simmenthal recommande la prise en considération du recours. Il ne peut être question d'une remise complète, Abbühl ayant déjà été condamné pour contravention à l'interdiction des auberges et vol. Cependant, par commisération, le Conseil-exécutif recommande de réduire la peine à 20 jours de prison.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction à 20 jours d'emprisonnement.

50° Zürcher, Frédéric, né en 1872, originaire de Rüderswil, négociant et représentant de commerce, a été condamné le 7 octobre 1925, par le président du tribunal V de Berne, à 5 jours d'emprisonnement pour non-accomplissement intentionnel de l'obligation de fournir des aliments. Par décision du 6 mai 1922, le préfet II de Berne retirait à Zürcher la puissance paternelle, et ce dernier s'engageait à verser 10 fr. chaque mois pour contribuer à l'entretien de ses deux enfants. Il ne s'acquitta toutefois que partiellement de ses obligations. Dans son recours, Zürcher cherche de nouveau à se disculper. Or, on ne peut ici entrer en matière sur la question de sa responsabilité. Les autorités de police locale et le préfet de Berne proposent le rejet, Zürcher ayant été condamné à nouveau, le 19 juin 1926, à 10 jours de prison pour un même cas. Le Conseil-exécutif se rallie à cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

51° Portenier, Alfred, originaire de Meikirch, né en 1890, menuisier, a été condamné le 7 octobre 1924 par le juge de police de Berthoud, à 5 jours de prison pour non-accomplissement intentionnnel de l'obligation de fournir des aliments. Selon jugement du 21 novembre 1917 Portenier fut condamné à subvenir par un versement mensuel de 40 fr. aux frais d'entretien et d'éducation des deux enfants qu'il avait eu d'un premier mariage. Cette obligation ne fut remplie que très irrégulièrement. Dans son recours Portenier qui, en 1923, avait déjà subi une condamnation avec sursis à 14 jours d'emprisonnement pour le même motif, fait valoir qu'il a actuellement trouvé un bon emploi lui permettant de remplir, à l'avenir, son devoir vis-à-vis de ses enfants. S'il doit purger sa peine, il craint de perdre sa place ce qui aurait pour conséquent une impossibilité de remplir ses obligations. Il a versé les sommes en retard et s'acquitte depuis deux ans régulièrement. Vu ces circonstances il paraît indiqué de lui faire remise de sa peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine d'emprisonnement.

52° Bär, Louis, originaire d'Affoltern, né en 1880, boucher, domicilié à Courgenay, a été condamné le 9 avril 1925, par le juge de police de Porrentruy, à une amende de 150 fr. pour exercice du commerce de bétail sans patente. D'après la contravention Bär s'occupe activement de la vente de bétail. La Direction de l'agriculture s'oppose énergiquement à une remise

de l'amende parce que le recourant, bien que condamné déjà en octobre 1925, n'a pas pris la patente depuis cette époque.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

53° Rohr, Max, originaire de Büttenhardt, canton de Schafhouse, né en 1897, représentant de commerce, domicilié à Berne, a été condamné le 17 février 1925, par le juge de police de Berthoud, à une amende de 20 fr., au paiement d'un émolument de patente de 20 fr. et à une taxe de visa de 20 fr. à la commune de Berthoud, plus les frais ascendant à 6 fr. 50 pour contravention aux prescriptions sur le colportage. Le 15 février 1925, le susnommé organisait, dans les locaux de l'hôtel S. à Berthoud, une exposition de soieries peintes à la main, marchandises qu'il vendait aux amateurs. Pour ce dernier motif, plainte fut portée pour contravention à la loi sur les marchés et les professions ambulantes, qui prévoit la délivrance d'une patente pour l'ouverture de locaux de vente provisoire. A l'appui de sa demande, Rohr fait valoir qu'au printemps 1925 il a été déclaré en faillite ensuite de la mauvaise marche de ses affaires, que sa position actuelle est précaire et qu'il doit encore subvenir à l'entretien de ses parents. D'après les constatations faites Rohr est en grande partie responsable de sa débâcle financière. D'autre part, vu sa conduite peu sérieuse, il ne mérite pas qu'on se montre clément à son égard.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

54° Scheurer, Fritz-Alexandre, né en 1868, originaire d'Aarberg et y demeurant, cultivateur, a été condamné le 15 avril 1926, par le juge de police d'Aarberg, à une amende de 100 fr. pour exercice du commerce de bétail sans patente. Les autorités municipales et le préfet recommandent de réduire l'amende à un tiers. La Direction de l'agriculture, dans un long exposé fondé sur les dispositions légales, trouve que, vu la situation économique du recourant, on peut montrer de la clémence et adoucir la peine dans une certaine mesure, de manière pourtant à ce qu'elle reste encore sensible. Elle propose de réduire l'amende de moitié. Le Conseil-exécutif se range à cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende de moitié.

55° Trauffer, Jean, originaire de Matten, né en 1907, journalier, domicilié à Matten, a été condamné, le 19 février 1925, par le tribunal correctionnel d'Interlaken, à 8 jours d'emprisonnement pour vol. En compagnie d'un nommé K., le prénommé a dérobé pendant l'hiver 1924/25, des bouteilles vides et un couteau à émonder. Le juge le mit au bénéfice du sursis, qui fut révoqué ensuite d'une nouvelle condamnation pour vol. La mère de Trauffer présente un recours en grâce. Les autorités communales et de district se prononcent pour le rejet, car, à leur avis, accorder la grâce au susnommé ne ferait que l'encourager à commettre de nouveaux vols. Le Conseil-exécutif fait sienne cette manière de voir. La première condamnation devait mettre Trauffer sur ses gardes. Il n'en a pas tenu compte. Ce n'est donc que juste qu'il subisse les conséquences de sa conduite.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

56° Lüthi née Bösiger, Lina, née en 1902, a été condamnée le 15 avril 1922 par le tribunal correctionnel d'Aarwangen à 4 mois de détention correctionnelle, pour vol. Elle a dérobé du linge à son patron et à la personne chez qui elle logeait. Le tribunal l'avait mise au bénéfice du sursis, faveur qui dut cependant être révoquée, ensuite d'une nouvelle condamnation pour vol, prononcée le 24 février 1926. Dans son recours, dame Lüthi allègue que la deuxième condamnation est survenue vers la fin du temps d'épreuve fixé pour le sursis. S'étant mariée depuis, elle serait durement frappée, maintenant qu'elle s'est créé un foyer, si elle devait aller à la maison de correction. Le point de vue du préfet est qu'une remise complète de la peine ne se justifierait pas, parce que la femme Lüthi, malgré la première condamnation qui devait lui servir de leçon, a commis un nouveau vol; les débats ont démontré qu'elle n'a pas été poussée par le besoin et qu'il ne s'agit point d'un cas anodin. Cependant pour ne pas éloigner trop longtemps la jeune femme de son intérieur, il est proposé de réduire la peine à 30 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 30 jours de détention cellulaire.

57º Schläffi, Hermann, né en 1891, originaire d'Albligen, mécanicien, domicilié à Berne, a été condamné par le président du tribunal V, de Berne, à une audience du 6 novembre 1925 à deux amendes disciplinaires de 10 et 25 fr. Schläfli, qui dans le procès débattu à la-

dite audience se portait partie civile, avait offensé le défenseur de la partie adverse en lui disant que les avocats n'étaient là que pour dénaturer les faits. D'autre part il l'avait accusé de mensonge. Le recours en grâce est recommandé par les autorités de police municipale et la préfecture en raison du gain minime du recourant, qui est momentanément à la charge de l'assistance publique et ne peut donc payer les amendes. La manière dont est présenté le recours ne parle guère en faveur d'une mesure de clémence. Cependant il semble que la mauvaise marche de ses affaires et ses fortes charges de famille ont énervé le prénommé, au point de ne plus savoir ce qu'il dit et écrit. Par raison humanitaire, le Conseil-exécutif propose de réduire les amendes à 10 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction des amendes à 10 fr. en tout.

58º Meister, Oscar, originaire de Matzendorf, né en 1874, tenancier du buffet de la gare à Delémont, a été condamné le 12 mai 1925 par le juge de police de Delémont, à une amende de 10 fr. et aux frais de 20 fr. 40, pour contravention à la loi sur les auberges. Meister a été mis en contravention pour avoir, dans la nuit du 26 au 27 avril 1925, à minuit trente-cinq, servi de consommations au buffet de la gare à des personnes habitant la localité. Dans son recours en remise de l'amende et des frais, le prénommé fait valoir l'obligation, par lui assumée envers les Chemins de fer fédéraux, de tenir le buffet ouvert jusqu'à l'arrivée du train de nuit. Une même déclaration a été faite au juge, qui n'en a pas tenu compte. Elle ne peut être alléguée maintenant pour étayer le recours en grâce. Il ne s'agit ici que de voir s'il existe vraiment des motifs pouvant justifier une remise de l'amende, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, le recourant ne dit nullement que ses moyens ne lui permettent pas d'acquitter l'amende, d'ailleurs minime. Le Conseil-exécutif propose dès lors le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

59° et 60° Gohl, Marie-Alice, née en 1900, originaire de Flurlingen et Mückl, Marie, née en 1889, originaire de Cham, en Bavière, toutes deux femmes de chambre à Adelboden, ont été condamnées, le 10 juillet 1926, par le juge de police de Frutigen, chacune à une amende de 10 fr., pour contravention à l'ordonnance sur la protection des plantes sauvages. Les recourantes ont, contrairement à la dite or-

donnance, cueilli des rhododendrons en grande quantité. Pareil abus doit être réprimé avec sévérité. Le préfet de Frutigen propose le rejet du recours, proposition que le Conseil-exécutif fait sienne.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

61° Hiltbrand, Max-Eugène, originaire de Därstetten, né en 1897, chauffeur à Köniz, a été condamné le 18 février 1926 par le tribunal correctionnel de Konolfingen à 6 mois de détention correctionnelle, sous déduction de deux mois de détention préventive, pour escroquerie. Au moyen de fausses déclarations, le prénommé avait amené le marchand de bicyclettes H. à lui confier des bicyclettes pour la vente. Au lieu de purger immédiatement la peine susmentionnée, Hiltbrand trouva toujours prétexte à renvoi. Par l'entremise de son défenseur, il s'était engagé à se présenter, sans autres, le 16 août au pénitencier. Quatre jours avant cette date, il forma un recours en grâce, disant que sa situation avait changé. Il aurait trouvé une personne décidée à l'aider financièrement, de sorte qu'il lui serait possible de se refaire une situation sur une toute autre base. Il sait bien qu'il lui sera difficile d'obtenir sa grâce, mais il espère que l'Etat, vu sa nouvelle situation, usera néanmoins de clémence, l'aidant ainsi à reprendre pied. Malheureusement, Hiltbrand a une très mauvaise réputation, il a été condamné à l'emprisonnement pour violation des devoirs de service, à trois et quatre mois de détention correctionnelle pour escroquerie et abus de confiance, et en outre, pour contravention aux prescriptions concernant les automobiles et pour vagabondage. Dans ces conditions, il ne peut être question d'une remise de la peine. Si Hiltbrand doit purger sa condamnation il n'a à s'en prendre qu'à lui-même.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

62° Liebi, Ernest, cultivateur, président de la société de musique de Seftigen, a été condamné, le 13 juillet 1926, par le juge de police de Seftigen, à deux amendes de 50 fr. et 8 fr. 75, pour contravention à la loi sur le jeu. Le 4 juillet 1926, la société de musique de Seftigen organisait une fête champêtre. Entre autres divertissements, il y avait une répartition aux quilles et un tir au flobert. L'autorisation nécessaire n'avait été demandée ni pour l'un ni pour l'autre. Dans son recours, Liebi dit que sa société n'a pas pensé agir contrairement à la loi; elle ignorait complètement qu'une autorisation spéciale fût nécessaire pour le vauquille

et le tir au flobert. Les recettes encaissées à ces deux jeux ne suffisent pas à couvrir les amendes et les frais; d'autre part la société est dans une situation financière précaire. Le préfet propose de réduire l'amende pour la répartition aux quilles à 10 fr., somme égale à l'émolument d'autorisation. L'amende pour le tir au flobert serait en revanche payée intégralement. Le Conseil-exécutif se range à cet avis.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende de 50 fr. à 10 fr.

63° Scheidegger, Godefroid, né en 1881, originaire de Sumiswald, journalier à Berne, a été condamné le 9 mai 1924, par la Ire chambre pénale, en modification partielle du jugement de première instance, à 8 jours de prison pour vol. Après d'opiniâtres dénégations, le prénommé a dû avouer avoir volé un parapluie dans un restaurant. Il a déjà subi des condamnations pour vol et abus de confiance; en outre sa conduite, depuis la dernière condamnation, ne milite pas en faveur d'un adoucissement de la peine. Le Conseil-exécutif propose dès lors le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

64º Hunkeler, Charles-William, originaire de Mentznau, né en 1899, ci-devant aubergiste, actuellement cuisinier à Berne, a été condamné par le président du tribunal IV, de Berne, le 25 mars 1925, à une amende de 200 fr. et le 9 juin même année, à une seconde amende de 250 fr. pour débit clandestin de boissons. Hunkeler, qui a déjà payé une partie du montant des dites amendes par 280 fr., présente un recours en vue d'une remise du reliquat encore dû. Dans les années 1924 et 1925, le prénommé n'a pas été condamné moins de sept fois à l'amende pour contravention à la loi sur les auberges et aux prescriptions concernant le contrôle des voyageurs. En fin de compte, la patente dut lui être retirée. H. dit, dans son recours, n'être pas en état de payer la somme restant due. La Direction de la police municipale confirme que le recourant se trouve dans une très mauvaise situation financière et qu'il a beaucoup de peine d'entretenir sa famille. En conséquence, elle propose une remise du reste de l'amende. De leur côté, la préfecture propose de la réduire à 50 fr. et la Direction de l'intérieur à 100 fr. Hunkeler a si gravement manqué qu'il ne mériterait aucune pitié. Cependant, vu la mauvaise situation du recourant, le Conseil-exécutif croit pouvoir se ranger à la proposition de la Direction de l'intérieur.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction du solde de l'amende à 100 fr.

